
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 26 juin 2023, à 20 h 35

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{me} Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M^{me} Nadine Béné*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Maryelle Budry* (remplacée par *M^{me} Charlotte Meierhofer*), *M. Bernard Delacoste* (remplacé par *M. Alpha Oumar Dramé*), *M. Matthias Erhardt* (remplacé par *M^{me} Sabine Baâboura*), *M. Didier Lyon* (remplacé par *M^{me} Cathy Jacquier*), *M^{me} Paule Mangeat* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*), *M. Antoine Maulini*, *M. Gazi Sahin* (remplacé par *M. James Berclaz-Lewis*) et *M^{me} Delphine Wuest* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M^{me} Christina Kitsos*, vice-présidente, *M^{me} Frédérique Perler* et *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 26 et mardi 27 juin 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous reprenons au point 113, avec les réponses du Conseil administratif.

4. Réponse du Conseil administratif du 10 mai 2023 à l'interpellation écrite du 8 mars 2023 de MM. Olivier Gurtner et Alain de Kalbermatten: «PLQ 30 025 Petite-Boissière: quelle version?» (IE-125)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Selon des éléments qui nous ont été évoqués, il semble que le plan localisé de quartier (PLQ) cité en titre aurait connu d'importantes modifications par rapport à celui voté par le Conseil municipal. Nos questions sont les suivantes.

- Le PLQ a-t-il bien été modifié?
- Si oui, sa nouvelle version sera-t-elle transmise au Conseil municipal pour examen/information, et quand?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les modifications apportées au projet de plan localisé de quartier (PLQ) sont dues à deux raisons essentielles.

En premier lieu, donnant suite à la recommandation émise par le Conseil municipal lors du vote du préavis sur le PLQ de la Petite-Boissière, d'envisager notamment le maintien de deux bâtiments patrimoniaux supplémentaires, l'administration municipale a poursuivi la réflexion sur les aspects patrimoniaux. Quatre parcelles situées sur le front de la route de Malagnou ont été retirées du périmètre initial dans le but d'y établir un plan de site destiné à protéger les bâtiments qui s'y trouvent.

En second lieu, au vu de l'augmentation du nombre d'enfants en âge scolaire, en provenance des nouveaux logements, et au vu aussi de l'évolution démographique du quartier, une réserve de terrains pour la construction d'un futur groupe scolaire primaire avait été prévue dans le périmètre du projet de PLQ, au bas du chemin de la Petite-Boissière.

A l'issue de la première enquête publique du PLQ, il est toutefois apparu que si cet instrument permet de fixer l'affectation des parcelles destinées à l'équipement scolaire, en revanche il ne fournit pas aux autorités les moyens permettant de procéder à des acquisitions foncières dans des délais maîtrisés. Le risque était alors devenu patent que, sans un instrument adéquat, la commune ne puisse pas acquérir les terrains et que l'école, par conséquent, ne soit jamais construite.

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 52, p. 6987.

Interpellation écrite: plan localisé de quartier de la Petite-Boissière

C'est pourquoi, à l'issue de la délibération PR-1337 du Conseil municipal du 17 avril 2019, consécutive à la première enquête publique, il a été décidé, d'entente avec l'Office de l'urbanisme, de soustraire les parcelles destinées à la future école du périmètre du projet de PLQ et d'engager parallèlement un projet de création d'une zone de développement affectée à de l'équipement public assortie d'un périmètre d'utilité publique.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce projet de modification de zones à la suite de l'ouverture de l'enquête publique qui devrait intervenir, en principe, simultanément à l'ouverture prochaine de la procédure d'opposition relative au PLQ.

Il sera également consulté au moment de l'instruction du projet de plan de site qui sera établi le long de la route de Malagnou.

En revanche, compte tenu du fait que les modifications apportées consistent uniquement à restreindre le périmètre sans toucher aux dispositions relatives à l'aménagement du quartier, les dispositions de la loi générale sur les zones de développement ne prévoient pas que le PLQ soit à nouveau soumis au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

5. Réponse du Conseil administratif du 12 mai 2023 à l'interpellation écrite du 12 décembre 2022 de M^{me} Alia Chaker Mangeat et M. Alain Miserez: «Quid des jetons de présence pour les membres du bureau du Conseil municipal?» (IE-122)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève LC 21 111 règle les différents aspects liés au délibératif de la Ville de Genève, notamment ceux liés aux jetons de présence des différents membres du délibératif.

Le bureau du Conseil municipal est responsable de la bonne marche des séances du délibératif et chaque membre dudit bureau reçoit une indemnité annuelle de 3300 francs, selon le projet de délibération PRD-259 accepté le 3 juin 2020.

Cependant, il semblerait que des jetons de présence soient versés aux membres dudit bureau, en sus de l'indemnité annuelle évoquée.

Partant, plusieurs questions posent.

- Quel point du règlement permet le versement de ces jetons?
- Quel est le montant des jetons de présence versés ces dix dernières années, de manière nominale et par année?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'indemnité annuelle est versée à titre de frais de représentation tels que prévus par l'article 132 du règlement du Conseil municipal (RCM). Le montant est fixé par délibération en début de législature selon l'article 131 du RCM. Pour la législature 2020-2025, l'indemnité annuelle se monte à 7150 francs pour la présidence et à 3300 francs pour les autres membres du bureau (lettres k) et l) du projet de délibération PRD-259).

Cette indemnité forfaitaire couvre la participation officielle des membres du bureau à des événements tels que la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes et les invitations officielles où la représentation du Conseil municipal est requise, comme le 1^{er} Août, la commémoration de l'Escalade, le 31 décembre, le 1^{er} juin et la Fête des écoles, par exemple. Lors de ces représentations, les membres du bureau ne perçoivent aucun jeton.

Les séances de bureau, qui ne sont clairement pas des moments de représentation comme l'entend l'article 132 du RCM, sont considérées comme des séances

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 36, p. 5093.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Interpellation écrite: rémunération des membres
du bureau du Conseil municipal

de travail. A ce titre et par analogie avec les séances de commission, ce sont les lettres d) et e) de la délibération PRD-259 qui s'appliquent. Les membres et la présidence du bureau reçoivent donc des jetons de présence d'un montant horaire de 110 francs et 154 francs pour autant qu'ils ou qu'elles soient effectivement présent-e-s (article 131, alinéa 3 du RCM).

Dans le tableau récapitulatif ci-dessous, il est indiqué par année législative le nombre d'heures de séances global et les jetons de présence versés:

Année législative	Heures de séances	Jetons de présence versés (en francs)
Bureau 2013-2014	163	19 074
Bureau 2014-2015	229	26 730
Bureau 2015-2016	226	26 312
Bureau 2016-2017	287	33 550
Bureau 2017-2018	221	25 850
Bureau 2018-2019	220	25 520
Bureau 2019-2020	210	24 420
Bureau 2020-2021	126	14 652
Bureau 2021-2022	187	21 802
Bureau 2022-2023	227	26 466
Total	2096	244 376

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

-***-

M. Alain Miserez (LC). On constate qu'une analogie est effectuée, mais qu'aucune base légale n'est citée. On va demander des explications à l'échelon supérieur afin d'obtenir une assurance sur cela. M^{me} Chaker Mangeat et moi-même estimons que l'explication ne tient pas la route.

Le président. Y a-t-il une réponse du Conseil administratif? Non... Ce point est donc clos.

6. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 16 février 2011 de MM. Georges Queloz, Armand Schweingruber, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Simon Brandt, Benaouda Belghoul, Alpha Dramé, Christophe Buemi, M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Corinne Goehner-da Cruz, Silvia Machado, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung et Odette Saez: «Pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public» (M-966)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Les prescriptions sont-elles respectées (L 5 05.03 (RCHANT))?

Considérant:

- qu’il faut bien constater que de nombreux chantiers sont mal entretenus et que les installations de protection, telles que les barrières, ne sont pas conformes, souvent mal installées et pas entretenues durant les travaux, ce qui présente un réel danger, en particulier le long des trottoirs;
- que la signalisation est souvent plus que limitée et l’éclairage souvent insuffisant, voire inexistant;
- que cela pose des problèmes à tout un chacun et d’autant plus aux personnes handicapées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les dispositions qui s’imposent pour la sécurité des piétons, et particulièrement des personnes handicapées, face aux chantiers sur le domaine public, en intervenant auprès des services cantonaux responsables.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que la présente motion interpelle sur un sujet fort semblable à la motion M-1414 intitulée «Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes lors de modifications de circulation liées aux chantiers». C’est pourquoi la réponse apportée est similaire.

Il convient de souligner que la présente motion date du 16 février 2011 et qu’à cette époque la circulation relevait uniquement de la compétence cantonale.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes ont obtenu de nouvelles compétences sur les rues dites du réseau de quartier non structurant et qui

¹ *Mémorial* 177^e année: Rapport, N° 37, p. 4126.

concernent notamment la mise en place de marquages, la pose de signaux prescriptifs liés au stationnement, les interdictions de circuler, de tourner à droite ou bien à gauche, et également la signalisation de chantier.

Le réseau concerné par la délégation est le réseau de quartier communal non structurant, à savoir:

- les voies de communication qui n’ont pas d’impact sur le réseau structurant supérieur;
- les rues sans trafic de transit;
- les axes où aucune ligne de transports collectifs ne circule.

Pour répondre à ces nouvelles tâches, le Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), a créé deux nouveaux postes d’inspecteurs et d’inspectrices techniques, portant leur nombre à six temps pleins. Ces collaborateurs et collaboratrices gèrent les mesures de chantiers depuis début 2021 et établissent les directives de chantiers, qui sont ensuite validées par un membre de la direction de l’AGCM.

La signalisation de chantier répond à la norme VSS 40 886 à laquelle la Ville de Genève est tenue de se conformer. Ainsi, les six inspecteurs et inspectrices techniques ont suivi les formations nécessaires en lien avec ladite norme. Les autres membres de l’AGCM, pilotant des projets d’aménagement, se traduisant par des chantiers sur le territoire communal de la Ville de Genève, ont également été sensibilisé-e-s à ces enjeux.

Par conséquent, le Conseil administratif partage les attentes de la motion et va rester vigilant quant à la prise en compte des demandes du Conseil municipal concernant la sécurité des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes durant les chantiers.

Le Conseil administratif précise que la Ville de Genève a instauré un groupe de travail visant à améliorer l’accessibilité universelle et confirme que la problématique des chantiers est bien traitée au sein de ce groupe, ce qui devrait permettre la prise en compte de ces enjeux.

Enfin, concernant les installations de protection de chantier, tant le Service de l’espace public (SEP) que l’AGCM sont désormais vigilants quant au respect de leur conformité aux normes VSS et de l’entretien de ces équipements.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

—***—

Le président. Je suis navré, je me demande s'il y a encore quelqu'un parmi les auteurs de cette motion qui siège ici. Il y a Simon Brandt, qui n'est pas là. (*Commentaire.*) Il y a Alpha Dramé aussi, pardon, je vous ai oublié... Vous ne voulez pas prendre la parole, Monsieur le conseiller municipal? (*M. Alpha Dramé décline.*)

7. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 25 juin 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie» (M-1091)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Au vu du succès incontestable du bowl de Plainpalais, de sa fréquentation massive par la jeunesse genevoise,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de trouver un emplacement adéquat et couvert pour les temps de pluie et l'hiver ainsi que des emplacements légers dans les quartiers.

RECOMMANDATION

Conformément aux souhaits des milieux du skate, la commission recommande de privilégier la construction d'un skate-park.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur des équipements sportifs adopté en 2017, le Conseil administratif a chargé les services du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et du département

¹ *Mémorial 177*^e année: Rapport, N° 45, p. 6148.

Motion: pour un skate-park complémentaire

de la sécurité et des sports (DSSP) de veiller à ce que les conditions de la pratique des sports urbains soient améliorées en Ville de Genève en cherchant, notamment, un lieu pour implanter un skate-park couvert.

Le projet de démolition-reconstruction du centre sportif du Bout-du-Monde, en vue duquel un crédit de préétude est en cours d'examen par le Conseil municipal, prévoit la construction d'un skate-park intérieur dévolu au développement de la pratique de ce sport désormais olympique et permettant l'organisation de compétition.

Enfin, il convient de relever qu'au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), dans le secteur de la Porte sud sur le territoire de la commune de Lancy, un potentiel projet de sport urbain est à l'étude.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

—***—

Le président. Ça ne me rajeunit pas, toutes ces motions, parce qu'il n'y a plus personne ici qui siégeait avec moi avant...

8. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 27 avril 2022 de M. Valentin Dujoux: «Combinaison entre vélos et transports publics: comment développer les places de stationnement pour faciliter les transbordements?» (QE-652)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'usage de plus en plus fréquent du vélo et de ses multiples déclinaisons (vélos classiques, vélos électriques, vélos cargos, triporteurs, etc.) représente une alternative intéressante pour tout ou partie des trajets réalisés sur le territoire municipal. Au-delà de la nécessité d'avoir des aménagements cyclables sûrs, continus et répartis sur l'ensemble du territoire municipal, cette évolution de la mobilité pose des questions en termes de stationnement. En effet, nombre de ces vélos et de leurs déclinaisons sont stationnés sur l'espace public.

L'usage du vélo représente un intérêt particulier pour réaliser des trajets en totalité, mais aussi pour rejoindre les transports publics afin de réduire l'empreinte carbone – et, au passage, les coûts financiers – de ses déplacements. A ce titre, des stationnements pour vélos à proximité des gares du Léman Express de Cornavin, de Champel et des Eaux-Vives sont indispensables. Toutefois, le réseau de transports publics est plus vaste que le tracé du Léman Express et chaque arrêt des transports publics genevois (TPG) peut représenter, à son échelle, un espace de transbordement intéressant entre moyens de transports.

En conséquence, je souhaite savoir:

- si le Conseil administratif possède une cartographie des places de stationnement pour vélos à proximité immédiate (environ 50 m) des arrêts des TPG sur le territoire municipal? Si tel n'est pas le cas, est-ce qu'une telle cartographie peut être réalisée et communiquée au grand public afin d'ouvrir de nouvelles possibilités en termes de stationnement et de déplacement?
- si le Conseil administratif envisage de mener une réflexion pour augmenter le nombre de places de stationnement aux principaux nœuds du réseau des TPG (Bel-Air, Nations, Servette, Délices, Jonction, Rive, etc.) ainsi qu'à un certain nombre d'arrêts ciblés sur le territoire municipal?

¹ *Mémorial* 179^e année: Déposée, N° 54, p. 8918.

Question écrite: stationnements cyclistes stratégiques
à proximité des arrêts des TPG

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif relève que le transbordement entre les cycles et les transports publics se fait principalement au niveau des gares. Le transbordement entre les cycles et les Transports publics genevois (TPG) s'effectue généralement en périphérie urbaine, et concerne ainsi dans une moindre mesure la Ville de Genève.

Cela étant, le Conseil administratif est tout à fait favorable au développement du stationnement de cycles à proximité immédiate des principaux nœuds du réseau des TPG dans un contexte de proportionnalité.

La solution la plus favorisée est celle des vélostations et, à ce titre, il convient de préciser que 4000 places sont actuellement prévues dans les vélostations de Cornavin, un chiffre qui peut être amené à évoluer au cours du projet du réaménagement de la gare.

Le nombre de places actuelles de stationnement pour les vélos sur la voie publique dans un rayon de 50 m autour des arrêts a été recensé à l'automne 2022 et leur somme est indiquée pour les principales haltes du Léman Express et pour les arrêts des TPG les plus fréquentés listés ci-après par ordre décroissant de fréquentation.

Haltes CFF + nœuds TPG	En vélostation	Sur l'espace public
Gare Cornavin + TPG	148 (vélostation CFF Cornavin) 340 (vélostation Montbrillant)	304
Gare des Eaux-Vives	216 (vélostation Eaux-Vives sud)	208
Gare de Champel	–	32
TPG Bel-Air	–	171
TPG Rive	(vélostation à Saint-Antoine, 23 places mais qui ne sont pas à proximité)	166
TPG Plainpalais	45 (vélostation du parking de la plaine de Plainpalais)	75
TPG Jonction	–	126
TPG Coutance	–	14
TPG Servette	–	26

De plus, la Ville de Genève étudie la possibilité de développer les stationnements pour les deux-roues motorisés ainsi que pour les vélos dans les parkings souterrains existants. Ainsi, et dans le cadre du projet de piétonnisation de Rive, des études sont en cours pour développer une vélostation dans un parking existant de la Fondation des parkings (FdP). De même, la FdP va créer prochainement une

Question écrite: stationnements cyclistes stratégiques
à proximité des arrêts des TPG

quarantaine de places pour deux-roues motorisés (2RM) dans le parking Saint-Antoine. La révision du plan directeur communal (PDCOM), dont la validation politique est prévue en 2024, abordera le sujet des transferts modaux, notamment les connexions cycles/transports publics.

Le Conseil administratif rappelle que la Ville de Genève a installé plus de 950 arceaux (soit près de 1900 places vélo) en 2021 et 450 arceaux (900 places) en 2022. Cette dernière poursuit ce travail de développement de stationnement des cycles sur l'entier de son territoire selon les requêtes.

Par ailleurs, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a engagé une étude visant à identifier les zones où l'offre en équipements est déficiente et développera du mobilier de stationnement pour les vélos prioritairement dans ces zones afin d'y favoriser le stationnement pour les vélos. Dans le périmètre de la gare Cornavin, les projets qui sont en cours vont permettre d'augmenter l'offre afin de répondre aux besoins tant actuels que futurs.

Enfin, tel qu'évoqué par la *Tribune de Genève* le 2 mai 2023, la FdP a décidé dès le 15 mai 2023 de rendre gratuit le stationnement de courte durée dans 14 vélostations, ce dont se félicite le Conseil administratif.

En conclusion, le Conseil administratif souhaite poursuivre le développement des stationnements pour les vélos en privilégiant ceux en parkings souterrains ou dans les vélostations. A l'issue de la mise en place des stationnements complémentaires identifiés par l'étude globale en cours, la Ville de Genève assurera une communication et sensibilisation élargie pour tous les usagères et usagers et tiendra à jour son site internet, avec notamment la mise en ligne d'une carte dédiée à cet effet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

9. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 23 janvier 2023 de M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini: «Décarboner ou déculturer la ville?» (QE-684)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans la Stratégie climat de la Ville de Genève relatant la liste des mesures prioritaires de la Ville (document D-29, annexe 3, page 2, mesure 15²), on lit qu'il faudra travailler à la décarbonation des manifestations sportives et culturelles.

En quoi consistera exactement la décarbonation des manifestations culturelles et sportives?

Quels sont les coûts de cette mesure? Quelles sont les pertes possibles pour ces organismes ou institutions en termes de rayonnement notamment international, de ressources humaines et financières?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF***Mesure 15 de la Stratégie climat**

La mesure 15 de la Stratégie climat stipule ceci: «En collaboration avec les organisateurs et organisatrices de manifestations, élaborer et adopter un plan d'action pour la décarbonation des manifestations sportives, culturelles et de loisirs.» Elle a pour objectif de réduire l'empreinte carbone et environnementale des manifestations et de monitorer les résultats des actions prises en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Un groupe de travail interdépartemental a été créé pour mettre en œuvre cette mesure. Il est constitué d'au moins un-e représentant-e par département. Le groupe travaille actuellement sur la base de documents et guides existants pour des manifestations plus durables; par exemple le site www.manifestation-verte.ch, la Charte de l'alimentation durable (<https://www.geneve.ch/fr/document/charte-alimentation-durable>), le Guide pour la gestion des déchets lors de manifestations (<https://www.geneve.ch/fr/document/guide-gestion-dechets-lors-manifestations-2007>) et le Guide sur la vaisselle réutilisable dans les manifestations (<https://www.ge.ch/document/19846/telecharger>).

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 42, p. 5768.

² Stratégie climat de la Ville de Genève. Liste des mesures, 2022 https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detaill-objet/?sdl_uid=137989&sechash=1bff4567

Question écrite: nature et coûts de la décarbonation
des manifestations culturelles et sportives

Ces démarches s'inscrivent plus largement dans le cadre de la Stratégie climat Ville de Genève (<https://www.geneve.ch/strategie-climat>), du Programme d'action climat et environnement du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) (<https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-culture-transition-numerique/urgence-climat>) et de la Charte d'engagement écoresponsable du DCTN (<https://www.geneve.ch/fr/document/charte-engagement-ecoresponsable-pace>).

Sur cette base, le groupe de travail œuvre à la réalisation d'un bilan carbone d'une manifestation emblématique par département en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'ensemble des manifestations qui ont lieu sur le territoire de la Ville de Genève.

Les événements retenus

2022

- 24-26 juin 2022: Fête de la musique (bilan carbone réalisé)

2023

- 1^{er} août 2023: Fête nationale suisse du 1^{er} Août
- 18-20 août 2023: Festi'terroir
- 9-10 septembre 2023: Journées européennes du patrimoine
- 7-8 octobre 2023: la Ville est à vous (VAV) aux Eaux-Vives

2024

- 19-25 mai 2024: *Gonet Geneva Open ATP 250*

Bilan carbone

Les domaines analysés dans la réalisation d'un bilan carbone de manifestation sont l'énergie, l'alimentation et les boissons, les achats et location de matériaux, les consommables et services, les équipements immobilisés, les déplacements des publics, des artistes, des employé-e-s de la Ville de Genève, des prestataires mandatés, des partenaires culturels, du personnel auxiliaire, des étudiant-e-s, le transport de marchandises et le traitement des déchets.

Question écrite: nature et coûts de la décarbonation
des manifestations culturelles et sportives

A titre d'exemple, les résultats du bilan carbone de la Fête de la musique 2022 montrent que le domaine «déplacement des festivaliers» représente à lui seul 76% des émissions de GES. Suivent les domaines «alimentation et boissons» avec 14% et «achats et location» avec 8%. En analysant plus précisément les modes de déplacement, on s'aperçoit que seulement 20% des festivaliers viennent en transports individuels motorisés mais qu'ils représentent 88% des émissions de GES de l'ensemble des déplacements. Concernant le domaine «alimentation et boissons», la catégorie viande et poisson représente 6% des quantités de produits vendus mais 45% des émissions de GES de l'ensemble du domaine. Sur la base de ces résultats, la mise en place de mesures pour réduire les déplacements en transports individuels motorisés et la consommation de viande rouge permettraient de réduire sensiblement l'empreinte carbone de la Fête de la musique sans impact sur l'offre culturelle de la manifestation.

Coûts de la mesure

Le budget d'un bilan carbone se situe entre 10 000 et 15 000 francs selon la taille de la manifestation. Celui de la Fête de la musique a coûté 13 000 francs. Le budget pour l'ensemble des bilans sera donc d'environ 78 000 francs.

Plan d'action pour la décarbonation des manifestations

Sur la base de ses travaux et des bilans carbone, le groupe de travail rédigera un plan d'action pour la décarbonation des manifestations qui sera validé par le Conseil administratif. La volonté du Conseil administratif est d'analyser ces résultats et d'agir en vue de réduire l'empreinte carbone et environnementale des manifestations et non de réduire leur offre ni leur rayonnement.

Conclusion

Ainsi, pour répondre directement à l'intitulé de la question écrite, il s'agit de décarboner la ville et ses manifestations et non de déculturer la ville. Les manifestations culturelles et sportives continueront d'être organisées, soutenues ou accueillies, mais en réduisant autant que possible leurs impacts climatiques et environnementaux.

A ce titre, il est important de souligner que les organisateurs et organisatrices de grands événements sportifs mettent déjà en place des stratégies propres pour réduire leur empreinte carbone, à l'instar du Marathon de Genève (gratuité des transports publics, repas végétariens, recours à l'électricité Vitale Vert, compensation des émissions de GES, etc.).

Question écrite: nature et coûts de la décarbonation
des manifestations culturelles et sportives

En outre, concernant les événements culturels, la liberté artistique et l'indépendance de création ne seront aucunement remises en cause. Les organisateurs et organisatrices de manifestations culturelles et les artistes ont toujours su s'adapter et innover pour répondre aux enjeux de société.

La mise en œuvre de la mesure 15 ne devrait par conséquent avoir aucun impact négatif en termes de rayonnement notamment international, ni en termes de ressources humaines et financières, comme redouté par les auteur-e-s de la question. Au contraire, les impacts devraient être positifs et permettre de valoriser le rôle essentiel que la culture a à jouer dans le nécessaire changement de paradigme pour répondre aux enjeux de la crise climatique et environnementale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

10. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Profitions des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques» (M-1476)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» a été adoptée le 16 mai 2019 par le Conseil municipal;
- la volonté de positionner la Ville de Genève comme ville exemplaire en matière de développement durable au niveau international;
- la nécessité d'accélérer les investissements de la Ville de Genève pour faire face aux enjeux de la transition écologique et de lui donner les moyens de ses ambitions déjà affichées;
- que de nombreux économistes plaident pour une relance budgétaire afin de financer la transition écologique;
- qu'une agence de notation a à nouveau très récemment confirmé l'excellente santé financière de la Ville de Genève en maintenant une note qui lui permet d'accéder facilement aux crédits sur les marchés financiers;
- le succès de la récente émission de green bonds (obligation verte) par le Canton de Genève;
- que le niveau de la dette brute de la Ville de Genève est inférieur à son niveau de 2007;
- que la Ville de Genève a la capacité d'emprunter à des taux d'intérêt négatifs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan complémentaire au Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031 (D-39) présentant une augmentation des investissements de la Ville de Genève de 70 millions de francs au minimum par année, dédiés à la transition écologique ainsi qu'aux crédits d'investissement y relatifs. Cela permettra notamment:

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 50, p. 6724.

Motion: des investissements à la hauteur des enjeux climatiques

- d’accélérer massivement la rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève afin de réduire, voire de supprimer la consommation d’énergie fossile;
- de rendre la Ville de Genève autonome, voire productrice nette d’énergie, par le déploiement massif de panneaux solaires et photovoltaïques partout où cela est possible;
- de rendre la mobilité douce prioritaire sur tout le territoire de la Ville de Genève en augmentant massivement le réseau de pistes cyclables protégées;
- de faire en sorte que tous les aménagements urbains permettent d’améliorer l’efficacité des transports publics, en particulier pour favoriser le succès du Léman Express;
- de replanter massivement des arbres et protéger les sols;
- de favoriser les projets innovants liés à la transition écologique menés par des entreprises sises sur le territoire de la Ville de Genève, notamment en proposant un crédit d’investissement de plusieurs millions de francs, pour accorder des prêts dans le cadre du projet G’innoVe;
- de proposer, si nécessaire, un renforcement des postes permettant de mener à bien ces différents projets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les intentions exprimées par cette motion.

Le montant cible des investissements annuels figurant dans les plans financiers d’investissement (PFI) a été porté de 130 à 180 millions de francs, et ce dès le 16^e PFI, adopté par le Conseil administratif en novembre 2020. En parallèle, le Conseil administratif a adopté en 2019 un plan stratégique de végétalisation 2030, dont il entend poursuivre la mise en œuvre.

Le Conseil municipal est, depuis lors, saisi de propositions de crédit d’engagements dans les domaines évoqués par la motion: la rénovation du patrimoine immobilier, le déploiement de panneaux solaires, le développement du réseau cyclable ou encore la plantation d’arbres. Une fois les propositions votées, les dépenses d’investissements seront alors réalisées en fonction des contraintes s’imposant à chaque projet de réalisation.

Le dispositif G’innoVe est prévu pour apporter un soutien financier, sous la forme de subventions, limité dans le temps, à des projets d’innovation sociétale. Il n’est pas conçu pour attribuer des prêts permettant de financer des projets liés à la transition écologiques. La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), dont une des activités principales est le prêt aux entreprises, sera rendue attentive à la sensibilité exprimée par le Conseil municipal vis-à-vis de tels projets.

Motion: des investissements à la hauteur des enjeux climatiques

Par ailleurs, plusieurs nouveaux postes au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), destinés à renforcer les moyens à disposition pour réaliser les investissements, ont été validés par le Conseil municipal à l'occasion des votes de budget intervenus entre le dépôt de la motion et son acceptation.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:

Alfonso Gomez

—***—

Le président. Monsieur le maire, est-ce que vous voulez répondre à votre propre motion? (*Rire.*) Non? Personne ne veut prendre la parole? (*Commentaire.*) C'était une petite blague, Monsieur le maire.

11. Réponse du Conseil administratif du 27 avril 2023 à la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la transformation de notre rapport à la mort et à l'ensemble des symboliques et rites qui l'accompagnent;
- l'absence d'alternatives au cimetière (permettant aux proches d'avoir un endroit pour le recueillement);
- la préoccupation croissante des citoyennes et citoyens pour le développement durable;
- le rattachement, du moins symbolique, des cimetières au religieux;
- l'émergence, en Suisse alémanique² et en Allemagne³, d'un site funéraire nouveau, appelé la «Forêt du souvenir», qui permet l'ensevelissement d'urnes (biodégradables) dans la forêt (dans le cadre d'un périmètre défini), au pied d'arbres spécialement choisis;
- le fait qu'une seule Forêt du souvenir existe pour l'instant en Suisse romande et qu'elle se situe très loin de Genève, à Glovelier (JU),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un mode alternatif de sépulture peu coûteux qui permet de remémorer le nom du défunt et qui tient compte de l'impact écologique dont les problèmes potentiels de contamination du sol liés aux cendres;
- d'accompagner cette démarche de séances d'information et de discussion;
- de créer une plateforme pour les hommages en ligne.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 49, p. 7748.

² En Suisse, l'association Friedwald a été à la base de la création de nombreuses Forêts du souvenir (www.friedwald.ch)

³ Par exemple, la Forêt du souvenir réalisée sur le territoire de la commune d'Oberried près de Freiburg im Breisgau (www.ruheberg.de)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aujourd'hui la proportion entre le nombre d'incinérations (85%) et d'inhumations (15%) effectuées par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) reste stable depuis plusieurs années.

L'incinération reste largement majoritaire et permet un choix de destination des cendres plus vaste que dans le cas d'une inhumation de corps.

Ainsi, sur les 2500 incinérations annuelles, environ 50% des familles décident de récupérer les cendres de la personne décédée pour les placer dans un lieu privé ou dans un cimetière situé en dehors de la ville de Genève ou encore pour les disperser dans la nature. Sur ces près de 1250 familles concernées, nous évaluons à un minimum de 20% celles qui décident de disperser les cendres de leur proche dans la nature. Cette manière de faire devient de plus en plus prisée, notamment du fait que les cimetières peuvent être perçus par certaines personnes comme des lieux religieux et, parallèlement, on assiste à un intérêt grandissant pour des actions et des modes de vie davantage en harmonie avec la nature. Il en est ainsi pour les célébrations civiles qui prennent de l'ampleur et représentent, avec les recueils musicaux, près de 40% des cérémonies funéraires.

En outre, on note une volonté de la part de nombreuses familles de réduire le temps et les coûts consacrés à l'entretien d'une tombe, les défunt-e-s ayant exprimé de leur vivant le souhait de ne pas représenter une charge pour leurs proches après leur mort.

Aujourd'hui, ni l'inhumation ni l'incinération ne représentent des modes de sépulture à proprement parler «écologiques». En effet, inhumer des défunt-e-s, pourvu-e-s de vêtements parfois synthétiques, dans un cercueil en bois d'origine exotique, bien souvent recouvert de vernis, et munis d'éléments métalliques, n'est pas sans impact sur la qualité des sous-sols et l'environnement de manière générale.

Quant à la pollution éventuelle des cendres, elle dépend de chaque défunt-e et des éléments étrangers contenus dans le corps, comme les amalgames dentaires composés de mercure, ou des prothèses médicales en polymère et métaux. Il faut ajouter à cela la pollution liée au fonctionnement du crématoire. A noter que, dans le cadre d'une inhumation d'urne dans une tombe cinéraire, l'usage d'une urne en cuivre ou en métal participe également à la pollution des sols, contrairement à l'utilisation d'une urne biodégradable.

Les jardins du souvenir sont quant à eux constitués d'une cuve en béton qui maintient les cendres dans leur contenant sans impacter le sous-sol. Seul le Jardin du souvenir N° 6 – toujours en activité – est conçu avec une conduite posée verticalement dont le fond est en contact direct avec la terre du sous-sol.

Motion: pour une Forêt du souvenir sur le territoire cantonal

Le cimetière comme lieu de sépulture demeure donc le lieu privilégié. Néanmoins, il convient d'adapter l'offre aux besoins et souhaits des personnes. Ainsi, il est primordial de proposer des solutions qui ne demandent pas ou peu d'entretien pour les familles, qui témoignent de la présence des cendres de la ou du défunt-e par une inscription de son prénom et nom sur un support dédié, et qui soit peu coûteux.

Aujourd'hui, le jardin du souvenir est un moyen peu coûteux pour déposer les cendres de nos défunt-e-s et qui demande peu d'espace par rapport au nombre de cendres contenues. Le SPF réfléchit déjà, pour les prochains jardins du souvenir, à la possibilité d'inscrire le nom de la ou du défunt-e sur le site dans lequel les cendres auront été déversées.

Il existe également d'autres moyens comme l'humusation mais, à l'heure actuelle, la législation suisse n'est pas claire car seules l'inhumation et l'incinération y sont mentionnées. Ces moyens alternatifs ne sont donc pas formellement interdits, mais ils ne sont pas non plus explicitement autorisés. Des études sont actuellement menées sur cette procédure car la question des corps et des polluants qu'ils peuvent contenir se pose.

Cette démarche, si elle devenait possible, devra être réfléchie avec les représentant-e-s de différents domaines d'activités en lien avec le funéraire (officiant-e-s religieux et civils, personnel soignant, personnel d'établissement médicosocial (EMS), représentant-e-s d'associations actives dans l'accompagnement de fin de vie, etc.) afin de répondre au mieux aux besoins de notre société. Elle pourrait également être ajoutée au catalogue des prestations proposées par le SPF, et explicitée aux familles lors de l'organisation des obsèques, mais également en amont, lors de séances d'information qui présentent le livret «Mes derniers souhaits», dont l'objectif est de sensibiliser le public aux questions à se poser dans le cadre de l'organisation d'obsèques.

En conclusion, des réflexions sont actuellement menées pour offrir des alternatives plus écologiques aux familles. Dans cette lignée, le SPF propose déjà des matériaux plus respectueux de la nature (capitons en coton, cercueils sans vernis, sans partie métallique, urnes biodégradables, etc.).

Cette motion amendée s'inscrit donc pleinement dans les réflexions et actions actuellement menées par la Ville de Genève pour des funérailles plus écologiques et moins coûteuses.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

12. Réponse du Conseil administratif du 3 mai 2023 à la motion du 10 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Natacha Buffet-Desfayes et Olivier Gurtner: «Pour des salles communales accessibles à toutes et à tous» (M-1198)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les besoins avérés de création d'établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l'ensemble de la population, proches des transports publics, comme souligné par l'étude «Voyage au bout de la nuit» mandatée par la Ville de Genève en 2010;
- que les salles communales de la Ville de Genève sont actuellement sous-exploitées (taux d'occupation de 160 jours par an seulement en 2011);
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», qui demande explicitement une meilleure exploitation des infrastructures actuelles telles que les salles communales et les maisons de quartier, notamment par l'instauration de contrats jeunes (pétition signée par plus de 35 associations);
- le projet d'arrêté PA-126 du 16 février 2011 concernant la modification du règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève;
- le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211), qui souligne en son article 9, alinéa 3, l'importance de maintenir les activités d'animation au centre-ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de repenser le règlement d'utilisation des salles communales de la Ville de Genève pour en faire un vrai outil au service de la population;
- de procéder à une étude pour évaluer les besoins des usagers et les investissements nécessaires pour que la Ville de Genève puisse proposer des salles communales accessibles à la population et offrir aux associations les conditions nécessaires pour y organiser des manifestations, notamment festives et culturelles;
- de prendre contact avec le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée afin de réfléchir à une gestion mutualisée des salles communales par et pour les jeunes.

¹ *Mémorial* 178^e année: Rapport, N° 11, p. 1195.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La réponse à cette motion, acceptée en septembre 2020 par le Conseil municipal, a été laissée en suspens dans l'attente des conclusions du groupe de travail interdépartemental pour la gestion des salles de la Ville de Genève.

Ce groupe, constitué suite au vote de la motion, avait comme mandat d'étudier les modalités de mise à disposition de toutes les salles de la Ville de Genève à l'usage du public. Les travaux de ce groupe, dissous en 2022, n'ont pas abouti à une modification de l'organisation actuellement en vigueur.

La réponse du Conseil administratif porte donc exclusivement sur le périmètre de la motion, à savoir les salles communales de la Ville de Genève, dont la gestion est confiée à la Gérance immobilière municipale (GIM). Les différentes invites de la motion M-1198 ne sont pas traitées les unes après les autres, mais toutes abordées dans les différents chapitres ci-dessous.

1. Périmètre concerné, données d'exploitation et politique tarifaire

La GIM gère activement cinq salles communales et le coût de cette politique publique en faveur de la vie associative et citoyenne s'est élevé, pour l'exercice 2022, à 2 500 000 francs, imputé sur les comptes du service. Cette charge importante pour les finances publiques découle principalement du type de mise à disposition, celui-ci nécessitant:

- une équipe de 15 personnes, dédiée à la surveillance et au nettoyage, un collaborateur ou une collaboratrice pour la gestion administrative et un-e chef-fe d'équipe;
- cette structure de coûts fixes est à mettre en regard d'un taux d'occupation historiquement important sur les week-ends, alors que le reste de la semaine, les salles sont relativement peu occupées;
- un taux de rabais et de subventionnement élevé.

SÉANCE DU 26 JUN 2023 (soir)

Motion: accessibilité des salles communales

Données d'exploitation¹

Salles communales	Nombre d'heures de location	Taux de réservation de week-end 2022 / (taux max sur 5 ans)	Nombre d'annulations	Commentaires
Salle des Asters	1'388	15.6 % / (51.1 %)	7	Baisse du nombre de lots, à la suite d'un changement concernant la fourniture des séries de cartons
Salle du Faubourg	973	48.9 % / (48.9 %)	15	
Salle du Palladium	1'184	44.4 % / (77.8 %)	22	
Salle de Plainpalais	3'947	73.3 % / (100 %)	18	Salle abritant la majorité des grands festivals subventionnés par la Ville de Genève (FIFDH, Voix de Fête, Archipel, La Bâtie, GIFF, Geneva Pride)
Salle du Môle	728	0 %	0	Salle mise à disposition sur l'année au Colis du Coeur

Historique du taux de rabais et de subventionnement

Années	Décisions tarifaires	Encaissements	Rabais réglementaire	Gratuits en charges dans les départements de tutelle	TOTAL FACTURATION (hors facturation interne Ville)	% rabais / gratuités
2015	Fin 2015 : <ul style="list-style-type: none"> • l'octroi d'un rabais de 100% (en lieu et place d'un rabais de 50%) pour les groupements, organismes de bienfaisance, caritatifs, culturels, patriotiques, religieux, de loisirs, sportifs, musicaux et d'intérêt public; • l'octroi d'un rabais de 100% (en lieu et place d'une tarification entière) aux organisateurs de lots appartenant à l'une des catégories de demandeurs décrites ci-dessus. 	370 KCHF	469 KCHF	626 KCHF	1'465 KCHF	74.8%
2016	--	207 KCHF	814 KCHF	326 KCHF	1'347 KCHF	84.7%
2017	--	115 KCHF	1'152 KCHF	197 KCHF	1'464 KCHF	92.1%
2018	Fin 2018 : retour à la pratique antérieure	72 KCHF	1'311 KCHF	237 KCHF	1'620 KCHF	95.6%
2019	--	146 KCHF	998 KCHF	482 KCHF	1'626 KCHF	91.0%
2020	--	52 KCHF	147 KCHF	273 KCHF	472 KCHF	89.0%
2021	--	108 KCHF	280 KCHF	405 KCHF	793 KCHF	86.4%
2022	--	216 KCHF	498 KCHF	526 KCHF	1'240 KCHF	82.6%

¹ La salle des Eaux-Vives n'est actuellement pas gérée par la GIM: le projet de délibération PRD-301, voté par le Conseil municipal le 2 novembre 2022, octroie un crédit de 50 000 francs pour une étude de faisabilité en vue d'une nouvelle affectation (parascolaire et judo). La salle était auparavant mise à disposition, depuis 2004, à l'Association pour la danse contemporaine.

Même si la politique tarifaire affichée par la Ville de Genève est en dessus de celle pratiquée par les autres communes, elle doit être pondérée à plusieurs titres. Les prix affichés par la GIM intègrent la surveillance ainsi que le nettoyage. La politique de rabais et de gratuité, très généreuse en Ville de Genève (82,6% de gratuits et rabais en 2002), corrige d'autant plus ce différentiel. Les acteurs associatifs genevois ont parfaitement intégré cette logique. Par contre, les particuliers doivent généralement s'acquitter du tarif plein, ce qui peut freiner certaines initiatives (réunions de famille, anniversaires, etc.). Cela étant, les salles de la GIM ne sont pas les lieux les plus adéquats pour ce genre de manifestations. Ce sont des espaces à forte capacité d'accueil, équipés et avec une surveillance permanente, plus aptes à abriter des grands rassemblements.

En matière de rabais réglementaires et d'octroi de gratuités, il est aussi essentiel de rappeler certaines décisions prises par le Conseil municipal ces dernières années. Le projet d'arrêté PA-126, voté en novembre 2015, a modifié deux règles de tarification en octroyant un rabais de 100% (en lieu et place de 50%) pour les associations poursuivant des buts de bienfaisance, caritatifs, culturels, patriotiques, religieux, de loisirs, sportifs, musicaux et d'intérêt public (ainsi que pour l'organisation de lotos pour des locataires appartenant à une de ces catégories).

Au-delà de l'impact financier de cette mise à disposition gratuite des salles de la GIM (taux de gratuité de 95,6% en 2018), cette mesure a généré un changement dans le mode d'attribution, l'évaluation politique d'une demande étant supprimée. Il suffisait pour l'organisateur de se constituer en association pour obtenir la gratuité, la GIM n'ayant pas la compétence de refuser la demande.

Un risque de dégât d'image, dans le cas d'une mise à disposition à un organisateur polémique, une gestion administrative difficile, l'augmentation du nombre d'annulations de dernière minute (celles-ci n'ayant aucune conséquence financière) et la création d'associations prétextes, sans réelles expériences, ont amené le Conseil municipal à revenir à la pratique antérieure en octobre 2018 (vote de la proposition PR-1244).

Plus récemment, en avril 2022, le Conseil administratif a répondu à la question écrite QE-540 du 4 décembre 2019, qui visait à faciliter la gestion administrative de l'octroi des subventions en nature, en évitant au demandeur la nécessité de déposer deux dossiers, un à la GIM et un au département de tutelle, porteur de la gratuité. Le Conseil a rappelé qu'il n'entendait pas modifier cet état de fait, les règles s'appliquant à l'octroi d'une subvention n'étant pas les mêmes que celles encadrant l'octroi du rabais de 50%. Une bonne maîtrise de l'occupation des salles exige le maintien des deux processus.

2. Contraintes actuelles réduisant les possibilités de mise à disposition des salles communales

2.1 Annulations des réservations

Comme mentionné au point 1 ci-dessus, le nombre record d'annulations en 2022 explique en partie le taux d'occupation relativement faible sur les week-ends. Auparavant, la pratique administrative consistait à remettre au demandeur une offre, que celui-ci devait valider dans un délai de deux mois. Le contrat était ensuite envoyé pour signature, avec une échéance à trente jours. Au total, l'organisateur disposait de trois mois pour se décider. En cas d'annulation de dernière minute, le temps disponible pour une relocation était beaucoup trop court. La GIM a modifié cette pratique en 2023 et le contrat est maintenant directement envoyé, réduisant ce délai à un mois. Ce changement ne nécessite pas de modification du règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève (LC 21 371).

2.2 Contraintes réglementaires et d'horaires

Dans un courrier adressé par le Conseil administratif à M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en date du 28 janvier 2021, la Ville a invité le Canton à harmoniser les bases légales et réglementaires en matière de protection incendie, dans les cas où la centrale d'alarme d'une salle doit être réglée en mode indirect (l'alarme n'est pas directement transmise, mais doit être quittancée par des agents formés), ce qui est nécessaire pour certains types de manifestations (notamment lors de l'usage de fumigènes). La directive cantonale N° 3 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (FPSSP) exige en effet la présence de trois équipiers et équipières, employé-e-s du propriétaire, alors que la directive de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) en exige deux.

La GIM, se conformant au cadre réglementaire cantonal, doit quelquefois refuser des manifestations, faute de collaborateurs et collaboratrices disponibles. La Ville de Genève n'est pas la seule commune à avoir interpellé le Canton à ce sujet et nous espérons une réponse prochainement.

2.3 Equipements, vétusté des salles et nuisances

Comme mentionné précédemment, l'équipement des salles de la Ville doit répondre à une exigence de polyvalence. Chacune d'entre elles dispose d'un matériel de base, tant au niveau des luminaires, de la sonorisation que du matériel

Motion: accessibilité des salles communales

de cuisine. Habituellement, les organisateurs et organisatrices viennent avec leur propre matériel lors de l'organisation de concerts ou de soirées festives. Il est illusoire d'imaginer pouvoir équiper toutes les salles pour répondre à l'ensemble des typologies de manifestations. La technologie évoluant rapidement, il serait nécessaire de consentir à d'importants investissements récurrents.

Une réflexion de fond sera néanmoins menée lors de la rénovation de la salle la plus vétuste, le Faubourg, afin d'explorer d'autres alternatives, notamment celle d'une affectation plus spécialisée. Cela étant, les études ne sont pas prévues avant 2027, avec une ouverture du chantier en 2029. Aucun autre projet de rénovation n'est pour l'instant inscrit au plan financier d'investissements.

La question des nuisances, liées à certains types de manifestations, est un paramètre de gestion complexe, notamment dans les quartiers connaissant une forte densification. Des études sont par exemple prévues pour évaluer l'isolation phonique de la salle du Palladium, les riverains de l'écoquartier de la Jonction se plaignant très régulièrement. Selon les conclusions de l'enquête, des mesures devront être mises en œuvre pour assurer une cohabitation harmonieuse.

La salle du Môle, elle aussi intégrée dans un ensemble locatif dense, impose déjà des contraintes horaires strictes (location autorisée jusqu'à minuit au maximum), la rendant particulièrement peu attractive pour les manifestations festives ou culturelles.

3. Les salles communales, outils au service d'autres politiques publiques

Il sied aussi de mettre en lumière le rôle important des salles communales pour la poursuite d'autres politiques publiques. En effet, elles peuvent être mises à disposition, pour de longues périodes, à des acteurs de l'aide sociale (par exemple l'attribution de la salle du Môle aux Colis du cœur depuis deux ans) ou réquisitionnées par d'autres services de la Ville en cas de crise majeure (comme la distribution de repas lors de la pandémie de Covid à la salle des Asters).

Nous tenons aussi à signaler que, sur demande de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, l'Hospice général effectue actuellement une visite des salles pour déterminer leur capacité d'accueil, dans le cadre de la gestion des réfugiés ukrainiens. Une fois les conclusions connues, le Conseil administratif se positionnera sur une mise à disposition.

4. Le collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée

En date du 16 mars 2023, la GIM a reçu une délégation du collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, afin d'aborder la dernière invite de cette

motion. Il ressort de l'échange que les politiques de mise à disposition ne sont pas comparables.

Le mode de gestion du collectif repose sur l'exploitation de deux salles (salle du Terreau et le Groove), mises à disposition gratuitement exclusivement à des associations membres du collectif (environ 150 membres), sous réserve éventuellement d'une commission de 15% sur le bénéfice réalisé lors de la soirée.

Ayant une bonne connaissance des associations membres, les démarches administratives pour les locations sont largement simplifiées. Les salles étant dédiées à des soirées festives ou culturelles, l'équipement est à disposition et rentabilisé. Ce mode de gestion associatif est très bien adapté pour renforcer la responsabilité de tous les acteurs, par le biais de formations et d'accompagnements pour la réalisation des événements. Avec l'arrivée du Groove, la programmation des deux salles met les ressources du collectif sous pression et celui-ci n'envisage pas d'étendre ses activités à court terme.

Les salles de la Ville de Genève répondent à d'autres prérogatives. Ce sont des lieux polyvalents, abritant tous types de manifestations et à disposition des acteurs de la société civile, sans distinction. Ce mode de gestion, conforme aux objectifs fixés, impose toutefois un processus d'attribution plus structuré et un équipement moins spécialisé.

En conclusion, le Conseil administratif considère que les pistes d'amélioration ont été clairement identifiées et les mesures mises en œuvre. Il n'entend pas modifier le type de mise à disposition ni la base réglementaire, qui répondent aux objectifs de la politique publique poursuivie.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

13. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 7 septembre 2022 de M. Omar Azzabi: «Quelle place pour les productions des compagnies indépendantes dans les salles de spectacle de la Ville de Genève?» (QE-659)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans le cadre des discussions autour de loi sur la culture, la répartition des tâches et des moyens est très amplement discutée. Cette question a notamment fait l'objet d'une étude en juin 2022 sur mandat de la Conférence des délégué-e-s aux affaires culturelles des cantons romands (CDAC) et de la Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis), qui s'intitule «Le système des arts de la scène de Suisse romande»². «Cette étude met en lumière une liste de constats et dresse une série de recommandations pour notamment réduire les tendances à la précarisation des artistes et une certaine surchauffe du système, tout en améliorant la circulation des œuvres.»

Les résultats révèlent:

1. la limite des lieux disposés à accueillir des productions toujours plus nombreuses;
2. la limite des possibilités de financements;
3. et une concurrence généralisée pour capter l'attention de publics de plus en plus sollicités.

Dans notre commune, certaines voix s'élèvent aujourd'hui pour discuter des critères des cahiers des charges des directeurs et directrices des institutions théâtrales de la Ville de Genève. Plusieurs témoignages nous rapportent que certains directeurs et directrices produisent eux-mêmes et elles-mêmes des spectacles dans les salles qu'ils et elles dirigent alors que leur cahier des charges le leur interdit. Cela est problématique au regard de l'égalité de traitement avec les compagnies indépendantes ainsi que pour leur accès aux salles de la Ville dans le cadre de leur propre production.

Le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) peut-il dès lors informer ou confirmer cette information? Combien d'institutions ont l'interdiction de produire des spectacles inscrite dans le cahier des charges des directeurs/directrices qui les dirigent?

De manière générale, et hors cahier des charges, combien de spectacles ont été produits par les directeurs et directrices dans les institutions de la Ville?

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 14, p. 1708.

² Corodis, «Repenser le système des arts de la scène en Suisse romande», 2022 <https://corodis.ch/corodis-public-une-etude-sur-le-systeme-des-arts-de-la-scene-en-suisse-romande>

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Question écrite: productions indépendantes
dans les salles de spectacle de la Ville

Combien de spectacles ont été produits par les directeurs et directrices dans les institutions de la Ville alors que leur cahier des charges leur en donnerait l'interdiction?

Au nom de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD; RSGe A 2 08), le DCTN peut-il transmettre aux élu-e-s de la Ville l'ensemble des cahiers des charges des directeurs/directrices des institutions culturelles de la Ville?

Enfin, quelle mesure prend le DCTN à l'égard des directeurs et directrices qui ne respectent pas leur cahier des charges?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Richesse de la scène théâtrale genevoise

La Ville de Genève a des responsabilités de ville-centre dans les domaines des arts vivants de par son histoire, ses infrastructures et ses compétences. L'excellence des formations dans le domaine du théâtre et le rayonnement de ses institutions ont créé une dynamique forte dans les arts scéniques. En effet, sur son seul territoire, la Ville de Genève subventionne onze institutions théâtrales et en gère directement trois autres (le Casino Théâtre, le Théâtre Pitoëff et le Théâtre des Grottes). D'autres institutions théâtrales, telles que le Théâtre du Caveau, de l'Espérance ou celui des Salons, sont sous la responsabilité d'entités tierces.

Parmi les structures institutionnelles subventionnées par la Ville, chaque scène possède ses propres axes de projet culturel et de programmation artistique (p.ex. jeune public, art marionnettique, émergence, écriture contemporaine, arts pluridisciplinaires, programmation et rayonnement internationaux), ainsi qu'une gouvernance spécifique (fondations de droit privé ou de droit public, associations). Les trois scènes gérées directement par le Service culturel (SEC) sont louées ou mises à la disposition de compagnies indépendantes sur dossier, en fonction des disponibilités du planning saisonnier et de critères prédéfinis (compagnies semi-professionnelles ou premiers projets, par exemple, pour le Théâtre des Grottes).

Considérant le nombre de lieux de création susmentionné, force est de constater que la Ville de Genève offre, chaque saison, aux artistes locaux une possibilité conséquente de mener un travail de création dans des conditions professionnelles. En outre, depuis 2017, la Ville de Genève a introduit une durée maximale de dix ans pour les mandats de direction d'institution afin d'assurer une accessibilité de ces postes, mais également de favoriser un tournus dans les choix programmatisés menés par les directions.

Question écrite: productions indépendantes
dans les salles de spectacle de la Ville

Productions des directions d'institutions

Les différents organes de gouvernance de ces institutions, ainsi que le SEC de la Ville de Genève, ont toujours porté une certaine attention à la proportion des créations, réalisées chaque saison, par les directions artistiques de ces salles considérant que les moyens financiers publics et l'accès aux plateaux doivent être répartis équitablement. La définition de cette pratique varie de cas en cas selon le projet de chaque institution, et il n'y a aujourd'hui pas, à notre connaissance, de pratique problématique.

Pour exemple, sur la saison 2022-2023, la codirection de la Comédie de Genève, constituée de Natacha Koutchoumoff et Denis Maillefer, aura programmé une seule recreation d'un spectacle de Denis Maillefer (créé en 2022) sur 29 spectacles au total. Au Poche/GVE, le directeur Mathieu Bertholet aura programmé une seule création signée par ses soins sur les sept spectacles de la saison. Au Théâtre du Loup, le collectif du Théâtre du Loup aura programmé une seule recreation d'un spectacle d'Eric Jeanmonod, fondateur du Théâtre du Loup, sur 16 spectacles et événements au total. Au Théâtre des Marionnettes, la directrice, Isabelle Matter, n'aura programmé aucune création propre sur 13 spectacles au total. Enfin, au Théâtre Am Stram Gram, le directeur Joan Mompert aura programmé une seule création (co-mise en scène avec un autre artiste romand) sur un total de 20 spectacles.

En outre, depuis quelques années, le SEC observe que certaines directions d'institution ne sont plus portées par des artistes, ce qui supprime toute production artistique éventuelle menée par ces directions. En effet, le Théâtre Saint-Gervais ou celui du Grütli, par exemple, sont dirigés depuis 2018 par des directrices qui ne sont pas des créatrices et qui, de facto, ne programment pas leurs propres spectacles.

Enfin, il est important de rappeler que les cahiers des charges des directions d'institutions relèvent de la relation contractuelle entre employeur et employé-e. La Ville de Genève n'étant pas l'employeuse de ces directions, il conviendra, le cas échéant, que ces cahiers des charges soient demandés par l'auteur de la présente question aux organes de gouvernance des institutions théâtrales genevoises.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Question écrite: productions indépendantes
dans les salles de spectacle de la Ville

M. Omar Azzabi (Ve). Simplement une réaction pour dire que la réponse du Conseil administratif nous paraît, aux Verts et aux Vertes, un peu incomplète. La question était assez simple finalement, c'était de savoir combien de directeurs et de directrices de théâtre produisaient leurs propres spectacles dans les institutions qu'ils ou elles dirigent. On nous donne des éléments pour à peu près trois ou quatre d'entre elles – la Comédie de Genève, le Poche, le Théâtre du Loup et le Théâtre Am Stram Gram. On n'a pas l'ensemble des éléments sur les 14 institutions, si j'ai bien compté, que dirige directement ou indirectement la Ville. Sur-tout, on ne répond pas à la question du cahier des charges.

Le Conseil administratif donne l'argument juridique de la protection de la sphère privée par rapport à des contrats de droit privé, très bien, mais la question est simple: est-ce que dans le cahier des charges de ces directeurs et directrices de théâtre on a des clauses qui leur interdisent strictement de produire leurs propres productions dans les institutions qu'ils et elles dirigent? Je crois que la question est toute légitime et toute trouvée, puisqu'on estime chez les Verts et les Vertes que plus on autorise ce type de productions dans nos théâtres, plus on enlève de travail aux compagnies indépendantes. J'aimerais bien que le Conseil administratif et le département de M. Kanaan reviennent avec un peu plus d'éléments sur ces questions-là pour savoir s'il y a éventuellement une motion ou autre chose à discuter afin d'avoir une certaine clarté dans la politique que veut la Ville dans ses institutions théâtrales.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Est-ce qu'il y a une réplique du Conseil administratif? Non. Alors je passe... (*Commentaire.*) Oui, mais si M. Kanaan n'est pas là, Monsieur Azzabi, il fallait me demander de reporter ce point.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

14. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la pétition du 26 avril 2022: «Pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)» (P-462)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide de renvoyer la pétition P-462 au Conseil administratif le 23 janvier 2023.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La situation décrite par le pétitionnaire est bien connue du poste de police municipale des Acacias en raison de ses fréquentes sollicitations. Toutes ses requêtes ont été traitées par les agent-e-s de la police municipale (APM).

La pétition ci-dessus mentionnée fait état de deux objets, soit:

1. La mise en place d'une signalisation explicite et grand format à l'entrée du square Simon-Durand

Le square Simon-Durand est du champ de compétences et de la responsabilité du Service des espaces verts (SEVE).

Parallèlement au traitement administratif de cette pétition, et pour répondre rapidement aux attentes des demandeurs, le Service des espaces verts a procédé à la mise en œuvre de deux totems identiques à ceux mis habituellement en place dans les parcs et de deux panneaux provisoires spécifiant l'interdiction des chiens dans le square.

Les deux panneaux provisoires ont vocation à être supprimés dès lors qu'il sera constaté une réduction de la fréquentation du square par les propriétaires de chiens. Quant aux totems, ils sont implantés de manière définitive et précisent aux usagers par le biais de pictogrammes l'interdiction pour les vélos, grillades, barbecue et chiens. Un pictogramme spécifique sensibilise au tri des déchets. Ce panneau «standard» est mis en place dans tous les parcs de la Ville de Genève et répond globalement aux attentes des pétitionnaires. Les photos prises sur site figurant en pièces jointes illustrent la nouvelle situation et la réponse apportée par le Conseil administratif et ses services aux demandes formulées.

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 42, p. 5660.

Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias

2. Des patrouilles pédestres d'APM

Des passages sont fréquemment effectués sur le secteur par les APM pendant leurs horaires d'activité (jusqu'à minuit du dimanche au mercredi et jusqu'à 3 h du jeudi au samedi).

Toutefois, lors de leurs patrouilles, les APM n'ont pas toujours constaté de problèmes majeurs permettant d'affirmer que la situation est insoutenable, telle que décrite par le pétitionnaire.

Depuis le 1^{er} juillet 2022 et à ce jour, la Centrale d'engagement de la police municipale a relevé six appels relatifs à des nuisances sonores dans ce secteur.

Cela étant dit, les APM continueront à prêter une attention particulière à la situation dans le cadre de leurs patrouilles habituelles.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

Annexe: photos prises sur site



Pétition: prévenir les incivilités dans le square Simon-Durand aux Acacias



15. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Pourquoi la borne devant la crèche de Saint-Jean reste-t-elle ouverte?» (QE-675)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi la borne devant la crèche de Saint-Jean reste-t-elle ouverte, alors qu'elle devrait rester fermée et sachant que le personnel n'est pas autorisé à s'y garer?

Je vous prie de faire le nécessaire pour remédier à ce problème.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En fin d'année 2022, les Services industriels de Genève (SIG) ont procédé à des travaux dans le secteur, qui ont malheureusement endommagé le réseau souterrain de la borne escamotable située à la hauteur du N° 39, rue de Saint-Jean, devant la crèche de Saint-Jean.

Début décembre, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a été averti du défaut de fonctionnement et a pris les mesures nécessaires afin de procéder aux réparations qui se sont déroulées le 24 janvier 2023.

Cela étant, plusieurs dysfonctionnements se sont enchaînés après les réparations du mois de janvier de cette année, et ont nécessité le changement de diverses pièces. Durant toute cette période de réparation, l'AGCM a été en contact avec la direction du secteur de la petite enfance de Saint-Jean, afin que les utilisatrices et les utilisateurs de la crèche en question soient informé-e-s en tout temps. Depuis le 4 avril 2023, la borne fonctionne à nouveau.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 28, p. 4225.

16. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M^{me} Yasmine Menétray: «Bancs publics intelligents» (QE-695)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Serait-il envisageable de changer le style de nos bancs publics dans les parcs, au quai du Seujet, au bord du lac, etc., et de les remplacer, par exemple, par des bancs intelligents?

Sur les modèles de l'Argentin Alfredo Häberli, on peut lire ou poser l'ordinateur, pour les bosseurs, ou y manger.

Dans le Massachusetts, aux Etats-Unis, le banc du futur est un banc en bois, connecté, en position allongée, avec des panneaux solaires intégrés. On peut encore y lire à la nuit tombée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend note de la suggestion. Sur le fond, il n'est pas envisageable de changer le style des bancs dans les parcs, les zones de verdure ni les zones protégées. En effet, ces bancs ont fait l'objet de mesures de protection suite à une étude historique menée par la Conservation du patrimoine en 2012.

Actuellement, la gamme de mobilier «Lausanne» et les autres gammes de bancs, de tables pique-nique ou de banquettes de la Ville de Genève permettent de s'installer confortablement pour lire ou travailler, à la lumière du jour ou des luminaires aux alentours. Il est à noter que la Ville de Genève propose une connexion Wifi accessible et gratuite, au sein de bâtiments communaux ainsi que de certains lieux publics (par exemple: parc des Bastions), en tout 630 points disponibles sur 78 sites.

Pour ce qui est de l'ombrage apporté par la toiture, la Ville de Genève privilégie des emplacements à l'ombre des arbres, qui ont un pouvoir rafraîchissant naturel (étude MERA «Mesure de l'Effet Rafrâchissant des Arbres» menée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et par la Ville de Lancy).

Enfin, la Ville de Genève n'est pas favorable à l'installation d'équipements de recharge sur ses bancs, d'une part en raison des nombreuses plaintes de citoyennes et de citoyens liées à l'usage d'équipements électriques (haut-parleurs, éclairage, etc.) dans l'espace public et des nuisances qui en

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 52, p. 6988.

découlent, et d'autre part en raison de la fragilité de tels équipements face aux actes de vandalisme.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler

—***—

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). Merci, Madame la conseillère administrative Perler, d'avoir répondu à ma question. Toutefois, cela m'interpelle car lundi lors d'une visite au quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) j'ai appris que ces bancs étaient fabriqués par un artisan de la zone industrielle qui ne les fabrique plus parce qu'à l'époque il n'avait pas réussi à obtenir commande d'un nombre suffisant de bancs. Ces bancs sont désormais fabriqués à Barcelone, si je me souviens bien – mes collègues pourront certifier mes dires. J'aurais bien voulu avoir une explication, car on dit toujours qu'il faut promouvoir les circuits courts, or on s'adresse à l'étranger alors qu'on avait quand même un artisan local qui fabriquait ces bancs. Je trouve cela totalement inacceptable.

Deuxièmement, on ne peut pas changer certains bancs, d'accord. Toutefois, comme mentionné dans ma question, j'avais demandé s'il y avait une possibilité de mettre ailleurs ces nouveaux bancs, par exemple le long du quai du Seujet ou dans certains parcs. Des bancs où on peut s'asseoir, certes, mais je pense à des bancs intelligents où on peut aussi poser un ordinateur quand on veut travailler dans un parc, c'est pourquoi j'ai proposé deux modèles qui existent à l'étranger. On a la chance d'avoir de magnifiques parcs, beaucoup de gens souhaiteraient pouvoir s'y poser. Je trouve dommage de ne pas avoir ce style de bancs et de vouloir en rester à un banc unique. J'aurais voulu avoir une explication sur la raison pour laquelle ces bancs ne sont plus fabriqués par cet artisan ou par d'autres artisans à Genève et qu'on les importe de l'étranger.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, les bancs actuels ne sont plus fabriqués à l'étranger, cela fait un certain temps, mais par une société qui est basée en Suisse dont je n'ai plus en tête ni le lieu ni le nom, car c'est très spécifique. Pour ce qui est de votre demande d'avoir des bancs intelligents, la réponse est contenue dans le texte. Sachez aussi qu'en ville de Genève il y a de nombreux points wi-fi accessibles, notamment au parc des Bastions. Il n'y a donc pas lieu d'équiper les bancs d'installations pour ce faire, puisqu'il y a l'accès au wi-fi. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade, Madame la conseillère municipale.

Question écrite: suroccupation dans les logements
de la Gérance immobilière municipale

17. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à question écrite du 26 avril 2023 de M^{me} Yasmine Menétray: «Suroccupation dans les logements de la GIM» (QE-705)¹.

TEXTE DE LA QUESTION ÉCRITE

- Combien de familles sont en suroccupation dans les logements de la Gérance immobilière municipale (GIM)?
- Dans quels types de logements?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il est important de préciser que la notion de suroccupation n'est pas définie par le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531).

Afin de pouvoir répondre à la question écrite QE-705, le critère de suroccupation a été fixé selon le mode de calcul suivant: le logement est suroccupé si le nombre d'habitant-e-s est supérieur au nombre de pièces (hors cuisine) + 2 (la demi-pièce ne compte pas).

Exemple: 7 personnes dans un 5 pièces = suroccupation

Le calcul est le suivant:

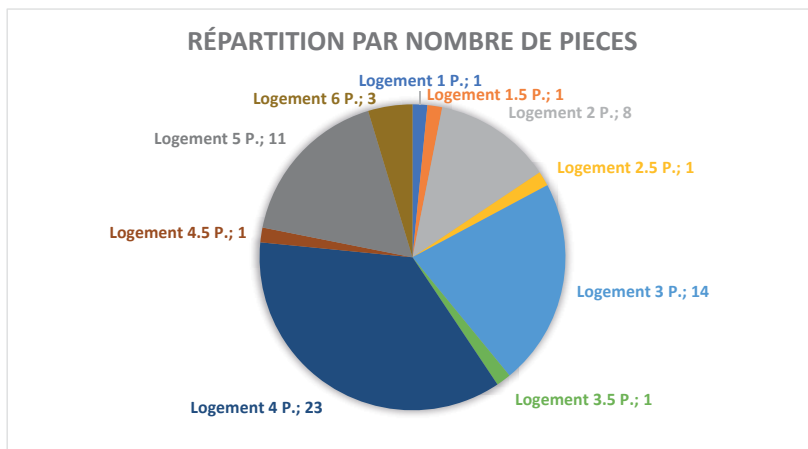
7 occupants, auxquels on soustrait le nombre de pièces (hors cuisine), donc 4 pièces. Il y a, dans ce cas, 3 personnes de plus que le nombre de pièces de référence, ce qui est au-delà de la limite de 2.

Selon cette définition et les données fournies à la Gérance immobilière municipale (GIM) à ce jour, 1,3% des titulaires de baux sociaux sont en situation de suroccupation (64 logements sur 4700).

Le graphique ci-après présente la répartition de ces situations selon la typologie du logement.

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 60, p. 8622.

SÉANCE DU 26 JUN 2023 (soir)
Question écrite: suroccupation dans les logements
de la Gérance immobilière municipale



Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). J'aurais bien voulu avoir un chiffre exact, afin de savoir si à l'heure actuelle il y a des logements en suroccupation. Que ce soit à cause d'attente de documents ou d'autre chose, j'aimerais savoir combien de familles habitent dans des petits logements du parc immobilier de la Ville, au point que ceux-ci soient suroccupés, par exemple, dans un studio occupé par cinq personnes. Il y a énormément d'immeubles dans le parc immobilier de la Ville, mon collègue m'indique 100 000 logements; j'aurais donc vraiment souhaité connaître le nombre de suroccupations. On a beaucoup parlé de sous-occupation, maintenant j'aimerais savoir le nombre de familles qui vivent dans un logement suroccupé. On sait déjà que beaucoup de gens sont en attente d'un logement, mais combien de personnes sont concernées par la suroccupation?

M. Alfonso Gomez, maire. Vous avez la réponse: pour autant que nous soyons informés. Dans la réponse, que je n'ai pas là sous les yeux, veuillez m'en excuser, vous ne pouvez pas avoir le chiffre exact, parce que si on n'est pas infor-

Question écrite: suroccupation dans les logements
de la Gérance immobilière municipale

més, on n'est pas informés. Quand on est informés, on prévoit effectivement, c'est en priorité... (*Commentaire de M^{me} Menétrey.*) Mais c'est dans la réponse, me semble-t-il. Il faut que nous ayons la déclaration à un moment donné. Si nous n'avons pas l'information... (*Commentaire de M^{me} Menétrey.*) On ne nous indique pas... Les personnes indiquent qui est officiellement dans le logement, ça fait partie de la réponse qui vous a été fournie. (*Commentaire de M^{me} Menétrey.*) Voilà, vous avez le pourcentage dans la réponse, c'est pour ça que je ne comprends pas votre question. Après, s'il y en a plus, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas déclarés ou informés, si on ne sait pas, on ne sait pas. Cela étant, dans la réponse vous avez le chiffre.

18. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la pétition du 17 mai 2022: «Pour des retouches et un entretien des allées du parc Bertrand» (P-465)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide de renvoyer la pétition P-465 au Conseil administratif le 7 février 2023.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé au Conseil municipal une demande de crédit (proposition PR-1540) d'un montant de 8 860 000 francs toutes taxes comprises (TTC) en vue du réaménagement du parc Bertrand, de la réalisation d'une nouvelle place de jeux et de la réalisation d'une plateforme logistique. Cette demande de crédit, qui a fait l'objet d'une audition auprès de la commission des travaux et des constructions en date du 1^{er} février 2023, est en cours d'évaluation par le Conseil municipal.

Le Service des espaces verts (SEVE) est en charge de la mise en œuvre de ces futurs travaux, qui se décomposeront comme suit:

- réfection des allées (matériaux de sol, soins aux racines d'arbres, etc.) couvrant entièrement les demandes de la pétition P-465;
- aménagement d'une nouvelle place de jeux en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO);
- réalisation d'une plateforme logistique couvrant les besoins du SEVE et du Service Voirie – Ville propre (VVP);
- acquisition d'un véhicule de manutention.

Ainsi, et dans l'hypothèse du vote de la demande de crédit de la proposition PR-1540 par le Conseil municipal, il sera possible de répondre favorablement et complètement aux différentes demandes de réfection des chemins, objets de la pétition P-465.

Les travaux pourraient démarrer au second semestre 2024, une fois les appels d'offres et la procédure d'adjudication finalisés ainsi que les autorisations de construire délivrées par les services cantonaux.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 44, p. 5890.

Question écrite: impact de la chute de Crédit Suisse
sur les investissements de CAP Prévoyance

19. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la question écrite du 26 avril 2023 de M. Pascal Holenweg et M^{me} Brigitte Studer: «Naufrage du Crédit Suisse: des inquiétudes et des questions persistantes» (QE-701)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de la dernière session ordinaire, nous nous étions enquis, par une question orale au Conseil administratif, de l'impact du naufrage de la banque Crédit Suisse (CS) sur la caisse de retraite du personnel de la Ville (et des communes ainsi que des Services industriels de Genève), CAP Prévoyance (CAP). Nous demandions notamment si la CAP détenait, directement ou indirectement, par un fonds de placement, des actions du Crédit Suisse et, le cas échéant, combien la chute de la valeur de ces actions lui avait coûté. Il nous avait été répondu, en substance, que la CAP ne faisait appel au Crédit Suisse que par le biais de fonds de placement dans le domaine de l'immobilier, et que ces fonds, structures juridiques autonomes, n'ont pas été affectés par la chute de la valeur des actions du Crédit Suisse.

Nous avons pris acte de cette réponse rassurante, mais nous avons été contactés ensuite par des employés de la Ville, cotisants en tant que tels à la CAP, qui, ayant pris connaissance de notre question et de la réponse qui y a été donnée, ont fait état de leur inquiétude persistante, et de leur doute sur l'hypothèse que la CAP pourrait être quasiment la seule caisse de pension à n'avoir pas souffert des errances du Crédit Suisse, puisque quasiment la seule à ne détenir aucun paquet d'actions suisses au sein duquel figureraient des actions du Crédit Suisse; la part des actions du Crédit Suisse dans les paquets d'actions suisses se situant autour de 2% en prenant la capitalisation boursière comme critère, si la CAP détient un paquet d'actions suisses, elle détiendrait des actions du Crédit Suisse pour 2% de son paquet d'actions. Or au bilan 2021, CAP Prévoyance détenait des actions suisses pour 1,053 milliard de francs.

La fondation Ethos, qui représentait les caisses de pension lors de l'assemblée générale des actionnaires du Crédit Suisse, y représentait à ce titre la CAP (comme d'ailleurs son homologue cantonale, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), ce qui confirme que la CAP était bien actionnaire du Crédit Suisse, et donc, comme tous les autres actionnaires, l'une des victimes de son naufrage. Le rapport 2021, disponible sur le site de la CAP, confirme que «CAP Prévoyance fait partie d'«Ethos Engagement Pool Suisse» qui regroupe près de 159 caisses de pensions suisses, pour un total de plus de 300 milliards de francs de fortune», et donne les informations suivantes sur le rendement de son paquet d'actions: «Les actions ont généré des performances particulièrement positives. Les actions suisses ont connu une hausse de +23,50% dans leur ensemble, les

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 60, p. 8622.

Question écrite: impact de la chute de Crédit Suisse
sur les investissements de CAP Prévoyance

actions suisses de petites et moyennes capitalisations +20,30%.» On notera que les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2021 et que les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société elle-même.

En outre, la CAP proclame investir «de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits «ESG») dans sa gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés». Les doutes sur la «bonne gouvernance» du Crédit Suisse régnant depuis une bonne dizaine d'années, on peut s'interroger sur la cohérence entre la proclamation du respect des «critères ESG» par la CAP et, le cas échéant, la présence d'actions du Crédit Suisse dans le paquet d'actions détenues par la CAP.

CAP Prévoyance a adopté une charte d'investissement «socialement responsable» qui prévoit notamment la mise en avant des valeurs de «transparence, durabilité, efficacité, intégrité», ainsi que «l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers», un engagement contre le réchauffement climatique «en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone», et l'exclusion d'investissements dans des titres de sociétés «qui génèrent une part significative de leur chiffre d'affaire (plus de 5%)» dans des domaines tels que «l'extraction et l'utilisation du charbon, la spéculation financière sur les matières premières cotées, les énergies fossiles dont l'extraction est controversée, l'énergie nucléaire». Or le Crédit Suisse a investi des fonds dans tous ces domaines.

Nous souhaitons donc obtenir des réponses à quelques-unes des questions que des employés de la Ville nous ont suggéré de poser au Conseil administratif, et auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponse sur le site internet de la CAP elle-même (<https://www.cap-prevoyance.ch/>).

Ces questions sont les suivantes.

- A partir de quand la déficience (pour dire le moins) de la gestion des risques par le Crédit Suisse est-elle apparue dangereuse à la CAP? Nous rappelons en effet que les premières alertes sur la situation et les pratiques du Crédit Suisse datent du tout début 2021.
- De quelles informations les gestionnaires de la CAP et la fondation Ethos disposaient-ils sur la situation réelle du Crédit Suisse, et quelles mesures ont-ils prises ou auraient-ils pu prendre en fonction de ces informations?
- La CAP peut-elle transmettre à la commission des finances du Conseil municipal des chiffres précis, et les documents en attestant, sur les paquets d'actions suisses qu'elle détient, la composition de ces paquets et la part qui serait celle des actions du Crédit Suisse, sur les éventuelles pertes qu'elle

Question écrite: impact de la chute de Crédit Suisse
sur les investissements de CAP Prévoyance

aurait subies du fait de la chute des cours des actions du Crédit Suisse ou l'absence de telles pertes?

- Quelles garanties la CAP a-t-elle données, ou peut-elle donner, du respect de sa charte d'investissement «socialement responsable» s'il s'avérait qu'elle détenait, directement ou indirectement, des actions d'une banque investissant précisément dans les domaines que cette charte exclut?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

CAP Prévoyance est, depuis 2014, constituée sous la forme d'une fondation de droit public inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

Bien que les interrogations soulevées par des membres du Conseil municipal paraissent légitimes, il n'appartient pas au Conseil administratif d'y apporter réponse.

Il convient au surplus de préciser que les employé-e-s de la Ville assuré-e-s auprès de CAP Prévoyance disposent de représentant-e-s élu-e-s au sein du comité de gestion de la Caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et autres communes genevoises».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

—***—

M. Pascal Holenweg (S). Nous sommes à un point de l'ordre du jour qui porte comme titre «Réponses du Conseil administratif»; je me demande si je ne devrais pas faire la proposition de modifier le règlement du Conseil municipal (RCM) pour qu'il y ait à l'ordre du jour de nos séances un point intitulé «Non-réponses du Conseil administratif». Nous avons posé trois questions; le Conseil administratif ne répond à aucune des trois, par contre il faut lui accorder cette qualité d'avoir répondu à une question qu'on ne lui avait pas posée.

Nous avons posé trois questions: premièrement, à partir de quand la déficience de la gestion des risques par le Crédit Suisse est-elle apparue dangereuse à la CAP, la caisse de retraite du personnel de la Ville entre autres? Deuxièmement, de quelles informations les gestionnaires de la CAP et de la Fondation

Question écrite: impact de la chute de Crédit Suisse
sur les investissements de CAP Prévoyance

Ethos disposaient-ils sur la situation réelle du Crédit Suisse et quelles mesures ont-ils prises ou auraient-ils pu prendre en fonction de ces informations? Troisièmement, est-ce que la CAP pourrait transmettre à la commission des finances du Conseil municipal des chiffres précis, des documents, attestant des paquets d'actions suisses qu'elle détient, de la composition de ces paquets et de la part qui serait celle des actions du Crédit Suisse?

Dans sa réponse, le Conseil administratif indique que CAP Prévoyance est constituée sous la forme d'une fondation de droit public – ça, on le savait déjà. Puis, de continuer en disant que les interrogations soulevées par des membres du Conseil municipal paraissent légitimes – merci, oui. Elles ne sont pas légitimes, elles paraissent légitimes; tout est dans l'apparence. Toutefois, il est indiqué qu'il n'appartient pas au Conseil administratif d'y apporter réponse. C'est quand même toute la fonction publique municipale qui est affiliée à une caisse de prévoyance dont il y a peu de chance qu'elle soit la seule de tout le pays à n'avoir pas subi des effets du naufrage du Crédit Suisse...

Le président. Regardez, M. le maire est prêt à vous répondre...

M. Pascal Holenweg. Oui... (*Commentaire.*) Tu ne me réponds pas demain matin, hein! (*Rires.*) Enfin dans sa dernière partie de réponse, le Conseil administratif précise qu'il convient au surplus de préciser que les employés de la Ville assurés auprès de CAP Prévoyance disposent de représentants élus au sein du comité de gestion de la Caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et autres communes genevoises». Bon, on passera donc par ces représentants et par les syndicats pour obtenir de la CAP elle-même les informations que le Conseil administratif ne peut pas ou ne veut pas nous donner.

M. Alfonso Gomez, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous venez de répondre à la question que vous avez vous-même posée. Vous avez bien répondu, effectivement. Vous posez des questions au Conseil administratif, qui ne peut pas tout malheureusement, malgré sa bonne volonté, vous le savez. Ce sont des questions que vous devez poser non pas aux syndicats, je vous l'apprends, car ils ne siègent pas au conseil de fondation de la CAP, mais à la caisse de pension, si cela n'a pas déjà été fait; je crois que certains membres du Conseil ont posé ce type de questions, auxquelles il a été répondu. C'est la caisse de pension qui doit répondre, nous ne pouvons pas nous immiscer et répondre à sa place. Vous avez répondu à votre question à la fin de votre intervention; je vous en remercie. Vous vous êtes adressé au mauvais interlocuteur, cela arrive, plus souvent qu'à votre tour pour votre part, mais on apprécie. Il faut donc que vous vous adressiez à la CAP.

20. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la question écrite du 23 janvier 2023 de M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini: «Pourquoi empêcher les producteurs locaux de faire de la publicité en ville de Genève?» (QE-683)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la *Stratégie climat de la Ville de Genève* relatant la liste des mesures prioritaires de la Ville (document D-29, axe 1, page 2, mesure 10²), nous lisons qu'il faut interdire la publicité commerciale en Ville.

Considérez-vous que les publicités de cinémas soient des publicités commerciales?

Et les publicités de produits suisses et locaux tels que Caran d'Ache ou Jouets Weber? Ou pour les pharmacies, les producteurs viticoles genevois, les producteurs agricoles suisses et genevois, pour les produits AOC, pour le chocolat suisse? Et les publicités d'horlogerie helvétique? Et les publicités pour les pâtisseries (actions Stettler de Noël par exemple) et pour les foires locales telles que Les Automnales?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La *Stratégie climat de la Ville de Genève*, adoptée par le Conseil administratif en février 2022, comprend la mesure N° 10: «interdire la publicité commerciale sur le domaine public, conformément à l'initiative municipale «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!»». Cette mesure vise à limiter la surconsommation de biens et services sur le territoire de la Ville de Genève qui encourage la publicité. Pour rappel, la consommation de biens et services est responsable de 43,36% des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre sur le territoire genevois³.

Cette mesure était explicitement liée à l'adoption par le Conseil municipal, en septembre 2021, de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!», prévoyant d'interdire les publicités commerciales sous forme d'affichage «papier» sur le domaine public de la Ville de Genève ou sur le domaine privé visible depuis ce domaine public. Le 8 mars 2022, le Conseil municipal avait adopté le règlement relatif à la mise en

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 42, p. 5768.

² Stratégie climat de la Ville de Genève. Liste des mesures, 2022 https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/?sdl_uid=137989&sechash=1bff4567

³ Quantis, 2021. Bilan carbone de la Ville de Genève.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Question écrite: Stratégie climat et publicité
commerciale sur le domaine public

œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6. Était concernée effectivement la publicité commerciale pour des biens et services, sans discrimination entre l'origine de ceux-ci. L'affichage culturel ou à portée éducative, incluant les affiches de cinéma, n'était en revanche pas concerné.

Un référendum contre la délibération du Conseil municipal du 8 mars 2022 ayant abouti, la population a été amenée à se prononcer sur ce texte. Le 12 mars 2023, l'initiative populaire municipale IN-6 a finalement été refusée en votation populaire par le corps électoral de la Ville de Genève, à 51,93% des voix. Comme il l'a annoncé à la suite du résultat de ce scrutin, le Conseil administratif a pris acte de ce résultat, qui a rendu caduque cette initiative populaire municipale.

Or, la réflexion autour des impacts de la publicité sur la surconsommation, qui a notamment été nourrie par les débats dans le cadre de cette votation populaire, doit être poursuivie et conservée, bien entendu, sa légitimité. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie climat, repenser nos modes de consommation et se diriger vers davantage de sobriété sont une nécessité. Dans ce cadre, le renouvellement en 2025 de la concession qui régit l'affichage sur domaine public offrira au Conseil administratif l'occasion de rediscuter des conditions d'affichage et de la possibilité de fixer des critères en ce qui concerne la promotion d'une consommation plus durable et l'interdiction des produits néfastes pour l'environnement, comme c'est déjà le cas pour l'alcool ou le tabac. Des critères pour favoriser le commerce de proximité et la production locale, qui doit pouvoir bénéficier davantage de la visibilité qu'offre l'affichage dans les rues du territoire municipal, pourraient être négociés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez

Motion: œuvre d'art en signe de bienvenue aux générations futures

21. Réponse du Conseil administratif du 7 juin 2023 à la motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Dans le cadre de son fonds communal pour le développement durable, la Ville de Lausanne a mis en place en 2011 la manifestation annuelle «Un arbre, un enfant». Chaque automne, les parents domiciliés à Lausanne dont l'enfant est né l'année précédente sont invités à venir planter un arbre dans le secteur des forêts communales. En 2015, à Lausanne, ce sont ainsi 1577 chênes qui ont été plantés. Plus de 2000 participants ont répondu favorablement à l'invitation de la municipalité. Il nous semble qu'un rituel de ce type serait important à Genève afin de renforcer l'attachement des habitant-e-s au lieu qui les a vus naître et à la force de ce moment.

Considérant:

- la nécessité de réinventer les rituels traditionnels et de marquer les temps d'arrivée, de départ, de naissance et de mort d'une manière collective;
- l'importance à Genève de renforcer l'identité genevoise marquée par l'accueil et l'ouverture à la diversité, à l'humain, quelle que soit sa religion, sa nationalité ou son genre;
- l'importance de la culture comme élément fondateur du vivre-ensemble;
- l'importance qu'un lien de confiance se tisse entre les familles et l'administration municipale le plus tôt possible après la naissance;
- l'absence de forêts en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un concours via le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), ayant pour objectif la réalisation d'une œuvre d'art matérielle ou immatérielle pérenne permettant de rendre compte des nouvelles naissances sur le territoire de la Ville de Genève par un rituel incluant les familles et donnant un signal de bienvenue aux générations futures.

¹ *Mémorial* 179^e année: Rapport, N° 38, p. 5615.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a étudié attentivement, avec l'aide de ses services, la motion M-1279, «Naître à Genève, un événement remarquable!». Après analyse du rapport et des débats qui ont eu lieu autour de cette motion, il lui est apparu que la dimension sociale et «rituelle» après chaque naissance est plus attendue par les motionnaires et semble plus adéquate que la réalisation d'une œuvre d'art. Il rappelle à ce titre qu'une œuvre «symbolique» existe déjà à la maternité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour marquer les naissances. En outre, le budget dont dispose le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) jusqu'en 2025 est déjà réparti dans les différents projets en cours et en prévision.

Partant et dans la mesure où les motionnaires font référence à la manifestation annuelle «Un arbre, un enfant» de la Ville de Lausanne, la responsabilité de ce dossier a été confiée au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Le DFEL organise déjà régulièrement des animations autour des plantations d'arbres (plantations officielles, plantations commémoratives, plantations pédagogiques avec les écoles, plantations événementielles) et ne souhaite pas développer davantage ce type de prestations, qui entraînent déjà une charge de travail importante. Il est également rappelé que la Ville de Genève dispose de 70 hectares de forêts urbaines, auxquels elle porte une grande attention en termes de préservation et de régénération.

Pour ces raisons et malgré l'intérêt que le Conseil administratif porte aux valeurs soulevées par cette motion, il a décidé d'y répondre par la négative.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez

Question écrite: inventaire et mise à jour de la gestion
des arbres en milieu urbain

22. Réponse du Conseil administratif du 7 juin 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M. Yves Herren: «Inventaire et mise à jour de la gestion des arbres en milieu urbain» (QE-690)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La lutte contre les bouleversements climatiques, notamment les îlots de chaleur en milieu urbain, est une thématique qui prendra de plus en plus d'ampleur dans les années à venir. Les arbres, avec leur canopée, sont une solution consensuelle pour apporter de la fraîcheur, comme diverses études l'ont démontré.

Le Conseil administratif, je m'en félicite, a décidé qu'à l'avenir, pour chaque arbre arraché, trois nouveaux arbres seraient plantés.

Actuellement, il semble que le Service des espaces verts (SEVE) transmette ses informations sur le patrimoine arboré dont il a la charge au Système d'information du territoire genevois (SITG). Au fur et à mesure de ses observations sur le terrain, ses collaborateurs renseignent et enrichissent la base de données du SITG.

Au vu de ce constat, mes questions sont les suivantes.

- Existe-t-il une base de données des arbres arrachés?
- Cette base de données est-elle mise à jour en temps réel?
- Cette base de données renseigne-t-elle sur les raisons de l'abattage?
- Cette base de données est-elle publique?
- Quels renseignements contient cette base de données (essence de l'arbre, grandeur, canopée, âge, date d'arrachage, raisons de l'arrachage, etc.)?
- Est-il possible de faire un inventaire des arbres plantés en faisant la distinction entre arbres plantés dans des parcs et arbres plantés hors des parcs?
- A l'instar des arbres existants, cette base de données pourrait-elle être intégrée au SITG, ce qui, combiné à la base de données des arbres existants, serait un outil d'aide à la décision efficace et permettrait de vérifier si les objectifs sont atteints?
- Une telle base de données serait-elle réalisable financièrement?

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 52, p. 6988.

Question écrite: inventaire et mise à jour de la gestion
des arbres en milieu urbain*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Service des espaces verts (SEVE) a développé et utilise plusieurs outils permettant de gérer les données liées aux arbres. Trois outils ont été développés spécifiquement pour rendre les informations d'abattage et de plantation accessibles au public:

- L'inventaire cantonal des arbres (ICA): chaque arbre géré par le SEVE est inventorié, cartographié et renseigné avec une vingtaine d'attributs (essence, dimensions du tronc, de la couronne, etc.). Ces informations sont en libre consultation sur <https://map.sitg.ch/app/?mapresources=NATURE>. L'ICA est régulièrement mis à jour: les abattages sont renseignés au fur et à mesure des travaux réalisés (avec délai lié au traitement administratif des données) et les plantations sont saisies une fois par an en période estivale après la campagne de plantation de l'hiver.
- Les abattages réalisés par le SEVE sont consultables de façon plus détaillée sur <https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/ville-nature/arbres/gestion-arbres/gestion-abattages/cartographie-abattages-sinistres>. Cette carte est mise à jour une fois les abattages réalisés, avec un délai lié au traitement administratif des données. Elle mentionne également les arbres sinistrés (tombés ou cassés) lors d'intempéries telles que tempêtes, orages, etc. Chaque abattage est expliqué avec l'essence, le motif et la date d'abattage, ainsi qu'une photo de l'arbre abattu (cliquer sur l'arbre puis sur «plus d'informations»).
- Les plantations réalisées par le SEVE sont consultables sur le lien ci-après: <https://www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/ville-nature/arbres/gestion-arbres/gestion-plantations>. La carte est mise à jour une fois par an, en période estivale après la campagne de plantation hivernale. Chaque plantation est renseignée avec le nom de l'arbre, son numéro d'inventaire et sa date de plantation (cliquer sur l'arbre).

Il n'y a pas de distinction particulière faite entre les plantations et abattages réalisés dans les parcs ou sur rues. Mais toutes les informations sont cartographiées et permettent donc de visualiser les sites concernés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez

Question écrite: inventaire et mise à jour de la gestion
des arbres en milieu urbain

M. Yves Herren (HP). Cette question concernait l'inventaire et la mise à jour de la gestion des arbres en milieu urbain. Merci, Monsieur Gomez, pour toutes ces explications qui sont très bonnes; j'ai pu assister récemment à une séance d'information au quai Gustave-Ador où tout était expliqué, c'était tout à fait efficace. Il y a juste une petite question que je trouvais importante; je demandais s'il était possible de faire un inventaire des arbres plantés en distinguant ceux plantés dans des parcs et ceux plantés sur la voie publique. Quand on plante dans un parc, on remplace les arbres abattus, je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais en termes d'ombrage dans le but de rafraîchir la population ça n'a pas tout à fait la même efficacité que lorsqu'on est sur la voie publique, car c'est déjà un parc.

Dans sa réponse, le Conseil administratif expliquait qu'il n'y a pas de distinction particulière entre les plantations et les abattages réalisés dans les parcs ou sur les rues, mais que toutes les informations sont cartographiées et permettent de visualiser où cela se fait. Est-ce que, toutefois, il n'y a pas un petit moyen de faire la différence entre les deux? Parce qu'après on se retrouve avec 600 arbres plantés cette année, ce qui est super, mais s'il y en a 400 dans un parc et que 200 sur la voie publique, faire cette distinction serait d'autant plus probant. C'est ma dernière petite question.

M. Alfonso Gomez, maire. Pour ce qui est de cette différenciation dans le comptage, évidemment que c'est faisable et nous allons revenir vers vous pour vous donner la réponse. On sait exactement où on a planté ces arbres et quand. Votre question demande de faire la distinction entre les plantations dans les parcs et celles sur la voie publique; pour certaines c'est assez clair et évident. Cela étant, si vous prenez le quai Gustave-Ador sur une certaine partie, vous n'êtes pas vraiment dans un parc mais sur le domaine public. Parfois, on est un peu à la limite entre les deux, mais peu importe. Oui, on viendra vers vous pour vous donner les éléments de cette distinction, par exemple sur la dernière plantation; on va faire quelque chose de pas trop compliqué quand même, on ne va pas y passer des heures.

A ce jour, c'est vrai que le Service des espaces verts (SEVE) plante principalement dans les parcs, mais de loin pas exclusivement, surtout qu'on part du principe qu'une compensation ne remplace pas un vieil arbre d'un certain nombre d'années – ça, on l'a toujours dit. Dès qu'un arbre meurt ou qu'il suppose un danger et que nous devons l'abattre, on retire la souche et on replante au même endroit. On cherche aussi des endroits dans l'espace public, mais c'est surtout dans les parcs qu'ont lieu les plantations de la part du SEVE. C'est un peu différent au sein du département de M^{me} Perler, qui aménage l'espace public. Pour ce qui concerne le travail du SEVE, on reviendra vers vous avec ce complément d'information.

Question écrite: réquisition de la PCi pour un spectacle organisé par la Ville

23. Réponse du Conseil administratif du 3 mai 2023 à la question écrite du 29 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Une drone d'idée» (QE-696)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La commandante adjointe de la protection civile (PCi) Ville de Genève va honorer une requête du Conseil administratif en mettant à sa disposition 100 hommes en soutien au spectacle de drones organisé le week-end de l'Ascension par la Ville. A noter que d'autres animations sont prévues autour de la rade du jeudi 18 au dimanche 21 mai, soit pendant les quatre jours. 300 000 personnes sont attendues.

Ainsi qu'il est indiqué sur le site de la Ville de Genève², la protection civile agit lors d'événements dommageables tels que:

- catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, etc.) et technologiques (par exemple augmentation de la radioactivité);
- situations d'urgence (épidémies, afflux de réfugiés, défaillance importante de l'infrastructure de l'information, etc.);
- conflit armé ou violence intra-guerrière (chantages exercés sur la Suisse depuis l'étranger, extrémisme violent, terrorisme, etc.).

Quelle que soit l'ampleur de cette manifestation, il ne s'agit pas d'une tâche essentielle pour la PCi Ville de Genève, qui plus est financée par l'assurance perte de gain (APG).

Le Conseil administratif peut-il m'expliquer sur quelle base légale s'appuie sa décision de convoquer un effectif aussi important de la PCi Ville de Genève, soldé et couvert par les APG?

Le Conseil administratif est-il convaincu que les 100 personnes astreintes à ce «service spécial» lors du grand week-end de l'Ascension sont pleinement consentantes?

Quel sera le montant total de cette manifestation, y compris la PCi de la Ville de Genève et éventuellement l'armée, sans oublier les versements APG?

Enfin, le Conseil administratif peut-il confirmer que:

- suite à cette mise sur pied, deux cadres de l'état-major ont démissionné;
- le programme des cours de formation a été annulé ou reporté, pour certains cours;

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 56, p. 7860.

² Ville de Genève. Protection civile. <https://www.geneve.ch/fr/themes/securite-prevention/protection-civile> (consulté le 29 mars 2023)

Question écrite: réquisition de la PCi pour un spectacle organisé par la Ville

- une demande de renfort de l'armée a été adressée ou va être adressée à Berne pour cette manifestation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'engagement d'astreint-e-s de la protection civile lors du spectacle de drones du week-end de l'Ascension est organisé sous forme d'un cours de répétition, conformément à l'article 53, alinéa 3 de la loi sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi – RS 520.1). L'objectif consiste à ce que les concerné-e-s acquièrent de nouvelles compétences et/ou les rafraîchissent à travers des missions de régulation de la circulation automobile (tronc commun des formations en matière de protection civile), de soutien logistique en matière de subsistance, d'aide à la conduite et de commandement.

L'Organisation de protection civile de la Ville de Genève (OPC VdG) organise ce cours de répétition (art. 11, al. 2 de la loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile, LProCi – G 2 05), qui a été validé préalablement par le Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS). Celui-ci a par ailleurs convoqué 60 astreint-e-s de son côté dans le cadre de ce même cours de répétition.

S'agissant des astreint-e-s convoqué-e-s, leur consentement n'est pas requis. Les cours de répétition sont obligatoires et servent notamment à maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile (art. 53, al. 2 LPPCi). La participation à ce cours de répétition donne droit à une allocation pour perte de gain (art. 40 LPPCi).

En conséquence, le calendrier de formation a été dûment adapté afin de bénéficier de l'opportunité de participer à un cours coordonné avec des partenaires de protection de la population (polices cantonale et municipale, pompiers, etc.) et d'exercer le commandement de la Ville dans une situation complexe caractérisée par de multiples intervenant-e-s.

En revanche, l'armée suisse ne sera pas sollicitée.

Par ailleurs, un cadre de l'état-major de l'OPC VdG a donné sa démission récemment. Nous n'avons pas à commenter les raisons de sa démarche.

Enfin, d'un point de vue financier, le nombre de jours APG sera inférieur à une configuration standardisée car les cadres ne seront convoqués qu'une seule fois. Le montant final total de cette manifestation ne sera connu qu'après sa tenue, raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore communiquer à ce sujet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

24. Réponse du Conseil administratif du 4 mai 2023 à la question écrite du 29 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Cadre de la PCi indélicate?» (QE-697)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Une cadre de la protection civile de la Ville de Genève, candidate socialiste au Grand Conseil, a, semble-t-il, abusé de sa position lors d'un récent licenciement des conscrits en fin de cours en profitant de l'occasion pour mener sa propre campagne. Ce qui a choqué plusieurs cadres de la PCi Ville de Genève, qui ont informé la magistrate par écrit. Relevons encore que pour l'occasion, elle était en tenue civile alors qu'elle devait être en tenue de service.

Est-ce que M^{me} Barbey-Chappuis a bien reçu les courriers mentionnés ci-dessus, confirmant l'attitude indélicate de la cadre en question?

Qu'a entrepris la magistrate suite à ce qui est manifestement une violation des devoirs de la marche du service?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il convient de mentionner que M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, n'a pas reçu de courrier faisant état de la situation décrite dans la question ci-dessus.

S'agissant de la deuxième question, entendue par la Ville de Genève à la suite du dépôt de cette question écrite, l'intéressée a confirmé sur l'honneur n'avoir pas fait campagne durant un cours de répétition de la protection civile (PCi). Elle a effectivement répondu à des questions dans le cadre de discussions privées, en dehors du cours, raison pour laquelle elle ne portait alors pas l'uniforme.

Au niveau du service, aucun incident n'est remonté par la voie hiérarchique. En l'absence d'élément concret corroborant cette allégation, aucune autre démarche ne sera entreprise et aucune mesure ne sera prononcée à l'égard de la cadre de la PCi concernée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis

¹ *Mémorial* 180^e année: Déposée, N° 56, p. 7860.

25. Motions d'ordonnancement.

Le président. La première motion d'ordonnancement est déposée par les Verts pour le traitement en urgence de la motion M-1773 du 22 mai 2023 relative à la création d'une caisse alimentaire municipale. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole pour une minute.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, chers collègues, notre urgence concerne le droit à l'alimentation qui a été approuvé par la population genevoise la semaine dernière, à plus de 66%. Les chiffres sont effrayants: une enquête de Comparis relève que le prix des aliments de base a augmenté de plus de 20% sur une seule année, ce qui a notamment une incidence sur l'aide alimentaire. Aujourd'hui, les Vertes et les Verts vous proposent un système complémentaire à l'aide alimentaire classique octroyée en ville de Genève par le biais d'une caisse alimentaire commune. Elle viendra répondre à l'équivalent des 3,5 millions de repas distribués en 2020 à 14 000 bénéficiaires alors qu'ils étaient à peine 12 000 une année auparavant, avec un peu moins de 2,8 millions de colis alimentaires. Pour ce faire, les Vertes et les Verts vous proposent un renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1773 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est acceptée par 53 oui contre 12 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement est déposée par l'Union démocratique du centre; elle demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1781 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Cathy Jacquier, Didier Lyon, Mathieu Romanens, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «Aucune subvention aux associations qui utilisent l'écriture inclusive». Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole pour l'Union démocratique du centre.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le titre en lui-même est suffisamment explicatif pour ne pas devoir revenir sur le sujet. Je vous prie d'accepter l'urgence pour que cette motion soit incluse dans les discussions qui concerneront le budget 2024. (*Rires.*)

Le président. Merci, le Parti socialiste...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1781 est refusée par 47 non contre 21 oui (1 abstention).

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane du Parti socialiste; elle demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1784 de M. Pascal Holenweg: «Financer l'élargissement des prestations sociales de la Ville». Vous avez la parole, Monsieur le motionnaire.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Nous proposons de renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. L'urgence est déterminée par la situation sociale actuelle; il s'agit de demander à la Ville d'affiner et de renforcer ses réponses matérielles à l'aggravation de la situation, de la précarisation, de la pauvreté et des inégalités pour une grande partie de la population de la ville; d'affiner en modifiant, là où c'est possible, les conditions d'obtention des prestations de la Ville et élargir le champ des bénéficiaires de ces prestations. Puis, le cas échéant, voter les crédits nécessaires à cet élargissement et à cet affinage de notre politique sociale. Je vous invite à accepter le renvoi de cette proposition à l'examen de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1784 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est acceptée par 49 oui contre 19 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement est déposée par le Parti libéral-radical pour le traitement en urgence de la motion M-1771 du 17 mai 2023 qui vise à accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole pour une minute sur l'urgence.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. Avec cette urgence, le Parti libéral-radical propose de renvoyer directement cette motion à la commission des sports. A la page 59 du 18^e plan financier d'investissement (PFI), un montant de 3,5 millions de francs est inscrit pour l'étude de la rénovation et de la réfection des vestiaires du stade de Frontenex. On souhaiterait que ce projet qui traîne depuis de nombreuses années avance, c'est pourquoi on vous propose de traiter cette motion aujourd'hui. Elle demande simplement que ce projet soit sorti du PFI pour être présenté au budget 2024 et ainsi être avancé d'une année dans

le planning prévu actuellement par le Conseil administratif. Merci d'accepter ce renvoi à la commission des sports.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1771 à la commission des sports est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement est déposée par le Mouvement citoyens genevois pour le traitement en urgence de la motion M-1779 du 7 juin 2023 relative à la relation entre la Ville de Genève et les forains. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole pour une minute sur l'urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il y a absolument urgence à rediscuter des termes qui lient les forains à la Ville de Genève. Il faut trouver une solution raisonnable pour tout un chacun avant l'été. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter cette urgence, afin que nous puissions en discuter demain au sein de ce Conseil.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le traitement en urgence de la motion M-1779 est acceptée sans opposition (68 oui et 1 abstention).

Le président. Cette motion sera traitée demain à partir de 20 h 30. La sixième motion d'ordonnancement est déposée par le Centre; elle demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1783 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Alia Chaker Mangeat, Oana Cotoi, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Luc Zimmermann, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Théo Keel, Christel Saura, Christian Zaugg, Charlotte Meierhofer, Brigitte Studer, Monica Granda, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Yves Herren, Melete Solomon-Kufлом, Dorothee Marthaler Ghidoni et Pascal Holenweg: «Un geste de la Ville pour les aînés lors de l'achat d'un abonnement annuel TPG». Madame Anne Carron, vous avez la parole.

M^{me} Anne Carron (LC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers, nous demandons le renvoi direct de cette motion à la commission des finances. Elle vise l'octroi d'une subvention de 100 francs de la Ville pour tout achat d'un abonnement annuel destiné aux communiens au bénéfice de l'AVS. Il s'agirait d'une subvention délivrée sur demande et sans conditions de

revenu, qui par ailleurs est accordée par d'autres communes du canton. L'idée est de délivrer cette subvention selon le même mode que l'allocation TPG pour jeunes, que le Parti démocrate-chrétien avait proposée en 2019 et qui avait été largement appuyée par le Conseil municipal. Je profite d'ailleurs pour remercier encore tous les partis qui l'avaient votée, ainsi que M^{me} la magistrate Perler et son département pour sa mise en œuvre. Nous vous remercions de faire bon accueil à notre demande de renvoi direct à la commission des finances.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1783 à la commission des finances est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Le président. La septième motion d'ordonnancement est déposée par M. Yves Herren, conseiller municipal hors parti. Elle demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1780 de M. Yves Herren: «Praille-Acacias-Vernets – Acacias 1 – Pour 22 nouvelles rues aux noms féminins». Monsieur Yves Herren, vous avez la parole sur l'urgence pour une minute.

M. Yves Herren (HP). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, cette motion demande 22 nouvelles rues aux noms féminins dans le nouveau quartier Acacias 1 dont le plan localisé de quartier (PLQ) a été accepté avec succès lors de la dernière votation populaire du 18 juin 2023, comme vous avez pu le voir, et qui débouchera sur la création de 22 nouvelles rues.

Les compétences de la Ville de Genève dans la dénomination des rues sont tout à fait avérées et la nécessité de donner une visibilité accrue dans l'espace public à des personnalités féminines ayant fait rayonner Genève est claire, que ce soit à travers leur actions ou activités locales, régionales ou internationales. Il y a aussi la volonté de ne pas perdre l'histoire des rues et d'autres places de Genève, tout en assurant un rééquilibrage parmi les noms existants, notamment entre hommes et femmes.

Cette motion demande au Conseil administratif de nommer les 22 futures rues du PAV – Acacias 1 avec des noms de femmes ayant un ancrage local, ayant servi, contribué ou participé de façon prépondérante au rayonnement et au développement de la ville de Genève, du canton de Genève et ou de la région. Je vous invite à voter en faveur de cette motion pour un renvoi direct à la commission de l'aménagement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1780 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée par 50 oui contre 22 non.

Le président. La huitième et dernière motion d'ordonnancement est demandée par Ensemble à gauche pour l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1782 de M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, James Berclaz-Lewis, Maryelle Budry, Christian Zaugg, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden et Monica Granda: «Baignades en eaux vives, renforcer la prévention, maintenant!». Madame Corinne Bonnet-Mérier, vous avez la parole.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, M. Madani et M^{me} Barbey-Chappuis ont évoqué ce sujet tout à l'heure lors des questions orales, mais je pense qu'il faut aller plus loin. Les très graves accidents de baignade de ces dernières semaines, voire de ces derniers jours, nous obligent à réagir maintenant, nous n'avons absolument pas le temps de tergiverser. Nager dans une eau vive n'est en rien comparable à la nage en piscine; il est donc de notre responsabilité que la formation et la prévention soient renforcées à l'aube de la saison estivale. La fréquentation des lieux de baignade va encore augmenter, nous le savons. Nous avons tous voté des textes pour aménager des accès à l'eau indispensables pour toutes et tous au vu des températures de plus en plus élevées. Afin d'être cohérents avec nous-mêmes et avec la population, nous vous remercions donc de voter à l'unanimité en faveur de cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1782 est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Le président. Nous traiterons les urgences du Mouvement citoyens genevois et d'Ensemble à gauche demain dès 20 h 30.

26. Motion du 22 mai 2023 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Charles-Antoine Kuszli, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Hanumsha Qerkini, Denis Ruyschaert, Bernard Delacoste, Alpha Oumar Dramé, Yves Herren, Léonore Bähler, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Leyma Milena Wisard Prado: «Création d'une caisse alimentaire commune en ville de Genève» (M-1773)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Si le droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, que la Suisse a ratifié en 1992², il est aujourd'hui fortement mis à mal par un contexte géopolitique et social qui touche particulièrement les couches populaires en Suisse et à Genève. La situation globale se détériore dans une période postpandémique qui s'est ouverte sur l'invasion de l'Ukraine, ayant pour conséquence principale une pression sur les cultures céréalières qui pèse sur l'économie mondiale. En Suisse, cela se traduit par une inflation extrême allant de 12,5% pour les yaourts en passant par 11 à 18% pour l'huile et jusqu'à 30% pour certains autres produits de base comme le sucre blanc³. Une enquête de la société Comparis titrée «Aliments de base: jusqu'à 20% de hausse sur un an» indique que «le beurre, le sucre ainsi que la margarine, les graisses et les huiles comestibles coûtent jusqu'à 20% de plus que l'an dernier. Le lait, le fromage, les œufs, le pain, la farine, les produits céréaliers et les fruits, les légumes, les pommes de terre et les champignons ont vu leurs prix bondir de 7 à 9 %⁴.»

Bien qu'inférieur à la moyenne européenne, le taux de pauvreté en Suisse atteignait 8,7% en 2021, et concerne 745 000 personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté⁵. Une pauvreté mal interprétée et incomprise par la

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 66, p. 9313. *Mémorial* 181^e année: Motion d'ordonnement, N° 6, p. 747.

² Manifeste pour le droit à l'alimentation du 21 avril 2023, consultable en ligne: <https://www.opdemge.org/> (consulté le 23 mai 2023)

³ RTS, «Un an après le début de la guerre en Ukraine, l'inflation pèse toujours plus sur le caddie des Suisses», article du 22 février 2023, consultable en ligne:

<https://www.rts.ch/info/economie/13808723-un-an-apres-le-debut-de-la-guerre-en-ukraine-linflation-pese-toujours-plus-sur-le-caddie-des-suisses.html> (consulté le 23 mai 2023)

⁴ Communiqué de presse du 18 avril 2023 de Comparis, «Aliments de base: jusqu'à 20% de hausse sur un an», consultable en ligne:

<https://fr.comparis.ch/comparis/press/medienmitteilungen/artikel/2023/banken/konsumentenpreisindex/maerz-2023#:~:text=Toutefois%2C%20les%20aliments%20de%20base,plus%20que%20l'an%20dernier> (consulté le 23 mai 2023)

⁵ Communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 2 mai 2023, consultable en ligne: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.24305046.html> (consulté le 23 mai 2023)

société suisse selon un rapport récent de l'ONG ATD Quart Monde: «Ce manque de reconnaissance décourage certaines personnes vivant dans une situation de grande précarité de demander l'aide dont elles ont besoin. Cette recherche, menée de 2019 à 2023, montre en outre que la pauvreté tend à se perpétuer sur plusieurs générations dans les familles¹.» En 2022, l'équivalent de 3,5 millions de repas a été distribué (contre 2,8 millions en 2020) pour 14 000 bénéficiaires (contre 12 000 en 2021) par la fondation Partage². La demande de cabas remplis de produits achetés (60% du total de la marchandise distribuée) depuis juin 2020 a augmenté: plus de 23 000 cabas distribués en février 2022 contre 18 300 au même mois de l'année précédente³. Ces distributions se traduisent par ce que la sociologue Bénédicte Bonzi appelle les «violences alimentaires» que nous avons du mal à reconnaître et à identifier: «Le système alimentaire, de la production jusqu'à la consommation, dysfonctionne complètement, il ne répond à aucune des promesses qui ont été faites. Les agriculteurs ne peuvent pas nourrir la France dignement en respectant ce qui serait le droit à l'alimentation»⁴.

C'est à ce titre que la société civile et le Grand Conseil ont travaillé sur un nouveau droit constitutionnel à l'alimentation sur lequel la population genevoise se prononcera le 18 juin prochain lors d'un référendum. Il s'agit du rapport de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) du Grand Conseil de la République et Canton de Genève à propos du projet de loi constitutionnel «Art. 38A Droit à l'alimentation» (PL 12811-A⁵) qui décrète: «Le droit à l'alimentation est garanti. Toute personne a droit à une alimentation adéquate, ainsi que d'être à l'abri de la faim»;

De son côté, la société civile s'active depuis de très nombreuses années pour alerter les autorités et les élu-e-s sur cette situation et sa détérioration. En 2021, par exemple, un atelier⁶ organisé par la plateforme de développement urbain HES-SO en collaboration avec le Département de la cohésion sociale (DCS) de l'Etat de Genève relevait des pistes de solutions:

¹ RTS, «Un rapport pointe une ignorance de la pauvreté en Suisse», article du 8 mai 2023, consultable en ligne: <https://www.rts.ch/info/suisse/14004961-un-rapport-pointe-une-ignorance-de-la-pauvrete-en-suisse.html> (consulté le 23 mai 2023)

² Partage est soutenu à hauteur de 423 200 francs au budget 2023 de la Ville de Genève

³ *Le Courrier*, «La précarité alimentaire augmente dans le canton», article du 6 avril 2023, consultable en ligne: <https://lecourrier.ch/2023/04/06/la-precarite-alimentaire-augmente-dans-le-canton/> (consulté le 23 mai 2023)

⁴ Bénédicte Bonzi: «Ce que font les bénévoles va bien au-delà de la simple distribution de nourriture». *Marianne*, 15 avril 2023. Consultable en ligne: <https://www.marianne.net/agora/entretiens-et-debats/benedicte-bonzi-ce-que-font-les-benevoles-va-bien-au-dela-de-la-simple-distribution-de-nourriture> (consulté le 23 mai 2023)

⁵ Rapport du 5 septembre 2022 de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier le projet de loi constitutionnelle PL-12811, «Droit à l'alimentation», consultable en ligne: <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12811A.pdf> (consulté le 23 mai 2023)

⁶ Synthèse de l'atelier «Alimentation et précarité en milieu urbain» mené au Pavillon Sicli le 19 mai 2021 par la plateforme de développement urbain HES-SO Genève en collaboration avec le Département de la cohésion sociale (DCS):

https://static1.squarespace.com/static/631dbacf762cd12b80f9c018/t/637df5c46c3a5b4b563426ee/1669199305256/210916_rapport+synthe%CC%80se+atelier_alimentation+et+pre%CC%81carite%CC%81+en+milieu+urbain.pdf (consulté le 23 mai 2023)

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

- A court terme: «Le Canton de Genève devrait établir un diagnostic de la situation actuelle en étroite collaboration avec les communes genevoises et les acteurs de terrain. Ce diagnostic pourrait mener à la création d'un cahier des prestations existantes et leur mise en réseau, ainsi qu'à l'identification de moyens et leviers d'actions immédiats à mettre en œuvre dans une perspective de transition.»
- A moyen terme: «Le Canton de Genève en partenariat avec les communes genevoises pourraient créer les conditions cadres pour rassembler et fédérer les acteurs de l'alimentation sur base régulière et constituer un réseau. Les journées de ce type pourraient être mises en œuvre.»
- A long terme: «Ces développements devraient avoir pour objectif la formalisation d'un cadre légal autour d'une politique de l'alimentation portée par le Canton de Genève en collaboration avec les communes et les acteurs de terrain.»

Plus récemment un forum de trois jours réunissant tous les acteurs et actrices travaillant sur les questions de droit à l'alimentation et de souveraineté alimentaire dans le canton de Genève a été organisé: le Forum démocratique Genève 2023. Il a débouché sur un «Manifeste pour le droit à l'alimentation». Dans cette déclaration d'envergure, le paragraphe «loi, politique publique et organe participatif» décrète que: «La réalisation du droit à l'alimentation nécessite l'adoption, au terme d'un processus participatif, d'une loi sur le droit à l'alimentation et d'une politique publique de l'alimentation qui soit transversale, avec un engagement financier de l'Etat. Cette loi et cette politique, et les pratiques qui en découlent, doivent être fondées sur les principes des droits humains: participation, redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, pouvoir d'agir, état de droit et solidarité (acronyme anglais PAN-THERS)» (cf. annexe 2).

En attendant la votation du 18 juin 2023, les communes doivent s'organiser et anticiper l'aggravation de la situation, à commencer par la Ville de Genève. Les archives de la Ville abordent déjà ce phénomène et montrent d'ailleurs que «jusqu'à la fin des années 70, le Service social de la Ville de Genève gérait des magasins où les personnes en état de précarité pouvaient acheter à prix réduit des fruits et des légumes. Puis, cela avait été remplacé par des prestations en argent.»¹

C'est l'ensemble de ce contexte, les pistes évoquées par la société civile et les spécialistes, sans compter les modèles de réponses existants, qui poussent à croire qu'une «caisse alimentaire commune/publique» en Ville de Genève pourrait

¹ *Tribune de Genève*, «Pommes et patates gratuites pour les démunis de Chêne-Bougeries», article du 11 avril 2023, consultable en ligne: <https://www.tdg.ch/pommes-et-patates-gratuites-pour-les-demunis-de-chene-bougeries-813252249908> (consulté le 23 mai 2023)

amener un début de solution. Ces dernières sont au bénéfice des bénéficiaires ainsi que des producteurs et productrices qui espèrent écouler leurs denrées à des prix abordables et justes. Un exemple existant à Montpellier a été soutenu par la chaire UNESCO «alimentations du monde¹». Ainsi, on peut apprendre que «la caisse est un budget commun issu de fonds publics et privés et de cotisations des citoyen-ne-s. Elle permet aux habitantes et habitants volontaires de dépenser chaque mois 100 euros (francs suisses pour le projet en Ville de Genève), via une monnaie solidaire (monnaie léman pour la Ville de Genève), dans des lieux de distribution alimentaire qui répondent à des critères élaborés collectivement: épiceries, groupements d'achats². Cette caisse a pour but de favoriser et de soutenir l'accès des habitant-e-s à des aliments sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement, et de contribuer au développement de circuits de production et de distribution «durables» en termes de santé, d'environnement, d'accessibilité, de financement et de conditions de travail (cf. annexe 1). Le financement de ladite «Caisse» est assuré par les participant-e-s qui cotisent en fonction de leurs moyens. La caisse subventionne une partie de la somme pour les personnes ayant de faibles ressources. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation qui décide de son fonctionnement. Les cotisations volontaires des membres sont complétées par des subventions publiques et privées à la caisse d'alimentation. A Montpellier toujours, le lancement de cette caisse a eu lieu en janvier 2023, réunissant près 400 participant-e-s au départ qui ont investi de 1 à 150 euros selon leurs moyens financiers et qui ont reçu un bon de 100 euros à faire valoir dans les commerces estampillés. Un exemple d'initiative publique et citoyenne répondant à une vraie détresse sociale par un autofinancement et un modèle écoresponsable et durable: de quoi faire réfléchir la Ville de Genève.

Considérant:

- la votation du 18 juin 2023 sur l'ancrage constitutionnel du droit à l'alimentation;
- le programme «Nourrir la Ville³» mené par le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève et partie intégrante de la Stratégie climat municipale qui inclut un répertoire des «bonnes adresses pour consommer local⁴»;

¹ Chaire UNESCO alimentation du monde, Lancement de la Caisse alimentaire commune – Montpellier, consultable en ligne: <https://www.chaireunesco-adm.com/Lancement-de-la-Caisse-Alimentaire-Commune-Montpellier> (consulté le 23 mai 2023)

² Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, Caisse commune de l'alimentation Montpellier, consultable en ligne: <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-l'alimentation-montpellier/> (consulté le 23 mai 2023)

³ Ville de Genève, «Nourrir la ville»: promouvoir les circuits courts, l'alimentation durable et l'agriculture urbaine, consultable en ligne: <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economic/programme-nourrir-ville> (consulté le 23 mai 2023)

⁴ Ville de Genève, Répertoire des bonnes adresses pour consommer local, consultable en ligne: <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/pouvez-faire/alimenter-maniere-durable-locale/bonnes-adresses-consommer-local> (consulté le 23 mai 2023)

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

- la réponse du Conseil administratif du 5 avril 2023 à la question écrite QE-682 du 23 janvier 2023, «Avons-nous une maîtrise sur les coûts de l'alimentation durable locale afin d'en garantir la popularité et l'accessibilité?¹»;
- l'année de mairie du conseiller administratif Alfonso Gomez placée sous le signe de l'urgence climatique, par le prisme de l'alimentation, qui donnera lieu à des banquets urbains végétariens dans les différents quartiers de la Ville, à commencer par le Petit-Saconnex le 3 juin 2023²;
- la motion «Pour un système alimentaire territorial» (M 2700) du Grand Conseil de la République et Canton de Genève qui demande «sur la base de l'état des lieux, à mettre en place une démarche participative avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'établir un système alimentaire territorial pour le canton de Genève»;
- le «Manifeste pour le droit à l'alimentation» issu du Forum démocratique Genève 2023³ organisé par la MATER Fondazione du 21 au 23 avril 2023, en collaboration avec FIAN Suisse, Global Shapers Community de Genève, la Fondazione Pistoletto et Social Gastronomy Movement;
- la pétition «Pour le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire⁴» basée sur ce manifeste;
- la disparition grandissante des épiceries de quartier dans le canton et plus particulièrement en Ville de Genève touchant particulièrement la vente de produits bio et locaux et les ventes en «vrac» de ce type de produits⁵;
- l'initiative de la commune de Chêne-Bougeries qui offre une aide sociale en nature aux personnes en difficulté financière, à savoir 10 kg de tubercules et 5 kg de fruits par foyer commandés chez des producteurs de la région⁶;
- l'augmentation des personnes ayant recours à l'aide alimentaire (14 000 en 2022 contre 12 000 en 2021),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- l'implication de la Ville de Genève lors des futures discussions autour de la loi d'application sur le «droit à l'alimentation de principe» visant une meilleur

¹ [https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=6050&tx_displaycontroller\[tx_vgecm_enfants\]=5354](https://conseil-municipal.geneve.ch/?id=6050&tx_displaycontroller[tx_vgecm_enfants]=5354) (consulté le 23 mai 2023)

² En collaboration avec la Maison de l'alimentation du territoire de Genève (association Ma-Terre), la Ferme de Budé, la Fondation Biovision ainsi que le Sablier de Cassandre, consultable en ligne: <https://ma-terre.ch/banquet-urbain-3-juin/> (consulté le 23 mai 2023)

³ Manifeste pour le droit à l'alimentation du 21 avril 2023, op. cit., cf. note 1.

⁴ Pétition «Pour le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire», consultable en ligne: <https://www.leslignesbougent.org/petitions/pour-le-droit-a-lalimentation-et-la-souverainete-alimentaire-13933/> (consulté le 23 mai 2023)

⁵ Léman Bleu, «Les épiceries en vrac tirent la langue», sujet du 2 mai 2023, consultable en ligne: <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/Les-epiceries-en-vrac-tirent-la-langue.html> (consulté le 23 mai 2023)

⁶ *Tribune de Genève*, «Pommes et patates gratuites pour les démunis de Chêne-Bougeries», article du 11 avril 2023, op. cit., cf. note 11.

Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

leure coordination des initiatives associatives et une implication réelle de l'Etat en collaboration avec les communes genevoises et la société civile;

- de créer une Caisse alimentaire commune/publique sur le modèle de la Ville de Montpellier en collaboration avec les différents partenaires nécessaires à sa réussite tels que les participant-e-s au Forum démocratique Genève 2023 et les bénéficiaires.

Annexes (pages suivantes)

Annexe 1: Schéma du modèle de Montpellier¹

Description des activités



¹ Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, Caisse commune de l'alimentation Montpellier, consultable en ligne: <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-lalimentation-montpellier/>

Annexe 2 : Manifeste pour le droit à l'alimentation 21 avril 2023¹

Le droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, que la Suisse a ratifié en 1992.

Malgré l'engagement pris par la Suisse de protéger le droit à l'alimentation en ratifiant ce Pacte international en 1992, ce droit n'a jamais été reconnu dans sa Constitution fédérale. En octobre 2022, le Parlement du Canton de Genève a décidé d'inclure le droit à l'alimentation parmi les droits fondamentaux consacrés dans la Constitution genevoise. Le peuple genevois sera appelé à voter sur cette inclusion le 18 juin 2023.

L'article suivant sera introduit dans la Constitution genevoise si le peuple genevois vote en faveur de cette inclusion.

Art. 38A Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est garanti. Toute personne a droit à une alimentation adéquate, ainsi que d'être à l'abri de la faim.

Nous, plus de 60 actrices et acteurs engagé-es dans la production agricole, l'agriculture paysanne², l'agro-écologie³, la transformation, l'artisanat, la distribution, la restauration, la consommation, l'aide sociale et alimentaire, l'économie sociale et solidaire, la protection des droits humains, de l'environnement et du climat, membres de la société civile et experts académiques, nous sommes réuni-es les 19, 20 et 21 avril 2023 au Refettorio à Genève, à l'occasion d'un forum organisé par la MATER Fondazione, en collaboration avec FIAN Suisse, Global Shapers Community de Genève, la Fondazione Pistoletto et Social Gastronomy Movement, et avons adopté ce manifeste.

Changement de paradigme: de l'aide alimentaire au droit à l'alimentation

Pour garantir le droit à l'alimentation, il faut un changement de paradigme. Il ne faut pas seulement garantir le droit d'être à l'abri de la faim (à travers l'aide alimentaire d'urgence, en nature ou monétaire), mais respecter, protéger et réaliser pleinement le droit de toutes et tous d'avoir un accès régulier, permanent et

¹ Manifeste pour le droit à l'alimentation du 21 avril 2023, consultable en ligne : <https://www.opdemge.org/>

² L'Agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans réparti.es sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à toutes et tous, sans menacer les générations futures et les ressources naturelles.

³ La FAO a défini un cadre composé de dix éléments inspirés des principes communs sur lesquels se fonde l'agro-écologie.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

libre à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, satisfaisante et digne.

Pour réussir ce changement de paradigme, il faut créer un système permettant notamment d'éviter que l'alimentation soit une variable d'ajustement dans le budget des personnes ou des ménages. Il faut au contraire garantir que l'alimentation de qualité et durable soit accessible à toute la population. Il faut mettre fin à toutes les formes de discrimination, y compris multiples et croisées.

Loi, politique publique et organe participatif

La réalisation du droit à l'alimentation nécessite l'adoption, au terme d'un processus participatif, d'une loi sur le droit à l'alimentation et d'une politique publique de l'alimentation qui soit transversale, avec un engagement financier de l'Etat. Cette loi et cette politique, et les pratiques qui en découlent, doivent être fondées sur les principes des droits humains : participation, redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, pouvoir d'agir, état de droit et solidarité (acronyme anglais PANTHERS).

Pour faciliter ce processus, il faut créer un organe participatif et paritaire – un Conseil ou une Commission de l'alimentation – chargé d'appuyer l'élaboration et ensuite la mise en œuvre de la loi sur le droit à l'alimentation et de la politique publique de l'alimentation. Il faut également créer un nouveau service au sein du Canton de Genève, transversal, interdépartemental, chargé des questions liées à l'alimentation et aux systèmes alimentaires durables.

L'organe participatif et paritaire devrait être composé notamment de représentant-es du Canton de Genève, des communes genevoises et des actrices et acteurs engagé-es dans la production agricole, l'agriculture paysanne, l'agro-écologie, la transformation, l'artisanat, la distribution, la restauration, la consommation, l'aide sociale et alimentaire, l'économie sociale et solidaire, la protection des droits humains, de l'environnement, du climat et des animaux. Les syndicats de salarié-es, les associations luttant pour les droits des femmes, des enfants et des personnes migrantes, les représentant-es des systèmes de santé et d'éducation, et les expert-es académiques devraient également en faire partie. Des moyens doivent être mis en œuvre pour garantir la participation pleine et effective des personnes en situation de précarité alimentaire et des paysannes et paysans.

Les structures et les processus existants du Canton de Genève, y compris la Maison de l'alimentation du territoire (association ma-terre), ont un rôle à jouer dans la création et le fonctionnement de ce nouvel organe. L'expérience des organes chargés d'appuyer l'élaboration d'autres politiques publiques du Canton de Genève, par exemple en matière de culture et de logement, offrent

des exemples pour créer cet organe participatif et paritaire. Il en est de même d'organes similaires dans d'autres pays.

Production locale, prix justes, agriculture paysanne et agro-écologie

L'implication des paysannes et paysans dans l'élaboration d'une loi sur le droit à l'alimentation et d'une politique publique de l'alimentation est essentielle, selon les principes de la souveraineté alimentaire, et doit être garantie.

Pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation, l'Etat doit encourager l'agriculture paysanne, diversifiée, sociale et agro-écologique qui produit une alimentation nourricière de qualité, qui protège la biodiversité et qui garantit des conditions saines de travail. Pour cela, il faut favoriser son accès au marché et construire des partenariats au-delà des logiques de concurrence en retissant les liens entre les paysannes et paysans et les consommatrices et consommateurs. Il faut faire de l'alimentation à Genève un bien commun avec comme fondement la démocratie alimentaire.

L'Etat a le droit et le devoir de définir des critères d'achats ambitieux pour tous les achats alimentaires publics, qui garantissent la transition vers des systèmes alimentaires durables et qui contribuent à la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

Des conditions cadres qui permettent une rémunération équitable des paysannes et paysans doivent être fixées et ainsi encourager la création d'emploi dans ce secteur. Un juste prix doit être garanti pour les produits issus de l'agriculture paysanne de saison, en priorisant la production locale, accessible à toutes et à tous.

L'Etat doit assurer l'accessibilité physique de l'alimentation, y compris l'accès à proximité à des produits frais de qualité issus de l'agriculture paysanne et des circuits courts ainsi qu'à l'infrastructure nécessaire pour la cuisine, la préparation et la transformation sur les lieux de vie. Il doit également garantir l'accessibilité économique de l'alimentation, grâce à des prix transparents, négociés, qui garantissent un revenu digne et un salaire décent pour les paysannes et paysans et les ouvrières et ouvriers agricoles, et les autres actrices et acteurs de la chaîne alimentaire. Il doit finalement assurer l'adéquation nutritionnelle, sociale et culturelle de l'alimentation, en garantissant le choix qui correspond aux besoins physiques et aux préférences alimentaires.

La formation agricole doit promouvoir l'apprentissage des pratiques agroécologiques. Le sol agricole doit être protégé et sa régénération encouragée. La transmission des terres doit être accompagnée et la transparence sur les transactions foncières exigée. Le droit à la terre et le droit aux semences pour les paysannes et

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

les paysans doit être garanti¹. L'autonomie des paysannes et paysans, y compris en matière de technologie, doit être favorisée.

L'Etat doit contraindre tous les acteurs du milieu agroalimentaire à afficher de manière transparente leurs prix ainsi que leurs marges pour rendre visible aux consommatrices et consommateurs les coûts réels de l'alimentation, et mettre en lumière les injustices, les gagnant-es et les perdant-es de la chaîne alimentaire.

Chaînes alimentaires et canaux de distribution

Nos chaînes alimentaires sont globalisées, inégalitaires et non durables. Cela a pour effet de créer des asymétries entre d'un côté les productions locales et paysannes qui se trouvent fragmentées et marginalisées, et de l'autre côté un système agroalimentaire industriel qui concentre le pouvoir entre quelques acteurs et tire profit de ce rapport de force. Cette situation est aggravée par le fait que les canaux de distribution sont segmentés par public et classe sociale.

Il faut aller vers un découplage de la lutte anti-gaspillage de l'aide alimentaire. Les canaux de distribution de demain doivent être inclusifs, universels, participatifs et émancipateurs. Il faut démocratiser le contrôle des filières alimentaires.

Les canaux de distribution de l'aide alimentaire doivent accompagner les canaux solidaires de demain, en se transformant eux-mêmes, en traduisant et en réallouant leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs ressources. Ces nouveaux canaux doivent avoir pour piliers la transparence, une gouvernance partagée et des rapports de force équilibrés. Ils doivent être au service d'une meilleure articulation des canaux existants et de conditions de travail justes et épanouissantes. Ils doivent également respecter les limites planétaires et le vivant.

Réduction du gaspillage alimentaire, récupération et revalorisation des surplus et des invendus alimentaires

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit faire partie d'une politique publique, financée par l'Etat. L'éducation contre le gaspillage alimentaire doit être obligatoire à l'école. Elle doit être spécifique dans les professions de l'agroalimentaire et de la restauration. Il faut également offrir des solutions concrètes au grand public par des diverses actions de sensibilisation.

¹ La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, adoptées en 2018, reconnaît les droits des paysans et paysannes à la terre et aux semences dans ses articles 5, 17 et 19.

La destruction des invendus alimentaires doit être interdite dans les grandes surfaces. La vente multiple qui encourage la sur-consommation doit être interdite, tandis que les rabais sur un seul produit à la fois peuvent continuer à être autorisés.

La restauration commerciale doit continuer à mettre en place des mesures de réduction du gaspillage alimentaire.

Il faut interdire l'incinération des déchets organiques, et rendre le tri des lavures obligatoire en vue de méthanisation/compostage. Avoir des infrastructures de tri dans les immeubles d'habitations, les restaurants et les grandes surfaces doit être obligatoire, et faire l'objet de contrôle par les autorités compétentes.

Pour éviter que les denrées alimentaires deviennent des déchets, il faut favoriser la mise en place de fortes collaborations pour récupérer et distribuer les surplus, notamment au niveau des ménages, de l'agriculture, des grandes surfaces, des écoles et des restaurants, sans distinction de statut social.

Il faut réduire le gaspillage en favorisant la revalorisation des produits hors calibre ou abîmés par des techniques de préparation et de conservation originales, comme la fermentation, le séchage, le compost/biogaz, et l'alimentation animale.

Restauration collective, éducation, nutrition et environnement alimentaire

La restauration collective publique (préscolaire, scolaire, supérieure, institutionnelle) doit fournir une alimentation adéquate et un accueil inconditionnel. Les cahiers des charges Fourchette verte Ama-terra et GRTA sont les cadres de référence pour la définition d'une restauration collective durable. Il faut prioriser la formation du personnel de la restauration collective à la cuisine durable.

La restauration scolaire doit garantir un accès non-discriminatoire et digne à l'alimentation. L'objectif est de parvenir à garantir un repas quotidien gratuit pour tous les enfants préscolarisés et scolarisés sur le Canton de Genève, en priorisant l'agriculture paysanne locale et de saison. Plusieurs niveaux scolaires fournissent déjà une alimentation de qualité nutritionnelle, mais ce n'est pas le cas du secondaire I (cycle d'orientation) qui n'offre dans la majorité des cas pas de restauration scolaire.

Conformément au Plan d'étude romand, il faut enseigner l'éducation nutritionnelle à tous les niveaux de l'école obligatoire. Aujourd'hui, le cadre existant est satisfaisant mais il est appliqué de manière hétérogène dans les écoles de l'enseignement obligatoire. Il faut prioriser la formation des enseignant-es de l'école obligatoire à l'alimentation durable.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: une caisse alimentaire publique
pour garantir le droit à l'alimentation

Plus largement, il faut garantir un environnement alimentaire qui favorise les choix alimentaires adéquats. Les informations nutritionnelles et de durabilité sur les aliments doivent être claires. Elles ne doivent pas être brouillées par le marketing, en particulier sur les produits ultra-transformés.

Il faut rendre plus accessible et mettre en évidence les aliments durables et de haute valeur nutritionnelle, à travers des changements au niveau de l'architecture du choix dans les commerces alimentaires et les cafétérias, en mettant par exemple moins d'aliments ultra-transformés près des caisses.

Il faut utiliser toutes les stratégies de santé publique existantes et les mesures économiques disponibles, y compris les subventions, les dons et les taxes, pour favoriser la consommation d'aliments adéquats.

Il faut continuer à se mobiliser pour défendre et promouvoir le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire!

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.)

27. Motion du 26 juin 2023 de M. Pascal Holenweg: «Financer l'élargissement des prestations sociales de la Ville» (M-1784)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la précarisation continue, et croissante, de la situation d'un grand nombre d'habitantes et d'habitants de la Ville de Genève, et les conséquences de cette précarité sur leurs enfants;
- le creusement des inégalités de ressources et de conditions de vie entre les habitantes et les habitants de la Ville;
- l'aggravation de la situation d'une part considérable de la population de la ville du fait de l'inflation et en particulier des hausses de loyers et des primes d'assurance maladie;
- la menace d'une nouvelle augmentation des tarifs énergétiques, frappant plus durement la population matériellement la plus modeste;
- les menaces de paupérisation, voire la paupérisation à l'œuvre, de la «classe moyenne inférieure»;
- la hausse continue du nombre de dossiers d'aide sociale (+76% en dix ans dans le canton) et du temps de l'aide (54 mois en 2020);
- le nombre de personnes surendettées en Ville de Genève (10% de la population, soit l'un des taux les plus élevés de Suisse) et le fait que 80% des personnes surendettées ont contracté leurs premières dettes avant l'âge de 25 ans;
- la difficulté des jeunes fragilisés de terminer leurs études et de trouver un emploi: «le cercle familial est parfois brisé. En rupture scolaire, ils ne parviennent pas à trouver un travail», témoignent des TSHM dans la *Tribune de Genève* du 8 juin;
- l'allongement de la durée de la vie et donc, souvent, de la durée de la vie dans la pauvreté, à tout le moins la précarité;
- les «effets de seuil» privant une partie de la population qui en aurait besoin de l'accès aux prestations sociales spécifiques accordées par la Ville de Genève, telles que les allocations de rentrée scolaire, les allocations municipales complémentaires aux allocations complémentaires cantonales ou la participation aux abonnements TPG;
- la confirmation que 50% des ayants droit à une prestation sociale ne sollicitent pas cette prestation;

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 748.

Motion: révision et renforcement des prestations
sociales de la Ville de Genève

- le solde largement positif des comptes de la Ville, et donc les ressources supplémentaires disponibles pour répondre aux évolutions précédemment évoquées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier les groupes sociaux qui ne bénéficient pas des prestations sociales de la Ville et qui auraient besoin de pouvoir en bénéficier;
- de hausser les niveaux de ressources formant «plafond» pour l'octroi de ces prestations sociales;
- d'intégrer au budget 2024 de la Ville de Genève un élargissement du champ des bénéficiaires de ces prestations;
- un renforcement des fonds spéciaux du département de la cohésion sociale;
- d'évaluer l'utilité, voire la nécessité, de nouvelles prestations et, le cas échéant, de les proposer au Conseil municipal.

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.)

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs du centre sportif de Frontenex

- 28. Motion du 17 mai 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Pierre de Boccard, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat et Kevin Schmid: «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex» (M-1771)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La zone résidentielle aux alentours de la zone sportive de Frontenex se développe depuis plusieurs années. Néanmoins, les installations du centre sportif semblent ne pas évoluer à la même vitesse que le quartier. Pourtant, la rénovation des infrastructures sportives de Frontenex figure au plan financier d'investissement (numéro PFI 050.014.19).

Considérant:

- les réponses liées à l'interpellation écrite IE-121 du 5 octobre 2022 qui demandait pourquoi le centre sportif de Frontenex n'est pas rénové;
- le fait que la rénovation du stade de Frontenex figure au PFI depuis 2016 et qu'elle n'a toujours pas débuté;
- le développement démographique important des quartiers de Frontenex et de la Gradelle;
- la forte demande des enfants et adolescents de pouvoir pratiquer le football,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter en 2024, soit une année plus tôt que l'agenda actuel, le crédit d'investissement de 3 500 000 francs au Conseil municipal tel qu'inscrit à la page 59 du 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 sous le numéro 050.014.19 afin de pouvoir accélérer la réalisation des aménagements prévus de longue date au centre sportif de Frontenex.

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des sports.)

¹ *Mémorial* 180^e année: Annoncée, N° 64, p. 9015. *Mémorial* 181^e année: Motion d'ordonnement, N° 6, p. 748.

Motion: subvention aux aînés pour l'achat d'un abonnement annuel aux TPG

29. Motion du 26 juin 2023 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Alia Chaker Mangeat, Oana Cotoï, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez et Luc Zimmermann: «Un geste de la Ville pour les aînés lors de l'achat d'un abonnement annuel TPG» (M-1783)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une subvention annuelle de 100 francs destinée aux enfants et aux jeunes de 6 à 24 ans est délivrée par la Ville de Genève lors de l'achat d'un abonnement TPG;
- que l'initiative fait suite à une proposition du Centre (anciennement Parti démocrate-chrétien) visant les élèves du cycle d'orientation, du collège et les apprentis (amendement déposé dans le cadre du projet de budget 2019 et accepté par le Conseil municipal lors du débat budgétaire), qui a été mise en œuvre par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et qui a été par la suite élargie aux enfants et aux jeunes de 6 à 24 ans;
- que cette subvention, accordée sur demande, est très appréciée et qu'elle connaît un grand succès (846 500 francs inscrits aux comptes 2022 de la Ville de Genève);
- que l'usage des transports publics par la population contribue grandement à la diminution du trafic motorisé individuel et qu'il doit être encouragé pour des raisons de santé publique et pour lutter contre le dérèglement climatique;
- que l'usage des transports publics contribue au maintien de l'autonomie des aînés;
- qu'un certain nombre de communes dans le canton délivrent une subvention de 100 francs à leurs communiens au bénéfice de l'AVS pour l'achat d'un abonnement annuel TPG;
- que le pouvoir d'achat des retraités est particulièrement touché par l'inflation qui prévaut depuis plusieurs mois;
- qu'une marque de soutien financier, même symbolique, constituerait un signe de reconnaissance envers nos aînés et qu'il serait apprécié par les personnes concernées,

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 749.

Motion: subvention aux aînés pour l'achat d'un abonnement annuel aux TPG

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer une subvention de 100 francs à l'achat d'un abonnement annuel TPG à toute personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Genève au bénéfice de l'AVS;
- de prévoir cette prestation dans le cadre du projet de budget 2024.

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des finances.)

Motion: des noms de femmes pour les futures rues
du secteur PAV – Acacias 1

30. Motion du 26 juin 2023 de M. Yves Herren: «Praille-Acacias-Vernets – Acacias 1 – Pour 22 nouvelles rues aux noms féminins» (M-1780)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le prochain réaménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) – Acacias 1 – et notamment la réalisation de ses vingt-deux nouvelles rues;
- les compétences de la Ville de Genève dans la dénomination des rues sises sur son territoire;
- la nécessité de donner une visibilité accrue, dans l’espace public, à des personnalités féminines «genevoises» ayant fait rayonner Genève, à travers leurs actions ou activités locales, régionales et/ou internationales;
- la volonté de ne pas perdre l’histoire des rues et autres places de Genève tout en assurant un rééquilibrage entre les noms existants, notamment entre hommes et femmes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à nommer les vingt-deux futures rues du PAV – Acacias 1 – avec des noms de femmes ayant un ancrage local, ayant servi, contribué ou participé de façon prépondérante au rayonnement et/ou au développement de la Ville de Genève, du canton de Genève et/ou de la région.

—***—

(La motion est renvoyée sans débat à la commission de l’aménagement et de l’environnement.)

Le président. Je passe maintenant aux renvois directs en commission avec le point 6 de notre ordre du jour, la proposition PR-1572.

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncée et motion d’ordonnancement, N° 6, p. 750.

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

31. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 725 000 francs destiné à l'équipement de plusieurs structures d'accueil préscolaire créées dans des bâtiments privés dont les projets verront le jour entre 2024 et 2027 (PR-1572).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La Ville de Genève considère la petite enfance comme une priorité et en a fait une référence pour la qualité de ses prestations.

Le développement de places en structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) est nécessaire notamment pour concrétiser trois objectifs majeurs d'une collectivité publique: contribuer au développement de l'enfant, répondre aux besoins des familles et concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes. L'éducation préscolaire est un vecteur essentiel pour combattre les inégalités d'une manière globale.

Les connaissances actuelles démontrent l'importance capitale des premières années dans le développement de l'enfant. Ainsi, le passage en SAPE renforce l'éveil, la socialisation et permet une meilleure détection des besoins spécifiques. Une amélioration de la qualité de prise en charge, en particulier des enfants défavorisé-e-s, accroît les effets positifs. De manière plus large, l'éducation préscolaire favorise l'entrée à l'école primaire et participe à améliorer les parcours scolaires.

Le développement des places d'éducation préscolaire est aussi essentiel pour favoriser la création d'emploi, l'économie et la prospérité de notre collectivité. Les études en la matière montrent qu'en matière d'éducation préscolaire 1 franc investi rapporte en moyenne 3 francs.

Grâce aux importants efforts consentis, la Ville de Genève se place aujourd'hui parmi les communes genevoises dont le taux d'offre de places d'accueil préscolaire est le plus élevé du canton. Au 31 décembre 2022, 85 SAPE subventionnées proposant différents modes d'accueil, réparties entre 24 entités juridiques, disposaient de 4274 places, permettant un accueil hebdomadaire de 4855 enfants.

Néanmoins et malgré une augmentation de quelque 1197 places en dix ans, dont 217 depuis la nouvelle législature (2020), l'offre institutionnelle demeure inférieure aux besoins des familles. On dénombre ainsi 1078 demandes non satisfaites à la date du 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, près de 700 places supplémentaires sont prévues à l'horizon 2028.

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

Exposé des motifs

La Ville de Genève a mis à profit différents grands projets pour y intégrer des espaces dédiés à l'accueil préscolaire.

Elle a également saisi des opportunités prospectées par ses services ou portées par des tiers. En effet, des propriétaires privé-e-s sont amené-e-s à nous proposer des objets locatifs permettant l'installation de lieux de vie infantine.

Grâce à ces deux axes (développement dans des bâtiments publics et des bâtiments privés), la Ville de Genève peut développer sa politique d'accueil préscolaire, densifier son offre et améliorer le taux de couverture de la demande.

Le financement des équipements (mobilier et matériels) diffère en fonction de la propriété des bâtiments:

- pour la mise en service d'une SAPE dans un bâtiment appartenant à la Ville, il est nécessaire de déposer une demande de crédit de construction/transformation de l'objet, lequel prévoit systématiquement une ligne budgétaire pour l'acquisition du mobilier et du matériel nécessaires à l'accueil des enfants;
- pour la mise en service d'une SAPE dans un bâtiment appartenant à un tiers, la subvention accordée à l'entité exploitante permet l'achat du mobilier et du matériel.

Acquisition des équipements: évolution liée à la municipalisation des SAPE

Avec la municipalisation, lorsque les SAPE municipalisées seront exploitées dans des bâtiments privés, le Service de la petite enfance de la Ville de Genève (SDPE) devra directement acquérir les équipements nécessaires à leur fonctionnement et pour cela disposer d'un crédit d'investissement. C'est précisément l'objet de la présente proposition.

La situation demeure en revanche inchangée lorsque les nouvelles SAPE sont implantées dans des bâtiments propriété de la Ville.

Descriptif des espaces et des acquisitions

Les SAPE accueillent les enfants d'âge préscolaire soit de 0 à 4 ans, répartis normalement entre quatre groupes distincts (0-1 an, 1-2 ans, 2-3 ans et 3-4 ans), comprenant pour chacun:

- espace vestiaire;
- salle de vie;
- salle de sieste;
- salle de change avec WC enfants;

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

- biberonnerie pour les 0-1 an.

En sus, des locaux communs et des locaux pour le personnel sont prévus:

- hall d'entrée;
- WC pour personnes en situation de handicap;
- salle de psychomotricité;
- salle de créativité;
- salle à manger/polyvalente;
- local à poussettes;
- espace allaitement;
- cuisine de production ou office de régénération avec économat;
- buanderie;
- local de rangement;
- local nettoyage;
- local containers à poubelles;
- local électrique;
- vestiaire du personnel;
- WC-douche pour le personnel;
- salle de pause du personnel;
- bureau de direction;
- secrétariat;
- salle d'entretien parents;
- local d'archivage;
- espace extérieur.

Les acquisitions à prévoir pour chaque SAPE sont:

- espace vestiaire: casiers, porte-manteaux/crochets, bancs, table de change;
- salle de vie: tables, chaises, fauteuils pour les enfants, assises adultes, tapis, armoires, étagères, jeux symboliques, canapés enfants, bancs, coussins, porteurs, transats, divers jeux;
- salle de sieste: lits superposés, matelas au sol, couchettes empilables, armoires de rangement, literie, turbulettes;
- salle de change avec WC enfants: rangements, poubelles à couches, linges de toilette;
- biberonnerie: lave-vaisselle, frigo, micro-ondes, biberons, vaisselle spécifique bébés, rangements;

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

- hall d'entrée: présentoirs, sièges d'accueil;
- salle de psychomotricité: modules de psychomotricité, bancs, balles, ballons, modules d'équilibre, tapis;
- salle de créativité: chevalets de peinture, chaises enfants, tables, matériel de créativité, assises adultes;
- salle à manger/polyvalente: tables réglables en hauteur, chaises, vaisselle, couverts, chariots de services, plats de service, armoires de rangement, textiles, assises adultes;
- local à poussettes: poussettes doubles, triples, quadruples, chariots 6 places;
- espace allaitement: fauteuils d'allaitement, paravents;
- cuisine de production ou office de régénération avec économat: chariots de service, thermoports, bacs gastro, ustensiles de cuisine, vaisselle, batterie de cuisine, frigos, congélateurs, fours, poubelles, lave-vaisselle professionnel ou à capot, étagères;
- buanderie: lave-linge, sèche-linge, table de pliage, sièges, armoires de rangement;
- local de rangement: étagères ou armoires;
- local nettoyage: armoire sécurisée, étagères, poubelles, chariot de nettoyage;
- local containers à poubelles: containers à ordures et frigo pour container à déchets organiques;
- local électrique: table d'appoint;
- vestiaire du personnel: casiers fermés, bancs, crochets, étagères;
- WC-douche pour le personnel: rideau de douche, meuble de rangement;
- salle de pause du personnel: table à rallonge, chaises, lave-vaisselle, frigo, micro-ondes, vaisselle, canapé, fauteuils, table basse;
- bureau de direction: équipement pour un bureau de direction, lampes;
- secrétariat: équipement pour plusieurs places de travail administratif, lampes;
- salle d'entretien parents: table, chaises, armoires, lampes;
- local d'archivage: étagères, armoires;
- espace extérieur: roulants, jeux d'extérieur, coffres à jouets, parasols, tables et bancs d'extérieur, jeux multifonctions.

Au-delà du mobilier, les SAPE ont également besoin d'éléments d'isolation phonique, d'une signalétique, de rideaux ou de stores intérieurs, de panneaux d'affichage ou cimaises, de distributeurs d'hygiène, de poubelles, de paniers de rangement.

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

Transition écologique et cohésion sociale

Les appels d'offres lancés dans le cadre de l'achat du mobilier veillent à intégrer les critères d'achat écoresponsable et les préconisations du guide de la Ville sur les perturbateurs endocriniens.

Estimation des coûts

Sur la base des précédentes ouvertures réalisées par le SDPE, l'investissement nécessaire pour acquérir mobiliers et matériels pour l'exploitation de ces lieux est de 3000 francs par place.

Projets SAPE dans des bâtiments privés

Année d'aboutissement du projet	Lieux d'accueil	Nouvelles places	Budget Mobilier Matériel
2024	Frontenex 29	59	177 000
<i>Total 2024</i>		59	177 000
2025	Rue de l'Avenir 4-8	57	171 000
2025	Cheval Blanc 15	55	165 000
2025	Petit-Saconnex 36-38 ¹	41	264 000
2025	Maison des Femmes, Bd des Philosophes	16	48 000
<i>Total 2025</i>		132	648 000
2026	Acacias 11b	24	72 000
2026	PAV – Vernets	96	288 000
<i>Total 2026</i>		120	360 000
2027	Aïre 100	60	180 000
2027	Augustins	60	180 000
2027	Amandolier – PLQ Petite Boissière	60	180 000
<i>Total 2027</i>		180	540 000
Total projets privés		491	1 725 000

¹ Petit-Saconnex disposera d'une capacité totale de 88 places. Toutefois, ce site abritera, dans un premier temps, la Petite Maisonnée (84 places) dont le bâtiment va devoir être entièrement rénové, ce qui explique que le gain de places n'est que de 4 places à l'horizon 2025, alors que les équipements couvriront les 88 places, soit 264 000 francs (88 × 3000 francs).

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

Les projets répertoriés ne pourront se concrétiser sans le dépôt d'un crédit d'investissement de 1 725 0000 francs pour équiper les places précitées dans des bâtiments privés et couvrir les dépenses d'acquisitions de mobilier et matériel nécessaires à l'exploitation de ces lieux.

En raison des délais actuels de livraison, les premières commandes devront être passées dans le courant de l'hiver 2023 pour permettre la mise en exploitation en temps et en heure de la nouvelle structure d'accueil prévue à la rentrée scolaire 2024-2025.

Cette projection reste indicative, lesdits projets pouvant être tributaires d'imprévus.

Dans le cas où certains projets ne devraient finalement pas aboutir, l'enveloppe dévolue serait allouée de la même manière sur un autre projet.

Référence au 18^e plan financier d'investissement 2023-2034

Cet objet n'était pas prévu dans la planification financière du 18^e plan financier d'investissement, en raison de l'attente de la validation par le Conseil municipal du principe de la municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre du budget 2023.

Budget de fonctionnement

La présente demande de crédit n'entraîne pas de frais de fonctionnement supplémentaires pour le service gestionnaire.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette sur le montant de 1 725 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement moyen de 4 annuités, se montera à 444 800 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le SDPE.

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement, de la planification des dépenses d'investissement et de l'impact sur le budget de fonctionnement

**Équipement de plusieurs structures d'accueil petite enfance (SAPE)
créées dans des bâtiments privés**

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Mobilier, infrastructures informatiques	1 601 700	92,3
TVA	123 300	7,7
Coût total du projet TTC	1 725 000	100

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT (francs)**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023			0
2024	177 000		177 000
2025	648 000		648 000
2026	360 000		360 000
2027	540 000		540 000
Totaux	1 725 000	0	1 725 000

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de la petite enfance

CHARGES

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31- Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	444 800
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
Total des nouvelles charges induites	444 800

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-444 800
---	-----------------

Proposition: équipement de nouvelles structures d'accueil
préscolaire prévues entre 2024 et 2027

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 725 000 francs, destiné à l'équipement de plusieurs structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) créées dans des bâtiments privés dont les projets verront le jour entre 2024 et 2027.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 725 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année 2024.

—***—

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (69 oui).

32. Proposition du Conseil administratif du 31 mai 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné à renouveler le système informatisé de gestion de bibliothèque des Bibliothèques municipales (PR-1573).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Les Bibliothèques municipales (BM) gèrent une collection de 600 000 documents répartis dans sept bibliothèques, quatre bibliobus et une Mobithèque utilisée pour la médiation en hors-murs. Près d'un million et demi de prêts ont été réalisés en 2022 par 35 000 personnes. Plus de 6000 nouvelles inscriptions sont réalisées chaque année. Les BM proposent aussi l'accès à des ressources documentaires numériques qui sont référencées dans leur catalogue en ligne. En se connectant à son compte, une personne inscrite peut télécharger des livres électroniques, accéder à un kiosque de presse numérique, consulter des encyclopédies, suivre des formations en ligne et écouter de la musique en streaming. Ce compte lui permet aussi de gérer ses réservations et prolongations d'emprunts. 60% des prolongations sont aujourd'hui effectuées directement en ligne par les usagers et usagères. Le catalogue en ligne des BM est devenu au fil des ans un véritable portail qui permet la mise en valeur des collections et prestations des BM avec la mise à disposition de bibliographies ou de critiques produites par les bibliothécaires ainsi que la publication de la version numérique du magazine des BM, *Nota*.

Ce volume de collections et de transactions ainsi que la numérisation des contenus et des prestations nécessitent un système informatique fiable et évolutif. Les BM disposent d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et dont l'éditeur a annoncé l'abandon à l'horizon 2025. Celui-ci doit donc être renouvelé.

Contexte et historique de l'opération*Environnement technologique des BM*

L'environnement informatique métier des BM se compose aujourd'hui de plusieurs produits fournis par la société canadienne Biblimondo:

- Concerto: c'est le SIGB en tant que tel. Utilisé par les employé-e-s des BM, il propose plusieurs modules qui permettent de gérer l'acquisition des documents, leur catalogage, l'inscription des usagères et usagers et la gestion des transactions de prêt.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

- InMedia: connecté à Concerto, ce portail web offre l'accès au catalogue pour le public et au compte pour les personnes inscrites. Il est doté de fonctionnalités de gestion de contenus (CMS¹) pour publier des informations de natures variées et permet l'authentification unique² pour l'accès aux ressources numériques proposées par les BM.
- MondoPC: système de gestion des postes internet publics (EPN³), utilisé pour définir leurs règles d'accès et gérer leurs utilisateurs et utilisatrices. Il est désormais employé pour tous les postes publics proposés par la Ville⁴. Ce déploiement avait été effectué par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour répondre aux exigences de la LSCPT⁵ qui implique qu'un fournisseur d'accès internet doit pouvoir en identifier les usagers et usagères.
- Serveur SIP⁶: interface permettant la communication du SIGB Concerto avec les bornes de prêt de la société Bibliotheca.
- Cyberquery: un logiciel d'interrogation de base de données et d'analyse qui permet à la fois d'éditer les avis et rappels pour le public et d'établir des rapports statistiques et inventaires pour la gestion des bibliothèques. Ce logiciel est fourni par la société Cyberscience.
- Frogmail: un système de distribution permettant d'envoyer rappels et avis par courriel.

L'ensemble de ces systèmes est actuellement hébergé sur des serveurs de la DSIC.

Le SIGB Concerto est le successeur direct du logiciel installé lors de l'informatisation des BM en 1987 par la société Automated library system (ALS), rachetée en 2001 par la société Bibliomondo. La dernière mise à jour majeure de Concerto date de la fin des années 2000⁷.

Le SIGB Concerto est aujourd'hui principalement utilisé en Allemagne. Les BM représentent le seul client francophone important sur ce système. Du fait de sa conception ancienne, il semble très difficile de le mettre à niveau pour répondre aux exigences actuelles. Concerto a connu des mises à jour de son

¹ *Content management system*: système de gestion de contenus.

² *Single Sign-on* (SSO)

³ «Espace public numérique»: cette appellation utilisée en France pour les parcs d'ordinateurs mis à disposition du public est communément utilisée par les éditeurs de logiciels du domaine pour les solutions qui s'y rattachent.

⁴ Dans les Bibliothèques municipales mais aussi dans les bibliothèques scientifiques et patrimoniales et au Service social.

⁵ Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT, RS 780.1) du 18 mars 2016 (état le 1^{er} juin 2022). Fedlex [en ligne]. 1^{er} juin 2022. [Consulté le 24 avril 2023]

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/31/fr>

⁶ *Standard Interchange Protocol* (protocole d'échange standard) mis en place par la société 3M, ce protocole est devenu un standard de fait pour l'échange des données liées aux transactions entre les SIGB et les bornes en libre accès.

⁷ JACQUESSON, Alain, ROTEN, Gabrielle von et LEVRAT, Bernard, 2019. *Histoire d'une (r)évolution: l'informatisation des bibliothèques genevoises 1963-2018*, Genève: L'Esprit de la Lettre Editions. ISBN 9782940587117

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

environnement technique (changement de versions de serveurs Windows, changement de système de base de données), mais très peu d'évolutions fonctionnelles ou ergonomiques. La société Bibliomondo nous a annoncé fin 2022 sa volonté d'abandonner ce produit pour, le cas échéant, migrer ses clients vers un autre produit de son catalogue, le SIGB Portfolio.

Le système de portail web InMedia est utilisé aux BM depuis octobre 2020. Le produit se montre satisfaisant en termes de fonctionnalités et de présentation, mais sa mise en œuvre s'est révélée particulièrement longue et laborieuse. Le projet avait été amorcé en 2014 et a rencontré de nombreuses difficultés. Plusieurs audits de sécurité ont notamment dû être conduits par la DSIC pour valider les corrections de failles de sécurité importantes. Plusieurs audits ont encore dû être réalisés en 2022 et 2023 pour une mise à jour du produit.

En 2016, les BM et la DSIC avaient déjà envisagé le dépôt d'une demande similaire à la suite des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du portail InMedia et le manque d'évolutions possibles de Concerto¹.

Cette démarche avait toutefois été suspendue en concertation avec la direction du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) en raison du projet de migration des bibliothèques scientifiques et patrimoniales du réseau RERO vers Swisscovery. Il importait de déterminer comment ces deux SIGB en réseau allaient évoluer et modifier le paysage bibliothéconomique suisse. Cette période a aussi correspondu à l'essor des solutions de SIGB en cloud et en SaaS² dont il importait de mesurer l'impact et les possibilités. Entre-temps, la DSIC et les BM ont pu obtenir des résultats de la part de Bibliomondo et le portail InMedia a été mis en ligne en octobre 2020.

Environnement technologique des bibliothèques genevoises et romandes

RERO, acronyme de «Réseau romand», est né voilà plus de vingt-cinq ans de la volonté de coopération de plusieurs grandes bibliothèques. Jusqu'en 2021, il regroupait la plupart des bibliothèques publiques, universitaires, patrimoniales et spécialisées des cantons et villes de Genève, Fribourg, Neuchâtel, des cantons du Jura, du Valais et de Vaud, ainsi que celles des Tribunaux fédéraux. Les bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève ainsi que les bibliothèques de l'Université de Genève faisaient partie de RERO jusqu'en 2020.

¹ Système d'information des bibliothèques du DCS: note à l'attention du Conseil administratif du 19 septembre 2016 (séance du 5 octobre 2016) et Système d'information et de gestion des Bibliothèques municipales: note à l'attention du Conseil administratif du 12 avril 2017 (séance du 26 avril 2017)

² *Software as a Service*: «logiciel en tant que service». La solution est alors hébergée par le prestataire dans le cloud c'est-à-dire sur des serveurs externes à l'institution qui y accède via internet. Le système s'acquière sur abonnement plutôt que par achat de licence.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

En 2014, le Canton de Vaud, qui représentait son principal client, a décidé de quitter RERO et a constitué son propre réseau appelé Renouvaud¹. La bibliothèque municipale de Nyon² fait ainsi partie de Renouvaud.

En parallèle, le projet Swiss Library Service Platform (SLSP)³ a été initié sur le plan national en août 2015 afin de mettre sur pied et d'exploiter un système informatisé spécialisé pour le domaine académique. Il a abouti à la création de la plateforme Swisscovery, commune aux universités et hautes écoles et à leurs partenaires. Les bibliothèques scientifiques et patrimoniales de la Ville de Genève ont rejoint ce réseau à son lancement en décembre 2020. Il n'est pas ouvert aux bibliothèques de lecture publique comme les BM.

De ce fait, RERO s'est positionné comme prestataire de services pour les bibliothèques de son réseau qui ne feraient pas le choix ou n'auraient pas la possibilité de migrer dans Swisscovery. Après une phase de transition, RERO a lancé en juillet 2021 un nouveau SIGB en cloud basé sur un logiciel open source⁴, RERO ILS⁵. Actuellement, il est utilisé par les bibliothèques suivantes:

- Médiathèque Valais (25 bibliothèques);
- Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (32 bibliothèques);
- Bibliothèque de Bulle (3 bibliothèques).

Les autres bibliothèques municipales présentes sur le canton de Genève ne fonctionnent pas en réseau et utilisent des SIGB de prestataires différents:

- Lancy: logiciel Carthame, de la société Decalog;
- Vernier: logiciel Carthame, de la société Decalog;
- Meyrin: logiciel Carthame, de la société Decalog;
- Versoix: logiciel Netbiblio de la société Alcodia;
- Carouge: logiciel Syracuse, de la société Archimed.

Enfin les bibliothèques du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) sont réunies au sein d'un réseau appelé BibliodIP formant un catalogue commun utilisant le logiciel Flora, lui aussi propriété de la société Decalog.

¹ <https://renouvaud1.primo.exlibrisgroup.com/>

² La Ville de Genève a signé une «convention de coopération culturelle» avec la Ville de Nyon qui permet aux usagers et usagères de leurs bibliothèques respectives de s'inscrire dans celles de l'autre commune. <http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/nos-bibliotheques/pratique/emprunter/conventions-de-cooperation-culturelle/>

³ <https://slsp.ch/fr>

⁴ Logiciel dont le code informatique est publié et potentiellement réutilisable.

⁵ <https://www.ro.ch/produits/ils>

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales**Notice historique**

D'une manière générale les bibliothèques ont débuté leur informatisation relativement tôt. Les premiers systèmes informatiques de gestion des catalogues de bibliothèques ont été développés dès les années 1960. Un format normalisé d'échange des notices bibliographiques a aussi été établi à cette période, afin de favoriser le transfert de données ou le développement de bases communes. Ce format et les logiciels avaient reproduit de manière fidèle les catalogues sur fiches préexistants.

Au fil des années, les SIGB se sont développés avec l'ajout de fonctionnalités métier: gestion du prêt, des acquisitions et des commandes, gestion des périodiques. Dès les années 1990 des catalogues publics en ligne sont apparus avec le web. A partir des années 2000 les accès aux ressources numériques ont commencé à devenir courants. Dès lors, les bibliothèques nationales et associations de bibliothécaires ont amorcé une révision des codes de catalogage des documents visant à intégrer la multitude des données et des types de documents disponibles. Ces nouveaux standards dits «ressources: description et accès» (RDA) sont basés sur les principes du web sémantique et du web des données.

La numérisation croissante de la société a aussi fait émerger de nouveaux usages et besoins auxquels les bibliothèques doivent répondre. Comme dans d'autres domaines on assiste à une véritable transformation avec la numérisation des processus. Cela permet notamment de proposer de nouveaux services comme le *click and collect*¹ plébiscité durant la période du Covid-19. En simplifiant et en automatisant certaines démarches, des ressources humaines peuvent être réaffectées pour le développement de l'accueil, du conseil et de la médiation culturelle dans les bibliothèques ou hors de leurs murs. En ce sens les catalogues en ligne des bibliothèques se sont transformés en véritables portails ou plateformes de services, cruciaux pour leur visibilité et leur activité.

Historiquement, l'une des tendances du domaine avait été la constitution de grands réseaux informatiques afin de fédérer les catalogues et d'unifier les accès pour les usagers et usagers. Les technologies récentes permises par le cloud et le SaaS associées aux connexions qu'offrent les API² modernes rendent cette architecture en partie caduque. Si elle a encore son importance dans le domaine académique pour le partage des ressources ou pour des configurations étendues et partiellement hétérogènes comme les réseaux cantonaux gérés avec RERO ILS, les bibliothèques de lecture publique auront en générale tendance à choisir des options plus légères et potentiellement plus proches de leurs besoins. Dans le contexte des BM, le rapport coûts et bénéfices n'est pas forcément favorable aux réseaux, tandis que le SaaS offre d'innombrables possibilités.

¹Démarche de commande et de retrait totalement intégrée.

²*Application Programming Interface*: interface de programmation d'application. Ensemble de méthodes permettant de faire dialoguer des systèmes différents.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

Exposé des motifs

Le SIGB Concerto a clairement atteint ses limites et la société Bibliomondo a annoncé son retrait à court terme. S'il a permis aux BM d'automatiser la gestion du prêt avec le passage au RFID, puis de numériser une partie de leurs prestations avec la mise en production du portail InMedia, il n'est plus apte à répondre aux évolutions. En ce sens, la stratégie de l'entreprise peut être jugée cohérente. Néanmoins, l'ampleur du changement et les coûts prévus nous incitent à préférer une mise en concurrence plutôt qu'une migration vers la nouvelle solution proposée par l'entreprise.

Avec ce changement d'environnement informatique, les BM entendent répondre à plusieurs enjeux:

- faciliter les transactions et offrir un service simple pour permettre son accès au plus grand nombre de personnes quel que soit leur niveau de connaissance technologique;
- rendre possible l'intégralité des actions des usager-ère-s via le portail en ligne de manière fluide comme l'inscription, la gestion des emprunts ou la réservation de places pour les ateliers proposés dans les bibliothèques;
- lever les obstacles liés à l'accessibilité, notamment pour toutes les personnes en situation de handicap visuel;
- intégrer les démarches en ligne au portail citoyen afin d'en favoriser l'accès avec l'identification unique, mais aussi pour la visibilité que cela offrira aux prestations des BM.

En termes de processus métier, le système doit participer à l'efficacité et à la bonne gestion des BM. Proposer une collection de plus de 600 000 documents et effectuer 1,5 million de transactions de prêt par année nécessite un environnement informatique solide et des processus clairs et intégrés, tant pour la bonne gestion financière que pour assurer la qualité de l'accueil des lecteurs et lectrices. En utilisant les nouveaux formats de données, il doit aussi permettre aux bibliothécaires de se concentrer sur la qualité de celles-ci et leur mise en valeur plutôt que sur des activités de saisie à faible valeur ajoutée.

Pour soutenir ces objectifs, des technologies récentes sont nécessaires. Le SIGB doit pouvoir se connecter à différents systèmes de la Ville, notamment les systèmes de gestion d'identités numériques des employé-e-s comme des citoyen-ne-s ou le système de gestion d'entreprise. Il doit aussi pouvoir interagir avec des plateformes externes tant pour l'accès aux ressources numériques que pour la numérisation des processus métiers.

Alors qu'historiquement les SIGB tendaient à intégrer un maximum de modules avec des fonctionnalités différentes, il peut être préférable d'opter aujourd'hui pour un logiciel efficace ne gérant que le cœur de métier, le catalogue

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

et la gestion des transactions de prêt, et de reporter les activités plus spécifiques sur des systèmes dédiés, par exemple pour les acquisitions et le suivi budgétaire, la gestion de la relation usagers et usagères, les statistiques et les rapports ou l'agenda des événements et leur réservation.

Ce type d'architecture informatique est dite en cloud et il est donc fort probable qu'un SIGB SaaS, hébergé par un prestataire externe répond mieux aux besoins des BM. Si ce type de solution n'était pas recommandé il y a quelques années encore, notamment vis-à-vis de la protection des données personnelles, il est devenu plus commun aujourd'hui dans les déploiements opérés par la DSIC. Outre le fait de favoriser les connexions entre les différentes plateformes, il offre des facilités de gestion et permet de restreindre la portée d'éventuels problèmes de sécurité sur d'autres systèmes de l'administration en cloisonnant les environnements, mais aussi en privilégiant une mise à jour continue par les prestataires. Il peut aussi faciliter, à terme, l'intégration des BM dans une politique de données ouvertes.

Obligations légales et de sécurité

L'emprunt des documents physiques ou numériques nécessitant une inscription, les BM utilisent et stockent de fait des données personnelles de leurs utilisateurs et utilisatrices: nom, date de naissance, adresses postales et courriel, numéros de téléphone, ainsi que leurs transactions. Le développement des prestations en ligne a tendance à multiplier la quantité des données.

La LIPAD¹ et la loi fédérale sur la protection des données² nous obligent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un usage de ces données strictement conforme aux besoins et à garantir leur protection optimale.

Du fait que les «conventions de coopération culturelle» permettent l'inscription de résident-e-s français-es, notre gestion des données personnelles doit aussi se montrer conforme au RGPD³.

En offrant des PC publics proposant internet, la Ville est considérée comme fournisseur d'accès et doit pouvoir en identifier les utilisateurs et utilisatrices

¹Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles du 5 octobre 2001 (LIPAD; rsGE 2 08). Sil Genève public [en ligne]. 5 octobre 2001. Mise à jour le 17 octobre 2020. [Consulté le 17 avril 2023] https://silgeneve.ch/legis/data/rsg/rsg_a2_08.htm

²Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 (état le 1^{er} mars 2019) (LPD, RS 235.1). Fedlex [en ligne]. 1^{er} mars 2019. [Consulté le 17 avril 2023] https://fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1993/1945_1945_1945

³Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), 2016. [en ligne]. [Consulté le 11 mai 2023]. Disponible à l'adresse: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj/ra>

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

selon la LSCPT 5. Le gestionnaire d'espace public numérique doit répondre à cette exigence, tout en respectant la protection des données personnelles.

Les nombreux audits que la DSIC a dû mener pour la mise en ligne du produit InMedia démontrent que la sécurité de l'information et donc la protection des données personnelles peut se révéler complexe à gérer pour un éditeur de SIGB. Du fait de l'ancienneté de la relation avec la société Bibliomondo, cette dimension n'avait pas été prise en compte de manière contractuelle. Le système visé devra répondre à des normes strictes en la matière, notamment ISO 27001¹ et OWASP² et des garanties seront intégrées dans le contrat selon les standards actuels de la DSIC, en particulier relativement à la gestion des mises à jour et des vulnérabilités.

Description de l'ouvrage

Le projet de renouvellement du système d'information des BM comprend plusieurs lots et autant de phases:

- Le système de gestion de bibliothèque lui-même (SIGB) qui constitue la brique fondamentale et porte les principaux processus métier (catalogue, gestion des transactions et relation usagers et usagères).
- Le portail de bibliothèque qui est connecté au SIGB pour présenter le catalogue et permettre au public de réaliser ses démarches en ligne auprès des BM (inscription, gestion du compte et des emprunts, accès aux ressources numériques). Il fait aussi office de site institutionnel pour les BM en présentant des informations pratiques et l'agenda de la médiation culturelle.
- La gestion des postes informatiques publics (espace public numérique, EPN). Pour l'instant connecté au SIGB des BM pour l'identification des usagers et usagères souhaitant utiliser les postes internet en libre accès, il pourrait constituer le premier de ces systèmes interfacés avec le portail citoyen du fait de son utilisation dans d'autres services de la Ville (bibliothèques scientifiques et patrimoniales et Service social).

Connecteur SAP: développement d'une interface permettant au module d'acquisition de communiquer avec SAP (NovoERP) pour une bonne gestion des budgets, engagements et facturations.

La complexité du projet en termes d'ampleur et de phasage implique aussi de recourir à des accompagnements externes pour la gestion de projet, tant au niveau

¹ Systèmes de management de la sécurité de l'information, 2022. [en ligne]. ISO. ISO/IEC 27001. [Consulté le 11 mai 2023]. Disponible à l'adresse: <https://www.iso.org/fr/standard/27001>

² Open Worldwide Application Security Project, [sans date]. OWASP Top Ten. owasp.org [en ligne]. [Consulté le 4 mai 2023]. Disponible à l'adresse: <https://owasp.org/www-project-top-ten/>

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

de la DSIC (chef-fe de projet informatique) que pour les BM (accompagnement à la maîtrise d'ouvrage).

Programme et descriptif des travaux

Un planning sur trois ans a été prévu:

Phase 1 (première année): changement de SIGB

Cette première phase consiste à installer le nouveau système avec un état équivalent à l'actuel en termes de données et de fonctionnalités. Elle se décompose en plusieurs étapes de préparation des spécifications, de tests fonctionnels et de la validation de la reprise des données. En plus des fonctionnalités et comportements logiciels, le bon interfaçage des bornes et périphériques de prêt doit être validé. Une fois ces étapes de qualification effectuées, la formation du personnel devra être assurée et le système déployé en production.

Cette phase comporte un risque pour la présence web des BM. Comme il n'est probablement pas possible de déployer le nouveau portail en même temps que le nouveau SIGB, les prestations proposées en ligne pourraient être temporairement dégradées. Plusieurs scénarios ont été envisagés pour faire face à cette situation:

- Maintenir temporairement le portail InMedia en le connectant au nouveau SIGB pour le catalogue et le compte utilisateur ou utilisatrice. Cette solution pourrait toutefois s'avérer trop coûteuse.
- Utiliser temporairement la solution web «par défaut» de l'éditeur de SIGB. Les prestataires proposent tous un portail de base qui pourra être utilisé temporairement pour les principales informations et prestations en ligne. Cette option sera intégrée au cahier des charges du lot «SIGB».
- Retenir un prestataire proposant à la fois un SIGB et un portail intégré répondant à toutes les attentes et capable de déployer les deux systèmes en même temps. Quelques solutions semblent exister sur le marché.

Phase 2 (deuxième année): développement du portail et espace public numérique

Un fois le SIGB installé et stabilisé, l'équipe projet se concentrera sur le portail de bibliothèque. L'objectif de cette phase consiste à réunir les contenus et prestations du site institutionnel et du portail actuel (InMedia).

Le gestionnaire d'EPN choisi devra être déployé pour l'ensemble des services utilisateurs avec dans la mesure du possible une solution unique d'identification.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

Phase 3 (troisième année): développement

Il s'agit finalement de développer le potentiel des nouveaux outils principalement avec l'interconnexion à d'autres systèmes (SAP, portail citoyen) et en développant de nouvelles prestations numériques (inscription en ligne, *click and collect*). Il s'agira aussi d'exploiter les données dans la solution de business intelligence¹ utilisée en Ville de Genève pour le pilotage du service.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Du fait de l'architecture en cloud envisagée, des certifications écologiques et énergétiques seront intégrées aux cahiers des charges et feront donc partie des critères d'évaluation.

La DSIC applique tant que faire se peut une politique d'acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Une attention particulière sera portée aux normes d'accessibilité pour le SIGB et surtout pour le portail public afin de permettre une utilisation notamment par les personnes en situation de handicap visuel.

Par son architecture ouverte aux connexions avec d'autres environnements informationnels, le projet souhaite se placer dans une dynamique d'open data qui permette aux personnes intéressées de se réapproprier les données publiques.

Estimation des coûts

Le montant global du projet de 1 170 000 francs se découpe en plusieurs lots qui pourraient représenter autant de marchés. Les différents coûts ont été évalués lors de deux études de marché en 2016 et 2021 et complétés avec la DSIC en 2022. Il est important de noter que ces montants pourraient varier de manière significative selon le choix de l'architecture (hébergée sur site ou cloud et SaaS). La solution en SaaS est privilégiée mais nous présentons ici les montants

¹ Plateforme permettant de regrouper et consolider des données pour produire des indicateurs et tableaux de bord pour l'aide à la décision.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

maximaux estimés en termes d'acquisition de licences et prestations pour un hébergement sur site. Les coûts d'investissement estimés pour des modèles en SaaS sont en général moins élevés mais se reportent en partie sur le budget de fonctionnement et sont donc mentionnés dans la rubrique correspondante. Le découpage en lots et marchés et les options en matière d'architecture seront déterminés lors de la phase d'initialisation du projet avec la DSIC. Même dans le cas d'une offre totalement en SaaS des investissements sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

<i>Objet</i>	<i>Coûts TTC (en francs)</i>
Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)	300 000
Portail web	200 000
Système de gestion des postes publics	80 000
Connecteurs ERP/SAP	200 000
Accompagnement du projet (BM)	90 000
Accompagnement du projet et sécurité de l'information (DSIC)	300 000
Total	1 170 000

Démarches conduites pour l'estimation des coûts

Une étude préliminaire a été effectuée fin 2016 afin de préciser le programme et d'obtenir des chiffrages fiables. La DSIC et les BM ont mandaté l'entreprise Tosca Consultants afin d'affiner l'analyse des besoins, puis d'engager une évaluation chiffrée et adaptée auprès de plusieurs prestataires potentiels.

La société Tosca Consultants est une actrice reconnue du domaine. Elle publie tous les ans une étude du marché des systèmes de gestion de bibliothèques dont la dernière édition peut être consultée sur son site¹. Elle conseille régulièrement des réseaux de bibliothèques de nature et de taille similaires aux BM dans leurs projets informatiques.

Un dossier présentant les principales fonctionnalités attendues ainsi que des éléments de contexte (nature du réseau, volumétrie des données et des transactions) a été transmis aux entreprises de l'échantillon présélectionné afin d'obtenir des devis crédibles. Cette démarche a par ailleurs été suivie par le juriste de la DSIC afin de s'assurer de sa conformité dans le cadre d'un futur appel d'offres.

A la suite de cette démarche, ce document a également été communiqué à la direction du Réseau romand (RERO) qui effectuait une étude de faisabilité pour

¹ Tosca consultant (2023). Les logiciels métier destinés aux bibliothèques. Site de l'entreprise Tosca consultants [en ligne]. [Consulté le 17 avril 2023] <https://toscaconsultants.fr/les-logiciels-metier-destines-aux-bibliotheques>

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

son repositionnement en tant que prestataire de service sur son SIGB open source et qui pourrait faire partie des futurs soumissionnaires à un appel d'offres.

Les chiffrages obtenus permettaient d'évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement pour la fourniture de trois logiciels phares dans le monde des bibliothèques publiques.

Etant donné le temps écoulé, une actualisation de cette étude de marché a été effectuée avec Tosca Consultants fin 2021. Elle a été axée sur les solutions en cloud qui n'étaient pas envisagées au moment de la première étude et sur le développement du portail web sur mesure.

Les besoins et le chiffrage en termes de gestion de projet informatique et de connecteurs SAP ont été étudiés avec la DSIC en 2022.

Délai de réalisation

Ce projet complexe nécessitera une phase d'initialisation puis de planification conséquente avec la DSIC et la CMAI pour définir l'architecture retenue puis planifier les différents sous-projets et établir les cahiers des charges nécessaires. Dans le cas où cette proposition de budget serait acceptée en 2023, le projet serait proposé au comité d'arbitrage «e-administration» début 2024. Les phases d'initialisation et de planification seraient réalisées en 2024.

Les différentes phases opérationnelles pourraient ensuite être réalisées les années suivantes, avec une temporalité d'une année par phase:

<i>Phase</i>	<i>Année de réalisation prévue</i>
Changement du SIGB	2025
Refonte du portail web	2026
Evolutions des processus et prestations	2027

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

Ce projet est inscrit au 18^e PFI (2023-2034) en qualité de projet actif, en page 57, sous le numéro 041.003.16 pour un montant de 670 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2023. L'augmentation prévue de 500 000 francs, non inscrite au 18^e PFI, s'explique par le complément d'analyse effectué par les BM et la DSIC en 2022 qui ont ajouté les éléments suivants:

- le nouveau SIGB devra être interfacé avec SAP pour les flux financiers. Cette interface a été chiffrée à 200 000 francs;

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

- un accompagnement de chef de projet et/ou d'analyste métier, ainsi que pour les audits de sécurité, est aussi à prévoir pour le suivi du projet, chiffré à 300 000 francs.

Budget de fonctionnement

Une particularité du projet réside dans la volonté de passer d'une solution historiquement hébergée sur site à une architecture en cloud de SaaS. Ce type d'environnement a fait ses preuves et est désormais relativement courant. Il s'acquière par abonnement ou location de services, dont les coûts se reportent sur les budgets de fonctionnement. Cela présente l'avantage de rendre visibles des frais actuellement portés par la DSIC (hébergement, maintenance technique, support...) et permet la plupart du temps une facturation selon l'utilisation effective. En revanche ce modèle implique généralement une augmentation du budget de fonctionnement. Cette augmentation pourrait être en partie amoindrie dans notre contexte du fait des montants relativement élevés de la maintenance chez notre fournisseur actuel. Selon les options retenues, nous pourrions donc obtenir:

- une solution sur site avec des coûts de maintenance annuelle représentant entre 40% et 77% des tarifs actuels;
- une solution en SaaS avec des coûts de licences et d'hébergement totalisant entre 74% et 261% des coûts de maintenance actuels.

Il conviendra donc de bien mesurer le ratio coûts et bénéfices des différentes options lors de la préparation des cahiers des charges. Si le SaaS apparaît plus cher sur le papier, il présente les bénéfices suivants:

- externaliser une partie du travail et des coûts actuellement pris en charge par la DSIC au niveau de l'infrastructure, de la maintenance et du support notamment;
- simplifier la gestion de la sécurité de l'information en isolant le système du reste des serveurs de l'administration;
- intégrer plus facilement des connecteurs avec d'autres systèmes, comme SAP par exemple;
- faciliter le développement de nouvelles prestations en ligne pour le public.

Dans cette perspective, sachant que l'opportunité du SaaS pourrait être saisie pour développer de nouvelles prestations et optimiser les processus de travail, il semble raisonnable de tableer sur des frais de fonctionnement largement supérieurs aux coûts actuels, soit une fourchette haute de 250 600 francs.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

Montants de maintenance actuels et estimations des fourchettes basses et hautes selon les tarifs de maintenance (hébergé sur site) ou d'abonnement (SaaS) estimés

Nature comptable	Objet	Montant actuel (en francs)	Montant min. projeté (en francs)	Montant max. projeté (en francs)
3158.010	Maintenance Concerto (SIGB) et InMedia (portail web)	90 000		
3158.010	Maintenance MondoPC (EPN)	6 000		
	TOTAL Maintenance BiblioMondo actuelle	96 000		
	Projet hébergé sur site			
3158.010	Maintenance SIGB sur site		32 300	64 600
3158.010	Maintenance EPN sur site		6 000	8 000
	TOTAL pour une solution hébergée sur site		38 300	72 600
	Variation des charges de fonctionnement		-57 700	-23 400
	Projet SaaS			
3169.010	Location et hébergement de SIGB en SaaS		64 600	178 000
3169.010	Hébergement et maintenance de portail web		–	64 600
	TOTAL pour une solution SaaS + EPN sur site		70 600	250 600
	Variation des charges de fonctionnement		-25 400	154 600

La variation des charges de fonctionnement est donc estimée à 154 600 francs au maximum.

La DSIC sera le service gestionnaire.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 301 700 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service des BM est le service bénéficiaire.

La DSIC est le service gestionnaire.

Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses
d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**

Objet: Renouvellement du système d'information des BM

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)	300 000	26%
Portail web	200 000	17%
Système de gestion des postes publics	80 000	7%
Connecteurs ERP	200 000	17%
Accompagnement du projet (BM)	90 000	8%
Accompagnement du projet (DSIC)	300 000	26%
Coût total du projet TTC	1 170 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023	0		0
2025	470 000		470 000
2026	450 000		450 000
2027	250 000		250 000
Totaux	1 170 000	0	1 170 000

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: BM
Service gestionnaire concerné: DSIC

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	154 600	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	301 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	456 300	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement align="right">**-456 300**

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Proposition: renouvellement du système informatisé
de gestion des Bibliothèques municipales

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 170 000 francs destiné à renouveler le système informatisé de gestion de bibliothèque des Bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

—***—

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (69 oui).

Proposition: subvention d'investissement 2024 au FIDU
destinée aux nouveaux logements

33. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1574).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Ce fonds permet d'accompagner le développement urbain de Genève lié à son essor économique et démographique.

La contribution ordinaire et complémentaire annuelle de la Ville de Genève est fixée à 7 913 000 francs et se finance par le biais d'un crédit d'engagement faisant l'objet d'une délibération adoptée de manière concomitante au budget annuel.

Rappelons que la contribution ordinaire se monte à 7 000 000 de francs et que la contribution complémentaire, introduite dès 2022, est de 913 000 francs.

Historique des précédentes contributions

Pour mémoire, la première contribution, pour 2017, a été votée le 5 avril 2017 par le Conseil municipal (PR-1182 du 20 avril 2016) et la seconde le 14 novembre 2017 (PR-1261 du 4 octobre 2017). La troisième contribution a été déposée au Conseil municipal le 11 septembre 2018 (PR-1307) puis votée le 25 juin 2019. La quatrième contribution a été votée sur le siège le 10 septembre 2019 (PR-1368). La cinquième contribution a été déposée le 8 septembre 2020 (PR-1416) et votée le 30 novembre 2021. La sixième contribution a été déposée le 16 novembre 2021 (PR-1483) et votée le 26 avril 2022. La septième contribution a été déposée le 4 octobre 2022 (PR-1536) et votée le 8 mars 2023.

La présente proposition concerne la huitième contribution de la Ville de Genève, cela pour l'année 2024.

Exposé des motifs

Rappelons que le plan directeur cantonal a fixé des objectifs ambitieux en matière de construction de logements. La mise en œuvre de ce plan nécessite des efforts financiers importants de la part des communes accueillant ces nouveaux logements, pour créer les infrastructures et les aménagements.

L'objectif du FIDU est de mutualiser entre les communes environ la moitié des coûts afférents à la création de ces infrastructures financées au niveau communal. La dotation annuelle au fonds financée par les communes a ainsi été définie à 23 millions de francs. A ce montant, il convient d'ajouter 2 millions de francs par année apportés par le Canton. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes versent une contribution complémentaire de 3 millions de francs par an et le Canton verse aussi un complément de 500 000 francs par an.

Les communes sont ainsi appelées à verser annuellement un montant qui est déterminé proportionnellement à la valeur de production d'un centime additionnel, avec toutefois une limitation de la contribution par commune à 7 913 000 francs. Cette contribution a la forme d'une subvention d'investissement et doit faire l'objet chaque année d'un vote d'un crédit d'engagement ad hoc, puis elle est amortie en 30 annuités.

Le fonds procède, d'une part, à des attributions forfaitaires, se basant sur le nombre de nouveaux logements créés dans chaque commune l'année précédente et, d'autre part, à des allocations par projet. L'attribution forfaitaire est de 7000 francs par logement créé.

En 2017, un montant de 2 289 000 francs a été attribué à la Ville de Genève et pour 2018 cette somme était de 4 144 000 francs. Pour 2019, l'attribution globale s'est montée à 6 034 000 francs et, pour 2020, elle était de 4 648 000 francs. Pour 2021, cette attribution s'est montée à 3 157 000 francs et, pour 2022, elle était de 5 516 000 francs.

Cette attribution forfaitaire est versée sous la forme d'un préfinancement de tiers sans destination. Ce préfinancement peut être utilisé pour le financement de crédits d'investissement ultérieurs, ou réduire le montant de la contribution annuelle au fonds.

Les allocations par projets sont attribuées par le FIDU sur la base de demandes spécifiques. Les projets éligibles sont les nouveaux espaces publics (non finançables par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) pour l'accueil de nouveaux logements ainsi que les nouvelles écoles primaires publiques. Ces allocations viennent se comptabiliser comme recettes d'investissement des crédits de réalisation de telles infrastructures.

Proposition: subvention d'investissement 2024 au FIDU
destinée aux nouveaux logements

Estimation des coûts et délai

La contribution ordinaire de la Ville de Genève a été limitée à 7 millions de francs et la contribution complémentaire à 913 000 francs, soit un total de 7 913 000 francs.

La municipalité devra verser ce montant au FIDU début 2024, mais au plus tard le 30 juin.

Références légales

Le FIDU est défini dans la loi cantonale sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (11784) du 18 mars 2016; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cette base légale était jointe à la proposition PR-1182 du 20 avril 2016.

Le 21 décembre 2016, cette loi a été complétée par un règlement (350.02) qui définit et précise les attributions et les modalités de fonctionnement des organes et de l'administration du FIDU. Ce document était joint à la proposition PR-1261 du 4 octobre 2017.

S'agissant de la contribution complémentaire, cette dernière est précisée dans la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (12893) du 30 avril 2021, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ce document était joint à la proposition PR-1483 du 6 octobre 2021.

Recettes

La Ville de Genève doit recevoir en 2024 un montant forfaitaire octroyé pour les nouveaux logements créés sur notre territoire durant l'année 2023. Le Conseil du fonds devra statuer sur le montant forfaitaire total. Il s'agira d'une recette d'investissement.

Se basant sur les projections et connaissances actuelles, la recette prévisible est estimée à 4 000 000 de francs.

Transition écologique et cohésion sociale

D'une manière générale, ce projet contribue à l'effort de construction de logements et des infrastructures y relatives.

Proposition: subvention d'investissement 2024 au FIDU
destinée aux nouveaux logements

Référence au 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 (p. 64)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° PFI 120.017.16 «contribution FIDU 2024», pour un montant de 7 913 000 francs, avec une date de dépôt annoncée en 2023.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 157 200 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Proposition: subvention d'investissement 2024 au FIDU
destinée aux nouveaux logements

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]

Objet: subvention d'investissement pour la contribution 2024 au Fonds
intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Contribution ordinaire 2024	7 000 000	
Contribution complémentaire 2024	913 000	
Coût total du projet TTC	7 913 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024	7 913 000	4 000 000	3 913 000
Totaux	7 913 000	4 000 000	3 913 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)
(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DACM

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	157 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	157 200	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-157 200

Proposition: subvention d'investissement 2024 au FIDU
destinée aux nouveaux logements

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

vu les articles 1 et suivants de la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 30 avril 2021;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 913 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2053.

—***—

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 66 oui contre 1 non.

- 34. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex», à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex», dont à déduire 9 677 600 francs de recettes, soit un montant total net de 11 100 100 francs, qui se décompose comme suit:**
- **Délibération I: 14 874 200 francs bruts, destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et à l'aménagement de l'espace public associé, dont à déduire la part du cofinancement fédéral (PA) de 1 791 000 francs, la part de la subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) de 3 947 000 francs et la part de la subvention cantonale (H 155.04) de 1 280 000 francs, soit 7 856 200 francs net;**
 - **Délibération II: 5 903 500 francs bruts destinés à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex», dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 423 300 francs et la récupération de la TVA d'un montant de 236 300 francs, soit 3 243 900 francs (PR-1575).**

Introduction

Pour faire face aux défis démographiques, économiques et stratégiques qui l'attendent, le Canton de Genève déploie depuis quelques années un important réseau d'infrastructures de mobilité.

Le projet intitulé: «axe Frontenex» vise ainsi à assurer une intégration harmonieuse des quelque 2200 habitant-e-s et 400 emplois attendus le long de la nouvelle ligne de transport public à l'horizon 2025 dans le cadre du développement du secteur lié entre autres aux plans localisés de quartier (PLQ) Rosemont, quartier de Saint-Paul, la Tulette, Pré-Babel, Pré-du-Couvent, Rigaud et à la création d'équipements: l'école de commerce de Tulette, la gare des Eaux-Vives ainsi que le stade de football de Belle-Idée.

Ce projet comprend une requalification de l'axe et l'extension de la ligne de trolleybus N° 10 (reliant actuellement l'aéroport international de Genève (AIG) à la place des Eaux-Vives) jusqu'au quartier Belle-Terre, sachant qu'à terme le

trolleybus sera prolongé et desservira également la gare d'Annemasse. Le tracé qui reprend, en partie, l'actuelle ligne N° 9 dessert la gare des Eaux-Vives et traverse le territoire de quatre communes, à savoir la Ville de Genève et les communes de Coligny, Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Cette ligne sera exploitée avec des trolleybus à double articulation, d'une longueur de 25 m, avec une fréquence de six minutes en heure de pointe. Sur une partie de ce tracé circuleront également les lignes 1, 33 et A.

Tracé de l'Axe Frontenex



Le développement de cette ligne de trolleybus sur l'axe de Frontenex est inscrit comme mesure de priorité A au projet d'agglomération franco-valdo-genevois (mesure N° 36-3-2 «Développement TC sur l'axe Eaux-Vives – Communaux d'Ambilly: infrastructures pour trolleybus»).

Le matériel roulant qui sera affecté à l'exploitation de la ligne de bus sera doté de la technologie TOSA. Il s'agit d'un système de bus articulé électrique sur batteries, avec recharge périodique aux arrêts du parcours. Il dispose d'une plus grande autonomie qu'un bus électrique conventionnel, sans être tributaire d'une ligne aérienne de contact comme les trolleybus.

Cet axe important de mobilité est accompagné par des aménagements qualitatifs permettant ainsi la création d'équipements cyclables contigus et la requalification des espaces publics avec, notamment, la plantation d'arbres majeurs.

Exposé des motifs

Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public associé

Le tracé de la future ligne de bus sur le territoire de la Ville de Genève empruntera le chemin Frank-Thomas, puis le barreau Frank-Thomas (rue Berthe-Vadier), bifurquera sur la route de Frontenex puis rejoindra l'avenue de Frontenex avant de se raccrocher au réseau des Transports publics genevois (TPG) au droit de la place des Eaux-Vives.

Ensuite, le bus empruntera les infrastructures TPG existantes en traversant le centre-ville, desservant la gare de Cornavin avant de remonter en direction de la place des Nations et de rejoindre l'AIG par la rue de Montbrillant.

Les principes d'aménagement de l'espace public sur l'avenue de Frontenex sont essentiellement liés à l'amélioration du confort des modes doux (piétons et cycles) ainsi qu'à l'amélioration des arrêts de bus.

La ligne de bus viendra se raccorder à la place des Eaux-Vives. Ladite ligne desservira quatre arrêts sur le territoire de la Ville de Genève tels que la gare des Eaux-Vives, Montchoisy, 31-Décembre et place des Eaux-Vives. L'arrêt Gare des Eaux-Vives sera aménagé dans le cadre du projet de la gare des Eaux-Vives et ne fait donc pas l'objet de la présente demande de crédit.

L'ensemble des arrêts aura des quais rehaussés à +0,22 m afin de permettre un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). L'arrêt Gare des Eaux-Vives sera équipé d'une sous-station de recharge flash TOSA, tout comme l'arrêt Pré-Picot situé sur la commune de Cologny. L'arrêt Montchoisy, situé sur la route de Frontenex, sera déplacé par rapport à son emplacement actuel afin d'être davantage connecté avec l'accès arrière principal de la gare des Eaux-Vives, au droit de la rue Viollier.

L'arrêt 31-Décembre est maintenu à son emplacement actuel en raison de sa grande fréquentation et, associé au futur arrêt Montchoisy, permettra une desserte très fine du quartier. Un nouvel arrêt Place des Eaux-Vives sera créé à l'avenue de Frontenex afin de permettre la desserte de la place sans pour autant venir encombrer encore davantage l'arrêt Place des Eaux-Vives situé actuellement au début de la rue du Rhône. Une nouvelle traversée piétonne sera aménagée et sécurisée par un îlot central.

En outre, la ligne desservira également l'école Pré-Picot avec un arrêt au droit de l'école sur le chemin Frank-Thomas situé sur le territoire de la commune de Cologny. Des aménagements spécifiques pour les vélos viendront compléter le réseau cyclable existant. Ainsi, la route de Frontenex, dans son tronçon emprunté par l'axe Frontenex (soit entre le carrefour de la rue de Jargonnant et l'avenue

William-Favre), sera équipée de bandes et pistes cyclables dans le sens sortie de ville. En entrée de ville, les vélos restent dans la voie de bus qui est, toutefois, élargie à 3,50 m. Sur le chemin Frank-Thomas, une piste cyclable est aménagée dans le sens sortie de ville. Ces aménagements viennent compléter ceux de la voie verte du CEVA qui longe le chemin Frank-Thomas.

Le confort des piétons se rendant aux arrêts de bus sera amélioré. Sur l'avenue de Frontenex, la longueur des traversées piétonnes au droit de la place des Eaux-Vives sera réduite avec l'aménagement d'avancées de trottoir. A la route de Frontenex, la priorité des piétons sur le trafic motorisé sera renforcée en longitudinal avec l'aménagement de trottoirs traversants au droit de chaque rue de quartier débouchant sur la route de Frontenex. Les traversées piétonnes seront, quant à elles, régulées en totalité. Quant au bruit routier, il sera sensiblement diminué avec le passage de véhicules électriques au lieu des véhicules thermiques actuels et la chaussée sera équipée de revêtement phonoabsorbant de dernière génération.

En termes d'aménagement, sur la route de Frontenex, l'espace du domaine public devient plus généreux au niveau du grand cèdre. Un aménagement comprenant des massifs de vivaces, de part et d'autre du cèdre, sera mis en place. De petits arbres seront également plantés en face de ce dernier. Un alignement d'arbres tiges, complétera cet aménagement en direction du barreau Frank-Thomas. L'entrée de la zone 30 km/h du quartier des Eaux-Vives par la rue Ernest-Bloch est accompagnée de la plantation d'un arbre tige.

Sur le chemin Frank-Thomas, les aménagements sont essentiellement consacrés à améliorer le confort des piétons et des cyclistes en privilégiant l'accroche à la voie verte du CEVA. Néanmoins, les arrêts de bus du chemin Frank-Thomas font l'objet d'un accompagnement par une plantation de six arbres tiges, qui répond aux alignements de la voie verte et de l'avenue de la gare des Eaux-Vives.

Délibération II – réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

Le projet d'assainissement des eaux vise à poursuivre les efforts engagés par la Ville de Genève en matière de protection de l'environnement, plus particulièrement du cours du Rhône, dans le secteur «Frontenex/Eaux-Vives», depuis plus de quarante ans. D'un point de vue hydraulique et selon l'image directrice de l'assainissement (IDA), le périmètre du projet routier «axe Frontenex» s'étend sur deux bassins versants différents, impliquant donc des solutions variées et ciblées selon les enjeux.

D'une part, du côté «ouest», les eaux polluées et non polluées de la route de Frontenex et de la place des Eaux-Vives sont actuellement en régime d'eaux mélangées et s'écoulent en direction de la station d'épuration d'Aïre-Le Lignon,

Proposition: aménagement du projet «axe Frontenex»

via le collecteur principal de la rive gauche de la rade. Les rapports d'exploitation ainsi que la carte d'état des canalisations de la Ville de Genève démontrent que le réseau se trouve dans un état de gravité vétuste diversifié requérant plusieurs méthodes de réhabilitation, ceci en alternant les reconstructions classiques en tranchées ouvertes et les travaux de rénovation dits «économiques» comme la technique du «chemisage». Ici, l'objectif consiste donc essentiellement à rendre étanches les canalisations dégradées, à réorganiser les tracés des collecteurs pour en améliorer les conditions d'accès et d'entretien afin de permettre le nettoyage et l'inspection TV.

D'autre part, du côté «est», pour le chemin Frank-Thomas, le schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux du PLQ des Eaux-Vives et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ont tous deux confirmé une problématique de mise en charge hydraulique importante, mais locale, du collecteur d'eaux pluviales à la hauteur de l'avenue de Rosemont. Il faut donc étudier et augmenter le diamètre des canalisations existantes afin d'éviter d'éventuels débordements en surface ou des refoulements dans les sous-sols des bâtiments.

De plus, des investigations seront menées chez les propriétaires pour identifier et contrôler le type et l'état de leur système d'écoulement des eaux, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité du réseau en matière de protection de l'environnement en visant un taux élevé de séparation des eaux au niveau des biens-fonds. D'ailleurs, il convient de préciser que les eaux pluviales sont rejetées au large de Baby-Plage, avec un traitement préalable des matières en suspension, au niveau du parc de la Grange pour une meilleure qualité des eaux rejetées.

Enfin, s'agissant du réseau d'eaux usées du chemin Frank-Thomas, l'étude à mener analysera et optimisera le fonctionnement des déversoirs d'orage existants tout en améliorant l'étanchéité des canalisations existantes (technique de robotique et chemisage) pour une meilleure protection des sols contre les pollutions d'eaux anthropogènes.

Les travaux suivants sont actuellement envisagés.

Place des Eaux-Vives

De nombreuses sections rectangulaires maçonnées sont répertoriées dans la partie inférieure de la place et pour lesquelles aucune investigation n'est possible. Une reconstruction de ces segments doit être engagée sur une longueur d'environ 180 m linéaires. Les raccords privés d'eaux mélangées au droit des collecteurs reconstruits seront, suivant leur état, remplacés aux frais des propriétaires.

En outre, la carte d'état des canalisations de la Ville de Genève démontre qu'une seconde partie du réseau devra être chemisée sur environ 70 m linéaires. Une cheminée devra être créée afin de rendre possible l'intervention.

Rue du Jeu-de-l'Arc

Le collecteur unitaire DN 400 à 500 de la rue du Jeu-de-l'Arc, situé à 3,15 m de profondeur et pour une longueur totale de 67 m, doit être reconstruit traditionnellement par tranchée ouverte à la pelle mécanique.

Les inspections télévisées, datant de 2015, ont démontré que ledit collecteur est inexploitable et partiellement obstrué. Ce dernier présente de nombreux défauts (fissures, pénétrations de racines, radier irrégulier, dépôts importants de graviers et de graisses), affectant significativement les qualités requises d'écoulement et d'étanchéité.

Dans la mesure du possible, l'altimétrie devra être quelque peu relevée afin de se soustraire du plan d'eau induit par le débit moyen du collecteur principal OV 800/1000 situé sous l'avenue Pictet-de-Rochemont.

Route de Frontenex

Le collecteur unitaire de diamètre 900-1350 existant sous la route de Frontenex présente une corrosion importante et des concrétions calcaires. Une intervention robotique est à réaliser ainsi qu'un chemisage sur un linéaire d'environ 630 m.

Chemin Frank-Thomas

Le collecteur d'eaux usées devra être chemisé sur une distance d'environ 270 m linéaires. En ce qui concerne les eaux pluviales de ce secteur, une intervention devra être envisagée afin de supprimer deux verrous hydrauliques. En effet, une mise en charge hydraulique importante du collecteur d'eaux pluviales ayant été identifiée, il sera nécessaire d'augmenter le diamètre des canalisations existantes.

Transition écologique et cohésion sociale*Impact environnemental**Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public associé*

La requalification de l'axe et l'extension de la ligne de trolleybus N° 10 reliant actuellement l'AIG à la place des Eaux-Vives va permettre une amélioration du transport collectif ainsi que de la mobilité douce, qui assureront ainsi une meilleure desserte locale.

Bien que le projet s'inscrive dans un gabarit de façade à façade existant et contraignant, des plantations d'arbres seront réalisées. Le choix des essences

répondra également aux enjeux du réchauffement climatique, par le biais de plantes indigènes et permettant de réduire l'arrosage. L'éclairage mis en place sera conforme au plan lumière de la Ville de Genève et une attention particulière sera portée aux économies d'énergie.

Ainsi, les travaux contenus dans cette délibération répondent pleinement aux axes de la stratégie climat de la Ville de Genève et plus particulièrement les axes de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de la biodiversité.

Délibération II – réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

La réhabilitation de collecteur par chemisage consiste à placer un revêtement intérieur en fibre de verre (PRV), qui peut avoir le rôle d'un simple liner de surface pour favoriser son écoulement ou d'une gaine structurante qui sera utile pour compenser sa dégradation structurelle. Un traitement de ce type permet de réhabiliter le collecteur sans réaliser de fouille profonde qui générerait immanquablement des déchets à traiter dans une filière spécialisée. Les travaux de terrassement génèrent en effet une quantité importante de déchets inertes à mettre en décharge.

L'utilisation de matériaux recyclés permet aussi de réduire l'impact environnemental des chantiers. Les granulats du béton d'enrobage des collecteurs ainsi que les graviers de remblayage des tranchées d'excavation profondes sont réalisés avec des matériaux de démolition valorisés par tri, concassage, criblage et lavage. Les collecteurs en PVC sont fabriqués avec du PVC recyclé. Les enrobés bitumineux qui servent de surface de roulement à nos routes sont composés d'une partie de fraisats de démolition d'anciens revêtements.

Toutes ces valorisations de matériaux permettent de préserver nos ressources naturelles et doivent être réalisées avec attention. En effet, il est essentiel de bien filtrer les matériaux de démolition à la source afin d'éliminer les éléments polluants présents pour ne pas les réincorporer dans les nouveaux ouvrages réalisés.

En conséquence, le chemisage de réseaux au lieu de leur reconstruction, l'utilisation de matériaux recyclés ainsi que la gestion des eaux de surface pour les routes à fort trafic participent conjointement à une action durable et avantageuse pour la sauvegarde de l'environnement.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

La création de ces équipements s'inscrit également pleinement dans les objectifs de cohésion sociale et de prévention des discriminations de la Ville de

Genève puisque l'ensemble du projet est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et respecte les principes fondamentaux en termes d'aménagements non genrés.

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public associé

	Fr.
<i>Travaux d'aménagement</i>	
Installation de chantier	500 000
Démolition	2 000 000
Chaussée	5 200 000
Eclairage public	1 300 000
Espaces verts	900 000
Marquages	200 000
Signalisation verticale	200 000
Mobilier arrêts	560 000
Divers et imprévus 7% (arrondi)	840 000
Sous-total travaux d'aménagement	11 700 000
<i>Honoraires</i>	
Architecte paysagiste, ingénieur-e civil-e et circulation (groupement Horizon)	900 000
Ingénieur-e électricité	180 000
Mesures de chantier OCT	80 000
Mesures de chantier TPG	80 000
Ingénieur-e géomètre, cadastration	10 000
Huissier-huissière	35 000
Géotechnique, laboratoire, modélisation 3D	50 000
Information publique et communication	30 000
Divers et imprévus 7%	105 000
Total honoraires	1 470 000
I. Coût total de la construction (HT)	13 170 000

Fr.

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT) 13 170 000
+ TVA (7,7% arrondi) 1 014 100

II. Coût total de l'investissement (TTC) 14 184 100
+ Prestations du personnel en faveur
des investissements (4% arrondi) 567 400

III. Sous-total 14 751 500
+ Intérêts intercalaires
 $(14\ 184\ 100 + 567\ 400) / 2 \times 12 \times 30 \text{ mois} \times 1,75\%$ 322 700

IV. Coût total de l'opération (TTC) 15 074 200

A déduire:

– Crédit d'étude de la PR-1002/9 voté le 15 janvier 2013 200 000
– Sous-total brut du crédit demandé (TTC) 14 874 200

Recettes à déduire:

– Part de la subvention fédérale (PA) -1 791 000
– Part de la subvention FIE -3 947 000
– Part de la subvention cantonale (H 1 55.04) -1 280 000

V. Total net du crédit I demandé (TTC) 7 856 200

A. Estimation des coûts

Délibération II – réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

Travaux de génie civil

Installation de chantier 200 000
Rénovation de collecteurs 2 000 000
Divers et imprévus 7% 169 400
Sous-total travaux de génie civil 2 369 400

Travaux de génie civil à la charge des propriétaires

Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public,
(sans les honoraires d'ingénieur-e civil-e) $15\ 000 \times 150 \text{ branchements}$ 2 250 000

	Fr.
Travaux de génie civil	4 619 400
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e civil-e et circulation	290 000
Mesures de chantier OCT	80 000
Mesures de chantier TPG	80 000
Ingénieur-e géomètre, cadastration	30 000
Huissier-huissière	10 000
Géotechnique, laboratoire, modélisation 3D	20 000
Information publique et communication	20 000
Inspection des biens-fonds privés	100 000
Arboriste	20 000
Divers et imprévus	50 000
Total Honoraires	700 000
 I. Coût total de la construction (HT)	 5 319 400
 <i>B. Calcul des frais financiers</i>	
I. Coût total construction (HT)	5 319 400
+ TVA (7,7% arrondi)	409 600
II. Coût total de l'investissement (TTC)	5 729 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% arrondi)	229 200
III. Sous-total	5 958 200
+ Intérêts intercalaires (5 729 000 + 229 200)/2 × 12) × 30 mois × 1,75%°	130 300
IV. Coût total de l'opération (TTC)	6 088 500
A déduire:	
– Part du crédit d'étude de la PR-1388 voté le 26 mai 2020	185 000
Sous-total brut du crédit demandé (TTC)	5 903 500

Recettes à déduire:	Fr.
– Le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé 15 000 + TVA = 16 155) arrondi à	-2 423 300
– TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (5 319 400 -2 250 000) × 7,7% = 236 343) arrondi à	-236 300
Total net du crédit II demandé (TTC)	3 243 900

Délai de réalisation

Les travaux débiteront au cours du premier semestre de l'année 2024, sous réserve de l'entrée en force des autorisations de construire et du vote du financement par le Conseil municipal. La mise en exploitation de l'ensemble des objets est prévue en 2026.

Recettes

Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public associé

Conformément à la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure, la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et agglomérations. Les mesures sont issues du projet d'agglomération PA2 et le montant de la contribution est de 1 791 000 francs.

La participation de l'Etat de Genève est mentionnée dans le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (TPG) (H 1 55.04 du 14 décembre 1987). Le montant de cette participation est de 1 280 000 francs.

La recette liée à la création du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 par suite de la loi N° 11783 du 1^{er} septembre 2016 modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Ce fonds permet le financement des infrastructures associées à la création de logements. Le dossier ayant déjà été présenté par le Canton de Genève auprès des représentants du FIE, le montant de la recette s'élèvera à 3 947 000 francs.

Délibération II – réhabilitation du réseau d’assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

Participation des propriétaires

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d’assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers afin de s’assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d’ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l’article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 205 du 5 juillet 1961), le raccordement des biens-fonds privés au réseau public d’assainissement est à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d’être remboursés une fois les travaux achevés. L’estimation financière de ces raccordements est de 2 423 250 francs TTC, pour environ 150 branchements.

Assujettissement à la TVA

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l’opération de collecteurs duquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, y compris les honoraires. Cette déduction est opérée car la totalité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l’objet d’un remboursement intégral postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 236 300 francs pour une assiette de prestations évaluée à 3 069 400 francs.

Financements spéciaux et préfinancements

Validation technique et financière des projets par le FIA

Le Fonds intercommunal d’assainissement (FIA) remboursera les amortissements sous forme d’annuités, une fois les travaux réalisés. Ces annuités sont versées sur la période d’amortissement considérée pour les réseaux secondaires, soit quarante ans.

Conformément à l’article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du fonds, les projets d’ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l’intermédiaire des services de l’Etat (OCEAU-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l’octroi effectivement accordé à la Ville de Genève.

La totalité du crédit est financée ainsi, excepté les prestations du personnel pour les investissements de 4% dont seule une part forfaitaire de 2,5% est prise en

Proposition: aménagement du projet «axe Frontenex»

charge depuis les dispositions validées lors du Conseil du FIA du 24 septembre 2020. En conséquence, la charge nette annuelle induite sera de 1200 francs. Cette prise en charge fera l'objet d'une attestation sur l'honneur.

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

La délibération I est prévue, en qualité de projet actif (page 63), sous le N° PFI 106.096.04 pour un montant de 11 549 000 francs. L'écart entre les dépenses au PFI et celles prévues dans la délibération s'explique par une hausse importante des prix des matériaux ainsi qu'un ajustement de la répartition des coûts entre la Ville et le Canton.

La délibération II est prévue, en qualité de projet actif (page 60), sous le N° PFI 081.124.02 pour un montant de 2 638 000 francs. L'écart entre les dépenses au PFI et celles prévues dans la délibération est lié à une hausse importante des prix des matériaux utilisés, un nombre de branchements privés plus élevé que celui estimé et l'intégration de la rue du Jeu-de-l' Arc au projet.

Budget de fonctionnement

Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public associé

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

- de 80 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien des arbres et à l'entretien de la végétalisation des espaces verts;
- de 20 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) destinés à l'entretien des routes et à l'entretien de l'éclairage public.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Délibération II – réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

En ce qui concerne les travaux envisagés portant uniquement sur de la réhabilitation de collecteurs, aucune dépense complémentaire n'est portée au budget de fonctionnement de l'AGCM car, s'agissant de la rénovation de collecteurs, il n'y a pas de linéaire supplémentaire créé.

Charges financières annuelles

Délibération I: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 323 700 francs.

Délibération II: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, se montera à 109 500 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2022. Les estimations correspondent à un niveau de projet basées sur un devis estimatif. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une autorisation de construire a été déposée en décembre 2018 par l'Office cantonal des transports (OCT) pour les travaux d'implantation d'une ligne de bus et d'aménagement de l'espace public de l'axe Frontenex (délibération I). Une nouvelle autorisation de construire, déposée en mai 2022, a été autorisée en novembre 2022.

La requête en autorisation de construire pour la rénovation des collecteurs interviendra au printemps 2023.

Régime foncier

Une convention est en cours de rédaction concernant la fiche d'emprise N° 7 et dont le foncier est propriété des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF).

Information publique

Le chantier se déroulera sur un axe structurant qui comporte des habitations, des commerces et des bureaux. Les nouveaux aménagements s'inscrivent dans la politique menée par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie en ville. C'est donc l'occasion d'informer non seulement sur les travaux effectués mais également de rappeler le sens et l'utilité de tels aménagements.

Les supports proposés sont les suivants:

- un panneau de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.) installé à chaque extrémité de chacune des étapes;
- un tout-ménage distribué aux riverain-e-s en début de chantier;
- des avis aux riverain-e-s (lettre d'information) distribués lors des grandes étapes de chantier ou lors de changements importants (basculement de la circulation, par exemple).

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire des deux crédits est l'AGCM.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: Délibération I – aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et aménagement de l'espace public

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	1 470 000	10%
Travaux de génie civil	8 835 000	59%
Eclairage public	1 300 000	9%
Plantations	900 000	6%
Mobilier divers	560 000	4%
Frais divers	105 000	1%
Frais financier (y compris TVA)	1 904 200	13%
Coût total du projet TTC	15 074 200	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023			0
2024	250 000		250 000
2025	5 200 000	597 000	4 603 000
2026	5 200 000	597 000	4 603 000
2027	4 424 200	5 824 000	-1 399 800
Totaux	15 074 200	7 018 000	8 056 200

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: AGCM et SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	100 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	323 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	423 700	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-423 700**

Proposition: aménagement du projet «axe Frontenex»

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objet: Délibération II – réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex»

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	700 000	12%
Travaux de génie civil	2 200 000	36%
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires	2 250 000	37%
Frais divers	169 400	3%
Frais financier (y compris TVA)	769 100	12%
Coût total du projet TTC	6 088 500	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023			0
2024	500 000		500 000
2025	2 400 000	1 329 800	1 070 225
2026	2 400 000	1 329 800	1 070 225
2027	788 500		788 500
Totaux	6 088 500	2 659 600	3 428 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	109 500	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	109 500	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	108 300
Total des nouveaux revenus induits	

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -1 200

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

*Aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex»
et aménagement de l'espace public associé*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 14 874 200 francs destiné à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et l'aménagement de l'espace public associé, dont à déduire la part du cofinancement fédéral (PA) de 1 791 000 francs, la part de la subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) de 3 947 000 francs et la part de la subvention cantonale (H 1 55.04) de 1 280 000 francs, soit 7 856 200 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 874 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 200 000 francs voté le 15 janvier 2013 (PR-1002/9, N° PFI 106.096.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2053.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
*Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé
dans le périmètre du projet «axe Frontenex»*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 903 500 francs destiné à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex», dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 423 300 francs et la récupération de la TVA d'un montant de 236 300 francs, soit 3 243 900 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 903 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'études de 185 000 francs correspondant à une part du crédit voté le 26 mai 2020 (PR-1388, N° PFI 081.008.38), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2063.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

-***-

Le président. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (68 oui).

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Le président. Nous avons fini de traiter les renvois directs en commission et passons maintenant aux rapports traités sans débat.

35. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 9 000 000 de francs, soit:

- **8 500 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) destinés à l'acquisition de bureaux, dépôts et boxes selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14, par Philippe Charriol International Limited;**
- **500 000 francs, destinés à financer les études d'aménagement des locaux selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14 (PR-1569 A)¹.**

1^{er} juin 2023

Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal de la séance plénière du 16 mai 2023. La commission s'est réunie le 24 mai 2023 sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Pérez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Notes de la rapporteuse: les magistrats des deux départements concernés étaient présentes afin de permettre le vote de leur demande dans le délai de vente imparti par le vendeur.

¹ *Mémorial* 180^e année: Proposition, N° 61, p. 8696.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu la promesse de vente et d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par Philippe Charriol International Limited et le Conseil administratif, les 1^{er} et 3 mai 2023, pour l'acquisition de bureaux, dépôts et boxes selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12 et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14, pour le prix de 8 000 000 de francs, et dont l'échéance est fixée au 10 novembre 2023;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12 et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N°3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier, propriété de Philippe Charriol International Limited, pour un montant de 8 000 000 de francs, selon la promesse de vente et d'achat établie par M^e Richard Rodriguez et signée le 3 mai 2023 par la Ville de Genève.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 500 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 500 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à financer les études d'aménagement des locaux selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Séance du 24 mai 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), ainsi que de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, pour le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{mes} Vesna Stankovic, codirectrice du DACM, et Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières

Présentation

M^{me} Perler explique que cette proposition concerne l'acquisition de locaux déjà existants. C'est une opportunité que le Conseil administratif a décidé de saisir car ces locaux pourraient être transformés en locaux parascolaires, libérant ainsi des espaces dans l'école Le-Corbusier; en achetant des locaux, il n'y a pas besoin de construire ou déconstruire. Au mois de mars, l'Unité des opérations foncières a rédigé la proposition que le Conseil administratif a validée. Ensuite une promesse de vente valable jusqu'au 10 novembre 2023 a été signée.

M^{me} Fauconnet Falotti précise que, pour respecter tous les délais administratifs, il faudrait voter cette proposition au plus tard en septembre.

M^{me} Perler indique que le prix est de 8 000 000 de francs. L'expert mandaté l'a estimé à environ 7 000 000 de francs. Malgré cette différence de prix, ils ont estimé que par rapport au gain retiré avec cet achat le différentiel en valait la peine. Le bâtiment est situé juste en face de l'école. Les locaux sont dans une partie des immeubles. Différentes étapes sont à franchir pour pouvoir transformer ces locaux liés à des copropriétés. Cela représente de petits risques compensés car c'est un objet très bien placé au centre-ville pour lequel des alternatives d'utilisation sont possibles pour la Ville: pour du parascolaire ou pour des bureaux (que la Ville recherche activement). Elle ajoute que le vendeur privilégie la Ville de Genève car cette dernière achète la totalité de ce qui est mis en vente. Néanmoins, il y a deux autres acheteurs sur les rangs, ce qui représente une certaine pression. M^{me} Kitsos et elle-même pensent qu'au regard des besoins actuels du parascolaire, qui sont prioritaires, c'est un endroit idéal.

Selon M^{me} Fauconnet Falotti, il s'agit d'un objet d'acquisition de gré à gré. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) l'a visité. Une demande d'expertise ainsi que des évaluations techniques ont été entreprises avant de proposer cet objet au Conseil administratif pour acquisition. Il s'agit de deux allées d'immeubles d'un ensemble de PPE, qui regroupent de nombreux appartements. La Ville achèterait 19 lots. Il s'agit principalement de bureaux aux rez-de-chaussée inférieur et supérieur. Le vendeur est une entreprise de bijouterie, Philippe Charriol International Limited, qui est pressée de réaliser cette vente. Le bureau Acanthe a fourni une estimation à 6 800 000 francs, et le vendeur souhaitait vendre

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

à 8 000 000 de francs. L'opportunité a fait que le Conseil administratif a décidé de s'aligner sur le prix demandé par le vendeur. En cas d'acquisition, il y aura des charges de copropriété annuelles de 29 0495 francs ainsi que des attributions de rénovations annuelles qui sont mises dans le cadre du fonds de rénovation et qui induiront des charges récurrentes. La promesse de vente ne prévoit aucun montant de dédit; autrement dit, si la Ville renonce à cette acquisition, aucun frais ne sera induit. Au niveau du rez-de-chaussée supérieur se trouvent des plateaux de bureaux comprenant à peu près la moitié de l'étage et, au rez-de-chaussée inférieur, c'est l'ensemble de la surface qui est en vente. Il y a à la fois des bureaux ainsi que des zones de stockage et d'ateliers. Ce sont de grandes surfaces cloisonnées, avec des cloisons relativement simples à démonter qui pourraient être utilisées telles quelles au vu du bon état. Au rez-de-chaussée inférieur, il y a une partie de locaux de stockage. Les lots en sous-sol servent actuellement de dépôt d'archives et aussi de boxes pour voitures. Le besoin en boxes pour voitures n'est pas avéré pour la Ville mais, étant donné que c'est vendu en bloc et que le vendeur ne souhaite pas répartir les éléments, ils proposent d'acheter la totalité. Même si les voitures ne sont pas directement utiles pour le parascolaire, une utilité sera trouvée pour les parkings. Ce sont des lots stratégiques pour les besoins parascolaires mais aussi de par leur position géographique très pratique et centrale.

C'est relativement rare de trouver des objets de cette taille sans bail en cours; ces locaux sont donc immédiatement disponibles. Ce sont des surfaces simples, modernes, rationnelles, facilement modulables et transformables, et pas des bâtiments anciens avec les contraintes qu'ils peuvent comporter. Selon les juristes, un des enjeux est la nécessité d'avoir l'accord des copropriétaires de la PPE pour changer l'affectation de ces locaux qui sont considérés aujourd'hui comme des bureaux. Cela pourrait être considéré comme une aggravation de l'usage puisque des locaux parascolaires sont moins calmes. Néanmoins, il semble raisonnable de tenter le coup car si le parascolaire ne peut pas y être mis en place, des solutions alternatives sont possibles: mettre en location par une transformation en logements ou déplacer des bureaux du Service de la petite enfance (SDPE) qui est actuellement locataire. Si le Conseil municipal valide de cette proposition, la toute première démarche sera d'obtenir l'accord de la copropriété pour le changement d'affectation. L'actuel propriétaire ne voulait pas le faire lui-même avant la vente. Ainsi la Ville le ferait elle-même en tant que propriétaire, ce qui pourrait lui permettre de mieux le plaider. Une fois que l'affectation pourra être stabilisée, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) développera un projet de réaménagement des locaux. C'est la raison pour laquelle un budget de 500 000 francs est proposé pour des crédits d'étude afin de pouvoir démarrer le processus d'étude pour la transformation immédiate, vu que les besoins sont imminents. Ensuite, il s'agira de déposer une autorisation de construire et une proposition de crédits afin de réaliser les travaux pour une livraison le plus tôt possible. Les locaux sont en bon état, ce qui facilite l'usage. Enfin, le coût total de la proposition

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

est de 9 000 000 de francs, soit 8 000 000 de francs pour le prix d'acquisition, 500 000 francs pour les différents frais d'honoraires du notaire et 500 000 francs pour les crédits d'étude.

M^{me} Kitsos ajoute que le besoin urgent de lieux d'accueil parascolaire et scolaire n'est pas une nouveauté. Le secteur Champel-Malagnou est particulièrement touché; des pavillons ont été installés à l'école Le-Corbusier. Dès la rentrée 2025, 80 élèves supplémentaires sont attendus. C'est tout un quartier qui se renouvelle, et la densification se poursuit dans ce secteur. Depuis dix ans, plus de 570 élèves et plus de 565 enfants au parascolaire ont été accueillis. De manière générale, cela représente 50% d'augmentation d'enfants au parascolaire. L'idée est de pouvoir acquérir des surfaces pour sortir les activités parascolaires et extrascolaires afin de créer quatre nouvelles classes permettant d'accueillir 80 élèves. C'est un emplacement idéal qui donne sur l'école Le-Corbusier. Si ce projet ne peut pas voir le jour, ils seront confrontés à une très grande difficulté au vu du manque d'espace, même pour mettre des pavillons à l'école Le-Corbusier.

M^{me} Widmer indique que tout le secteur est sous tension, et pas seulement l'école Le-Corbusier. Ils ont pris de nombreuses mesures pour accueillir l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires, par exemple en attribuant les enfants un peu différemment en fonction des lieux d'habitation et des écoles offrant des disponibilités. Ils ont réduit en partie le programme scolaire de l'école Le-Corbusier qui devrait avoir deux salles de gym, ce qui n'est pas le cas. La DPBA transforme actuellement une salle pour faire office de salle de gym à surface réduite. Ils ont une dérogation du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Toutes les mesures qui pouvaient être prises l'ont été. Il faut donc chercher des locaux pour faire face à cette augmentation pour la rentrée 2025.

Le quartier continue à se densifier plus vite et plus fort que prévu. Cette perspective d'achat permettrait de créer des classes dans l'attente de la création d'une école à la Petite-Boissière pour laquelle la Ville n'a pas encore l'entier de la maîtrise foncière. La réponse à long terme existe donc, sans que l'on soit toutefois en mesure de la concrétiser. Il faut donc faire face du mieux que possible. Dans l'immédiat, entre 2023 et 2025, plus de 700 logements seront mis à disposition dans ce périmètre et, jusqu'à 2030, 2000 logements sont attendus.

M^{me} Perler rappelle que les communes ont la responsabilité de mettre à disposition les locaux scolaires pour l'école primaire, le Canton se chargeant du secondaire I et II. La Ville est en recherche de parcelles pour des écoles et si possible de pouvoir y inclure du parascolaire, ce que permet cet immeuble situé à 30 m à peine de l'école.

M^{me} Stankovic indique que, selon la planification scolaire, les premiers plans d'action étaient de louer les locaux et de construire les pavillons scolaires. Cette

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

opportunité est une réelle occasion à saisir. Ils ont constaté que le quartier présentait une population vieillissante, avec très peu d'équipements scolaires. Avec le renouvellement de la population, il y a désormais plutôt des familles et, avec la densification, il manque des équipements scolaires.

Questions-réponses

Comme l'immeuble date de 1980, le sondage pour l'amiante a-t-il été fait?

M^{me} Fauconnet Falotti répond que cela sera fait dans le cadre des travaux réalisés par la DPBA. Le propriétaire actuel n'en avait pas fait.

Comment utiliseront-ils le bloc 1, qui ne peut pas être utilisé par plus de 50 personnes à cause des escaliers de secours, et qui n'est affecté qu'à des bureaux?

Pour M^{me} Fauconnet Falotti, cela dépendra aussi des accords avec la PPE. Selon les nouvelles normes, il manque 10 cm à cet escalier pour pouvoir faire office d'escalier de secours. Ce sont des questions à creuser, ce qu'ils n'ont pas pu faire dans le délai dont ils disposaient. Il faudra voir s'il est possible de le transformer ou d'ajouter un autre escalier. En attendant, des usages autres que le parascolaire sont envisageables, avec un nombre restreint de personnes.

La question de changement d'affectation est-elle liée aux servitudes, fort nombreuses, qui sont décrites sur six pages dans la proposition?

M^{me} Fauconnet Falotti répond par la négative. Ces locaux étant des bureaux, le propriétaire peut être en désaccord pour une autre utilisation, notamment pour du parascolaire.

Au regard des photos, les locaux sont en bon état, or 500 000 francs de crédits d'étude sont tout de même envisagés. Ce montant est-il raisonnable?

M^{me} Perler indique qu'il s'agit d'examiner quels travaux doivent être entrepris pour pouvoir installer des locaux parascolaires. Les aménagements seront simples, avec peut-être simplement une cuisine de réchauffement. Mais il faudra faire le sondage de l'amiante parmi d'autres sondages, vérifier l'état des murs et de l'électricité, avec également l'escalier qui n'est pas aux normes pour des enfants, et le changement d'affectation. Elle rappelle qu'un crédit de 500 000 francs ne comporte pas une obligation de dépense.

La Ville risque-t-elle de ne recevoir que des devis à 500 000 francs?

M^{me} Perler répond par la négative, car ce ne sera pas un appel d'offres pour un montant de 500 000 francs. Ils peuvent tout à fait faire un appel d'offres pour 100 000 francs. Les 500 000 francs financeront des études d'aménagement ainsi que la détection de l'amiante.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute qu'il y aura probablement divers mandats dont un pour l'électricité, un pour l'architecte, ou encore un pour l'amiante. Les 500 000 francs représentent donc la totalité des coûts liés à plusieurs appels d'offres.

M^{me} Stankovic indique qu'il leur arrive d'estimer des travaux à 500 000 francs, par exemple, et d'avoir des offres en dessous ou à 600 000 francs.

Est-ce une obligation de désamianter, surtout si ces locaux sont affectés à du parascolaire?

M^{me} Perler rappelle tout d'abord qu'il faut vérifier s'il y a de l'amiante. Ensuite, s'il y en a, il faudra regarder dans quelle quantité, et comment elle est confinée. S'agissant d'un lieu scolaire et public, les normes sont effectivement beaucoup plus sévères. En fonction de ce qu'ils découvriront ou non, il faudra soumettre tant les plans que les modes d'utilisation que le Canton approuvera ou non.

Est-il facile de savoir si l'immeuble est amianté ou non par rapport à la date de construction?

M^{me} Fauconnet Falotti répond que selon les dates il peut y avoir de l'amiante. L'architecte qui est venu sur place l'a confirmé. Toutefois cela nécessite d'effectuer des sondages et des prélèvements.

Qui paiera le diagnostic par rapport à l'amiante?

M^{me} Perler répond que c'est l'acheteur, donc la Ville dans le cadre des travaux.

Par rapport à la couverture des besoins du parascolaire, tous les enfants peuvent-ils être accueillis? En cas de manque de locaux, les enfants sont-ils contraints de changer de quartier?

M^{me} Kitsos indique que le parascolaire est inscrit dans la Constitution cantonale genevoise. Tout le monde y a accès, de ce fait. Au niveau des crèches, c'est le quartier où le taux de couverture est le plus bas de la Ville de Genève. Mais pour le parascolaire, il y a une obligation d'y répondre, donc concrètement s'il manque des places il faut procéder avec des navettes. Tout est saturé, il faut donc vraiment trouver une solution, et il n'est pas possible de péjorer les conditions d'apprentissage des enfants. Comme l'a expliqué M^{me} Widmer, des dérogations ont déjà été accordées par le DIP, et il n'est plus possible d'aller plus loin désormais.

Cela nécessite donc un transfert géographique des enfants dans d'autres zones?

M^{me} Widmer explique qu'il y a eu un cas: des navettes de Le-Corbusier aux Crêts-de-Champel, en attendant les pavillons construits en 2021. Cependant,

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

il arrive que les enfants doivent se rendre à pied au parascolaire (au maximum quinze minutes de déplacement), ce qui n'est pas idéal. Elle rappelle là aussi qu'il s'agit d'une obligation légale, au sens de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC). C'est une difficulté très concrète et réelle qui nécessite de trouver des solutions, et c'est pour ça que le Conseil municipal a voté récemment plusieurs crédits pour transformer des logements de fonction en locaux parascolaires par exemple.

Faudra-t-il des cuisines scolaires dans l'immeuble?

M^{me} Widmer répond par la négative. Actuellement, le but des travaux effectués à Le-Corbusier est de transformer un local parascolaire en réfectoire, pour en augmenter la capacité d'accueil et la capacité de production de la cuisine. C'est la ludothèque qui serait déplacée et qui n'est pas touchée par les travaux. Les surfaces gagnées seront transformées en classes, sans travaux.

C'est bien une société externe qui sera mandatée pour les crédits d'étude de 500 000 francs?

M^{me} Fauconnet Falotti répond par la négative, c'est la DPBA qui fera faire une étude à un bureau externe.

M^{me} Stankovic ajoute que c'est la DPBA qui va mandater un bureau pour faire ce calcul. Ce montant a été inscrit pour l'instant, mais il faut procéder à un appel d'offres et définir clairement le cahier des charges pour l'étude.

Comme ils ont désormais une architecte spécialisée dans les normes pour les écoles, l'étude des normes sera-t-elle faite à l'interne?

M^{me} Perler confirme que l'architecte à l'interne sera déterminante pour élaborer le cahier des charges et déterminer ce qui sera nécessaire.

M^{me} Stankovic ajoute qu'il faut faire un projet avec la modification d'affectation pour du parascolaire.

Concernant l'alternative de mise en location d'appartements, pourquoi ne pas les louer en bureaux, tels quels?

M^{me} Fauconnet Falotti répond que c'est tout à fait envisageable. Mais il y a aujourd'hui de nombreux bureaux à Genève et pas assez de logements. Il faudra donc décider selon les besoins. Les locaux, tels qu'ils sont configurés, pourraient permettre de faire l'un ou l'autre.

Dans ce cas, serait-il nécessaire de faire une demande de changement d'affectation?

Les auditionnées répondent par l'affirmative.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

M^{me} Fauconnet Falotti ajoute que le crédit d'étude est un peu large, ce qui permettra éventuellement de faire des études sur les différentes possibilités.

M^{me} Perler souligne que la priorité reste le parascolaire. L'idée était de montrer à la commission que, si les copropriétaires le refusent, d'autres possibilités sont déjà envisagées. Ils ne voudraient pas regretter de ne pas avoir saisi cette opportunité.

M^{me} Stankovic ajoute que plusieurs solutions ont été évaluées au regard de ce risque. Toutefois, le risque est encore plus grand si l'opportunité d'acheter ces locaux n'est pas saisie.

M^{me} Kitsos précise que le risque est limité, notamment avec la possibilité évoquée en cas de refus du changement d'affectation d'y placer le SDPE, pour lequel la Ville loue des locaux à Champel. Cela ne nécessiterait aucun changement d'affectation, et représenterait un gain de loyer pour la Ville. En ce sens, et au vu de l'obligation légale à laquelle il faut répondre, le Conseil administratif a jugé que le risque était maîtrisé.

Serait-il possible d'y mettre une crèche également?

M^{me} Kitsos répond par la négative. En revanche, c'est en effet une des priorités dans la planification pour créer des institutions préscolaires dans le secteur Malagnou-Champel. Ils ont un projet proche de cette zone-là.

Prises de position

Le Parti libéral-radical indique qu'il s'agit en effet d'une très belle opportunité d'un point de vue écologique également: au lieu de construire du nouveau, on recycle quelque chose qui existe déjà et qui est en bon état. Cela permettra peut-être au Conseil administratif de réaliser qu'être propriétaire de PPE consiste parfois en une bonne opportunité, que ce soit pour développer de l'habitat ou pour développer une entreprise. Ce n'est pas un droit de préemption, ce qui est tout à fait intéressant. C'est véritablement une aubaine en voyant l'école Le-Corbusier, avec des containers dans le préau, alors que cette école a reçu de nombreux prix. Pour rappel, des architectes du monde entier sont venus visiter ce geste architectural unique dans la construction d'écoles. Et au regard de ce geste architectural unique, il n'est pas envisageable d'annexer des parties pour en augmenter l'étendue. C'est donc une réelle opportunité à saisir et un très bon projet à accepter.

Pour le Parti socialiste, il est important d'acquérir des équipements pouvant donner lieu à du scolaire ou à du parascolaire dans ce quartier qui s'est largement peuplé ces dernières années, et dans lequel les besoins en la matière sont avérés. En outre, c'est une belle occasion pour la Ville d'acquérir un bien dans ce quartier en particulier. Le Parti socialiste soutient ce projet.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Ensemble à gauche rappelle que, l'accueil parascolaire étant défini dans la Constitution de manière inconditionnelle, la Ville a l'obligation légale d'accueillir les enfants que les familles souhaitent lui confier. En outre, l'augmentation est tout à fait exponentielle ces dix dernières années. La localisation du bien, juste en face de l'école, est exceptionnelle. Il espère que les copropriétaires de cet immeuble accepteront qu'il soit aussi utilisé par des enfants, à certaines heures de la journée. Les risques sont bien estimés, avec les alternatives élaborées. Ensemble à gauche soutient avec enthousiasme cette proposition.

Les Vert-e-s indiquent qu'ils votent cet objet car c'est une bonne opportunité pour la Ville d'acquérir des locaux à proximité de l'école Le-Corbusier, un monument classé qu'il n'est pas possible de transformer. Il souligne que c'est un quartier sous forte pression, avec de nouveaux immeubles et une population qui continuera à augmenter. Des bus ont même dû transporter les enfants de l'école Le-Corbusier vers celle des Contamines, pour soulager cette pression. Cette occasion ne doit être manquée en aucune façon. Ils félicitent les autorités d'avoir su saisir cette opportunité car il est nécessaire d'alléger la charge sociale. De plus, ce projet est économiquement viable, le bâtiment étant construit et terminé il s'agit d'une réutilisation.

Le Centre acceptera ce projet qui amène plusieurs solutions en une. L'idée est de solutionner un problème dont la Ville a la responsabilité. Il ne voit aucun contre-argument qui s'y opposerait. Un travail conséquent sera attendu par la suite, pour les locaux et pour l'ameublement. Mais c'est un travail qu'il faut absolument réaliser. Il est remarquable que la Ville saisisse ce genre d'opportunité.

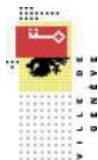
Le Mouvement citoyens genevois vote pour cette proposition qui est une bonne opportunité permettant de répondre aux besoins parascolaires dans ce quartier.

Vote

La proposition PR-1569 est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Annexe: présentation Powerpoint

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux



www.ville-geneve.ch

Acquisition de gré à gré de divers lots PPE de bureaux, dépôts et boîtes 'Rue Le-Corbusier 12-14'

PR-1569



**Proposition d'acquisition
de gré à gré**

Rue Le-Corbusier 12-14

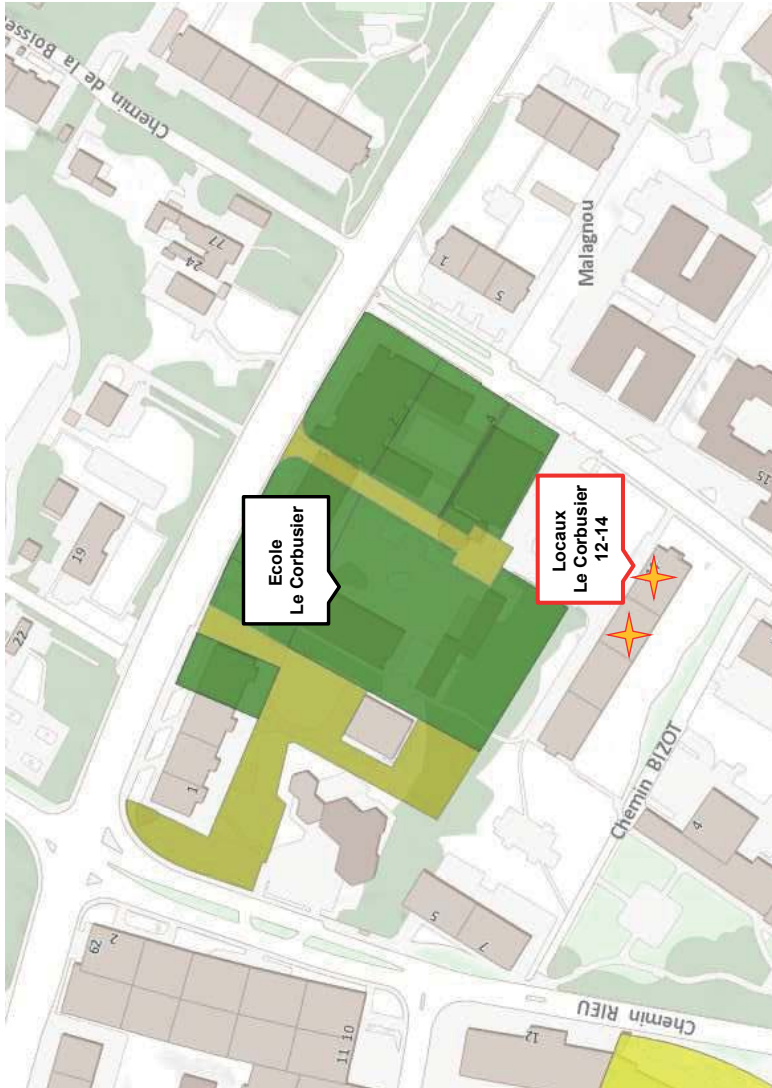
**Parcelles n° 3153 et 3152, de la
commune de Genève, section
Eaux-Vives**

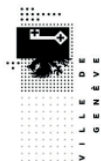
**19 lots PPE dont 5 bureaux,
4 dépôts et 10 boîtes**

**Bureaux répartis sur 2 plateaux
distincts avec entrées
indépendantes**

COMMISSION DES FINANCES
Le 24 mai 2023

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux



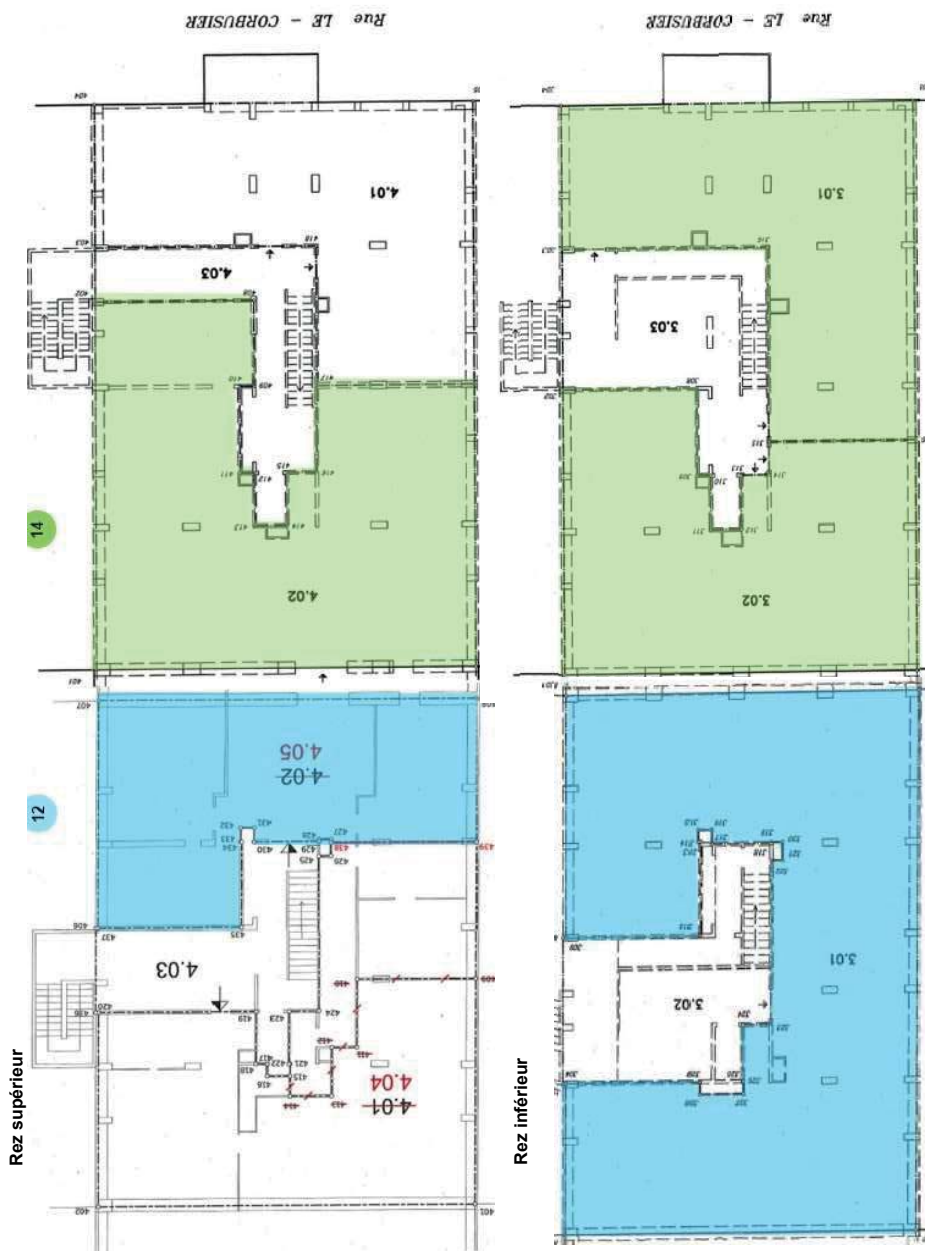


3

DESCRIPTION DE L'OBJET**Parcelles n° 3153 et 3152 de Genève-Eaux-Vives**

- Vendeur : Philippe Charriol International Limited
- 5 bureaux d'une surface totale PPE de 875 m2
- 10 boxes en sous-sol d'environ 16 m2 chacun
- 4 dépôts en sous-sol d'une surface totale PPE de 40.80 m2
- Prix d'achat : CHF 8'000'000.- (estimation à CHF 6'800'000.-)
- Charges de copropriété annuelles : CHF 29'495.-
- Attribution au Fonds de rénovation annuelle : CHF 14'762.-
- Promesse de vente et d'achat signée le 3 mai 2023 avec une échéance de validité au 10 novembre 2023 (vote du CM lors de la séance des 5 et 6 septembre au plus tard). La promesse ne prévoit aucun montant de dédite si le CM renonce à l'acquisition.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux



Rez supérieur bureaux



Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Rez inférieur bureaux



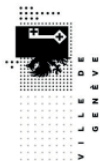
Rez inférieur ateliers et dépôts



Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux



Sous-sol boxes et dépôts



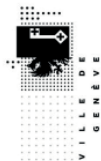
PLANIFICATION SCOLAIRE

Contexte

- Besoin urgent de surfaces permettant de garantir l'accueil scolaire et parascolaire des enfants dans le secteur Champel-Malagnou

Arguments

- L'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires se poursuit et les besoins de locaux de l'école Le Corbusier ne pourront plus être couverts dès la rentrée scolaire 2025 : + 80 élèves attendus entre 2025 et 2027.
- Besoins particulièrement importants dans ce secteur en cours de densification. Depuis 10 ans => + 572 élèves et + 565 enfants au parascolaire de midi.
- L'acquisition de ces surfaces permet de sortir les activités para et extrascolaires de l'école et ainsi de créer 4 nouvelles classes (80 élèves).
- Emplacement idéal à proximité immédiate de l'école de Le Corbusier et de son préau.



PLANIFICATION SCOLAIRE

Projet 2 : Champel / Malagnou

PROJETS DE LOGEMENTS

2023-2025

+ 700 logements

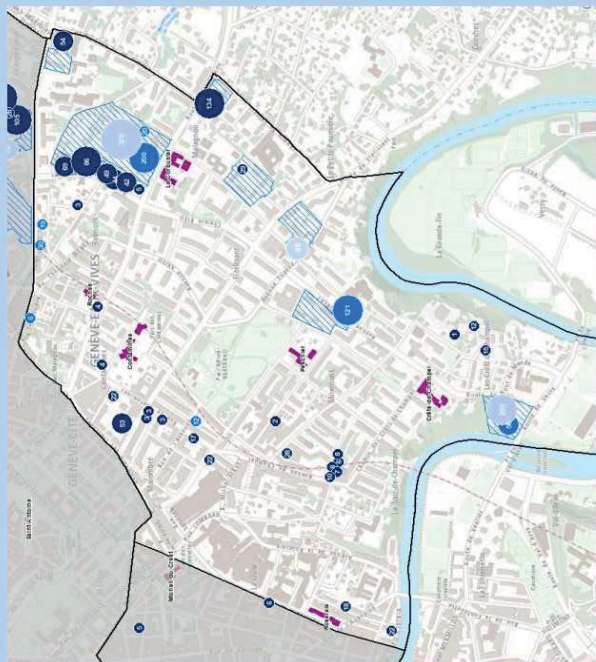
2026-2030

+ 460 logements

Après 2030

+ 550 logements

Potentiels à bâtir : 1'700 logements





OPPORTUNITÉ

Ces lots PPE sont stratégiques pour différentes raisons

- Leur situation géographique
- Leur rareté
- Leur taille
- Aucun bail en cours
- Surfaces aisément modulables

Enjeu

- Changement d'affectation pour une utilisation

Hypothèses d'utilisation

- Parascolaire
- Déplacement du SDPE
- Mise en location

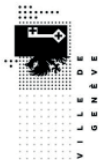
Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

6



DEMARCHES EN CAS D'ACQUISITION

- Obtenir l'accord de la copropriété pour la transformation des locaux avec un changement d'affectation pour y loger des locaux parascolaires.
- Projet de transformation à développer dès que possible par la DPBA grâce au crédit d'étude pour l'aménagement des locaux de CHF 500'000.-
- Dépose d'une autorisation de construire et PR de crédit pour les travaux
- Réalisation des travaux à entreprendre par DPBA et livraison au plus tôt.
- Les locaux étant en bon état, une utilisation partielle pourra être envisagée dès l'acquisition.



7

COÛT DE L'OPERATION

<i>Délibération I</i>	
• Prix d'acquisition	8'000'000.--
• Frais d'acte y.c. honoraires notaire, intérêts, env.	500'000.--
• Coût de l'acquisition	<u>8'500'000.--</u>
<i>Délibération II</i>	
• Crédit d'étude	500'000.--
Demande de crédit «PR-1569»	9'000'000.--

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

—***—

Le président. Le rapport est de M^{me} Laurence Corpataux, qui prend la parole.

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse (Ve). Oui, Monsieur le président. Comme il est rarissime que la droite et la gauche soient d'accord pour l'achat de locaux par la Ville de Genève, je trouve intéressant d'en donner les raisons. Il s'agit de l'achat d'un lot de 19 locaux, qui se situent en face de l'école primaire Le-Corbusier, dans le but d'y installer des activités parascolaires pour pallier le manque de locaux pour le parascolaire dans la région comme dans toute la ville. Il est très difficile de trouver des terrains à bâtir ou des locaux directement exploitables, alors qu'ici les locaux peuvent être rapidement investis.

Cela étant, ces 19 lots font partie d'une propriété par étages (PPE) et étaient jusqu'à présent occupés par une société horlogère, il faut donc que l'ensemble de la PPE soit d'accord que des activités parascolaires, potentiellement un peu plus bruyantes, viennent s'y installer. Le risque reste toutefois assez minime, car si la PPE n'accepte pas cette activité la Ville pourra y transférer un service de l'administration qui se trouve actuellement dans des locaux loués, ou alors louer ces nouveaux locaux à des particuliers. Toute la commission a voté en faveur de cette proposition de 9 millions de francs, car il est urgent de trouver de nouveaux locaux pour les activités parascolaires. De plus, il faut répondre à la demande légale. Un seul parti s'est abstenu lors du vote de commission, c'est l'Union démocratique du centre.

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Exceptionnellement, je laisse la parole à M^{me} la conseillère administrative qui voudrait dire un mot, car normalement vous n'avez pas le droit de prendre la parole, Madame Perler.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci de me faire cette faveur, Monsieur le président. Je tenais à remercier l'ensemble de la commission des finances, le Conseil municipal et également M^{me} la rapporteuse Laurence Corpataux d'avoir traité si rapidement cet objet, puisqu'avec M^{me} Kitsos nous avons été reçues en commission le 24 mai et que nous sommes aujourd'hui le 26 juin. C'est la démonstration que ce Conseil municipal a bien compris l'intérêt de cette acquisition. Je tenais donc à remercier tant les groupes politiques que la rapporteuse sur cet objet.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse de vente et d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par Philippe Charriol International Limited et le Conseil administratif, les 1^{er} et 3 mai 2023, pour l'acquisition de bureaux, dépôts et boxes selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12 et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14, pour le prix de 8 000 000 de francs, et dont l'échéance est fixée au 10 novembre 2023;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12 et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier, propriété de Philippe Charriol International Limited, pour un montant de 8 000 000 de francs, selon la promesse de vente et d'achat établie par M^e Richard Rodriguez et signée le 3 mai 2023 par la Ville de Genève.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 500 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de cette acquisition.

Proposition: acquisition de surfaces de bureaux à la rue Le-Corbusier
et études d'aménagement des locaux

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 500 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de l'objet susmentionné en vue de la réalisation du projet.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à financer les études d'aménagement des locaux selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Les délibérations deviennent définitives.

- 36. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 février 2023 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Elena Ursache, Omar Azzabi, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Monica Granda, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Christian Steiner, Danièle Magnin, Valentin Dujoux et Léonore Baehler: «Pour une voie vraiment verte» (PRD-322 A)¹.**

2 mai 2023

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 février 2023. La commission l'a étudié lors des séances des 28 février, 14 et 21 mars 2023, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

La voie verte devrait permettre de contribuer à éviter les émissions de gaz à effets de serre, contribuant à la stratégie climatique de réduction. La voie verte devrait aussi permettre de contribuer à l'adaptation au climat, c'est-à-dire en préservant, en valorisant la biodiversité actuelle – tout particulièrement les arbres et les sols – et en évitant d'imperméabiliser les sols.

¹ *Mémorial* 180^e année: Développé, N° 44, p. 5819.

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

Les arbres, et plus généralement la végétation et le sol meuble, constituent la structure de la stratégie d'adaptation au changement climatique de la Ville pour trois raisons: 1) ils apportent de la fraîcheur nécessaire pour le microclimat local; 2) ils sont fondamentaux pour la diversité des espèces de plantes et d'animaux qui maintiennent un équilibre dans nos villes permettant par là même à la végétation de prospérer; 3) ils sont bénéfiques à la santé mentale des gens qui vivent à travers leurs sens (vue, ouïe, odorat), les arbres donnant un réel sentiment d'apaisement.

Elaborée et votée par le Canton de Genève en 2022, la voie verte constitue une nouvelle route dédiée prioritairement aux vélos. Elle se construit actuellement sur les différentes communes, dont la ville de Genève. Cette route se construit parfois sur des routes déjà existantes maillant le canton pour les requalifier à l'usage unique des cyclistes. Mais, sur certains tronçons, la voie verte s'est créée comme une large nouvelle route asphaltée. A ce titre, elle se construit sur les rares espaces dédiés à la nature en ville, par exemple sur le parc Bertrand à Champel ou sur les berges de l'Arve. Les berges sont de rares lieux de biodiversité en ville de Genève et sont de conservation prioritaire pour la stratégie d'adaptation au climat selon le rapport cantonal de l'Hepia juste finalisé.

En conséquence, le tracé actuel de la voie verte va parfois à l'encontre de l'objectif climatique d'adaptation de la Ville et du Canton. Il est urgent que cette situation change et que les deux objectifs climatiques se renforcent mutuellement: la réduction des émissions (promouvoir la mobilité décarbonée) et l'adaptation au climat (promouvoir la végétalisation et la perméabilisation des sols). Une étude s'impose pour améliorer la voie verte et la rendre compatible avec les objectifs d'adaptation au climat de la Ville de Genève.

Considérant:

- l'impact potentiel du tracé actuel de la voie verte sur la rive de l'Arve en ville de Genève (abattage d'arbre, artificialisation du sol) alors que cette rive est désignée dans le dernier recensement de l'Hepia comme une des rares zones de haute valeur en biodiversité à protéger en ville pour remplir les objectifs stratégiques du Plan directeur communal (PDCOM) 2040;
- la mobilisation citoyenne contre l'abattage des arbres et l'artificialisation des sols le long de la rive de l'Arve pour construire la voie verte;
- la question non résolue des aménagements au long de la voie verte (M-1639 «Pour une voie un peu plus verte»);
- la question non résolue du tracé actuel de la voie verte sur le parc Bertrand (imperméabilise les sols, coupe le parc en deux, aliène des piétons déambulant dans le parc) (motion M-1644 «En attendant la voie verte à Champel»),

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs pour une étude de diagnostics afin que la voie verte évite l'abattage d'arbres et ait peu d'emprise sur le sol en Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Les travaux se feront en concertation entre le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, le département des finances, du logement et de l'environnement, et les acteurs et actrices concerné-e-s.

Séance du 28 février 2023

Audition de M. Denis Ruysschaert et de M^{me} Léonore Baehler, auteurs du projet de délibération

Un commissaire remplace M. Denis Ruysschaert, président de la commission, à sa fonction.

M. Ruysschaert prend la parole et rappelle les événements qui se sont déroulés à Carouge il y a deux mois. Il résume ensuite l'évolution environnementale des quinze dernières années. Il déclare que l'impact réel au niveau régional relève de l'adaptation tant en termes de végétation que d'usages ou de productivité agricole. Il pense à cet égard que le sol joue une fonction primordiale pour la résilience d'une ville.

Il déclare donc que ce projet de délibération vise à privilégier la pleine terre, notamment pour la voie verte plutôt que de considérer cette dernière comme une autoroute à vélos.

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

M^{me} Baehler mentionne que ce projet vise le quai du Cheval-Blanc où les aménagements vont détruire une zone de forêt (383 m² plus 1200 m²) pour 4 belvédères. Elle ajoute qu'un parcours pour les vélos existe déjà de l'autre côté de la rivière et elle mentionne qu'il semble légitime de se demander si créer une seconde voie est pertinent.

Un commissaire demande si le passage sous le pont des Acacias abrite des arbres.

M^{me} Baehler répond qu'il y a là des arbres vieux de cent ans. Elle signale encore qu'une pétition dotée de 24 000 signatures a été déposée par l'association de sauvegarde de l'Arve.

Une autre commissaire demande pourquoi ces 50 000 francs sont nécessaires puisque M^{me} Perler a déjà plusieurs millions pour mener à bien des études.

Un commissaire acquiesce.

M. Ruyschaert répond qu'il est question ici de cibler un périmètre précis.

Le même commissaire propose l'audition de M^{me} Perler.

Le président remarque que la commission est en faveur de cette audition moins une opposition.

Séance du 14 mars 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, directrice du département, ainsi que de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^{me} Perler rappelle que ce projet de délibération est en lien avec la proposition PR-1394, votée par le Conseil municipal avec un amendement, qui demandait un élargissement sur le quai du Cheval-Blanc. Le projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation complémentaire, laquelle a entraîné un recours du TCS et de riverains, opposés à la suppression des places de stationnement. De ce fait, et aussi en raison de la polémique sur les abattages d'arbres sur le tronçon sur la commune de Carouge, elle a demandé aux services de réinterroger ce tronçon. Elle précise que le crédit du projet de délibération PRD-322 ne sera pas nécessaire pour améliorer ce secteur dans le sens voulu par le projet de délibération. Les vélos devront passer en surface afin que les arbres soient ainsi préservés. Elle rappelle encore que la voie verte n'est pas destinée à une autoroute à vélos.

M. Betty rappelle qu'une autorisation de construire a été présentée en 2021 avec un quai destiné aux piétons, une chaussée pour les vélos, des places de

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

stationnement en épi et longitudinaux et une chaussée pour les voitures. Il précise que suite à la requête de la Commission, les places de stationnement longitudinales ont été supprimées. Il ajoute qu'en mars 2022, une requête complémentaire a été déposée et il déclare que l'autorisation a été délivrée en décembre, laquelle fait l'objet d'un recours. Il mentionne que la voie cyclable est donc élargie et qu'il est possible de planter des arbres supplémentaires. Il ajoute que les chaussées ont été réduites, et il précise que 1600 m² sont en outre désimperméabilisés. Il remarque que ne pas créer le passage inférieur permet donc de limiter les impacts sur l'environnement. Il ajoute que le travail réalisé sur la voie verte de la route des Acacias jusqu'au pont Hans-Wilsdorf octroie de l'espace sur la route des Acacias et évite la traversée des piétons en trois temps. Il précise que l'espace gagné de 2,5 mètres permet de réaligner l'intersection avec la route des Acacias.

Il observe que 1200 m² de surfaces perméables sont recréées. Il répète par ailleurs que les piétons passeront dans le parc Bertrand, alors que les vélos passeront à l'extérieur de ce parc. Il déclare que renoncer au passage sous le pont des Acacias permet d'économiser 1,5 million ainsi que des abattages d'arbres, et il ne croit pas dès lors que les 50 000 francs que cette résolution propose soient utiles.

Un commissaire demande si la pente sera supprimée.

M^{me} Perler répond que le retard inhérent au recours a permis d'anticiper la réflexion sur les surfaces. Elle ajoute que limiter les contraintes pour les PMR est toujours une bonne chose. Elle rappelle en outre qu'il a été demandé de limiter les abattages d'arbres.

Un commissaire demande ce qu'il en est des bancs.

M. Betty répond que des bancs sont prévus sur l'ensemble du parcours.

Un commissaire demande si le franchissement de la route des Acacias a été discuté avec les services cantonaux.

M^{me} Perler répond qu'il y a eu une discussion d'ordre technique et une discussion d'ordre politique. Elle ajoute que le Canton est favorable à cette solution.

M. Betty ajoute que l'OCT est d'accord avec la solution de traversée. Il rappelle qu'un projet de réaménagement de la route des Acacias est prévu dans le cadre du PAV.

Un commissaire demande s'il y aura un accès sous le pont des Acacias.

M. Betty répond qu'il y a déjà un passage via un escalier. Il précise que ce dernier demeurera.

Un commissaire demande pourquoi ajouter une voie cyclable alors qu'il y a déjà une voie vélos de l'autre côté de la rivière. Elle remarque que ce point a été relevé par des personnes entendues lors d'une séance précédente.

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

M^{me} Perler pense que l'avis de ces personnes était motivé par les abattements d'arbres à Carouge. Elle estime, cela étant, que multiplier les itinéraires vélos est une bonne chose.

Un commissaire déclare que ce nouveau projet ne prévoit donc pas d'abattements d'arbres et ne s'étend pas sur la partie boisée.

M. Betty acquiesce. Il remarque qu'il était question de créer éventuellement deux belvédères de 2,3 mètres.

Le président mentionne que le projet de délibération portait sur l'ensemble de la voie verte sur le territoire de la Ville de Genève.

M. Betty répond que les études sur le quai du Cheval-Blanc sont terminées. Le tronçon suivant a fait l'objet d'études qui sont terminées et qui vont entraîner une demande de crédit. Il ajoute que les études vont commencer sur le tronçon suivant.

Un commissaire propose que cet objet soit reformulé suite à l'audition.

Un autre commissaire partage cet avis.

Un commissaire se demande s'il ne faut pas renvoyer ce projet de délibération en l'état.

Un commissaire répond que l'objet en l'état est vide de sens.

Le président pense qu'il est possible de reformuler cet objet. Il se chargera de la rédaction et la partagera avec les autres groupes avant la date du vote.

Il passe au vote du principe de la transformation de ce projet de délibération en résolution, ce qui est accepté, soit par 15 oui (3 Ve, 2 LC, 4 S, 1 UDC, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR).

Séance du 21 mars 2023

Le président ouvre la discussion en remarquant avoir transformé la proposition en résolution.

Un commissaire du Parti socialiste remarque que l'idée de la résolution était de donner un signal politique et non de demander quelque chose au Conseil administratif. Il pense donc qu'il faudrait dire que le Conseil municipal soutient le projet du Conseil administratif.

Le président en prend bonne note.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutient cette idée.

Une commissaire du Centre demande ce qu'il en est du montant de 50 000 francs. Le président répond qu'il est supprimé.

Projet de délibération: une voie verte qui respecte
les objectifs climatiques et la biodiversité

Le commissaire du Parti socialiste s'étant précédemment exprimé propose donc ce qui suit: «Le Conseil municipal soutient la nouvelle version du Conseil administratif pour le projet de la voie verte sur le quai du Cheval-Blanc (PR-1394), renonçant notamment au passage situé sous le pont des Acacias prévu initialement.»

Un commissaire Vert aimerait saluer la proposition du Conseil administratif qui a su s'adapter aux attentes. Il ajoute qu'il soutiendra la transformation de ce projet de délibération en résolution.

Le président passe au vote de cette proposition de modification de ce projet de délibération en résolution, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Le président passe au vote de la résolution, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal soutient la nouvelle version du Conseil administratif pour le projet de la voie verte sur le quai du Cheval-Blanc (PR-1394), renonçant notamment au passage situé sous le pont des Acacias prévu initialement.

—***—

Le président. Au sein du bureau, nous avons accepté une demande de renvoi de ce rapport à la commission de l'aménagement et de l'environnement, car il y aurait une problématique liée au procès-verbal de commission qui n'aurait pas pu être corrigé par une personne auditionnée. Par conséquent, nous préférons vous proposer de retourner ce rapport à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui pourra traiter ce problème et nous renvoyer le rapport ensuite. Je vous sou mets au vote le renvoi de ce rapport PRD-322 A à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi du rapport PRD-322 A à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 38 oui contre 25 non (1 abstention).

37. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 juin 2022 de M^{mes} Paule Mangeat, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Livia Zbinden: «Un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis» (M-1718 A)¹.

12 mai 2023

Rapport de M^{me} Laurence Corpataux.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 septembre 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni, les 20 octobre, 24 novembre, 1^{er} décembre 2022 ainsi que les 12 et 26 janvier, 2 et 16 mars 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, M^{mes} Nahida Derradji et Patricia Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Lors de trois auditions, la motion M-1718 a été traitée conjointement à d'autres motions qui abordent la problématique de la drogue, du préau de l'école de Pâquis-Centre et des demandes des habitants du quartier des Pâquis.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le deal de crack à proximité immédiate de l'école de Pâquis-Centre;
- l'absence de volonté politique des autorités cantonales de chasser les drogues dures de ce quartier et des alentours de l'école de Pâquis-Centre;
- l'inaction politique qui résulte de l'absence de volonté politique;
- l'ensemble des problématiques liées à la consommation de drogues dures dans l'espace public, soit:
 - l'état de santé des personnes consommant du crack;
 - la violence et l'imprévisibilité dont elles peuvent faire preuve lorsqu'elles sont sous substance et lorsqu'elles sont en manque de substance;
 - l'extrême problème de santé publique que cela représente tant pour les personnes qui consomment que pour les jeunes enfants qui grandissent devant ces réalités humaines en intégrant cela comme quelque chose de parfaitement toléré, si ce n'est normal,

¹ *Mémorial* 180^e année: Développée, N° 12, p. 1320.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis comprenant:
 - la reconnaissance de la grave atteinte à la santé que représente la consommation de drogue;
 - la reconnaissance que les premières victimes du trafic de drogue sont les consommateurs;
 - la reconnaissance que banaliser le trafic de drogue aux abords des écoles c'est normaliser la consommation de drogue dans l'esprit des jeunes;
 - une interpellation constante et répétée du Canton pour la mise en place d'actions de santé publique concernant les populations très à risque aux abords des préaux de Pâquis-Centre sous dépendance aux substances suivantes: crack; héroïne; cocaïne; médicaments sans ordonnance; autres drogues;
- de demander au Canton de renforcer l'action de Quai 9 et de Première Ligne par des subventionnements directs et conséquents des structures, par l'engagement de personnel formé et compétent et par la création de postes de travailleurs détachés de ces deux associations pouvant agir directement dans les quartiers où se trouvent les personnes dépendantes;
- de demander au Canton la création d'hébergements spécifiques à distance des zones de trafic pour les personnes consommant des drogues dures et vivant dans la rue;
- de prioriser sans attendre l'action de la police municipale aux Pâquis sur le signalement constant et répété des personnes risquant leur vie en consommant des substances telles que le crack, l'héroïne et la cocaïne au 144 pour les actions de santé publique et au 117 pour le trafic et la vente illégale de ces substances dans la rue;
- d'obtenir et d'analyser les chiffres des signalements faits aux abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre au 144 et au 117 pour définir des actions ciblées;
- la création de deux postes de travailleur social hors murs (TSHM) pour les Pâquis et la zone spécifique des préaux de Pâquis-Centre et de leurs abords;
- la mise en place immédiate de correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre;
- la création de zone de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants des Pâquis;
- la mise en place de toilettes publiques et d'urinoirs décents aux Pâquis à des points stratégiques de sortie de la zone animée du quartier;
- d'entamer une réflexion sur le long terme avec le Canton pour obtenir des compétences – et les budgets spécifiques – afin de pouvoir mener directement des actions de santé publique sur le terrain aux Pâquis;

- de reconnaître la complexité du quartier, de son tissu social et l'engagement constant des associations et des habitantes et habitants du quartier, leur expertise, leur savoir-faire et leur savoir-être pour l'amélioration de certaines problématiques;
- d'investir massivement et rapidement dans la végétalisation et l'embellissement du quartier afin d'accroître rapidement la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier;
- de définir des périmètres sans drogue autour des écoles et de les faire respecter;
- de reconnaître que les préaux de Pâquis-Centre sont le cœur des Pâquis, le cœur d'un quartier entier, qu'ils doivent être pensés comme ils ont été créés par leur architecte Jean-Jacques Oberson en 1970, livrés en 1979 et primés en 1987 par la Fondation Geisendorf: un catalyseur de lien spatial et social dans le quartier.

Séance du 20 octobre 2022

Audition de M^{me} Paule Mangeat, motionnaire

Présentation

Le deal de rue s'est installé dans le périmètre de l'école des Pâquis depuis une dizaine d'années, période durant laquelle la cohabitation entre les dealers et les habitants du quartier a connu des fluctuations. La pandémie a créé des tensions supplémentaires puisque les scènes de deal se sont déplacées de la rue aux caves et aux allées d'immeubles. Après la pandémie, la situation ne s'est pas apaisée puisque le deal de crack s'est développé devant l'école et autour du préau. Le quartier a alors souffert de la présence de 10 à 15 toxicomanes se trouvant dans des états de psychopathologie grave. Autant les habitants que les commerçants travaillant dans le secteur ont été abandonnés par les autorités à ce moment-là. Les tensions ont augmenté et font des dégâts au niveau social. Suite au tapage médiatique, la police a fini par mener des actions. Les tensions ont diminué. Il serait intéressant de savoir si ces actions ont chassé les dealers et les clients et si sa simple présence a suffi. Il n'empêche qu'il suffit d'une étincelle pour que le conflit reprenne. Le quartier en a assez de cette zone de deal. La collaboration entre la police municipale et la police cantonale n'a pas été fructueuse puisque le deal s'est même étendu jusqu'au préau des petits. Face à ce phénomène, les associations et les habitants ne voient pas de solution.

Quand la problématique du crack est apparue, on s'est rendu compte que les consommateurs étaient abandonnés à leur sort. Des personnes déambulaient sur la voie publique dans des états déplorables sans que les autorités interviennent. D'après les informations à disposition, la plupart de ces personnes disposent d'un logement. Il faudrait faire en sorte qu'elles ne consomment plus de drogue dans la

rue. Des actions de santé publique doivent être menées à ce niveau. Sachant que les consommateurs ont souvent des pathologies psychiques et psychiatriques, ils sont des cibles faciles pour les dealers. La boulette de crack ne coûte que 3 francs. Or, cette drogue est tellement addictive que les personnes tombent rapidement en dépendance. A cela s'ajoute la consommation sur la voie publique d'autres substances, comme l'alcool. Cette problématique ne favorise pas une occupation positive du quartier. Par exemple, les familles ne peuvent pas occuper la place de la Navigation comme elles le souhaiteraient. L'installation du ludobus pendant une journée a fini par créer des tensions entre les consommateurs d'alcool et les familles. La cohabitation n'est pas toujours possible; on peut regretter le manque d'intervention de la police municipale. Des équipes de la Croix-Bleue pourraient se rendre directement aux endroits concernés.

Le quartier souffre aussi du manque d'espaces verts. Hormis le parc de la Perle du Lac, seuls le square Pradier et la place des Alpes sont disponibles. Le manque d'arbres n'aide pas à freiner les pics de chaleur en été. L'association actif-traffic a relevé des températures de plus de 50°C à certains endroits en été. Or, les autorités n'ont pas investi dans des solutions qui permettraient d'apporter davantage d'ombre. Même chose pour les équipements publics. Le quartier souffre du manque de bancs et de poubelles. Tous les investissements réalisés ces cinquante dernières années ont été menés par les habitants. On peut donc s'interroger sur la volonté de la Ville d'améliorer la situation. On peut relever que les deux hôtels sociaux qui vont remplacer le Centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas se situent aux Pâquis. Or, on ne compte qu'une seule travailleuse sociale hors murs (TSHM) et aucun correspondant de nuit dans ce secteur. La jeunesse a également besoin de soutien. La salle du Môle a été réquisitionnée pour les distributions alimentaires, ce qui a mis fin à sa programmation culturelle et artistique. Le manque d'activités socioculturelles a amené certains jeunes à occuper le périmètre de l'école. Cette occupation est devenue problématique étant donné que l'on assiste depuis quelque temps à des affrontements entre bandes rivales. Le quartier a donc aussi besoin de travailleurs sociaux pour raccrocher les jeunes à des formations et leur faire comprendre qu'ils font partie intégrante du quartier. Une précédente audition a révélé qu'un projet qui combinerait santé publique et social pourrait être monté en quelques jours.

La motion M-1718 a été déposée au moment où le deal de crack était à son apogée. Bien que la situation se soit apaisée, il est important de maintenir les invites liées à cette drogue car le problème peut revenir demain. D'autre part, le quartier a besoin d'espaces verts. On ne peut pas laisser des habitants se retrouver avec des pics de chaleur avoisinant les 50°C à cause du manque d'arbres. Le fait que le quartier soit trop urbain attire également un certain public. Certains endroits sont devenus des zones de non-droit. Tous les week-ends, la rue du Môle

est encombrée de voitures parkées sauvagement sans que la police intervienne. Tous ces éléments montrent que les Pâquis sont un quartier sacrifié. Or, il faut veiller à son équilibre et proposer des solutions pour améliorer les conditions de vie des habitants. S'il devait y avoir d'autres étincelles, le feu prendrait facilement. L'absence de réactions de la part des autorités face au crack a énormément déçu la population.

La motion demande que l'on reconnaisse les compétences des habitants et des associations pour le quartier. Cela fait des années que la population demande des toilettes publiques décentes. Actuellement, on ne compte qu'une seule toilette publique pour 30 000 habitants et 20 000 visiteurs le week-end. En ce moment, une zone-test a été installée. Un retour sur cette opération serait intéressant. Le quartier demande également la présence de TSHM et de correspondants de nuit dans la zone de fête. Cette dernière ne doit pas devenir une zone de non-droit. Compte tenu des tensions liées, l'été on est à deux doigts d'une véritable fracture sociale. Le manque d'investissement des pouvoirs publics est à tous les niveaux. Face à ces nombreux éléments, la motion demande la réalisation d'un diagnostic complet du quartier.

Questions-réponses

La problématique est en grande partie cantonale, un texte similaire a-t-il été déposé au Grand Conseil?

M^{me} Mangeat répond qu'elle n'en a pas connaissance.

Que vendent les dealers aux Pâquis actuellement?

Ils vendent principalement de la coke et du shit. Le crack a connu un pic de consommation l'été dernier.

Quels sont les effets de crack?

Selon M^{me} Mangeat, l'effet de cette drogue dure quinze minutes. Ensuite, la descente est extrêmement violente. Généralement, les consommateurs ont des maladies psychiques qui les ont amenés à des dépendances. Le crack fait que les personnes ne se nourrissent plus et n'éprouvent plus le besoin de boire.

Quels sont les éléments qui ont permis à la situation de s'apaiser?

M^{me} Mangeat relève que la présence policière a été renforcée. Toutefois, la police n'est qu'un pilier pour remédier à la situation.

Des commissaires rappellent que le Conseil municipal a voté le 9 octobre 2019 la proposition PR-1317 qui demande l'installation de toilettes publiques autonettoyantes, dont deux aux Pâquis.

A la suite d'un forum de quartier organisé il y a quelques années, plusieurs demandes des habitants ont été remontées à la Ville: ne faudrait-il pas demander aux autres commissions si des auditions sur les Pâquis ont déjà été effectuées?

Pour M^{me} Mangeat, la demande d'établir un diagnostic touche plusieurs départements. Toutefois, les tensions qui touchent le quartier sont avant tout d'ordre social. La CCSJ peut donc traiter la motion.

Elle estime qu'il est compliqué d'avoir un diagnostic en tant qu'élus municipaux qui ne peuvent que constater les dépendances dans l'espace public. Il faudrait que ce sujet soit repris par le Canton. La rue n'est pas un endroit pour la consommation de drogue. Il faut mettre en place des programmes de santé publique qui vont à la rencontre des gens et qui offrent des pistes de solution. Il n'est pas normal d'infliger le spectacle de la dépendance au reste de la population. Pour se sortir de la dépendance, il faut de l'aide. Lors d'une visite à Quai 9, une professionnelle a affirmé qu'il était nécessaire de créer une salle spécifique avec un accueil continu pour permettre aux gens de consommer, se reposer, s'alimenter et s'hydrater. Ce travail doit être mené par des professionnels.

Comment les autorités doivent-elles traiter la question des personnes qui posent problème dans l'espace public, sachant que certains pensent qu'il faut rouvrir des institutions spécialisées?

Il est préférable que des professionnels s'occupent de ces personnes. Depuis plus de cinquante ans, les habitants se battent pour améliorer leur condition de vie. La réfection du préau faisait partie de ce combat. Il est dommage que le projet réalisé par la Ville ne soit pas satisfaisant. Malgré la mise en place de certaines mesures, la situation dans le quartier se dégrade. Pour remédier à cela, des actions de santé publique sont nécessaires. Il faut que des professionnels puissent encadrer les personnes qui consomment de la drogue et de l'alcool dans la rue. Des infirmiers psychiatriques pourraient sillonner les quartiers et faire remonter les situations. La Ville pourrait organiser un recensement des personnes qui montrent des signes de dépendance. Aucun programme de santé communautaire n'a été réalisé dans l'espace public.

Ne faudrait-il pas fermer complètement le préau de l'école?

La fermeture du préau modifie la spatialité de tout un quartier et la dynamique des rapports sociaux.

Serait-il pertinent d'ajouter une invite qui demande à la Ville de prendre langue avec le Canton afin de réaliser un portrait de la situation socio-sanitaire de ce quartier?

M^{me} Mangeat rejoint cette proposition.

Est-ce pertinent de mener un suivi individuel des personnes droguées dont la plupart ont un problème psychiatrique au départ? La solution serait-elle de créer un espace pour qu'elles puissent vivre leur dépendance avec un minimum d'urbanité?

La santé de rue existe dans tous les pays du monde, comme les programmes de maraude qui vont au contact des populations et évitent que la population ne se retrouve avec des cadavres sur la voie publique. Au vu de ce qui s'est passé aux Pâquis cet été, la Ville devrait pouvoir détacher une unité de rue: avec la chaleur de l'été, les personnes dépendantes au crack se trouvaient en danger de mort. Or, ces personnes méritent que la société les accompagne. Il faut mettre en place un système qui puisse prendre en considération ces problèmes de rue. Même si le travail associatif est appréciable, il est préférable que des professionnels entrent en contact avec les consommateurs de drogue.

L'entrée en contact devrait-elle être sous une forme de contrainte au vu des pathologies psychiatriques des personnes concernées?

Comme il n'existe pas de maraude spontanée à Genève, cela peut amener des personnes à ne parler à aucun professionnel pendant des mois. Il faut trouver une moyenne mesure entre ne rien faire et tenter de faire quelque chose. Il est important de raccrocher ces personnes à quelque chose de social et de positif. Si l'on prend l'exemple des programmes de lutte contre le suicide, il faut pouvoir garantir l'accès à un téléphone pour les personnes concernées. La santé des plus fragiles est très compliquée à gérer. Les professionnels doivent entrer en jeu pour accompagner les personnes.

Est-il pertinent de placer des personnes en détresse dans un secteur où les dealers sont présents? Le fait de chasser les dealers diminuera-t-il la consommation de drogue?

Il y a un vrai risque de banalisation des comportements. Toutefois, le fait d'assister à des scènes de deal ne va pas forcément amener les enfants à en consommer. Cela leur apprend à comment s'en procurer et comment vendre de la drogue. Bien qu'il s'agisse d'un épiphénomène, certains jeunes du quartier ont commencé à dealer. Le sujet est suivi par les services de police. Par ailleurs, l'intérêt d'avoir des hôtels sociaux à proximité les uns des autres a comme avantage de pouvoir mettre en place des mesures sociales dans un seul périmètre. Cependant, la mesure ne peut fonctionner que si l'on investit socialement l'endroit. Pour éviter que la situation ne devienne invivable, il faut mettre en place des programmes d'accompagnement des personnes dans l'espace public. La précarité doit être traitée en tout temps.

Serait-il pertinent de mettre en place un programme de distribution de cocaïne, comme celui de distribution d'héroïne et de méthadone à Genève qui permet aux personnes de vivre chez elles?

Une salle de consommation de crack manque à Genève. En l'absence de solution, on oblige les personnes à consommer dans la rue. Les salles de shoot sont un moyen de raccrocher les personnes à des programmes de santé publique.

Comme il apparaît compliqué de planter des arbres aux Pâquis, les motionnaires ont-ils contacté les régies pour voir dans quelle mesure il serait possible de végétaliser les toits et les façades des immeubles?

M^{me} Mangeat estime que la végétalisation des toits est une étape que les propriétaires privés vont franchir. La Ville ne peut agir que sur les toits des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM). On peut imaginer de proposer aux pouvoirs publics de monter des programmes avec les privés. Il est urgent de créer de l'ombre aux Pâquis.

Est-il possible d'améliorer l'aménagement de la place de la Navigation?

M^{me} Mangeat considère que la place de la Navigation n'est pas la pire étant donné qu'elle comprend des arbres. La rue du Léman est plus problématique. L'occupation de la place de la Navigation ne permet pas d'implanter davantage d'arbres.

Y a-t-il des TSHM et des correspondants de nuit aux Pâquis?

Il n'y a pas de correspondant de nuit aux Pâquis. On compte une TSHM pour couvrir le secteur Pâquis-Sécheron. C'est très peu sachant que les Pâquis sont le quartier le plus dense de Genève.

Vote des auditions

L'audition de la magistrate Christina Kitsos est acceptée à l'unanimité.

L'audition de la magistrate Marie Barbey-Chappuis est acceptée à l'unanimité.

L'audition du conseiller d'Etat Mauro Poggia est acceptée à l'unanimité.

Séance du 24 novembre 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

Présentation

M^{me} Kitsos explique qu'il y a trois points principaux dans cette motion qui concernent son département: la création de postes de TSHM pour les Pâquis et la mise en place de correspondants de nuit ainsi que la création de zones de rencontres dans les murs et hors murs pour les habitants des Pâquis.

En Ville de Genève, il y a 23 483 jeunes entre 15 et 25 ans dont 4108 dans le secteur Pâquis/Grottes/Saint-Gervais/Sécheron. Au niveau des TSHM, il y a une équipe de 10,4 équivalents temps plein (ETP), ce qui représente 13 personnes. La dotation est très faible en comparaison du taux de couverture de la plupart des communes genevoises qui est d'environ 15% par tranche de jeunes alors qu'en Ville de Genève il est à moins de 5%. Le nombre de postes n'a pas été augmenté depuis longtemps malgré des demandes annuelles tant par M^{me} Alder que par M^{me} Kitsos depuis sa prise de fonction. La dernière augmentation faisait suite à un meurtre aux Charmilles. Il s'agissait d'un poste du Social qui a été transmis à la Jeunesse.

M^{me} Kitsos explique qu'il y a souvent une méconnaissance du travail des TSHM. Ces derniers font un suivi individuel des jeunes pour lequel le département travaille en réseau avec, notamment, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA), ou encore l'Hospice général. Le but est d'avoir des liens de confiance avec ces jeunes pour qu'ils puissent définir un projet professionnel ou formateur afin qu'ils construisent leur place dans la société et regagnent confiance en leurs capacités. C'est ce qui est fait avec les petits jobs comme les dispositifs des chaises longues ou du golf urbain où les jeunes se voient octroyer des responsabilités comme l'accueil, la remise du matériel ou encore la prise des inscriptions. En leur donnant une chance, des compétences, des vocations peuvent apparaître. M^{me} Kitsos relate l'histoire d'un jeune qui, cet été, ne pensait pas aimer autant le contact avec les gens et qui souhaite finalement faire un apprentissage en animation socio-culturelle. Les jeunes peuvent se découvrir eux-mêmes et les travailleurs sociaux peuvent les accompagner dans cette valorisation. C'est aussi un apprentissage sur le savoir-être, la ponctualité et comment s'adresser aux gens. Il y a aussi une dynamique plus collective sur le quartier mais toujours centrée sur le jeune.

En Ville de Genève, il y a quatre secteurs dans lesquels les TSHM évoluent: les Charmilles avec 3,3 ETP ce qui représente quatre personnes, Grottes/Pâquis avec 2,4 ETP ce qui représente trois personnes, Jonction/Plainpalais avec 2,3 ETP

ce qui représente trois personnes et le secteur Champel/Eaux-Vives avec 2,3 ETP ce qui représente trois personnes. Le projet de budget 2023 propose 2 ETP de TSHM, 0,4 ETP de responsables d'équipes et 0,4 ETP au niveau du suivi administratif.

M^{me} Kitsos indique que le quartier des Pâquis est prioritaire dans le développement du dispositif de correspondants de nuit. Une antenne a été mise en place en 2021 sur le secteur Ouches/Concorde/Charmilles, choisi pour une première antenne car c'est un nouveau quartier qui se densifie et qui a un pourcentage de jeunes plus important que dans les autres quartiers et avec des problématiques. Le département a été interpellé à plusieurs reprises par les habitants, la régie immobilière et la police concernant, notamment, des nuisances causées par des jeunes. Les points mentionnés ressortaient dans le diagnostic de la police et c'est notamment avec cette dernière que le département a déterminé par quel secteur démarrer. Le fait d'avoir principalement des jeunes qui y habitent rendait les choses plus faciles que de commencer aux Pâquis, quartier dans lequel coexistent de nombreux publics. Les deux autres secteurs identifiés comme prioritaires sont les Pâquis et Jonction/Plainpalais.

Les missions des correspondants de nuit se fondent sur une approche collective, de quartier et de veille sociale. Même s'il y a un axe «jeune», l'action des correspondants de nuit est plus large. Ils peuvent intervenir sur les liens entre voisins, entre habitants, dans un parc ou dans les garages. Ils ne ciblent pas un suivi individuel avec les jeunes. Ils travaillent aussi en réseau avec la régie, la police municipale, les maisons de quartier (MdQ), l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), etc. Ils interviennent avec une dimension de prévention. Ils peuvent jouer un rôle très positif dans plusieurs situations, c'est ce qui ressort des retours de la police cantonale et municipale. Plusieurs personnes parlent plus facilement avec les correspondants de nuit que la police car les premiers sont identifiés différemment, ce qui leur permet de régler certains problèmes. Par exemple, dans un immeuble où des jeunes restaient dans le garage, consommaient des bières, faisaient du bruit et laissaient leurs déchets; les gens n'osaient plus passer par le garage. Les correspondants de nuit ont pu rétablir le lien. Il y a une peur chez les gens lorsqu'ils voient des jeunes en groupe. Cependant, il y a des situations qui dépassent l'action des correspondants de nuit. M^{me} Kitsos souligne qu'il n'y a pas plus de violence que dans le passé mais que certains événements sont autrement plus graves notamment par le nombre de jeunes qui y participent et les effets de bandes. L'usage de haches, de machettes, de poings américains, de sabres et autres armes blanches est observé. Un autre point important est la logique territoriale par quartier qui concerne certains quartiers.

M^{me} Kitsos indique que les travailleurs de nuit interviennent avec une composante sociale. Certains cas nécessitent l'action de la police. Les TSHM travaillent avec les jeunes qui décrochent, qui ont des difficultés mais également avec ceux

qui vont bien ou qui ont un projet de formation. Il y a aussi un travail qui a été mis en place avec la police et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). L'idée est de travailler sur les questions plus problématiques même si le département n'intervient pas car c'est à la police de le faire.

M^{me} Pédat ajoute qu'il y a des domaines dans lesquels les intervenants de nuit ne vont pas intervenir. Ils ne font pas de l'intervention quand il y a des armes car c'est à la police de le faire. Il est important que chacun reste dans son cadre. Quand il y a des situations inquiétantes, comme en ce moment, le département travaille en collaboration avec les différents corps de métiers. Des cellules de réflexion et de coordination sont mises en place pour être sûr que chacun soit dans son champ d'action. Les travailleurs sociaux attendent une action conséquente de la part de la police lorsqu'ils arrivent au bout de ce qu'ils peuvent faire. Au niveau de la violence qui est faite aux jeunes, ils travaillent avec d'autres acteurs comme le DIP. Il y a autant des actions que des discours de prévention qui sont faits quand il y a des pics dans certains secteurs.

M^{me} Kitsos explique qu'il y a une forme de délitement social qui est observée. Les jeunes doivent être suivis davantage avant qu'ils ne soient happés par ce type de mouvement. D'où l'importance de renforcer cette politique de la jeunesse en amont pour arriver sur des parcours positifs.

Dans le projet de budget 2023, il y a 3,2 ETP supplémentaires pour le dispositif de correspondants de nuit: 2,7 ETP de correspondants de nuit, 0,3 ETP d'administratif et 0,2 ETP de chef d'équipe. Ces 0,3 ETP d'administratif sont très importants car quand les équipes ont fini leurs tournées la nuit, quelqu'un doit faire le suivi sur ce qui s'est passé et transcrire les informations.

Concernant les espaces dédiés à la jeunesse, le secteur Pâquis/Sécheron/Grottes/ Saint-Gervais possède 10 locaux en gestion accompagnée. Il y a quatre salles de sport à Pâquis-Centre/Grottes/Mont-Riant. La salle du Terreau est mise à disposition du «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée». Il y a trois maisons de quartiers: Pâquis, les CréAteliers et Pré En Bulle. Les lieux dédiés sont soit en gestion accompagnée, soit établis de manière plus libre pour les jeunes.

M^{me} Pédat informe que des locaux en gestion accompagnée ont été ouverts dans le secteur Sécheron/Grottes pour que des jeunes, qui n'ont pas forcément des projets spécifiques, puissent simplement se rencontrer. C'est un dispositif à l'essai actuellement pour voir si cela fonctionne ou non.

M^{me} Kitsos ajoute que dans le quartier des Pâquis, un accueil dédié aux 18-25 ans est offert les mercredis au sein de la Maison de quartier (MdQ) afin de répondre à leurs besoins. Il y a aussi une antenne VIA en marge du dispositif cantonal d'insertion professionnelle pour ceux qui n'ont pas pu suivre ce qui a

été mis en place par le DIP (CAP Formations). Le département travaille en collaboration avec le DIP.

M^{me} Pédat explique qu'il n'y a pas de zones spécifiques hors murs pour la jeunesse. La jeunesse est dans l'espace public et ils vont à sa rencontre.

M^{me} Kitsos indique que les questions d'aménagement et d'espace public sont fondamentales. Ils peuvent influencer le comportement, la manière de se rencontrer et de se partager l'espace public. Cela peut changer les dynamiques de quartier. Il est fondamental d'avoir une approche sociale de l'aménagement. Cela est observé pour les personnes âgées, les jeunes et les enfants dans la ville. Il y a des études qui montrent à quel point les comportements individuels peuvent être influencés par les aménagements. Une réflexion devrait être menée avec le département de M^{me} Perler pour voir quels aménagements devraient être réalisés. Des choses ont été faites avec des zones piétonnisées afin de créer une occupation positive de l'espace. Des points autour de la végétalisation et comment aménager l'espace public doivent être discutés.

Selon M^{me} Pédat, l'occupation de l'espace public est une revendication importante des jeunes. Quand l'aménagement induit moins de nuisances pour les voisins, c'est toujours une plus-value. Il y a des réflexions à avoir en amont sur ces constructions.

Concernant le quartier des Pâquis, M^{me} Kitsos n'est pas à même de dire définitivement où seront déployés les nouveaux postes. Il faut d'une part que les postes soient votés au budget et d'autre part faire des séances de réseaux avec la police, la santé et les maisons de quartier. Toutefois, les Pâquis sont un secteur prioritaire pour les correspondants de nuit. Sur la fermeture du préau, il y a des retours de l'école et des agents d'entretien. Il n'y a pas eu de plaintes d'enfants, de parents ou d'enseignants, c'est au contraire des retours positifs qui ont été reçus. Au début, la situation a été mouvementée car des armes ont été retrouvées et des portes ont été forcées. Maintenant, le préau est propre et dans un meilleur état qu'avant: il n'y a plus d'urine et d'excréments. Il ne s'agit pas obligatoirement d'une fermeture définitive. Elle ajoute qu'un projet participatif est mené avec des associations pour végétaliser une partie du préau. Une signalétique est en train d'être mise en place en lien avec les enfants pour montrer qu'il s'agit d'un espace dédié d'abord aux enfants. Le préau est fermé de 22 h 30 à 7 h. La question de la drogue concerne moins son département. Un travail est effectué avec Nuit Blanche et des TSHM sur la prévention de la consommation de substances et sur l'addiction.

M^{me} Pédat ajoute qu'ils ont des projets notamment de zones festives déplacées dans l'espace public. Aux Pâquis, il n'y a pas de rassemblement des jeunes sur des moments festifs qui ont été identifiés, mais il y en a aux Terreaux et dans d'autres lieux. Par rapport au préau, un travail a été fait main dans la main avec les animateurs de la MdQ et les TSHM, qui transmettent l'information auprès des

jeunes et des usagers que cette fermeture n'était pas ciblée contre eux. Les jeunes sont accompagnés pour qu'ils ne vivent pas cette fermeture comme une violence contre eux. Ils peuvent être dans le préau jusqu'à 22 h 30. A ce jour, il n'y a pas eu de grands échos négatifs de leur part. Il y a eu des demandes d'aménagement, de signalétiques et de décorations qui pourraient se faire.

M^{me} Kitsos rappelle que les questions de santé sont de compétences cantonales et que la Ville n'a pas besoin d'un transfert supplémentaire de charges. Enormément de charges supplémentaires ont été données à son département et c'est déjà lourd au niveau communal. Pour les questions d'armements, les interventions sont principalement de la compétence de la police cantonale. La police municipale n'est pas armée. Il faut faire attention aux compétences des uns et des autres.

Questions-réponses

Quel travail le département fait-il spécifiquement aux Pâquis pour répondre aux besoins? Peut-on comparer ce travail à celui effectué par les autres communes? Combien de postes TSHM désire-t-elle dédier aux Pâquis?

M^{me} Kitsos répond qu'en Ville de Genève, il y a des problématiques qu'il n'y a pas dans d'autres communes particulières; et il y a un nombre important de jeunes. Dans les communes certaines actions sont menées par des associations. Il faudrait demander à toutes les communes tout ce qu'elles font pour comparer leur prestation. Le département travaille aussi avec des subventions sur des projets et en réseau. Cependant il faut que quelqu'un fasse le suivi individuel et collectif. Un projet associatif sans lien institutionnel implique bien souvent que le jeune ne va pas raccrocher à une formation ou un emploi. Elle a pour objectif que le projet induise un impact social positif. Par exemple, le projet «Scène Active», soutenu également par le Canton, met en place une convention signée avec le jeune. Celui-ci est alors suivi par un travailleur social qui l'aide à définir ou préciser son projet dans l'objectif d'une réinsertion socio-professionnelle. Une activité créatrice est bien, mais il faut un travail social individuel en parallèle. Les institutions doivent faire ce travail. Ils collaborent avec le DIP de manière très rapprochée. Quand le département fait des projets, il ne cible pas spécifiquement des quartiers car les problématiques dépassent les limites des quartiers. Le dispositif des TSHM se déploie globalement dans tout le territoire, et répond aux spécificités des différents quartiers. Néanmoins, le dispositif n'est pas différent aux Pâquis qu'ailleurs. Aux Pâquis il y a 2,4 ETP et c'est très peu pour faire du suivi individuel. Pour créer un lien de confiance, il faut voir régulièrement le jeune, et ce sur une assez longue durée. Pour suivre plus de jeunes, il faut donc plus de TSHM. Ces jeunes-là ne vont pas être suivis par les antennes sociales, des éducateurs de la petite enfance ou des moniteurs qui n'ont pas les mêmes missions. A Genève, beaucoup de choses se font pour créer des liens.

M^{me} Pédat ajoute que c'est un travail d'allers-retours pour trouver des solutions. Par exemple, un jeune ira peut-être à l'antenne VIA des Pâquis, si un TSHM l'informe de l'existence de ce lieu, mais si le jeune n'y retourne pas, les personnes de l'antenne VIA n'iront le chercher. Cela nécessite d'avoir des séances de coordination. Par exemple, si un jeune n'arrive pas à crocher à son projet professionnel et qu'il a des dettes engendrées par ses parents qui n'ont pas payé ses assurances, il faut d'une part collaborer avec l'association de désendettement et d'autre part que le TSHM prenne le temps. Il y a d'autres communes bien dotées en TSHM comparé à Genève. Les interventions servent aussi à identifier les meneurs pour les sortir avant qu'il y ait des dérapages. Cela demande beaucoup de temps pour construire des liens de confiance. Il faut arriver à ce que les jeunes aient envie de s'en sortir et de décrocher de situations complexes. C'est un travail de fourmi, peu visible qui n'est pas repris par d'autres professionnels.

M^{me} Kitsos ajoute que si ces jeunes disposaient d'un accompagnement, d'un réseau personnel ou de ressources individuelles suffisantes, cela changerait la donne. Aux Pâquis, il y a un réseau associatif très riche et différentes structures. Cependant, dans tous les parcours de vie des problématiques nouvelles peuvent survenir pouvant remettre en question les projets des jeunes.

La fermeture du préau des Pâquis a-t-elle induit un déplacement du problème du deal aux abords de l'école? (réponse écrite)

«Il est trop tôt aujourd'hui pour apporter une réponse consolidée sur l'impact de la fermeture du préau sur le deal de rue. Nous relevons toutefois que le deal ne se fait plus dans le préau de l'école. En l'état, le dispositif policier est toujours en cours afin de contenir le deal aux alentours de l'école. Nous constatons en outre qu'il y a moins de passage de personnes en recherche de substance devant l'école.»

Comment se passe la mise en place du dispositif pilote de correspondants de nuit dans le quartier Concorde/Ouches?

M^{me} Kitsos répond qu'un premier bilan a été effectué sur l'action des correspondants de nuit, même si une analyse devra être effectuée dans les prochaines années. Si le dispositif est développé, ce seront deux secteurs qui seront couverts. Il sera intéressant de voir les différences entre eux. M^{me} Kitsos indique qu'elle transmettra aux membres de la CCSJ le rapport sur les correspondants de nuit (cf. annexe).

Est-ce bien trois postes de TSHM qui sont prévus dans le projet de budget 2023?

2,8 ETP de TSHM sont prévus pour renforcer l'équipe, mais ce ne sera pas forcément tout aux Pâquis. Pour les correspondants de nuit, c'est 3,2 ETP supplémentaires. Comme ce sera une antenne, ce sera normalement dans un secteur.

Ces 3,2 ETP correspondent-ils à quatre personnes à 80%?

Cela dépend de comment le dispositif sera étalé. C'est rarement des postes à plus de 50% car les personnes travaillent la nuit.

De quelle façon se fait le recrutement? Y a-t-il une formation?

Il faut avoir un CFC et de la facilité avec le contact. Les personnes avec de l'expérience de médiation dans des espaces avec la population seront privilégiées. Une formation est mise à disposition qui concerne la médiation et les points juridiques.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il y a de très bons profils complémentaires au sein de l'équipe du secteur Ouches/Concorde: deux personnes étaient correspondants de nuit dans une autre commune genevoise; une autre personne a travaillé sur les questions d'urgence sur le terrain au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et une autre est spécialiste des questions de genres et de discriminations dans l'espace public. Avoir des gens qui ont des solides expériences sur le terrain dans d'autres quartiers et communes est important. Un équilibre au niveau du genre existe dans l'équipe actuelle. De plus les correspondants de nuit maîtrisent plusieurs langues, ce qui facilite les contacts sur le terrain.

Pourquoi la Ville n'était-elle pas intervenue avec des professionnels formés pour interagir auprès des personnes consommant de la drogue au milieu de la ville et de la population pour les aider à s'en sortir?

M^{me} Kitsos répond qu'ils n'ont pas la prétention d'avoir ces compétences spécifiques qui sont en lien avec l'axe santé. Les personnes qui consomment sont parfois dénutries et d'autres problématiques peuvent être présentes. La Ville n'a pas les profils pour s'en occuper. La santé est de la compétence cantonale.

De quelle manière la FASe ou le Canton peuvent-ils intervenir avec des TSHM?

M^{me} Pédat répond que le champ opérationnel du travail social hors murs comme défini à la FASe et à la Ville de Genève est un type de travail social hors murs. Au Quai 9, ils font aussi du travail social hors murs. C'est un métier avec un champ opérationnel distinct. Les TSHM de la Ville ont le même champ opérationnel qu'à la FASe: ils ont des actions auprès de la jeunesse (12-25 ans). Il n'est pas question d'une prise en charge de la santé. Des équipes mobiles sur cette question seraient possibles mais ce serait hors champ du travail social hors murs selon les référentiels actuels. Il y a d'autres associations qui font ce travail. En lien avec Quai 9, cela prendrait tout son sens.

M^{me} Kitsos ajoute qu'ils ne vont pas changer leurs missions.

Sachant que la FASe pourrait monter une équipe de TSHM en trois jours avec des profils socio-sanitaires mais qu'elle ne peut le faire en Ville de Genève sans un mandat de la Ville, quelles sont les raisons de ce renvoi de responsabilités?

M^{me} Pédat répond que ce ne serait pas les mêmes TSHM qui sont acteurs à Vernier ou dans d'autres communes. Il est possible que la FASe ait les intervenants pour monter une autre cellule, mais ce n'est pas dans le référentiel opérationnel du travail social hors murs comme il est pratiqué.

M^{me} Kitsos indique que politiquement, ils ne le feront pas car ce n'est pas de compétence communale.

A qui doit-on s'adresser si on souhaite que la FASe monte cette équipe en trois jours?

M^{me} Kitsos répond qu'il faudrait demander à M. Poggia ou M. Apothéloz. Elle relate avoir récemment assisté à une séance de réseau avec les HUG où ils disaient qu'il faut prendre en compte plusieurs paramètres dont la dimension sanitaire. Pour une personne qui consomme, même s'il y a des problématiques sociales, la santé doit primer. Par exemple une personne peut consommer et ne plus manger. Par contre, si une personne arrive à maîtriser sa consommation, c'est davantage du social. Pour les polyconsommateurs, il ressortait qu'un travail social est très difficile à faire. La première étape est le sanitaire mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas un travail social. Ce n'est en tout cas pas le travail des TSHM de la jeunesse. Si c'est un travail social, il faut travailler soit avec les travailleurs sociaux, soit avec le Canton.

En termes de petits jobs, la possibilité de leur confier le nettoyage du préau a-t-elle été étudiée?

Selon M^{me} Pédat, il y a un projet pilote mis en place par le Service des écoles notamment avec le secteur Ouches/Concorde. Ils sont en train de regarder pour l'étendre. Le projet a dû être arrêté pendant la période du Covid; il est prévu de le redéployer.

Comment collaborent-ils avec les autres départements et le Canton pour améliorer la vie du quartier et sortir de l'impasse dans laquelle il est depuis plusieurs années?

M^{me} Pédat répond qu'ils collaborent bien avec les acteurs police, jeunesse et les écoles. Pour l'aménagement, c'est une autre temporalité et c'est plus complexe à mettre en place. Sur les questions de harcèlement de rue, les correspondants de nuit seraient un plus.

M^{me} Kitsos ajoute que pour l'aménagement, il y a eu un processus participatif sur la végétalisation et le préau de l'école. C'est un travail étroit entre les deux départements.

Concernant les deux hôtels installés pour les sans-abris aux Pâquis, qui travaillera avec eux dans le quartier?

M^{me} Kitsos répond qu'il n'y a pas de problématiques particulières avec les personnes sans abri suite à leur installation dans ces hôtels. Ces dernières sont des personnes de tout genre dont certaines sont âgées et qui ont des droits. Ce n'est pas parce qu'elles sont sans-abris que cela crée des problèmes. Ces personnes viennent à l'hôtel parce qu'elles ont été affectées par la rue; certaines sont en chaise roulante, ont de la peine à se déplacer ou à effectuer leurs soins d'hygiène. Les personnes peuvent consommer de la drogue si elles gèrent leur consommation et consomment hors de l'hôtel; en cas contraire elles sont exclues. Elles ont chacune leur chambre. Il y a un suivi qui est mis en place et des dispositifs sécuritaires. Beaucoup de moyens sont mis pour gérer ces situations et pour éviter des débordements.

Comment rendre visibles à la population les phénomènes de violence chez les jeunes? Quelles mesures seront mises en place par le DIP et les écoles?

M^{me} Kitsos répond qu'il y a un groupe de travail sur ces questions. Il faudrait un renforcement des liens pour travailler ensemble. Il est vrai qu'il y a une urgence. Il ne faudrait pas se retrouver dans les situations qui ont pu être observées dans certains pays.

M^{me} Pédat annonce qu'il y aura une rencontre la semaine prochaine avec le directeur des cycles concernés. Il y a aussi la brigade des mineurs et la police qui sont dans la course. Ils travaillent ensemble pour avoir une action sociale et une action de la police. Il y a une difficulté dans la prise en charge des jeunes violents pour des raisons de situations complexes. C'est de la compétence cantonale quand cela touche la justice ou que cela se passe dans les écoles. Ils essaient d'être au courant des actions mises en place par le DIP mais ne peuvent pas agir sur ce qu'ils font.

Pourquoi, au niveau du cycle d'orientation, n'y a-t-il pas des actions plus concrètes pour amener les enfants à se construire différemment?

M^{me} Kitsos répond qu'il y a de grandes disparités de parcours. Certains enfants n'ont pas grandi ici et viennent à Genève dans le cadre d'un regroupement familial. Le suivi est très complexe. Il faut déterminer de quelle manière la police intervient ou non pour éviter que les jeunes ne recourent à la violence et ne rendent justice eux-mêmes. Si les institutions ne sont pas suffisamment présentes, il peut y avoir ce type de débordements.

M^{me} Pédat ajoute qu'il y a des permanences de travailleurs sociaux dans les cycles pour faire ce lien.

Les actions avec le Canton seront-elles multipliées dans la mesure du possible? Le Canton est-il réceptif à cette demande?

M^{me} Kitsos explique qu'ils ne travaillent pas sur les aspects pédagogiques ou éducatifs mais sur le plan social. Quand une ou un jeune décroche, les causes sont multifactorielles (rupture familiale, sociale ou autre). Le département doit travailler avec le DIP de manière rapprochée. M^{me} Kitsos indique que son département reste dans son champ de compétences sociales et c'est le DIP qui fait les aspects d'orientations.

Faut-il augmenter le nombre d'actions? Faut-il entamer une réflexion avec le Canton sur le long terme pour obtenir des compétences?

M^{me} Kitsos répond positivement. Il faut travailler avec le DIP. Une des difficultés sur la question de la jeunesse est qu'elle est souvent définie dans des domaines spécifiques alors que le jeune devrait être considéré au-delà de cela. Elle a demandé au Canton ce qu'il peut faire au niveau du service social. M. Poggia ne voit pas une action du service social car ce n'est pas le même public. Une étude sera faite sur le type de public qui consomme. Après la réception des résultats, le département de M^{me} Kitsos sera invité par le département de M. Poggia pour déterminer ce qui peut être fait. Les polyconsommateurs ont souvent un logement et n'ont forcément d'autres problématiques. La première problématique est l'addiction sur le plan sanitaire. Les polyconsommateurs doivent être suivis au niveau sanitaire. Ce n'est pas la mission des TSHM. Les HUG ont été catégoriques sur le fait que ce ne sont pas les mêmes publics, ni les jeunes.

Séance du 1^{er} décembre 2022

Audition de M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat, et de M^{me} Monica Bonfanti, commandante de la police au Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Note de la rapporteuse: l'audition sur l'objet M-1718 a eu lieu conjointement à celle de la motion M-1623 «Trouver une solution au deal de rue». Les éléments spécifiques à la M-1718 sont retranscrits ci-dessous.

Présentation

M^{me} Bonfanti informe sur la stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants de la police. La police des autres cantons et les autorités françaises y contribuent également. Il y a deux axes de lutte contre le trafic de stupéfiants. Le premier est de réduire la demande exogène et le deuxième est de limiter l'accès aux produits. Il existe quatre piliers de lutte contre le trafic de stupéfiants dont les trois premiers ne sont pas du ressort de la police (prévention, thérapie, réduction des risques). Le quatrième pilier concerne la répression. Ces quatre axes ne doivent pas être mis

en concurrence car ils travaillent ensemble pour atteindre le même but. L'axe de la répression consiste à réduire les effets négatifs de la consommation de drogue, réduire l'accessibilité aux produits et libérer l'espace public des acteurs du deal. Il y a une relation directe entre le fait d'être acteur de scènes de deal et le sentiment de sécurité.

Le problème actuel est le crack qui est de la cocaïne transformée et les «crack houses» où le crack se fabrique et où les gens s'approvisionnent. Elle explique qu'ils ne peuvent pas utiliser les méthodes utilisées jusqu'à présent pour cette partie «cachée» du deal. La dissuasion consiste à dissuader les dealers de rue ainsi que les acheteurs dans le but de diminuer le sentiment d'insécurité.

M. Poggia indique que la politique en matière de stupéfiants est fédérale et la mise en œuvre est essentiellement faite par les cantons. Les stupéfiants touchent deux domaines rattachés à son département: la santé des toxicomanes et la sécurité. Il est évident que le Canton ne reste pas les bras croisés sur ce domaine. Le crack rend les consommateurs très perturbés et perturbants avant et pendant la consommation. Il y a des personnes qui ne s'alimentent pas et ne dorment pas, ce qui génère des problématiques. Il n'y a pas uniquement le moment de vente qui est problématique mais également l'effet de la drogue sur le consommateur. Il y a un effet terrible sur la santé du consommateur mais aussi sur la collectivité qui souhaiterait que cela se passe en dehors de son regard. M. Poggia affirme que tout le monde est d'accord sur le fait que les abords des écoles devraient être préservés et la polémique de l'école des Pâquis est justifiée en ce sens. Il explique qu'ils ont réagi à ce nouveau phénomène sachant que les trafiquants et consommateurs peuvent être arrêtés. Les condamnations ne sont généralement pas lourdes et les personnes peuvent sortir rapidement.

Le deal de rue est aussi de la compétence de la police municipale qui peut procéder à des interpellations. Il y a une petite compétence sur l'acheteur et le consommateur qui peut être faite. Cela a seulement un effet «chasse-neige» et ces personnes vont être repoussées ailleurs. Il faut démanteler des filières et les «crack houses». Le crack est un phénomène particulier et le spectacle généré par ce produit est à l'origine de l'émoi populaire. Ce produit, qui a toujours été consommé de manière marginale, est plus présent maintenant. Une étude sera faite l'année prochaine sur les consommateurs de crack. Les études internationales démontrent que ce sont des consommateurs d'autres produits. Ce sont des personnes plus vulnérables qui se dirigent vers ce produit. Le crack est meilleur marché même s'il induit une multiplication de besoins et génère un besoin immédiat d'autres doses. Cela serait plus préoccupant si des jeunes entraient dans la drogue par le crack. Ce sont des toxicomanes qui passent au crack notamment dû à la situation financière liée au Covid et à la paupérisation. La problématique du crack est sécuritaire mais aussi sanitaire. Les consommateurs viennent de nombreuses fois au Quai 9 pour consommer. La consommation

peut être contrôlée mais ces personnes envahissent les lieux et font fuir les autres par leur agressivité. Ces personnes ne dorment pas et il faut donc les prendre en charge au niveau social. Une prise en charge la nuit va se mettre en place au début de l'année prochaine au Quai 9 pour que ces personnes ne soient pas relâchées dans la rue. L'aspect sanitaire est extrêmement préoccupant avec le crack.

Questions-réponses

Y a-t-il une recrudescence de crack vers les Grottes et le Quai 9?

Selon M. Poggia, ce sont les plaintes qu'ils ont reçues du Quai 9. Normalement la règle est qu'il n'y ait pas de deal à côté du Quai 9. Il n'y a pas de contrôles d'identité de police à l'intérieur du Quai 9, sinon les gens ne viendraient pas. Il est intéressant d'avoir un contrôle de cette population en la faisant aller au Quai 9 et donc ce serait contre-productif d'avoir des policiers là-bas. Quai 9 se plaint que les vendeurs de crack dealent à proximité du lieu car les consommateurs sont très addictifs et en recherchent immédiatement. La difficulté est de savoir jusqu'où cette tolérance peut se faire notamment avec la population. Ce sont des consommateurs qui peuvent avoir des comportements parfois agressifs, ce qui rend les choses moins tolérables.

Y a-t-il une possibilité au niveau de la loi d'enfermer les personnes consommant du crack pour des soins, pour les aider à se sevrer, pour protéger leur santé et celles des personnes les côtoyant?

Pour M. Poggia, le corps médical s'y oppose fermement pour des questions éthiques. Si ces personnes sont capables de discernement, elles n'ont pas à être enfermées de force. Si elles décident de sortir, le corps médical ne peut pas et ne veut pas s'y opposer. M. Poggia comprend cette décision car il faudrait déterminer jusqu'à quand ces personnes sont sevrées et saines. Il serait impossible de mettre ces personnes sous curatelle du simple fait qu'elles consomment des stupéfiants. C'est une problématique et ce moyen a été étudié. Les HUG s'opposent à prendre en charge des toxicomanes qui ne souhaitent pas être soignés.

M. Poggia ajoute qu'il est faux de penser que la drogue est un sujet laissé de côté. Tant au niveau de la santé que de la sécurité, il y a un travail commun qui est fait pour être plus efficace. Il y a un certain nombre de structures pour la prise en charge des toxicomanes. M. Poggia indique qu'ils font en sorte qu'il n'y ait pas qu'une prise en charge sanitaire mais aussi sociale pour susciter l'envie de s'en sortir. Il n'y a plus de personnes qui meurent d'overdose, ce qui est positif en termes de durée de vie. Il y a un travail qui se fait avec Quai 9 et la France pour qu'il y ait tout un travail social. Il y a le principe d'universalité de l'accueil pour ne pas faire le tri entre les toxicomanes suisses et les autres. Une réflexion

est faite avec les groupes de travail sur comment appliquer ces quatre piliers de manière plus intelligente.

M. Poggia affirme qu'ils ne peuvent pas arrêter le trafic de stupéfiants par la répression. Cela a des effets pervers sur les mafieux mais également les consommateurs qui sont dans l'ombre avec un état de santé qui se dégrade. Toutes les sociétés ont toujours eu des produits addictifs. L'alcool fait partie de la culture mais il y a beaucoup d'ivrognes qui n'arrivent pas à gérer leur consommation. Il explique qu'ils continuent d'essayer de trouver de nouvelles voies et d'être innovants. Quai 9 a été un dispositif très innovant et heureusement que la population n'a pas été consultée pour sa création. Il y a des réponses auxquelles les gens ne veulent pas être mêlés géographiquement. Selon M. Poggia, il faut que la prise en charge se trouve où il y a le deal de rue pour avoir directement le contact avec les personnes. C'est la prestation qui doit aller vers le besoin et pas le contraire.

Les maraudes d'infirmiers de rue spécialisés en psychiatrie ou en problématiques de drogue d'autres pays seraient-elles une action à mettre en place pour être au plus près des personnes?

M. Poggia répond que ces personnes passent par Quai 9 où elles sont signalées. Il n'y a pas d'unités qui se promènent en ville. C'est une politique de proximité à la charge des communes et non du Canton. Si Genève veut mettre en place une telle mesure, elle devrait le faire à ses frais.

Le Quai 9 a observé que les personnes consommatrices ont souvent subi des traumatismes sexuels. Que va faire le Canton pour éviter que le centre qui gère les traumatismes sexuels à Carouge ne ferme?

M. Poggia répond qu'ils seront là pour soutenir le centre. En effet, il y a quelque chose qui se brise dans la vie des personnes tombant dans la drogue. Il faut une prise en charge adéquate pour que l'envie de se reconstruire soit plus forte que de se laisser aller. C'est un rôle de la société et le plus important est la formation. Pour les jeunes, le plus structurant est de leur permettre d'avoir une formation pour intégrer le marché du travail. La formation permettra d'avoir un logement. M. Poggia affirme que c'est leur rôle de faire en sorte que la jeunesse ait une perspective en lui offrant des formations dans les domaines où il y a des besoins.

Quai 9 souhaite une salle de repos et a le projet d'un sleep-in avec un nombre de places restreint. Cela serait-il bien de savoir ces personnes dans une salle de repos au lieu que d'être dans la rue?

M. Poggia répond que ce serait très bien d'avoir un endroit où elles peuvent se reposer. Concernant le sleep-in, le département a accepté le principe et des crédits supplémentaires de 1,2 million de francs seront demandés. Ce sera pour

18 places. Il y a une difficulté à créer quelque chose plus grand. Des solutions doivent être trouvées d'ici à 2025.

Ont-ils trouvé un nouveau lieu pour le déménagement du Quai 9?

M. Poggia répond par la négative. L'idéal serait d'avoir le lieu dans les locaux de la gare. Les CFF ne sont pas d'accord. Il estime que cela pourrait être possible au sous-sol avec des entrées séparées. Il faut que le nouveau lieu soit proche d'une gare. La gare restera un lieu autour duquel le deal existera.

Souvent les personnes ont besoin de se reposer au lieu de se retrouver très vite à la rue, existe-t-il un projet de création d'hébergements spécifiques éloignés des personnes consommant des drogues?

M. Poggia répond que ce serait bien d'avoir un espace plus grand notamment avec des bureaux pour des contacts sociaux avec les dealers. La prise en charge est plutôt sanitaire pour le moment.

La population appelle-t-elle facilement la police pour le trafic illégal dans la rue ou l'ambulance pour les personnes malades?

M. Poggia répond que les personnes appellent probablement l'ambulance.

M^{me} Bonfanti ajoute que peu de gens appellent la police. C'est une problématique dans les statistiques de la police car il y a un nombre de plaintes pour les vols alors qu'il n'y a pas de plaintes déposées pour le trafic.

Quelle est la place des vidéos de surveillance dans les questions de drogues de rue?

M^{me} Bonfanti répond qu'il y a eu une évaluation du projet de vidéoprotection mis en place aux Pâquis qui a démontré que ce système était efficace pour certains délits. Pour le deal, les personnes qui vendent de la drogue se déplacent aux limites de la vidéosurveillance.

M. Poggia ajoute que les personnes sont vite repérées si elles se mettent là où elles ne sont pas vues. Il faudrait en mettre partout mais ce qui risquerait une révolte citoyenne.

Séance du 12 janvier 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M^{me} Christine Camp, cheffe de service, commandante du Service de la police municipale (SPM)

Note de la rapporteuse: le traitement de l'objet M-1718 a eu lieu en même temps que la motion M-1623. Les éléments spécifiques à la motion M-1718 sont retranscrits ci-dessous.

Présentation

M^{me} Barbey-Chappuis indique que peu importe le type de drogue, le deal et la consommation de stupéfiants causent des problèmes multidimensionnels et donc les réponses doivent aussi l'être. Il y a d'une part une dimension relative à la santé des consommateurs, qui relève de la compétence du Canton, et d'autre part une dimension sécuritaire liée au trafic de drogue et au sentiment d'insécurité que cela peut générer dans les quartiers. Elle indique que l'ensemble du Conseil administratif est préoccupé par cette situation. Elle rappelle également les quatre piliers sur lesquels la politique suisse en matière de drogues est basée, soit prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Cette politique, dont plusieurs pays s'inspirent, fonctionne mais ne résout malheureusement pas tout. Concernant le pilier de la répression, elle rappelle que c'est avant tout la police cantonale, voire la police fédérale, qui a la charge de lutter contre l'offre (lutte contre le crime organisé).

Elle relève que la lutte contre le deal est de la compétence cantonale et des autorités fédérales. S'agissant de l'action de la police municipale, elle est très présente autour de l'école des Pâquis et le renforcement de cette présence depuis l'été a eu un effet positif qui a notamment été relevé par les habitants. Cependant le problème se déplace aux alentours du Quai 9 et du quartier des Grottes alors que la situation semble s'être apaisée du côté des Pâquis.

Questions-réponses

Existerait-il des actions supplémentaires à faire en se basant sur ce règlement notamment concernant la prévention car il est difficile pour la population d'entendre que seule la police cantonale est compétente?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a 17 polices municipales sur le territoire cantonal. Le règlement-cadre cantonal donne les compétences et les missions pour l'ensemble des polices mais la Ville de Genève étant un centre urbain, elle est certainement plus confrontée à la problématique du deal que d'autres communes n'ayant pas à gérer des problématiques de ville-centre. Aujourd'hui, il n'y

a pas de volonté d'élargir les compétences des polices municipales en la matière. Il y a également le contrat local de sécurité qui a été renouvelé et complété en début d'année 2022, signé par M. Poggia et elle-même. Ce contrat fixe trois priorités, dont la lutte contre les stupéfiants, et fixe les périmètres prioritaires sur la Ville de Genève. Le quartier des Pâquis figure dans ces périmètres prioritaires. Ce contrat local de sécurité permet de faire des actions conjointes avec la police municipale et cantonale afin d'être le plus efficace possible. Dans ce cadre, il y a un suivi politique qui a été mis en place et une rencontre est prévue tous les trois mois avec M. Poggia. Elle explique que ces séances sont très utiles pour pouvoir ajuster les actions en fonction des informations qui remontent du terrain.

M^{me} Camp ajoute qu'il y a eu une intervention ayant engagé des moyens humains importants le 14 octobre 2022 aux Pâquis qui ne concernait pas uniquement les stupéfiants avec une mutualisation des compétences entre les polices pour une meilleure efficacité. Les résultats ont été très positifs notamment avec un nombre important d'arrestations.

Quelles sont les collaborations avec le département de M^{me} Kitsos? Peut-on aller plus loin? Une collaboration avec le Canton pourrait-elle être mise en place?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les rencontres entre les différents services de police et les services sociaux impliqués dans les quartiers avaient été mises en veille durant le Covid mais que celles-ci ont repris. Il y a une collaboration qui existe. Elle rappelle qu'ils n'ont pas de compétences dans la lutte contre le deal mais en matière de lutte contre la consommation et la détention de stupéfiants.

M^{me} Camp ajoute qu'il y a une collaboration multipartite avec la police municipale pour tous les quartiers qui existe depuis des années. Le département de M^{me} Kitsos (SEJ, TSHM, CN, etc.) est notamment représenté à ces réunions tout comme Voirie – Ville propre (VVP), le SEVE etc. afin de trouver des solutions en mutualisant les connaissances des uns et des autres. Elle indique que cela se passe très bien en termes de suivi, de collaboration et d'échange d'informations. Les TSHM, la police municipale et les correspondants de nuit (pour les Charmilles) ont trouvé un bon équilibre. Depuis l'année dernière, il y a en outre un représentant du département de la santé cantonale, les HUG et l'association Première Ligne qui participent également à ces réunions s'agissant du secteur des Pâquis. Cela permet de mutualiser les compétences et les forces des uns et des autres.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que M^{me} Kitsos et elle-même ont sollicité M. Poggia l'été dernier afin d'intensifier la présence de la police cantonale aux abords de l'école des Pâquis et d'inclure des représentants des HUG et de la DGS dans les panels. A cette occasion, une étude a été lancée sur le profil des consommateurs de crack. Les résultats du Canton sur cette étude parviendront au printemps prochain. Ils essaient de comprendre comment les personnes arrivent au crack car en général elles passent par d'autres drogues avant. Elle rappelle que la

présence de la police municipale autour de l'école des Pâquis a eu un effet positif. Il y a la volonté politique de lutter contre le trafic de drogue. Au niveau du terrain, il y a des rencontres régulières et des actions conjointes.

Que peut faire le Canton?

Au niveau de l'accompagnement sanitaire, il y a peut-être des renforcements qui peuvent être faits mais il faudrait interroger le Canton là-dessus. Au niveau de la police municipale, des postes supplémentaires ont été votés afin de renforcer les effectifs lorsqu'il y a des problématiques aiguës dans des quartiers. Mais il est inenvisageable de mettre à demeure des policiers municipaux, compte tenu des effectifs et des autres missions qu'ils doivent effectuer.

La problématique du deal s'est-elle déplacée au quartier des Grottes? Comment cela se passe au niveau de l'agressivité?

M^{me} Camp répond positivement. Cela s'est déplacé aux alentours du Quai 9. L'agressivité est liée à la période de manque qu'induit le crack. Cela a un impact sur les commerçants qui subissent ces situations. Elle indique que leur présence sert à dissuader ce type de comportements et les sanctionner lorsque c'est possible. La présence de la police municipale est rassurante pour le quartier des Grottes. Cependant, la problématique de la drogue n'est pas uniquement sécuritaire et donc la sanction ne suffit pas à résoudre le problème. Il faut une prise en charge par tous les acteurs pour trouver une solution.

Elle explique qu'ils sont toujours réactifs. Lorsqu'ils sentent que le problème bouge, ils adaptent leur dispositif et déplacent leur présence. Ils essaient de contenir dans un endroit le moins «dommageable». Le problème est que le deal dérange partout.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le deal se trouve là où il y a des consommateurs et des toxicomanes. C'est une problématique-type d'une ville-centre comme Genève. Dans toutes les villes, les consommateurs se trouvent souvent proches des gares et ce n'est pas pour rien que le Quai 9 se trouve à côté de la gare. C'est aussi dans les centres-villes que les consommateurs peuvent trouver un accompagnement social et sanitaire. Il y a parfois une vingtaine ou trentaine de personnes autour du Quai 9 et les relations entre consommateurs peuvent être tendues. Il y a également des problèmes pour la Voirie car ce n'est pas toujours évident d'aller nettoyer ce secteur avec les consommateurs qui s'y trouvent. Il y a une certaine appréhension.

Ne faudrait-il pas régler le problème de départ et non uniquement les effets? Est-il possible d'avoir un autre système au niveau cantonal?

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que c'est un problème multidimensionnel. Elle explique qu'ils se doivent d'être actifs dans la limite de leurs compétences.

Elle rappelle que M^{me} Kitsos et elle-même ont sollicité une rencontre avec M. Poggia et que celle-ci a eu lieu à la fin de l'été dernier. Suite à cette rencontre, le département de M. Poggia a mandaté une étude afin de comprendre comment les personnes tombent dans le crack. M^{me} Kitsos a soulevé en plénière qu'un travail sanitaire doit être fait.

Comment se passe la coopération sur le terrain avec les équipes cantonales?

M^{me} Camp répond que c'est une zone prioritaire d'actions. Il y a également un échange d'informations qui se fait tous les mercredis lors du rapport opérationnel. Cela permet de suivre les phénomènes et de réunir les forces aux bons endroits et aux bons moments. Elle explique qu'ils agissent dans un cadre précis mais que cela se passe très bien dans l'échange d'informations et l'appui en cas d'interpellations.

Comment vont-ils maintenir la pression au-delà de l'épiphénomène de crack afin qu'il n'y ait plus de sentiment d'impunité?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la période du Covid a eu un impact sur de nombreuses problématiques avec une conjoncture exceptionnelle qui a tout chamboulé notamment avec beaucoup d'effectifs en quarantaine. Les forces de police ont été beaucoup réquisitionnées durant cette période notamment sur le contrôle du respect des mesures telles que le port du masque ou l'interdiction de regroupements. Depuis l'été dernier, il y a une forte mobilisation pour apaiser la situation dans le secteur des Pâquis. Elle se réjouit d'entendre les habitants qui affirment voir la différence. Un suivi politique étroit a été mis en place depuis le début de l'année et des séances qui ont lieu tous les trois mois avec M. Poggia sont très utiles car elles permettent de faire régulièrement le point sur la situation. Ces séances permettent aussi d'orienter les priorités politiques. Elle affirme que ce travail va être poursuivi et la pression ne va pas être relâchée. La situation semble s'être quelque peu apaisée aux Pâquis mais ça ne signifie pas qu'il ne faut plus être vigilant. Le contrat local de sécurité se décline en plan d'actions qui est adapté tous les trois mois lors des séances et permet de répondre aux problématiques qui émergent. Il est important d'être réactif. Si au niveau politique il y a une volonté de travailler ensemble, le message passe aussi sur le terrain. Aujourd'hui, il y a la volonté d'être très attentif à ces questions sécuritaires et de ne pas donner le sentiment d'abandon à certains quartiers et à leurs habitants.

Les compétences qu'ils possèdent seront-elles intensifiées sur le terrain?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la présence quotidienne de la police municipale sur le terrain a amélioré la situation autour de l'école des Pâquis.

M^{me} Camp précise que ce n'est pas leur compétence d'interpeller des dealers. En tant que garants de la force de l'ordre, ils peuvent geler des situations. Ce n'est

pas le but légalement mais seulement un outil parmi d'autres. Elle précise qu'ils sont plutôt en charge de gérer l'aspect consommateur et détenteur. C'est pour cela qu'il est important de mutualiser les forces avec la police cantonale. La police municipale est une police de proximité et donc de par la présence uniformée et dissuasive en un lieu, les chiffres descendent et il y a donc moins de remise.

Combien d'agents vont au Ministère public suite à des interpellations pour détention de stupéfiants et quel temps cela prend-il?

M^{me} Camp répond qu'il s'agit de contraventions et cela ne passe pas par la police cantonale. En revanche, si une personne qui consomme est interpellée et qu'elle est en situation irrégulière cela rentre encore dans un autre cadre de compétences. Il y a des auditions à effectuer et cela entre dans l'autorité du Ministère public. Selon les situations, il peut également devoir être mené des auditions d'un logeur, d'un employeur, etc. C'est un travail administratif important mais auquel les agents ne peuvent déroger. Tout délit doit être poursuivi. Cela prend du temps qui détourne de la mission première de proximité mais répond à une attente de la population. Avant 2016, la police municipale n'avait pas ces compétences et il était très frustrant pour la population d'appeler la police municipale sans qu'elle puisse agir sur ces questions.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'en cas de détresse vitale de personnes consommatrices de produits stupéfiants ou non, les agent-e-s de la police municipale (APM) ont le devoir de prodiguer les premiers soins et d'appeler systématiquement le 144. Concernant l'invite sur les toilettes publiques, un test a été effectué avec des urinoirs installés au mois de septembre à la rue Pellegrino-Rossi aux Pâquis. Le bilan est globalement positif car ils ont été utilisés. Elle explique qu'ils vont maintenant voir dans quelle mesure ils vont pérenniser ce dispositif avec éventuellement des urinoirs pour les femmes. Le débat des toilettes est passionné pour les habitants car certains d'entre eux veulent des toilettes alors que des commerçants n'en veulent pas devant leurs commerces. Les toilettes ne sont pas toujours utilisées à bon escient. Les urinoirs ont été également testés à la rue de l'Ecole-de-Médecine et les réflexions là-dessus vont être poussées. Elle rappelle que la police est toujours très présente à proximité de l'école et que la pression n'a pas été relâchée malgré la barrière installée.

Y a-t-il un manque de moyens ou de suivi aujourd'hui? Sont-ils satisfaits de la prise en charge?

M^{me} Barbey-Chappuis assure que les APM savent qu'ils doivent contacter le 144 s'ils sont confrontés à cette problématique.

M^{me} Camp répond que cela relève de la déontologie: les APM sont tenus d'aider les personnes indépendamment du fait qu'elles soient toxicomanes ou pas. Les APM sont formés en réanimation cardio-respiratoire (BLS-AED) et

font partie du réseau «Save a life» sur la base du volontariat et prodiguent les premiers soins. Au-delà de la toxicomanie et des arrêts cardiaques, il y a également les problèmes de mauvaise circulation sanguine dont les signes sont visibles. Ils travaillent avec plusieurs acteurs comme UMUS. Il n'y a pas uniquement l'aspect répressif pour une police de proximité.

Peut-on espérer avoir plus de moyens sur le terrain via la réforme de la police de proximité?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela avait été mis à l'arrêt pendant le Covid. Le travail a repris en début d'année avec d'une part un groupe de travail politique, l'Association des communes genevoises (ACG) et le conseiller d'Etat Mauro Poggia et d'autre part un groupe technique piloté par M. David Hiller où siège M^{me} Camp pour la Ville de Genève. Il y a eu plusieurs séances du groupe technique et une séance du groupe politique au mois de novembre 2022. Le mandat donné comporte trois étapes: premièrement définir ce qu'est la police de proximité, deuxièmement ses missions et enfin la meilleure gouvernance et les outils pour y répondre. Les échéances cantonales font qu'il y aura un nouveau conseiller d'Etat. Elle estime qu'il serait illusoire d'affirmer que cela aboutisse avant la nouvelle législature.

Quelque chose peut-il être fait au niveau de la Ville ou des communes genevoises pour accélérer les discussions car il semble que le Canton bloque la situation?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle conçoit que ce n'était pas la priorité durant le Covid et que le DSPS cantonal était focalisé sur des sujets plus urgents en lien avec la crise sanitaire. Il faut rassurer sur le fait que cela fonctionne et que des réponses efficaces et coordonnées de la police municipale et cantonale ont pu être apportées. Au niveau de la Ville de Genève, il y a eu le nouveau contrat local de sécurité qui a été signé. Elle indique qu'ils continuent à travailler et améliorer la collaboration. Les questions plus larges prendront le temps nécessaire. La Ville de Genève a dit qu'elle entrera dans ces discussions mais il faut aussi être attentif aux questions financières, selon la gouvernance qui serait choisie. Selon le modèle de gouvernance choisi, il faudrait que toutes les communes acceptent de contribuer financièrement y compris celles qui n'ont pas de police municipale. Aujourd'hui, il y a 17 polices municipales sur 45 communes. Il y a encore beaucoup de travail à faire.

La police municipale va-t-elle être maintenue devant les écoles à l'entrée et à la sortie scolaire où la situation est pacifiée? Peut-on imaginer que le rôle de la police ne soit pas devant une école?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est le rôle de la police municipale d'être autour des écoles. C'est important que les écoliers sachent que la police

municipale est là pour répondre à leurs préoccupations. Par exemple les agents de la police municipale à l'école des Genêts sont très appréciés des enfants et ont une relation de confiance avec eux. Elle ajoute qu'ils vont poursuivre cette présence autour de l'école, aussi pour des questions de circulation routière.

Selon une commissaire la présence des APM est très appréciée par les enseignants également. Depuis qu'il y a la présence des agents autour de l'école des Genêts, il n'y a plus des sachets de substances dans les buissons.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le rôle des agents aux Pâquis est aussi de faire un tour de l'école avant que les élèves arrivent.

M^{me} Camp ajoute que leur rôle est de sécuriser les lieux avant l'arrivée des enfants. Avant, ils étaient en permanence présents à l'école des Pâquis alors que maintenant leur engagement est revenu à la normale, c'est-à-dire aux entrées, aux sorties et aux heures parascolaires.

Séance du 26 janvier 2023

Audition de M^{mes} Agnès Denis-François et Sarah Stegmüller, de la Maison de quartier (MdQ) des Pâquis – Le Onze

Présentation

M^{me} Denis-François exprime son accord avec les mesures proposées dans la motion. La MdQ trouve intéressant le renforcement en termes de budget et de ressources des structures associatives existantes telles que Quai 9 et Première Ligne. En ce qui concerne l'aide pour les jeunes, il leur semble être une évidence qu'il y ait un lieu, même simple, qui soit un abri à la place De-Chateaubriand par exemple dans un premier temps.

M^{me} Stegmüller ajoute que ce serait un moyen d'avoir une réponse pour les jeunes. Il n'y a pas que les jeunes qui font du bruit aux Pâquis. Elle trouve intéressant d'avoir un endroit couvert mais pas fermé, qui ne soit pas forcément un local en gestion accompagnée. Elle précise que les jeunes sont preneurs de propositions d'activités et prend l'exemple du terrain de football rénové avec les jeunes à la place De-Chateaubriand. En parallèle, il y a la pertinence d'avoir un poste supplémentaire de TSHM car il y a actuellement un poste et demi dans le quartier, ce qui n'est pas beaucoup. Ce serait également pertinent d'avoir des correspondants de nuit dans le quartier des Pâquis, notamment à cause des nuisances sonores, qui pourront faire un travail de médiation.

M^{me} Denis-François indique qu'ils ont trouvé la motion vaste et variée. La MdQ participe à des collectifs et à la réflexion sur l'aménagement des territoires qui concerne la proximité de l'école, de la MdQ, la mobilité, etc. avec le collectif Bien

vivre aux Pâquis. Il leur semble important d'avoir des aménagements durables, pérennes en termes de salubrité de base, notamment des toilettes publiques fixes pour les hommes et les femmes. Certains habitants se plaignent de la saleté du quartier. Il y a un déficit par rapport à la densité de la population et la fréquentation du quartier. Ils sont favorables à des aménagements type végétalisation, qui rendront la ville agréable, à installer des lieux où les personnes peuvent créer des liens, et se réapproprier le quartier.

M^{me} Stegmüller ajoute qu'il est pertinent d'avoir un travail en partenariat avec les associations et habitants du quartier qui ont chacun leur domaine d'expertise et qui permettent d'avoir les réponses les plus adaptées possible. Elle précise que le travail en équipe pluridisciplinaire touche aussi la problématique des drogues.

M^{me} Denis-François indique que la période du printemps et de l'été derniers était assez délicate avec notamment l'apparition de la vente et consommation de crack. La crainte des habitants était qu'une scène ouverte s'installe si rien n'était fait pour résoudre le problème du crack. Lors de la présence régulière des policiers en uniforme pendant les heures scolaires, les dealers ont fui et les consommateurs et vendeurs de crack ne sont plus à cet endroit-là. Elle indique leurs critères de réussite pour arriver à une situation agréable: une coordination des actions, des mesures mises en place rapidement et une approche pluridisciplinaire envisagée dès le début. Elle ajoute qu'ils travaillent déjà beaucoup avec les îlotiers. Ils souhaitent également que l'ensemble des mesures soit concerté et coordonné et qu'il y ait une communication réelle entre tous les acteurs – du terrain, de la Ville, de la police.

M^{me} Stegmüller précise que le cœur du quartier est l'école des Pâquis, donc si des réponses pluridisciplinaires pouvaient être proposées par rapport à cet espace cela permettrait d'en refaire un lieu agréable.

Questions-réponses

Quel est le retour des habitants concernant les mesures prises par la Ville, notamment la fermeture du préau de l'école des Pâquis?

M^{me} Denis-François répond que le deal a diminué dès le premier jour de présence policière et non lorsque le préau a été fermé. Les réactions des habitants sont de deux types: celles qui concernent l'installation du grillage, que les élèves ne comprenaient pas ainsi que de blagues à ce sujet. Le second type concerne des parents d'élèves qui ne se sont pas intéressés à la complexité de la problématique mais qui sont contents que leurs enfants soient protégés dans l'enceinte des préaux. Certaines personnes disent qu'au moins quelque chose a été fait.

M^{me} Stegmüller précise que ce qui ressort principalement c'est que le grillage n'est pas beau et que c'est une mesure provisoire.

M^{me} Denis-François ajoute que l'accès handicapé a été condamné par l'installation du grillage, ce qui pose problème.

M^{me} Stegmüller indique que la présence policière ne résout pas le souci lié au crack, elle déplace seulement le problème et qu'il faut en être conscient.

Pour M^{me} Denis-François, cela reste un problème car il y a des crèches, des écoles, les enfants qui se déplacent seuls dans le quartier.

Quelle est l'utilité de la présence de TSHM et de la police municipale?

M^{me} Stegmüller répond que la présence policière permet qu'il y ait moins de dealers pendant la période scolaire. Les TSHM sont présents en fin de journée jusqu'en début de nuit pour tisser des liens avec les jeunes entre 15 et 25 ans sur un plus long terme. Les correspondants de nuit sont présents pour faire de la médiation avec tout le public qui est sur place la nuit.

Des consommateurs de crack sont-ils entrés dans la MdQ des Pâquis?

M^{me} Stegmüller répond qu'il est arrivé que des personnes entrent pour tenter de consommer dans les toilettes mais que cela reste des cas vraiment isolés.

Comment la MdQ clarifie-t-elle la situation lors d'une association trop rapide entre jeunes et drogue?

M^{me} Stegmüller répond que c'est un travail au quotidien. Les jeunes qui fréquentent la MdQ ne sont pas des consommateurs de crack, bien que certains consomment occasionnellement de la marijuana. Ce sont pour la plupart des jeunes dans une certaine précarité socioprofessionnelle qui pourraient correspondre à ce préjugé.

M^{me} Denis-François précise que la consommation mentionnée se fait en dehors des locaux. Un animateur travaillant à la MdQ des Pâquis depuis dix ans ne connaît que deux jeunes fréquentant la MdQ qui ont plongé dans la drogue dure.

Comment la collaboration entre les parties prenantes pourrait-elle être améliorée?

M^{me} Denis-François répond qu'un certain nombre de coordinations institutionnalisées existent et que de nombreuses associations de quartier se voient régulièrement pour discuter de différentes problématiques comme les éléments culturels, la violence, la drogue.

M^{me} Stegmüller ajoute que la totalité des acteurs doit être prise en considération dans l'expertise de la Ville.

M^{me} Denis-François donne l'exemple des toilettes publiques en attente. Elle indique que l'expertise de terrain de la MdQ pourrait aider à identifier les lieux et que les professionnels pourraient contribuer à d'autres niveaux.

M^{me} Stegmüller ajoute qu'il est important de mettre la signalétique lors de l'installation de toilettes publiques.

Qu'entendent-ils par «approche multidisciplinaire»?

M^{me} Stegmüller répond que c'est l'idée de fonctionner avec les différents partenaires du réseau, que ce soit avec les institutions ou les associations, en complémentarité.

L'installation de vidéosurveillance autour de l'école pourrait-elle aider à résoudre le problème?

M^{me} Stegmüller considère qu'il y a d'autres solutions avant d'arriver à la vidéosurveillance qui ne ferait que déplacer le problème. Selon elle, la problématique est réelle mais pas catastrophique. Quand les caméras ont été posées ils considéraient déjà que c'était une mauvaise solution. Remplacer une mauvaise solution par une mauvaise solution ne résoudrait pas le problème.

M^{me} Denis-François ajoute que pour que l'installation de caméras ait un réel effet, il faudrait couvrir l'entièreté du quartier des Pâquis, ce qui provoquerait des plaintes.

Les toilettes publiques générant d'autres soucis, la solution proposée est-elle meilleure que si aucune solution n'était proposée?

M^{me} Stegmüller répond que des urinoirs pour hommes et femmes existent et permettent de répondre à la réticence de certaines personnes à aller dans des toilettes fermées par peur qu'il y ait des drogués. Elle pense qu'il faudrait avoir des toilettes fermées et des urinoirs.

La piétonnisation de la rue du Môle a potentiellement changé les dynamiques du quartier, a-t-elle une incidence sur la problématique du deal?

M^{me} Stegmüller répond qu'ils désirent davantage d'aménagements dans ces rues piétonnisées. Des aménagements permettraient d'avoir un espace occupé par les habitants, ce qui éviterait qu'il soit occupé par d'autres personnes.

L'octroi de ressources à des collectifs d'associations par quartiers pour des projets conçus et mis en œuvre par les habitants serait-il une idée utile? Si oui dans quelle mesure et quelles conditions?

M^{me} Denis-François répond que des initiatives similaires ont été lancées par la MdQ et d'autres associations, mais qu'ils rencontrent des difficultés à les mettre en œuvre car ils ont peu de moyens. Comme les rues fermées n'ont pas été aménagées, ils ont pris l'initiative de faire des aménagements malgré leur manque de budget. Avoir un petit budget permettrait de mettre en place des aménagements.

M^{me} Stegmüller ajoute qu'il ne faudrait pas avoir à faire un choix et que la Ville doit se mobiliser. Les contributions de la Ville et celles des habitants sont complémentaires.

Des aménagements ont-ils été demandés pour la rue fermée devant Château-Bryant?

M^{me} Denis-François répond que Château-Bryant fait partie de la MdQ et qu'il y a eu l'été passé un test d'aménagement urbain provisoire (projet de l'année de mairie de M^{me} Perler) dans différents endroits du quartier. Les retours sont tellement positifs qu'ils ont décidé de garder le mobilier bien qu'il ait été conçu à l'origine pour quelques mois. Une demande explicite n'a pas encore été faite pour cette rue-là.

Séance du 2 mars 2023

Audition de M. Alain Riesen pour le collectif Bien vivre aux Pâquis, de M^{me} Brigitte Studer pour l'association des habitants des Pâquis (SURVAP), de M^{me} Marina Rampini pour l'Association des parents d'élèves à l'école Pâquis-Centre, et de M. Giuliano Vascotto

Note de la rapporteuse: c'est une audition conjointe sur les motions M-1623 et M-1710 «La fermeture du préau de l'école des Pâquis pour la protection de nos enfants c'est maintenant!». Les éléments spécifiques à la motion M-1718 sont retranscrits ci-dessous.

M. Riesen présente le collectif Bien vivre aux Pâquis, qui s'est créé avec Survap, l'association traditionnelle de promotion et défense des habitants des Pâquis, la Fondation de l'Entre-connaissance, qui opère dans le dialogue inter-religieux, et Solidarité Pâquis. Un travail a été fait lors d'assises sur des thèmes liés au développement du quartier. Ils ont abouti progressivement à un collectif à géométrie variable, entre 5 et 12 associations en fonction des sujets abordés.

Pour M^{me} Studer, la question de la drogue et du deal est une préoccupation de longue date au sein de leurs associations qui a déjà abordée lors des assises en 2010 dont le thème était «Sécurité, convivialité, civilités, incivilités: quelles solutions?» et qui avait notamment formulé la demande d'un espace tripartite entre la Ville, le Canton et les habitant-e-s, nécessaire pour l'élaboration des solutions. Il y a aussi eu des assises en 2013 avec des ateliers sur le thème «Espace urbain, sécurité, logement» lors desquelles ils ont accueilli M^{me} Dreifuss et ont eu un échange avec un groupe de dealers venu entendre les préoccupations des habitants. Dans le cadre du contrat de quartier 2014-2016, un groupe de travail sur la sécurité a été mis en place et ils ont élaboré la proposition des correspondants de nuit. Les projets s'élaborent sur des temps longs. En 2022, avec la situation catastrophique liée

au crack, une lettre ouverte a été adressée au Conseil d'Etat et au Conseil administratif. Ils ont eu des retours de M. Poggia auxquels le Collectif a répondu. Le collectif Bien vivre aux Pâquis a une position claire: le pourtour d'une école n'est pas un lieu adapté pour le deal. Ce qui sécurise les habitants, c'est une présence qui doit être diverse: une partie peut être assurée par la police, mais une présence au niveau social et une occupation positive de l'espace par les habitant-e-s sont indispensables.

Les Pâquis ont des particularités géographiques: c'est un des quartiers les plus denses et les espaces publics sont particuliers, avec la place de la Navigation notamment. Le préau de l'école fait aussi partie de l'espace public. Il y a aussi des particularités au niveau social: il y a les grands hôtels, des établissements publics, le travail du sexe, d'autres travailleurs et travailleuses et les habitants, tout cela dans un espace restreint. Le collectif a été sensible à l'approche basée sur les quatre piliers proposée par M^{me} Dreifuss: prévention, réduction des risques, prise en charge et relais répressif. Par rapport à la question du deal, ils ne peuvent pas prétendre être spécialistes à un niveau général. Le rapport «Deal de rue», effectué par la Ville de Lausanne, relate les expériences des Villes de Zurich, Berne et Lausanne et montre la collaboration entre la partie qui agit au niveau de la répression et celle qui agit au niveau social. Ce qui est important pour le collectif Bien vivre aux Pâquis, c'est ce qui se passe autour de l'école des Pâquis depuis dix ans. Il est nécessaire de prendre une mesure radicale. Des pétitions ont été déposées, certaines acceptées, et d'autres seront bientôt déposées. L'arrivée de la consommation de crack a provoqué une crise forte qu'il faut résoudre. Elle rappelle que la police assure une présence plus forte depuis la rentrée, aux heures d'arrivée et de départ des enfants. Cela a permis un changement au niveau de la présence des consommateurs mais pas au niveau du deal qui est resté identique.

Dans la lettre ouverte envoyée, l'instauration d'un périmètre de sécurité autour des établissements scolaires et des chemins parcourus par les enfants a été demandée. Le Canton avait déjà procédé à une telle mesure à deux reprises, d'abord en 2004 autour de la gare de Cornavin et encore avant autour du Jardin anglais. M. Poggia leur a répondu que l'instauration d'un périmètre de sécurité coûte trop cher. Ce sont pourtant des mesures qui se sont avérées efficaces. Ils ne comprennent donc pas pourquoi ne pas les mettre en place pour des enfants dans un quartier populaire. Ils sont convaincus que la réponse face au problème du deal autour de l'école ne peut pas être uniquement policière mais doit aussi être sociale. Ils souhaitent une augmentation de TSHM et que l'équipe de correspondants de nuit votée puisse œuvrer dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Rampini revient sur les premières et deuxièmes assises organisées à la suite d'une tension dans le quartier. Il fallait donc consulter les habitants pour trouver des solutions. L'association des parents d'élèves a pu mettre en place en 2014 l'opération School avec la police municipale et la police cantonale, qu'il

fallait réactualiser chaque année. Cela fait neuf ans qu'elle existe, alors qu'ils pensaient que ce serait une intervention provisoire. Elle regrette que malgré les nombreuses mesures demandées, seule l'opération School soit proposée, alors qu'elle ne règle pas le fond du problème. Ils souhaiteraient un périmètre de sécurité, qui permettrait de faire une pression forte pendant deux à quatre mois autour des écoles pour que le deal disparaisse dans cette zone. Elle ajoute que la mise en place d'un périmètre de sécurité ne coûte pas plus cher que les neuf ans d'opération School. De plus, le quartier des Pâquis est un quartier très mixte avec de nombreux étrangers pour qui il est compliqué de constater l'environnement dans lequel vivent leurs enfants, sans avoir forcément la possibilité d'en parler pour des raisons notamment de barrière de langue. Ils demandent que l'idée du périmètre de sécurité, après deux refus et une nouvelle pétition, aboutisse au Conseil d'Etat pour obtenir une solution pérenne.

M. Vascotto revient sur la notion d'occupation positive. Il n'est personnellement pas à l'aise dans la rue, car un public est présent pour vendre ou acheter des stupéfiants. C'est un problème pour les habitants de pouvoir se projeter dans la rue en sécurité. Les installations dans les rues piétonnisées autour de l'école ont été mises en place par les habitants du quartier et sont utilisées. C'est un aménagement très léger, peu coûteux qui illustre ce dont ils ont besoin. Il faut un rééquilibrage de la population qu'on trouve dans la rue. Ils pensent que l'aménagement des zones piétonnes a un impact social positif. Cela passe par l'installation de jeux pour enfants, de plantes avec des revêtements perméables au sol, par des infrastructures pour les jeunes. Des installations mobiles ont été mises en place lors de l'année de mairie de M^{me} Perler. Ces endroits ont tout de suite été occupés par des jeunes. Cela montre que les jeunes n'ont aucun lieu où aller le soir venu, aucune structure les accueillant, alors que ces derniers ont besoin d'infrastructures, d'un lieu qui soit le leur. Il faut aussi des toilettes qui ont été demandées. Il est important de se rendre compte que ce n'est pas forcément agréable de déambuler dans les rues une fois la nuit tombée.

Questions-réponses

Pour quelle raison le collectif demande-t-il une présence continue pendant deux à quatre mois? Quels sont leurs besoins en mesures pérennes?

Pour M^{me} Rampini, en mettant une forte pression sur un lieu pendant trois à quatre mois, le trafic serait complètement déplacé et disparaîtrait définitivement de la zone des écoles. Avec l'opération School, les dealers partent pendant que les policiers sont présents, puis reviennent peu de temps après le départ des policiers.

M. Riesen fait circuler le plan du périmètre d'interdiction du deal demandé au Conseil d'Etat.

M. Riesen ajoute qu'ils ont la conviction que ce type d'intervention est indispensable pour résoudre la situation.

La pétition concernant le périmètre de sécurité est-elle au niveau cantonal?

M. Riesen répond que c'est en effet une demande adressée au Canton. Ils demandent à la CCSJ de faire pression auprès du Canton pour avoir un arrêté qui interdise le deal autour des écoles. Ils sont conscients que le deal ne va pas disparaître totalement, mais il faudrait qu'il disparaisse autour des écoles. C'est une mesure qui n'est pas excessive au niveau financier. La réponse de M. Poggia n'est pas recevable. Le collectif souhaite une mesure forte et il va s'engager jusqu'à l'exécution de la mesure, d'autant plus qu'il y a deux pétitions de commerçants et d'habitants qui demandent la même chose.

Que pensent-ils des grillages installés autour de l'école?

M. Riesen répond que le collectif Bien vivre aux Pâquis a une proposition de compromis: la fermeture des préaux en l'état actuel des barrières, non grillagé, à partir de 22 h avec des indications claires de passage de la police si nécessaire pour pénaliser les gens qui pénètrent dans le préau après sa fermeture, et le développement d'une série d'actions, d'activités positives dans le préau, les correspondants de nuit, les TSHM. L'association de parents a travaillé pour que le préau soit fermé. Le collectif trouve terrible de fermer un espace à l'origine dévolu à la vie sociale.

M^{me} Rampini ajoute que cela fait dix ans qu'ils demandent des correspondants de nuit et des TSHM, mais qu'ils ne les obtiennent pas. Lorsque la solution explose, ils se retrouvent contraints de fermer le lieu, ce qui constitue un aveu d'échec.

M^{me} Studer indique qu'ils ont demandé à ce que la deuxième équipe de correspondants de nuit se trouve aux Pâquis.

Pour M. Vascotto, il faudrait demander aux enfants ce qu'ils pensent de la fermeture du préau par les grillages. Il y a aussi eu l'amalgame délétère entre le préau, la sécurité des enfants et le deal. Ces trois éléments sont évidemment imbriqués, mais ce n'est pas ce qui va arrêter le deal. Il ne faut pas oublier que les enfants traversent le quartier pour arriver à l'école.

Est-il possible d'obtenir le document que les auditionnés ont fait circuler («Concept d'aménagement Places publiques et rues piétonnes» réalisé en 2019 par Axelle Valance et Eileen Kandji), document qui amène des solutions qui pourraient être demandées pour donner une autre dimension au quartier et un certain confort aux habitants?

M. Vascotto répond que le document est disponible en ligne:

http://bienvivreauxpaquis.parfab.ch/bvp/wp-content/uploads/2012/02/A03_ManuelFrancais.pdf

M^{me} Rampini ajoute que ce document a été demandé pour le projet de la Croix-Verte et que des rues ont été fermées à la circulation, mais qu'aucun aménagement n'a été proposé par la Ville.

M. Riesen indique que la rue de Berne va être fermée prochainement, ce pour quoi les commerçants sont très contents. Ils espèrent un aménagement adéquat jusqu'à la rue du Môle, comme une végétalisation et des animations.

Incluent-ils le préau dans la nécessité d'occupation positive de l'espace et les correspondants de nuit entrent-ils dans l'occupation positive?

M^{me} Studer répond que les correspondants de nuit contribuent à l'occupation positive car ils permettent des médiations entre les différents usages du quartier.

Le grand contrôle effectué par la police municipale et la police cantonale cet automne est-il une action positive?

M. Riesen répond que cela a apaisé la situation pendant quelque temps. Ils n'ont plus vu des scènes de souffrance à cause du crack comme celles vues l'été passé. Dans la lettre ouverte mentionnée plus tôt, une des mesures consistait en une collaboration avec le Quai 9. Les actions fortes durent un moment, puis les personnes reviennent. Il est important de comprendre la tension sociale. Les personnes impliquées dans le deal sont dans des situations précaires. Lors des assises, ces personnes admettaient que ce n'était pas bien de dealer et qu'ils feraient autre chose pour gagner de l'argent s'ils le pouvaient.

Actuellement les réactions des gens sont-elles différentes en comparaison à la situation qui a mené à l'intervention à la gare en 2004?

M. Riesen répond que le deal est présent aux Pâquis depuis 2010, suite à l'installation des caméras contre laquelle le collectif s'était positionné. Le collectif veut l'arrêt du deal autour des écoles.

Sachant que des bancs de la rue du Môle sont occupés par de potentiels dealers, le mobilier installé dans les rues aide-t-il réellement? Quel est son impact le soir, au moment du deal?

M. Riesen répond que le deal a lieu toute la journée autour de l'école. L'action menée à la gare a permis de retrouver un lieu qui n'est plus un lieu de deal et de consommation de drogue la nuit et la journée. Il n'y a pas de raison que cette mesure ne réussisse pas aux Pâquis alors qu'elle a montré son efficacité à la gare et au Jardin anglais. Les dealers détestent être mis sous pression. S'ils sont mis sous pression, ils iront ailleurs. Le collectif est parfaitement conscient que le deal continuera, mais il ne faut pas que ce soit autour des écoles.

M. Vascotto rappelle que les bancs sont là pour tout le monde. Il mentionne les deux objectifs de «T'as vu ma rue»: le premier objectif était d'aménager le lieu

avec les moyens à disposition, ce qui a abouti à un bilan positif, et le deuxième objectif était dirigé vers le Conseil municipal et le Conseil administratif: si les habitants ont réussi à mettre en place des aménagements, c'est la responsabilité des élus de continuer ces démarches. Cet objectif n'est pour le moment pas atteint. Il informe que la fermeture du dernier tronçon de la rue de Berne avant la rue du Prieuré, qui commencera le lundi 6 mars 2023, sera sans aménagements, ce que les habitants et commerçants ne veulent plus. Il indique que les relations sociales sont plus agréables dans un environnement plus végétal et apaisé.

M. Vascotto ajoute que l'espace de Chateaubriand qui se situe au bout de la rue des Buis, derrière le Palais Wilson, est un endroit fréquenté par les enfants pendant la journée. Au milieu de la place, il y a un couvert avec un mobilier urbain mis en place par la Ville, mais c'est un lieu pratiquement inutilisé qui pourrait être mis à disposition des jeunes avec un encadrement. Il faudrait ajouter des propositions de lieux pour les jeunes dans la motion.

Le texte de Bien vivre aux Pâquis présente une série de propositions spécifiques qui pourraient faire l'objet d'un financement par un budget participatif accordé aux associations et collectifs d'habitants. Quels sont les éléments les plus importants qui pourraient être financés ainsi?

M^{me} Studer indique qu'en ce qui concerne le budget participatif, ils devraient en discuter. Elle ajoute que l'aménagement mis en place par les habitants dans les zones piétonnes est moindre par rapport à ce que la Ville pourrait faire, et que ce n'est pas le rôle des habitants de devoir faire toutes les démarches pour des aménagements dans ces zones.

Quels effets ont des projets comme l'animation, portée par la MdQ, la ludothèque et l'association des parents d'élèves, qui a eu lieu en mai et juin 2018 dans le préau?

M^{me} Rampini répond que l'occupation positive des préaux est une préoccupation constante. Les actions telles que l'animation mentionnée sont aussi menées par des bénévoles, ce qui représente une charge sur le long terme pour ces derniers. Il est normal que la MdQ et la ludothèque occupent ce rôle car elles sont payées pour ce type d'activités.

Les effets bénéfiques s'estompent-ils bien lorsque ces activités sont ponctuelles?

M^{me} Rampini le confirme.

M. Riesen ajoute que la ludothèque se déplace souvent sur la place de la Navigation et y propose des activités qui ont des effets très positifs et qui modifient l'atmosphère de cette place. Il y a des groupes très différents les uns des autres sur la place de la Navigation. Ce type d'activité devrait donc être régulier.

L'association des parents est-elle favorable aux grillages?

Les auditionnés lui répondent par l'affirmative.

Si le deal n'est plus aux Pâquis, il se déplacera aux Grottes, comment voient-ils le partage des besoins entre les différents quartiers de la Ville?

M. Riesen répond que personne ne donne une solution par rapport au trafic de drogue. Il admet que le deal se déplacera et qu'il existera toujours, mais il doit cesser autour des écoles.

M. Vascotto ajoute que c'est malheureusement devenu une habitude de voir le deal devant l'école. Il trouve choquant que le Conseil d'Etat dise qu'il n'a pas les moyens de mettre en place une solution. Le deal ne peut pas persister autour des écoles.

Pour une commissaire, le problème autour de l'école est arrivé lorsque la vidéosurveillance a été installée. L'installation de caméras autour des écoles permettrait-elle d'éloigner le deal des écoles?

M. Riesen répond que l'installation de caméras qui filmeraient la vie sociale autour de l'école est une solution qui n'est socialement pas acceptable car si des caméras sont installées, il faut mettre en place un arsenal de surveillance conséquent. Le collectif a une grande méfiance par rapport à cette politique de contrôle par la vidéosurveillance, parce qu'il sent un mouvement qui tend vers une omniprésence des caméras dans l'espace de vie, ce qui constitue une pratique problématique. Ils ont pour le moment une position plutôt de refus. Ils préfèrent la décision d'un arrêté d'interdiction du deal dans le périmètre dans et autour de l'école.

M^{me} Rampini ajoute que l'installation de caméras serait un aveu d'échec.

M^{me} Studer déclare que la présence de la police, d'habitants ou autres, est ce qui est le plus sécurisant pour les habitants du quartier. Un projet de vidéosurveillance implique certes des gens qui sont dans des bureaux et non présents sur place.

Les toilettes demandées pour le quartier des Pâquis ne pourraient-elles pas être détournées pour du deal ou autre activité comme les WC de Plainpalais qui étaient utilisés pour le marché du sexe?

M. Riesen répond qu'ils en font l'expérience, mais qu'ils tiennent à leurs propositions car elles ont montré leur efficacité dans d'autres endroits.

Séance du 16 mars 2023*Discussion, amendements, prises de position et votes**Vote des amendements**Invite 4*

Les Vert-e-s proposent d'enlever l'invite 4 car elle met un doute sur l'aide apportée par le 144 quand il y a un problème de santé, alors qu'il le fait systématiquement.

Vote: supprimer l'invite 4: l'amendement est accepté par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Invite 6

Le Parti libéral-radical désire supprimer l'invite 6 votée au budget et donc déjà réalisée.

Pour un commissaire des Vert-e-s en supprimant cette invite, on laisserait la latitude à la magistrate de se servir de ces deux postes. Là où il y avait une dissension entre le Parti socialiste et la magistrate, c'est que ces postes étaient voulus spécifiquement pour les Pâquis. Laisser la zone géographique dans la motion force la magistrate à mettre en place ces postes aux Pâquis.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe souhaite enlever cette invite car les TSHM ne s'occupent pas de drogue. Ce n'est pas un poste adéquat pour le problème.

Vote: supprimer l'invite 6: l'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Invite 7

Le Parti libéral-radical propose de reformuler l'invite 7 ainsi: «d'affecter des correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords de préaux de l'école de Pâquis-Centre».

Vote: amendement accepté à l'unanimité des membres présents.

Invite 11

Ensemble à gauche et le Parti socialiste proposent de remplacer l'invite 11 par «d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçants, habitants, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions

à moyen et long terme» qui reprend la deuxième revendication de Bien vivre aux Pâquis.

Vote: amendement accepté à l'unanimité des membres présents.

Invite 13

Le Parti socialiste suggère de reprendre dans cette motion les demandes de Bien vivre aux Pâquis. Il propose de remplacer l'invite 13 par: «qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré».

Vote: amendement accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote du projet de motion amendée.

La motion M-1718 amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis comprenant:
 - la reconnaissance de la grave atteinte à la santé que représente la consommation de drogue;
 - la reconnaissance que les premières victimes du trafic de drogue sont les consommateurs;
 - la reconnaissance que banaliser le trafic de drogue aux abords des écoles c'est normaliser la consommation de drogue dans l'esprit des jeunes;
 - une interpellation constante et répétée du Canton pour la mise en place d'actions de santé publique concernant les populations très à risque aux abords des préaux de Pâquis-Centre sous dépendance aux substances suivantes: crack; héroïne; cocaïne; médicaments sans ordonnance; autres drogues;
- de demander au Canton de renforcer l'action de Quai 9 et de Première Ligne par des subventionnements directs et conséquents des structures, par l'engagement de personnel formé et compétent et par la création de postes de travailleurs détachés de ces deux associations pouvant agir directement dans les quartiers où se trouvent les personnes dépendantes;

- de demander au Canton la création d'hébergements spécifiques à distance des zones de trafic pour les personnes consommant des drogues dures et vivant dans la rue;
- d'obtenir et d'analyser les chiffres des signalements faits aux abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre au 144 et au 117 pour définir des actions ciblées;
- d'affecter des correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords de préaux de l'école de Pâquis-Centre;
- la création de zone de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants des Pâquis;
- la mise en place de toilettes publiques et d'urinoirs décents aux Pâquis à des points stratégiques de sortie de la zone animée du quartier;
- d'entamer une réflexion sur le long terme avec le Canton pour obtenir des compétences – et les budgets spécifiques – afin de pouvoir mener directement des actions de santé publique sur le terrain aux Pâquis;
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçants, habitants, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;
- d'investir massivement et rapidement dans la végétalisation et l'embellissement du quartier afin d'accroître rapidement la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier;
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- de reconnaître que les préaux de Pâquis-Centre sont le cœur des Pâquis, le cœur d'un quartier entier, qu'ils doivent être pensés comme ils ont été créés par leur architecte Jean-Jacques Oberson en 1970, livrés en 1979 et primés en 1987 par la Fondation Geisendorf: un catalyseur de lien spatial et social dans le quartier.

Annexe:

- lettre ouverte du collectif Bien vivre aux Pâquis aux autorités

Annexe à consulter sur le site internet du Conseil municipal:

- rapport sur le dispositif des correspondants de nuit

Lettre ouverte au Conseil d'État et au Conseil Administratif de Genève

Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État,
Mesdames les Conseillères Administratives, Messieurs les Conseillers Administratifs.

Nos associations et des habitant.e.s des Pâquis demandent une décision politique ferme et ambitieuse qui dépasse les clivages pour protéger leur quartier et pour ne pas laisser s'installer une scène ouverte de la consommation de crack et du deal dans les semaines à venir.

Nous affirmons fortement que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre ne réglera pas la présence du deal autour des écoles.

Nous vous demandons

- de prendre la mesure de la crise actuelle,
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré,
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes de notre quartier (associations, commerçant.e.s, habitant.e.s, parents), à l'élaboration de solutions et à la prise de décisions à moyen et long terme,
- une collaboration efficace entre le Canton et la Ville et une approche pluridisciplinaire.

Historique

Le deal aux Pâquis existe depuis longtemps. L'installation en 2013 de la vidéo-surveillance a déplacé le deal aux alentours des écoles malgré l'opposition de plusieurs associations et habitant.e.s. Des réponses ont été données, mais sans jamais résoudre le cœur du problème. La répression seule ne fonctionne pas.

L'opération School, (pour rappel, la police cantonale et municipale assuraient une présence à pied six fois par jour autour des écoles), avait donné quelques résultats.

La situation actuelle - crise du crack

Nous sommes aujourd'hui dans une situation de crise aiguë liée à l'arrivée de la vente du crack et à sa consommation dans notre quartier [réf. 1]. Cette détérioration du climat est perceptible par tou.te.s. Habitant.e.s, associations, professionnel.le.s, parents, nous faisons tou.te.s le constat que beaucoup de personnes consomment davantage dans les rues aux alentours de l'école depuis ces derniers mois.

Nous constatons une réelle souffrance des habitant.e.s, des parents, des enfants à cause de cette situation, mais aussi des personnes qui consomment, de leurs proches et des professionnel.le.s engagé.e.s sur le terrain.

C'est ainsi que nous demandons des moyens supplémentaires pour prendre en charge ces personnes en souffrance et souvent en situation de grande précarité.

Une récente campagne de presse

Depuis dix jours, les manchettes des journaux genevois parlent de notre quartier et maintiennent les lecteurs.rices en haleine. Nous avons pu lire et entendre des explications fallacieuses, des amalgames simplistes, ce qui nous choque profondément.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)

Motion: plan d'action pour les Pâquis

Consommation de crack

La consommation de crack a lieu de jour comme de nuit dans le quartier.

Nous pensons que nos enfants ne devraient pas avoir à croiser les consommateurs.trices sur le chemin de l'école, ni lorsqu'ils se rendent à la bibliothèque ou au centre de loisirs.

La pauvreté et le sans-abrisme

Dans notre quartier, une distribution de repas aux plus démunis se fait cinq fois par semaine depuis la crise sanitaire. Ce ne sont pas ces distributions de repas qui attirent le deal ou le crack. La pauvreté existe et elle peut être vue et expliquée à nos enfants.

Les rues piétonnes et la végétalisation

Les associations s'opposent à l'idée que la piétonnisation aurait favorisé le développement du deal et de la consommation autour des écoles. Au contraire, les aménagements demandés par nos associations depuis des années, ont pour but d'améliorer la qualité de vie. Le retard dans les aménagements a nui à une utilisation positive des espaces publics par les habitant.e.s.

Nos longs combats pour une piétonnisation du quartier et pour une occupation positive de l'espace public ne peuvent pas nuire au travail de la police. A l'heure du réchauffement climatique, de plus en plus de centres-villes se piétonnisent. Les modes opératoires de la police doivent, eux aussi, s'adapter à cette autre urgence. Nous souhaiterions des passages à pied de la police bien plus nombreux en cette période de crise que vit le quartier.

Préaux

Nous pensons que la fermeture nocturne du préau ne mettra pas fin au deal, ni à la consommation de drogue, étant donné qu'actuellement, le deal se fait dans les rues alentour, dans les cours ou entrées d'immeubles.

Nous sommes fermement opposé.e.s à tout rehaussement des barrières, des portails et portiques du préau.

Nous préconisons des mesures d'accompagnement indispensables.

Nous demandons aujourd'hui une intervention forte

Nous demandons de créer un périmètre de sécurité autour des écoles des Pâquis (école de Zurich, école de Pâquis-Centre et de De-Chateaubriand), des centres de loisirs, et dans les espaces de déambulation entre ces lieux.

Nous demandons d'étudier la régulation du deal en s'inspirant des pratiques d'autres villes en Suisse [réf. 2].

La crise actuelle exige une volonté politique pour des mesures fortes, d'allouer les moyens financiers et humains adéquats pour répondre rapidement à cette situation de crise.

Il s'agit d'intervenir au niveau de la sécurité, mais aussi de la prise en charge sociale et médicale, et de la prévention.

Nous vous remercions pour votre attention et sommes volontiers à disposition pour travailler sur les réponses à donner à cette situation de crise.

Signataires

SÉANCE DU 26 JUN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

899

Des associations du Collectif de Bien Vivre au Pâquis

Contact bienvivreauxpaquis@gmail.com

Association des Habitants des Pâquis (Survap)

pour contact Pierre Fuchs 0774691457 pierrefuchs@bluewin.ch
Brigitte Studer 0763363461 Brigitte.Studer@cm.ville-ge.ch

Association Maison de quartier des Pâquis

pour contact Agnès Denis François 0788411869 agnes.p.denis@gmail.com
Marianne Chabbey 0787655281 marianne.chabbey@bluewin.ch

Association Ludothèque des Pâquis

pour contact Vassia Quiquerez 0774367441 vassiaqui@gmail.com

SGS Solidarité Pâquis

pour contact Francesca Olivetti 0779627291 francesca.olivetti.76@gmail.com
sgs.solidarite.paquis@gmail.com

Association les Créatellers

pour contact Richard Noli 0794126633 r.noli@lescreatellers.ch

Association Barakopakis

pour contact Nadine Fischer 0798130521 nfisher@hotmail.com

Pièces jointes

[Ref 1] Article La Tribune du 18 mai 2022 Arrivée du Crack à Genève - Dérive d'un stupéfiant en vogue

[Ref 2] Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier: 'Vivre ensemble aux Pâquis'

Lien vers les pièces jointes

<https://www.swisstransfer.com/d/6c438837-240a-4868-8fb6-7c4ed99e0238>

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DSPS

Case postale 3952
1211 Genève 3

3132-2022

Associations du Collectif de Bien
Vivre
aux Pâquis

Par courriel bien
vivreauxpâquis@gmail.com

Genève, le 15 août 2022

Concerne : Lettre ouverte au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville de Genève

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre ouverte adressée au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville de Genève, reçue le 27 juin 2022, ainsi que son annexe envoyée par courriel le 6 juillet 2022, relatives à la consommation de crack et au trafic de stupéfiants dans le quartier des Pâquis, qui m'ont été transmises pour raison de compétence et dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

En préambule, je déplore le trafic de stupéfiants dans votre quartier et l'apparition de la consommation de crack, ainsi que le sentiment d'insécurité que cela génère. Cette drogue n'a été introduite que récemment à Genève et les services de police sont très attentifs à ce phénomène et au deal de rue en général, contre lesquels ils luttent, je puis vous l'assurer, avec acharnement et sans relâche. A cet égard, j'ai conscience et regrette que les efforts déployés par les forces de l'ordre ne permettent pas une amélioration notable de la situation.

Dans ce contexte, il a été porté à ma connaissance que mes collaborateurs, et plus particulièrement l'appointé Laurent Houlmann, ilotier au sein du poste de police de proximité des Pâquis, avait pris contact avec les représentantes et représentants des membres de votre association, hormis la Ludothèque des Pâquis. Lors de ces entrevues, il a été possible d'échanger sur ces problématiques et sur les diverses attentes de votre collectif.

Par ailleurs, outre l'instauration de contacts réguliers entre les postes de police de proximité de Cornavin et des Pâquis et les acteurs de votre quartier, les différents services de la police cantonale et la police municipale mènent depuis de nombreuses années des actions et des opérations dans ce secteur. En parallèle, ces services sont très présents dans et autour de l'école de Pâquis-Centre pour assurer une présence policière visible, préventive et répressive.

Ainsi, depuis le début de l'année, 109 opérations ont été organisées dans le quartier des Pâquis et ont conduit à 107 interpellations. Bien que nombre de ces actions sont entreprises avec discrétion par des policiers en civil pour la plupart, elles n'en demeurent pas moins efficaces et seront maintenues dans une logique de harcèlement, à l'égard des vendeurs de stupéfiants.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

901

S'agissant de votre demande de créer un périmètre de sécurité visant, en particulier, à préserver les lieux fréquentés par les enfants, il apparaît qu'un tel dispositif nécessite des moyens conséquents. En effet, tenir éloigné le trafic de stupéfiants de ces lieux implique l'engagement important de ressources en personnels, et ce pratiquement de manière constante. En l'état, mes services ne disposent pas de telles ressources qui devraient être mises en œuvre aux dépens d'autres secteurs et d'autres missions.

Néanmoins, je vous informe que parmi les mesures entreprises, des interdictions d'accès au territoire de notre canton sont systématiquement délivrées à l'encontre des trafiquants de stupéfiants qui n'ont pas de lien avec Genève, voire du centre-ville si des relations existent.

J'ajoute que le 26 juillet dernier, en compagnie du Colonel Monica Bonfanti, Commandante de la police cantonale, j'ai rencontré Mesdames Marie Barbey-Chappuis et Christina Kitsos, respectivement Maire et Conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève.

Cette occasion nous a permis, dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS), de renforcer notre stratégie commune, afin de lutter encore plus efficacement contre les nuisances de tous types, les incivilités et le trafic de stupéfiants au sein du quartier des Pâquis notamment.

- Enfin, dans la perspective d'un point de situation, il m'a été confirmé qu'une séance sera organisée avec l'ensemble des membres de votre association et la police cantonale, à la fin des vacances scolaires.

La lutte contre le trafic de stupéfiants, de même que la sécurité de votre quartier, restent des priorités pour le département dont je suis chargé, ceci aussi sous l'angle de la santé publique. A ce titre, et si cela s'avère nécessaire, vous avez bien évidemment, et en tout temps, la possibilité de faire appel aux différents services de la police.

En espérant avoir répondu à vos légitimes préoccupations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Mauro Roggia

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

Des associations du Collectif Bien Vivre Aux Pâquis
Association des Habitants des Pâquis (Survap)
Association Maison de Quartier des Pâquis
Association Ludothèque des Pâquis
Association les Créatellers
Par courriel blenvivreauxpaquis@gmail.com

Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia
DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Genève, le 30 septembre 2022

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous accusons réception de votre lettre du 15 août, reçue par courrier électronique, saluons l'indispensable concertation que vous avez menée avec Madame Barbey-Chappuis, Maire de la Ville de Genève et Madame Kitsos, responsable du DCSS, plus largement avec le Conseil administratif, et vous remercions pour le renforcement de la présence policière autour des écoles du quartier depuis cet été.

Nous constatons que ce renforcement a diminué la présence visible des consommateurs de crack autour de l'école, a réduit le deal diurne surtout lors de la présence de la police cantonale ou municipale, mais que le deal nocturne reste inchangé.

Cela étant, nous entendons bien les difficultés que la préservation des lieux fréquentés par les enfants occasionneraient à la police, cependant nous maintenons notre demande de la création d'un périmètre de sécurité pérenne autour des écoles de Pâquis-Centre, de Zurich, et de Chateaubriand, des centres de loisirs, et dans les espaces de déambulation entre ces lieux. Il y va de la santé et de l'éducation des enfants, ainsi que du bien vivre ensemble des habitants. Fut un temps où Madame Spoerri, à l'époque conseillère d'Etat responsable du Département de justice et police, avait décrété « zone de non-deal » la gare Cornavin et alentours. Des moyens avaient alors été obtenus. Nous souhaitons que ce statut soit appliqué au périmètre précité.

Par ailleurs nous tenons à préciser que la fermeture du préau de l'école Pâquis-Centre ne résoudra ni la consommation de drogues, ni le deal qui se déroulent principalement dans les rues alentour, ainsi que dans les cours et entrées d'immeubles.

De ce fait il nous paraît important d'instaurer le périmètre de sécurité ainsi que de développer des mesures sanitaires et sociales adaptées et en nombre suffisant. La situation actuelle demande des moyens supplémentaires au niveau de la prévention, de la réduction des risques et de la prise en charge de ce nouveau type de consommation.

Nous restons inquiets quant à l'évolution de cette situation que ni la fermeture du préau ni la présence policière lors des entrées et sorties d'écoles ne permettront de résoudre.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

903

En plus de notre rencontre prochaine avec l'îlotier, nous sommes à disposition pour parler et échanger sur la situation de notre quartier avec vous ou des personnes qui seront mandatées à cet effet.

Dans l'intervalle, nous vous renouvelons nos remerciements et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État nos respectueuses salutations,

Pour les associations de Bien vivre aux Pâquis
Signer 3 personnes

Cc à Mme la Maire Marie Barbey Chappuis

Pièce jointe : Plan du périmètre de sécurité

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Associations du Collectif de
Bien Vivre aux Pâquis

Par courriel :
bienvivreauxpaquis@gmail.com
m

Le Conseil d'Etat
5495-2022
Genève, le 14 décembre 2022

Concerne : périmètre de sécurité - mesures sociales et sanitaires

Madame, Monsieur,

Notre Conseil accuse réception de votre courrier du 30 septembre dernier, ainsi que ses annexes, relatif au sujet mentionné en titre, lequel a retenu sa meilleure attention.

Nous notons, avec satisfaction, que le renforcement des actions des services de police dans le quartier porte ses fruits. Comme le Conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia, vous l'indiquait dans son courrier du 15 août 2022, la problématique du crack est prise très au sérieux et l'acharnement pour lutter contre le deal de rue est une action quotidienne. Les services de police travaillent de manière transverse pour une efficacité maximale, mais ils doivent également composer avec une partie adverse qui s'adapte continuellement à leurs méthodes de travail.

Durant les mois de juillet à septembre 2022, 248 opérations ont été mises en place dans le quartier des Pâquis. Elles ont conduit à 745 interpellations et 92 mises à disposition du Ministère public, ce qui démontre que la pression exercée sur le quartier est continue et quotidienne. Pour le mois d'octobre, ce sont 55 actions qui ont été effectuées, lesquelles ont conduit à 161 contrôles de personnes et 10 mises à disposition du Ministère public.

En complément, la police a mis en oeuvre un dispositif particulier depuis la rentrée scolaire aux abords des écoles. A l'heure de la rédaction de ces lignes, le dispositif est toujours en place.

- 2 -

Il sied de préciser que les ilotiers du poste des Pâquis gardent un contact régulier avec les différents partenaires, afin d'assurer le suivi sur cette problématique et de détecter d'éventuelles nouvelles situations et, le cas échéant, y apporter la réponse adéquate.

Sagissant de votre demande de créer un périmètre de sécurité autour des différentes écoles du quartier des Pâquis et de ses centres de loisirs, notre réponse ne saurait être différente de celle qui vous a été apportée en date du 15 août 2022 en regard des moyens conséquents nécessaires à ce type de dispositif.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

905

Dans ce contexte, nous tenons à vous assurer que la sécurité de votre quartier, de même que la lutte contre le trafic de stupéfiants demeurent des priorités pour notre Conseil et que la police reste mobilisée afin de lutter contre ce fléau.

En espérant avoir répondu à vos légitimes inquiétudes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Mauro Poggia

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
 Motion: plan d'action pour les Pâquis

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS ANNA ET JEAN-GABRIEL EYNARD
 RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
 CASE POSTALE 3983
 CH-1211 GENÈVE 3
 T +41(0)22 418 29 00
 F +41(0)22 418 29 01
 WWW.GENEVE.CH



Aux associations du Collectif
 Bien vivre aux Pâquis

bienvivreauxpaquis@gmail.com

Genève, le 27 juillet 2022

Votre lettre ouverte au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de Genève au sujet des Pâquis

Mesdames,
 Messieurs,

En réponse à vos courriels du 27 juin et du 6 juillet 2022, le Conseil administratif tient tout d'abord à vous remercier pour votre engagement au sein du quartier des Pâquis. Vos associations jouent un rôle essentiel pour l'animer, créer des rencontres entre les habitant-e-s et encourager la solidarité.

Quant à la situation dont vous nous faites part, soyez assuré-e-s que le Conseil administratif partage votre inquiétude au sujet de l'arrivée du crack dans votre quartier et il a pleinement conscience de l'importance de la crise actuelle. Il rejoint également votre point de vue sur le fait que le développement du deal et de la consommation de stupéfiants n'est pas lié à la piétonnisation ; elle renforce au contraire les possibilités d'occupation positive des rues. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Service des écoles de la Ville de Genève planifie, par exemple, la venue du Ludobus dans trois lieux du quartier (rue du Môle, place de la Navigation et préau de l'école de Zurich).

De plus, le Conseil administratif, qui est particulièrement actif dans la lutte contre le sans-abrisme et le soutien aux personnes les plus vulnérables, n'a jamais pensé ni affirmé que la pauvreté attirait le deal au sein de votre quartier.

Si le Conseil administratif ne peut modifier la politique suisse en matière de drogue, il entend toutefois prendre toutes les mesures relevant de ses compétences communales pour favoriser le retour à une situation acceptable ainsi que pour protéger les élèves de l'école de Pâquis-Centre. Comme vous le relevez très justement, les enfants ne devraient pas être exposé-e-s à la problématique de la consommation de stupéfiants. C'est pour éviter cela que nous avons proposé au Conseil municipal de rehausser la barrière et de fermer le préau de l'école durant la nuit. Par cette mesure, nous ne prétendons pas régler le problème de la drogue dans le quartier. Nous tentons, autant que faire se peut, d'assurer la sécurité des enfants et de les faire bénéficier d'un cadre sain et d'un préau accueillant. Il convient en outre de souligner que cette fermeture, uniquement nocturne (de 22h30 à 7h) aura pour principal objectif de limiter le nombre et la nature des incivilités que connaît ce préau depuis fort longtemps.

J.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

907

Les habitant-e-s pourront continuer à profiter du lieu en journée, en début de soirée, ainsi que pendant le week-end, et y développer des activités d'occupation positive, que nous soutenons et encourageons.

Comme vous le soulignez, seule une approche pluridisciplinaire pourra régler la problématique de la drogue. En attendant que celle-ci se mette en place, de concert avec les différents partenaires, nous nous devons d'offrir aux enfants de bonnes conditions d'apprentissage et de développement, car l'école est le premier vecteur de la lutte contre les inégalités.

D'un point de vue sécuritaire, vous pouvez compter sur la détermination de la police municipale qui ne relâche pas ses efforts face à cette problématique en sanctionnant toutes les consommatrices et/ou détentrices et tous les consommateurs et/ou détenteurs de produits stupéfiants. Etant donné que le trafic est de la compétence exclusive de la police cantonale, la police municipale agit en collaboration avec la police cantonale à travers le Contrat local de sécurité (CLS) qui fixe notamment les Pâquis comme zone prioritaire.

La police municipale reste présente en patrouilles pédestres à toutes les entrées et sorties des classes et entretient des liens de proximité privilégiés, notamment avec le Directeur de l'école des Pâquis. Elle travaille également en réseau (Service social, Quai 9, etc.) pour tenter de trouver des solutions pérennes, l'aspect répressif à lui seul n'étant pas suffisant pour lutter contre ce fléau ce qui a été démontré dans d'autres villes suisses telles que Zurich.

En outre, le Conseil administratif a adressé un courrier au Conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia, sollicitant une rencontre dans les plus brefs délais afin d'échanger au sujet d'autres mesures, sécuritaires et sociales, qui pourraient être prises afin d'améliorer la situation dans le quartier des Pâquis.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.


AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Conseillère administrative :



Christina Kitsos

La Maire :



Marie Barbey-Chappuis

Copies : M. Serge Mimouni, Directeur du DCSS
M. Thomas Lebedinsky, Directeur adjoint du DSSP
Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles
Commandante Christine Camp, Cheffe du Service de la police municipale
M. Philipp Schrott, Chef du Service social

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

Des associations du Collectif Bien Vivre Aux Pâquis
Association des Habitants des Pâquis (Survap)
Association Maison de Quartier des Pâquis
Association Ludothèque des Pâquis
Association les Créatelièrs
Par courriel bienvivreauxpaquis@gmail.com

Au Conseil administratif de la Ville de Genève
Madame la Maire Marie Barbey Chappuis,
Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative,
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 30 septembre 2022

Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,

Nous accusons réception de votre lettre du 27 juillet 2022, reçue par courrier électronique, et nous saluons la concertation entre le Conseil d'État et le Conseil administratif. Nous vous remercions pour le renforcement de la présence de la police municipale autour des écoles du quartier depuis cet été.

Nous constatons que ce renforcement a diminué la présence visible des consommateurs de crack autour de l'école, a réduit le deal diurne surtout lors de la présence de la police cantonale ou municipale, mais que le deal nocturne reste inchangé.

Nous nous permettons d'insister sur les points suivants :

- L'impérieuse nécessité d'instaurer un périmètre de sécurité pérenne autour des écoles du quartier, des centres de loisirs, ainsi que dans les espaces de déambulation entre ces lieux,
- La détermination du périmètre précité en « zone de non deal » (exemples passés de la gare Cornavin et du jardin Anglais),
- L'implication et l'intégration des parties prenantes et autres forces vives de notre quartier à l'élaboration de solutions et à la prise de décisions à moyen et long terme, car la concertation est indispensable,
- L'aménagement des rues piétonnes pour favoriser leur occupation positive et, ainsi, repousser certains commerces,
- L'urgence que des travailleur-euse-s sociaux-ales hors murs et les correspondant-e-s de nuit interviennent dans notre quartier, en complémentarité de la présence des bénévoles qui œuvrent aujourd'hui sur le terrain,
- L'organisation d'équipes pluridisciplinaires qui travailleraient en collaboration avec les habitant-e-s,

Par ailleurs nous tenons à réaffirmer que la fermeture du préau de l'école Pâquis-Centre ne résoudra ni la consommation de drogues, ni le deal. Les enfants ne devraient pas être exposés à la problématique de la consommation de stupéfiants. Une fermeture nocturne et un rehaussement

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

909

n'apportent pas la solution à ce problème de notre quartier. Nous sommes vous et nous d'accord sur ces points.

Nous regrettons la cristallisation faite autour de la fermeture du préau qui, s'il est l'occasion de certaines nuisances et incivilités, n'a rien à voir avec le deal qui est exercé dans les rues alentour, ainsi que dans les cours et entrées d'immeubles. Ces nuisances et incivilités eussent pu être contenues par la gestion du domaine public ou bien la présence de travailleur-euse-s sociaux-ales hors murs, voir des correspondant-e-s de nuit.

Certes, revenons-nous et ressasons-nous certains points, mais nous les jugeons tellement urgents qu'ils ne sauraient attendre encore une année pour qu'apparaisse un début de mise en œuvre.

Nous apprécions que le Conseil Administratif partage notre opinion que seule une approche pluridisciplinaire pourra répondre à la problématique de la drogue au cœur du quartier des Pâquis. Nous demandons que cette approche pluridisciplinaire se mette en place au plus vite, de concert avec les différents partenaires et associations d'habitants et nous vous rappelons notre disponibilité pour parler et échanger dans le cadre d'une telle démarche.

Pour conclure, nous vous remercions pour ce qui a déjà été entrepris et qui, nous l'espérons, continuera, ainsi que pour les futures réalisations que nous appelons de nos vœux.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, nos respectueuses salutations,

Des associations du Collectif de Bien Vivre au Pâquis
3 signatures

Copies :

M. Serge Mimouni
M. Thomas Lebedinsky,
Mme Isabelle Widmer
Commandante Christine Camp
M. Philippe Schroft

Pièce jointe : Plan du périmètre de sécurité

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis



Aux associations du Collectif
Bien vivre aux Pâquis

bienvivreauxpaquis@gmail.com

Genève, le 28 novembre 2022

Objet

Votre lettre ouverte au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de Genève au sujet des Pâquis

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre courriel du 30 septembre 2022 qui faisait suite à la réponse du Conseil administratif de la Ville de Genève datée du 27 juillet 2022, vous trouverez, ci-après, des informations quant à vos différentes demandes.

L'implication et l'intégration des parties prenantes et autres forces vives de notre quartier à l'élaboration de solutions et à la prise de décisions à moyen et long terme

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), et plus précisément le Service de la jeunesse (SEJ) et le Service des écoles et des institutions pour l'enfance (ECO), travaille avec les associations partenaires sur les questions en lien avec ses prérogatives. Ainsi, des rencontres avec la Maison de quartier (MQ) et les partenaires d'ECO (école et répondant-e-s école) sont régulièrement organisées. A noter qu'une rencontre a eu lieu sur site le 17 octobre dernier avec des représentant-e-s de l'école de la Maison de quartier afin de parler de la cohabitation entre les publics de la MQ et les élèves de l'école et de préparer la fermeture du préau auprès du public jeune, le tout en présence de travailleuses sociales et travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Si certaines décisions sont effectivement prises par les autorités communales seules, il n'en demeure pas moins que les liens avec vous sont essentiels pour la Ville de Genève afin de déployer des actions efficaces et efficientes.

L'urgence que des TSHM et des correspondant-e-s de nuit interviennent dans notre quartier, en complémentarité avec la présence d'une association de bénévoles qui œuvre aujourd'hui sur le terrain

A ce jour, le dispositif de correspondant-e-s de nuit (CN) n'est pas actif dans ce quartier. Des discussions sont actuellement menées pour développer ce projet pilote. Les montants nécessaires à son développement sont, sous réserve de l'adoption du budget 2023 par le Conseil municipal, inscrits pour l'année prochaine. Ce dispositif permet d'assurer une veille sociale dans les quartiers, tout en effectuant de la prévention et de l'information. De plus, les CN développent de la médiation dans les lieux de vie, interviennent afin de faire baisser les tensions dans les espaces publics et privés, agissent pour restaurer la communication entre les personnes ou les groupes, ou encore sensibilisent aux lois, aux règles et aux valeurs du vivre ensemble. Toutefois, les aspects spécifiques de deal ou de consommation de crack ne font pas partie du cadre d'action des CN et doivent être pris en charge par des entités spécialisées sur les questions d'addictions. Les CN seront néanmoins à même de relayer les demandes et différents besoins auprès d'entités spécialisées, tout en apaisant certaines situations.

Concernant l'équipe de TSHM, nous disposons de 1,2 équivalent plein-temps sur Pâquis – Sécheron. Les TSHM sont déjà en contact avec ladite association de bénévoles qui œuvre sur le terrain. Néanmoins, il n'est pas pertinent de faire des tournées communes sachant que les mandats des deux entités ne sont pas les mêmes. En effet, les TSHM travaillent principalement avec la catégorie d'âge des 15-25 ans.

L'organisation d'équipes pluridisciplinaires qui travailleraient en collaboration avec les habitant-e-s

Les différents services de la Ville de Genève travaillent ensemble pour proposer des réponses concertées et les plus appropriées possibles. Par la suite, ledits services transmettent les informations utiles aux habitant-e-s via leurs contacts réguliers.

Enfin, nous tenons à ajouter que nous n'avons jamais affirmé que la fermeture du préau de l'école des Pâquis allait régler la situation du deal et de la consommation de drogue dans le quartier. Toutefois, en tant qu'autorité publique, nous avons l'obligation de protéger les enfants lorsqu'ils se trouvent à l'école et de faire en sorte de diminuer les risques, raisons pour lesquelles nous avons décidé de fermer le préau.

En ce qui concerne la police municipale, suite à une nette recrudescence de vente et de consommation de substances illicites et plus particulièrement du crack aux abords des écoles des Pâquis, des actions ont été organisées dès le 30 juin 2022.

Dès la rentrée scolaire, le 22 août dernier, les patrouilles des agent-e-s de la police municipale (APM) ont été renforcées afin de garantir une présence constante dans le périmètre, de dissuader ainsi les dealers de s'installer et de sanctionner les éventuels consommateurs-trices et/ou détenteurs-trices.

Ces actions débutent à 08h45 et se terminent aux alentours de 23h00.

En parallèle, les APM continuent de mener les actions « School » dédiées aux écoles Pâquis-Centre et Zurich qui permettent une présence à toutes les entrées et sorties de ces écoles, ainsi que durant le temps de parascolaire.

Nous pouvons vous assurer que la police municipale sanctionne systématiquement toutes les infractions liées à la consommation et/ou la détention de substances illicites sur la voie publique, éléments qui relèvent de ses compétences.

SÉANCE DU 26 JUIN 2023 (soir)
Motion: plan d'action pour les Pâquis

Le poste APM des Pâquis travaille également en collaboration avec la police cantonale pour des actions communes dans le cadre du Contrat Local de Sécurité ainsi qu'avec l'Association Première Ligne afin de trouver des solutions à cette problématique.

S'agissant de votre volonté d'instaurer un périmètre de « non deal », nous nous permettons de signaler que la Ville de Genève n'est pas habilitée à répondre à votre demande. Il convient de rappeler ici que la lutte contre le trafic de stupéfiants est du ressort exclusif de la police cantonale.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.



Christina Kitsos
Conseillère administrative



Marie Barbey-Chappuis
Maire

Copies : M. Serge Mimouni, Directeur du DCSS
M. Thomas Lebedinsky, Directeur adjoint du DSSP
Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles et des institutions pour la jeunesse
Commandante Christine Camp, Cheffe du Service de la police municipale
M. Stéphanie Pédat, Cheffe du Service de la jeunesse

—***—

Le président. Le rapport est de M^{me} Laurence Corpataux, qui prend la parole.

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse (Ve). Cette motion propose de répondre de manière polyvalente aux différentes problématiques des Pâquis, il est donc intéressant de s'y arrêter quelques instants. L'objet a été traité de manière très constructive par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sous la présidence de M^{me} Marthaler Ghidoni. Il demande la mise en place rapide d'une série d'actions concrètes multidimensionnelles qui doivent améliorer les conditions de vie des habitants et des habitantes des Pâquis. La motion amendée et acceptée à l'unanimité demande au Conseil administratif des actions rapides et concrètes, dont de prendre langue avec le Canton pour améliorer la gestion du trafic de drogue qui a lieu aux abords de l'école, ainsi que de réduire l'impact de ce trafic dans l'espace public; il s'agit aussi de renforcer l'action du Quai 9 ainsi que les actions de santé publique envers les personnes qui consomment et de créer un hébergement spécifique pour les consommateurs et consommatrices de drogue, toujours en collaboration avec le Canton. Enfin, il est demandé d'instaurer rapidement avec l'appui du Canton pendant une période de trois à quatre mois un périmètre de sécurité autour des écoles et des chemins parcourus par les enfants. Le Canton a déjà mis ce type de mesures en place, qui sont jugées efficaces, même très efficaces, par les habitants. Pour les associations, c'est la solution; elle doit être associée à une présence sociale, à une occupation positive de l'espace public pour éliminer le deal autour de l'école et rendre l'espace public plus convivial. Par ailleurs, le quartier des Pâquis fait partie des secteurs prioritaires d'intervention fixés dans le contrat local de sécurité signé par la Ville et le Canton.

Au niveau de la Ville de Genève, les mesures formulées dans la motion concernent l'augmentation de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et de correspondants de nuit, la création de zones de rencontre hors les murs pour les jeunes – ça peut être de simples bancs sous un couvert –, la mise en place de toilettes et d'urinoirs dans la zone animée du quartier; pour rappel, cette dernière demande a été votée par le Conseil municipal en octobre 2019 dans la proposition PR-1317. Les motionnaires demandent aussi l'augmentation de zones d'ombre par la végétalisation du quartier, qui est l'un des plus bétonnés et denses de notre ville. Enfin, l'implication concrète de tous les acteurs du quartier est souhaitée, car les habitants et habitantes attendent de la concertation et une communication réelle entre la Ville, la police et tous les acteurs sur le terrain. La multidimensionalité des problèmes liés aux drogues, à leur deal, à leur consommation ainsi que le sentiment d'insécurité que cela génère a été relevée par toutes les personnes

auditionnées. Il est aussi indiqué que le dispositif policier municipal actuellement déployé évite que le deal ne se fasse vers et dans le préau lors des horaires scolaires et qu'il faut renforcer le nombre d'agents de la police municipale (APM) pour être à même d'augmenter leur présence lors d'un problème aigu. Cependant, pour les associations la présence policière autour de l'école depuis neuf ans ne règle pas le problème, car les dealers reviennent peu après le départ des APM.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la motion amendée, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (66 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis comprenant:
 - la reconnaissance de la grave atteinte à la santé que représente la consommation de drogue;
 - la reconnaissance que les premières victimes du trafic de drogue sont les consommateurs;
 - la reconnaissance que banaliser le trafic de drogue aux abords des écoles c'est normaliser la consommation de drogue dans l'esprit des jeunes;
 - une interpellation constante et répétée du Canton pour la mise en place d'actions de santé publique concernant les populations très à risque aux abords des préaux de Pâquis-Centre sous dépendance aux substances suivantes: crack; héroïne; cocaïne; médicaments sans ordonnance; autres drogues;
- de demander au Canton de renforcer l'action de Quai 9 et de Première ligne par des subventionnements directs et conséquents des structures, par l'engagement de personnel formé et compétent et par la création de postes de travailleurs détachés de ces deux associations pouvant agir directement dans les quartiers où se trouvent les personnes dépendantes;
- de demander au Canton la création d'hébergements spécifiques à distance des zones de trafic pour les personnes consommant des drogues dures et vivant dans la rue;
- d'obtenir et d'analyser les chiffres des signalements faits aux abords des préaux de l'école de Pâquis-Centre au 144 et au 117 pour définir des actions ciblées;

- d'affecter des correspondants de nuit pour pacifier les préaux et les abords de préaux de l'école de Pâquis-Centre;
- la création de zone de rencontre hors murs et dans les murs pour les jeunes habitants des Pâquis;
- la mise en place de toilettes publiques et d'urinoirs décents aux Pâquis à des points stratégiques de sortie de la zone animée du quartier;
- d'entamer une réflexion sur le long terme avec le Canton pour obtenir des compétences – et les budgets spécifiques – afin de pouvoir mener directement des actions de santé publique sur le terrain aux Pâquis;
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçants, habitants, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;
- d'investir massivement et rapidement dans la végétalisation et l'embellissement du quartier afin d'accroître rapidement la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier;
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- de reconnaître que les préaux de Pâquis-Centre sont le coeur des Pâquis, le coeur d'un quartier entier, qu'ils doivent être pensés comme ils ont été créés par leur architecte Jean-Jacques Oberson en 1970, livrés en 1979 et primés en 1987 par la Fondation Geisendorf: un catalyseur de lien spatial et social dans le quartier.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous passons au point 11 de notre ordre du jour, pour lequel nous avons reçu une demande d'ouverture du débat de la part du Parti socialiste pour présenter l'amendement qui vient d'être déposé.

38. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2022 de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Christel Saura, Ahmed Jama, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet et Olivier Gurtner: «Laisse béton» (M-1747 A)¹.

30 mai 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 janvier 2023. La commission, réunie sous la présidence de M. Timothée Fontolliet et M^{me} Christel Saura, l'a étudiée lors des séances des 1^{er} et 15 février, 15 mars et 5 avril 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Aurea De Toro, Jade Pérez et Camelia Benelkaid que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Suisse abrite la multinationale Lafarge-Holcim, troisième producteur mondial de ciment, et fait également partie des pays qui utilisent proportionnellement le plus de ciment, soit 584 kg/an par Suisse, comme le souligne David Plüss, porte-parole de l'association de branche CEM Suisse;
- que la solution la plus simple pour réduire l'impact des cimenteries nationales sur le climat est de remplacer les combustibles fossiles qui alimentent les fours et que cette consommation a déjà été réduite de deux tiers par rapport à 1990;
- que les seules alternatives sont la réduction de la proportion de clinker dans le ciment, la quantité de ciment dans le béton ou l'utilisation du béton en général, et que le recyclage du ciment est impossible;
- qu'en Suisse le ciment Portland – le ciment le plus utilisé au monde, avec une teneur en clinker de 95% – est de plus en plus remplacé par d'autres types de ciment, qui émettent moins de CO₂, comme l'explique le porte-parole du CEM Suisse: «Le pourcentage moyen de teneur en clinker sur le marché suisse est de 74%. L'objectif est de descendre à 60% d'ici à 2050. Le défi consiste à réduire le clinker tout en conservant les caractéristiques du produit, à savoir la stabilité et la résistance du ciment»;

¹ *Mémorial* 180^e année: Développée, N° 38, p. 5232.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

- que grâce au ciment LC3 il serait possible d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'une quantité de CO₂ équivalente à dix fois les émissions annuelles de la Suisse, estime Karen Scrivener (EPFL);
- que le Laboratoire suisse d'essai des matériaux et de recherche (Empa) travaille pour sa part au développement d'un ciment alternatif à base de magnésium, qui génère non seulement moins d'émissions, mais peut également fixer le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère;
- qu'en agissant à tous les niveaux une réduction de 80% des émissions est envisageable et que, pour atteindre la neutralité climatique dans le secteur, il sera donc nécessaire d'utiliser des technologies pour capturer et stocker le CO₂ produit par les cimenteries¹;
- que l'association Architectes pour le climat=Architekten für das Klima – qui a été créée en réponse à l'urgence d'agir face aux effets dévastateurs du dérèglement climatique – et qui dans sa conférence du 6 septembre 2022 «Quels moyens d'actions pratiques et politiques?» se base sur le dernier volet du 6^e rapport du GIEC publié en février 2022 afin de demander une action immédiate pour réduire les impacts environnementaux de notre société et se préparer à s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique au niveau mondial²;
- que la conférence-colloque intitulée «Béton désarmant» a proposé aux professionnels du bâti et au grand public une soirée dédiée au béton et à ses acteurs avec, pour la première fois, six professionnelles qui ont partagé leurs compétences sur le béton et les défis cachés de cette matière afin de redécouvrir la diversité oubliée de ce matériau³;
- que le produit SIA 2030, béton de recyclage, propose – dans le cadre d'une utilisation durable des matériaux de construction – l'emploi des granulats recyclés pour que la construction en béton gagne toujours plus d'importance en consommant des granulats naturels pour des applications à basses exigences et que le dépôt des matériaux minéraux de démolition dans les décharges puisse être évité tout en épargnant les ressources de granulats naturels⁴;

¹ Luigi Jorio. «Comment le béton prépare sa révolution écologique». Swissinfo, 10 mars 2021. En ligne: https://www.swissinfo.ch/fire/construction-et-%C3%A9cologie_comment-le-ciment-pr%C3%A9pare-sa-r%C3%A9volution-%C3%A9cologique/46417346 (consulté le 1^{er} décembre 2022).

² Table ronde «Urgence climatique et construction. Quels moyens d'actions pratiques et politiques?». Fribourg, 6 septembre 2022. Architectes pour le climat. En ligne: <https://www.archiclimat.ch/tableronde> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

³ «Béton désarmant, conférence-colloque». Lausanne, 3 juin 2021. Société suisse des ingénieurs et des architectes – réseau femmes et SIA. En ligne: <https://femme.sia.ch/node/344> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

⁴ «Béton de recyclage», Société suisse des ingénieurs et des architectes – SIA-shop (collection des normes => Ingénieurs). En ligne: <http://shop.sia.ch/collection%20des%20normes/ing%C3%A9nieur/sia%202030/f/2010/F/Product> (consulté le 1^{er} décembre 2022)

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

- que l'entreprise S. Facchinetti SA et son partenaire Béton Frais SA s'investit dans des constructions réalisées en écobéton avec des matériaux exclusivement locaux;
- que l'entreprise Maulini s'investit dans un projet pilote afin d'économiser 20 kg de ciment, le composant le plus polluant du béton, en le remplaçant par des adjuvants différents et que, si la méthode est déployée sur tous les chantiers, une économie potentielle de 1000 tonnes de CO₂ est possible, soit la consommation annuelle de 1000 Suisses¹,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser, partout où c'est possible pour ses projets de constructions et rénovations, les solutions qui utilisent du ciment alternatif de type LC3, Empa;
- systématiser à minima la norme écobéton SIA2030 pour tous les projets de la Ville qui nécessitent l'emploi de béton.

Séance du 1^{er} février 2023*Audition de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni, motionnaire*

M^{me} Marthaler Ghidoni indique que le clinker est le polluant le plus énorme que l'on trouve dans les matériaux de construction. C'est un problème impressionnant. Cette motion a été proposée car deux entreprises se sont attaquées à cette problématique. Elle pense que si on peut faire le lien entre transition écologique et emploi en entreprise, c'est encore mieux. Elle a également écrit à la professeure Karen Scrivener de l'EPFL et cette dernière a lu cette motion avec grand intérêt. Elle l'a trouvée bonne dans ses considérants et si la CTC choisit de l'auditionner, il faut effectuer un travail sur les invites car selon elle, le béton MPAL est une solution beaucoup trop chère pour être proposée dans une situation concrète actuellement. M^{me} Scrivener est prête à en parler de façon adéquate à la CTC. M^{me} Marthaler Ghidoni a aussi appelé S. Facchinetti SA, qui est à Neuchâtel et qui propose une solution locale. Il travaille avec le cimentier Béton Jura. Ce sont des circuits courts pour s'approvisionner et qui correspondent à toutes les démarches que nous sommes en train d'entreprendre pour proposer une économie circulaire. Ils sont disposés à être écoutés en visioconférence, étant donné qu'ils sont à Neuchâtel. Il y a aussi Maulini qui propose un projet qui cesse de rejeter le CO₂ dans l'air. Elle n'a pas plus d'informations, car le projet était en cours en décembre 2022.

¹ Saibi Zammi, «Les dilemmes d'une reconversion verte». Le Temps, 22 novembre 2022. En ligne: <https://letemps.pressreader.com/article/281655374074515> (consulté le 1^{er} décembre 2022).

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

Questions des commissaires

Un commissaire tient à préciser qu'il n'a pas d'intérêts en lien avec cette motion.

Un commissaire demande si on a une idée de l'impact économique et du coût des mètres cubes.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond que les Romains avaient déjà des solutions, ils n'utilisaient pas du clinker, mais de la chaux pour faire du ciment. Il y a des solutions qui existent depuis longtemps. Pour les économies, si on remplace le clinker par des adjuvants différents, on peut avoir jusqu'à une tonne de CO₂ économisé.

M^{me} Marthaler Ghidoni peut juste dire que la solution MPAL est trop chère. Elle pense que ce sera aussi à M^{me} Perler de se prononcer sur ces coûts.

Une commissaire ajoute qu'en parcourant le texte, elle s'est rendu compte qu'il y a une piste à ajouter. Il y a une entreprise en Allemagne qui s'appelle Policaire qui fait du recyclage et utilise comme lien du PET recyclé. Il n'y a pas de valeur écologique au sens de n'utiliser que des matériaux nobles mais cela a une valeur écologique, dans le sens qu'ils font comme des Lego et le lien est en PET recyclé au lieu d'une nouvelle matière. Elle demande à M^{me} Marthaler Ghidoni si la professeure Scrivener a parlé de cela.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond par la négative, mais selon elle, cela vaut la peine de lui poser la question.

Un commissaire indique que le problème est déjà connu. Le ciment Portland n'utilise plus 95% de clinker mais en moyenne 4% et ils veulent en plus baisser. Il demande à M^{me} Marthaler Ghidoni ce que peut faire la Ville de Genève.

M^{me} Marthaler Ghidoni répond qu'il y a un problème de stabilité et de résistance du ciment. On peut baisser, mais au bout d'un moment si on garde le clinker, on met en cause la solidité et la résistance du ciment. Il y a un enjeu. Il faut explorer les possibilités, en parler avec les spécialistes comme la professeure Scrivener et aller de l'avant. On décide d'avoir un taux de clinker de moins de 60% d'ici à 2050.

Une commissaire parle d'un article du *Temps* qui évoque l'utilisation de la chaux au lieu d'autres produits. Sa résistance au temps est étonnante. Elle s'auto-guérît.

M^{me} Marthaler Ghidoni pense que cela vaut la peine d'être questionné dans une audition.

Un commissaire indique que la motion fait référence à un certain nombre d'entreprises: Maulini, Facchinetti, etc. Comment on va travailler? Si on

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

auditionne des entreprises, on connaît le nom de l'entreprise, chacun va défendre son ciment. Il sera difficile de se faire un point de vue le plus scientifique possible pour la CTC. Afin d'avoir un point de vue scientifique, il aimerait auditionner des instances neutres.

Le président avance que la professeure est une scientifique qu'on peut auditionner et qui aura un discours neutre.

M^{me} Marthaler Ghidoni partage le point de vue du président. Les services de M^{me} Perler pourront donner leurs avis. Elle a mis ces entreprises pour montrer qu'on est à bout touchant avec des changements qui peuvent être mis en œuvre.

Discussion et propositions d'auditions

Le président propose d'auditionner la professeure.

Un commissaire est dubitatif d'auditionner un expert. L'intérêt de la motion est de voir s'il y a une utilité. M^{me} Perler porte les projets, mais précédemment, la CTC avait auditionné un représentant de la Fédération des architectes, peut-être qu'il y a aussi une association de constructeurs qui pourrait venir. C'est un avis.

Le président demande au commissaire si cela pourrait répondre aux questions de l'impact économique, des m³, etc.

Il répond que ce qui l'intéresse est dans la pratique. Est-ce que le transformateur des produits, c'est bien ou pas?

M^{me} Marthaler Ghidoni indique que dans les considérants, il y a l'association Architectes pour le climat qui a fait une conférence sur «Quels moyens d'action pratiques et politiques?».

Une commissaire indique qu'à la fin de la motion, il y a des notes de bas de page dans lesquelles on fait référence aux associations SIA. La CTC pourrait peut-être auditionner l'association SIA des architectes.

Le président demande si les commissaires souhaitent mettre au vote l'audition des entreprises. Les commissaires ne le souhaitent pas.

L'audition de la professeure Scrivener est acceptée par 12 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) et 3 abstentions (PLR).

L'audition des architectes pour le climat est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PLR, 2 LC) contre 2 non (MCG, UDC) et 2 abstentions (PLR).

L'audition de M. de Kalbermatten, ingénieur dans le ciment est refusée par 10 non (4 S, 3 Ve, 3 PLR) contre 3 oui (UDC, MCG, EàG) et 2 abstentions (LC).

L'audition de l'association SIA est acceptée à l'unanimité.

Séance du 15 février 2023

Audition de M^{me} Karen Scrivener, professeure à l'EPFL

Le président accueille M^{me} Karen Scrivener, en visioconférence, et lui laisse la parole.

M^{me} Scrivener s'appuie sur un support visuel. Elle prend la parole et déclare qu'il faut prêter attention aux domaines qui dégagent le plus d'émissions de CO₂. Elle montre sur la présentation les domaines qui ont plus ou moins le même impact en matière d'émissions de CO₂: le ciment, le béton, l'acier, la production de vêtements, et le secteur du transport, et indique que les voitures sont très consommatrices de CO₂. L'utilisation du ciment a beaucoup augmenté ces cinq dernières années, et la Chine a développé son utilisation et consomme plus de 50% des émissions globales de CO₂. Il est prévu que ces émissions diminuent dans les années à venir, et que les autres pays du Sud prennent le relais, comme l'Inde et l'Afrique. C'est important de comprendre que la quantité de CO₂ émise par le ciment et le béton dépend des quantités utilisées. En termes de CO₂ par kilos, ou d'énergie par kilos, les émissions de ciment sont parmi les plus basses de tous les matériaux. On ne résout donc rien en remplaçant le béton avec un autre matériau, car la plupart des autres matériaux ont plus d'émissions que le ciment. Elle ajoute qu'il y a plusieurs débats autour de la question du bois, et les chiffres à ce sujet sont controversés. Actuellement, on utilise 10% moins de bois que de béton, et l'utilisation du bois sur le plan mondial n'est pas durable, car il est nécessaire de couper une grande quantité d'arbres.

Elle informe que pour remplacer un quart du béton par du bois, il serait nécessaire de planter une nouvelle forêt et attendre une trentaine d'années afin de produire suffisamment de bois. De plus, bien que le bois soit un beau matériau, il ne répond pas aux besoins des constructions. Une étude met en évidence la quantité d'émissions de CO₂ émises lors de la construction de bâtiments, les chiffres sont exprimés sur la présentation en kilo de CO₂ par m². Elle observe qu'il y a de légères différences entre chaque type de bâtiments (en béton, en terre cuite, en bois). Elle constate que les émissions de CO₂ émises par les bâtiments en béton sont les plus basses de toute l'étude. Et que pour diminuer les émissions de CO₂ en général, il est nécessaire de réduire la construction des bâtiments qui ont les émissions les plus élevées.

L'idée n'est pas de promouvoir un matériau plutôt qu'un autre, mais de pousser les gens à calculer le total des émissions de CO₂ émises par le bâtiment et de les réduire le plus possible. Elle informe que la fabrication du béton nécessite du calcaire, il conviendrait donc de réduire la quantité de calcaire utilisée dans le ciment en utilisant des matières de substitution, puis de réduire la quantité de ciment utilisée dans le béton et ainsi de réduire la quantité de béton utilisée dans

le bâtiment. Dans certains cas, il est possible d'économiser jusqu'à 50% de béton, si la construction du bâtiment est bien pensée. Elle montre sur la présentation les quantités d'émissions à réduire, ainsi que les coûts engendrés par ces réductions. On peut donc agir lors de la construction des bâtiments et de la production du ciment, et cela n'entraînera pas un coût supplémentaire, mais un bénéfice. La dernière partie de production coûte néanmoins plus cher, il s'agit de la captation et du stockage.

La plupart des émissions dues à la production de ciment ne sont pas émises lors de l'étape du chauffage. En Suisse, les usines utilisent différentes matières telles que les déchets ou les pneus usés, plutôt que des combustibles fossiles. Elle informe que la plupart des émissions de CO₂ proviennent des décompositions de roche calcaire. Les roches calcaires représentent 80% de la matière première utilisée pour fabriquer le ciment. Lors de la fabrication du ciment, le carbonate de calcium est décomposé en oxyde de calcium et en CO₂, ce qui est responsable de 60% des émissions. Or, il n'est pas possible de fabriquer un ciment avec une chimie différente, en raison de la composition de la terre, qui est constituée de huit éléments. Il faut étudier quels éléments peuvent servir à produire du ciment. Elle rappelle que des particules grises de ciment flottent dans l'eau, ce qui mène à un processus de dissolution et de précipitation. Quand on dispose des bons éléments, ces deux propriétés sont nécessaires pour dissoudre et précipiter les nouvelles matières. Parmi les éléments disponibles, les oxydes de soude et de potassium sont solubles, mais ne précipitent pas les nouvelles matières, ainsi ils ne permettent pas de fabriquer du ciment. À l'inverse, les oxydes de fer et de magnésium ne sont pas suffisamment solubles, et ne permettent pas de mener au processus de réaction du ciment.

On constate donc que trois oxydes peuvent être utilisés. Ce système est étudié depuis une centaine d'années. Elle mentionne le ciment «portland», composé d'aluminate, pour lequel on rencontre des problèmes de matière première, ce n'est donc pas une solution. Il faut faire en fonction de la composition de la terre, et il n'y a pas d'alternatives au ciment pour le moment. Néanmoins, il est possible de substituer la plupart des calcaires par d'autres matières, sur le plan mondial, comme les roches calcaires, les cendres qui sont issues du charbon pour faire l'électricité, l'éther qui est un sous-produit de la production de l'acier, mais ces matières de remplacement ne sont pas suffisamment présentes en Suisse. On peut également utiliser le calcium, qui est le sujet du travail. En Suisse, on utilise particulièrement le schiste calciné et les déchets de béton qui est recyclé. Sur le plan mondial, les matières utilisées actuellement sont en diminution, il faut donc en chercher de nouvelles, et pour cette raison, des recherches ont été engagées sur les argiles calcinées. En effet, les argiles calcinées permettent de produire les nouveaux ciments LC3, qui permettent de réduire jusqu'à 40% les émissions de CO₂ par rapport au ciment standard.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

Certaines sociétés en Suisse tentent de promouvoir ces solutions, dont une qui a construit des bâtiments à Genève. Ce n'est pas une solution durable, car ce type de construction utilise le laitier, qui sur le plan mondial est seulement disponible à 8% par rapport à la quantité de ciment utilisée. Ces laitiers sont utilisés dans le ciment standard. Utiliser davantage de laitier n'est pas utile, et cela augmenterait les émissions de CO₂, car il faut ajouter des composants agressifs qui émettent beaucoup d'émissions pour les activer.

Elle explique que lors de la combinaison entre argile calcinée et calcaire, en utilisant de ce dernier 50%, on obtient la même performance mécanique. Cela permet de réduire de moitié le calcaire, et de diminuer de 40% les émissions de CO₂, et l'on obtient tout de même une bonne résistance. Les argiles sont bien répandues dans le monde, en particulier dans les pays en développement qui consommeront la plupart des ciments dans les prochaines décennies, c'est donc important de trouver des solutions dans les pays où le ciment est utilisé. Les argiles en Suisse sont difficiles à trouver, car elles ne sont pas disponibles aux abords des usines. D'autres solutions se présentent en Suisse comme les schistes calcinés et les matières fines recyclées. Les argiles calcinées sont en pleine production sur le plan mondial, elle mentionne une usine en Côte d'Ivoire. Ainsi, utiliser ces argiles augmenterait le taux de substitution à un niveau de 40% au niveau mondial, ce qui entraînerait une réduction de 400 millions de tonnes de CO₂ par année, qui est l'équivalent de 10 fois les émissions totales de CO₂ émises par la Suisse. L'objectif en 2050 est d'atteindre une réduction de 800 millions de tonnes de CO₂ par année.

Les matières de substitution ne sont donc pas suffisantes, il est aussi nécessaire de travailler sur les autres étapes de production, par exemple contrôler la quantité de ciment utilisée dans le béton. Elle rappelle qu'avec moins de quantité de ciment dans le béton, on peut obtenir une même performance, il est donc possible de produire un béton qui contient deux à trois fois moins de ciment que c'est le cas actuellement. Elle conclut qu'il faut réduire les quantités de ciment dans le béton et la quantité de béton dans les bâtiments. On a la technologie disponible pour travailler également au niveau de la construction des bâtiments, et ces solutions peuvent être utilisées pour un coût moindre. La production de ciment dégagera toujours des émissions de CO₂, il faut donc trouver des solutions pour capter et stocker ce CO₂.

Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur le processus. Elle rappelle qu'il n'y a pas uniquement la production qui dégage du CO₂, mais également les autres matériaux extraits tels que l'acier, le fer et le sable, qui sont dérivés d'un certain extractivisme.

M^{me} Scrivener informe que l'extraction de sable n'émet pas trop de CO₂, et un grand nombre de personnes s'inquiètent à ce sujet. On peut effectivement fabriquer du sable facilement à partir des roches, ou concasser les roches et les utiliser à la place du sable, comme cela est fait dans les pays en Europe. Dans les autres pays, on fait face à un problème de régulation de l'extraction, et c'est plus facile d'extraire le sable par l'action des rivières par exemple que de concasser les roches. De mauvaises pratiques circulent lors des extractions de sable. On ne parle pas encore de pénurie de sable, mais il faut travailler sur le recyclage de ces matériaux. Des technologies sont mises au point pour recycler le sable. Le béton et l'acier sont d'importants émetteurs de CO₂. On peut trouver des solutions, mais elle rappelle que lors de la construction de bâtiments il faut respecter de nombreuses codifications pour assurer une certaine sécurité et éviter les effondrements. Elle mentionne le désastre en Turquie, dû au fait que certaines personnes n'ont pas suivi les règles, ce qui a engendré l'effondrement des bâtiments. C'est possible de créer des bâtiments qui résistent aux tremblements de terre.

Ladite commissaire comprend que l'on peut remplacer le calcaire par de l'argile pour produire du béton, et demande si ce béton serait utilisable pour les sols. Elle rappelle que l'on utilise de grosses quantités pour renforcer les sols.

M^{me} Scrivener répond par la négative. C'est possible de réduire de 40% les émissions en remplaçant le calcaire. De nombreuses matières de substitution sont utilisées dans le monde, par exemple le laitier qui vient de la production de l'acier. Ce n'est pas nécessaire d'utiliser plus de matière, mais il faut respecter des normes, qui sont bien appliquées.

Une commissaire demande si actuellement c'est envisageable d'abandonner le béton traditionnel pour construire avec du béton plus écologique, et si cela coûterait trop cher.

M^{me} Scrivener répond que le béton écologique ne coûte pas si cher. En Suisse, les entreprises utilisent déjà du ciment écologique. 80% du ciment vendu en Suisse n'est pas fait avec du calcaire pur, il est mélangé avec d'autres matières. Il n'y a pas de raison que les prix augmentent, car la plupart de ces matières de substitution coûtent moins cher que le calcaire. Elle rappelle que le béton écologique n'est pas suffisamment exploité, et il faut l'utiliser de manière efficace. On a tendance en Suisse à construire des bâtiments massifs avec des sols épais. Elle est d'avis qu'il faut encourager les maîtres de construction à réduire la quantité de béton. Elle informe qu'en France une régulation a été introduite, qui cible une quantité de CO₂ à ne pas dépasser par m² dans les bâtiments. Ce serait intéressant en Suisse d'exiger un niveau de performance dans les bâtiments, plutôt que de privilégier une matière.

Elle demande si ces matières viennent de Suisse ou si elles sont importées.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

M^{me} Scrivener répond que ces matières viennent de Suisse. Si la Suisse arrête de produire du calcaire, elle devra l'importer. L'importation dans les pays développés émet énormément de CO₂, comme l'achat de vêtements. C'est important de produire de manière locale.

Le président mentionne l'invite de la motion qui vise à favoriser partout où c'est possible pour les projets de constructions et de rénovations les solutions qui utilisent du ciment alternatif de type LC3. Il comprend que ces ciments ne coûtent pas plus cher.

M^{me} Scrivener indique que n'est pas pertinent d'utiliser ce ciment en Suisse. Le ciment LC3 est une bonne solution employée au niveau mondial, mais on ne dispose pas des bonnes matières en Suisse pour en produire. Les ciments actuellement sur le marché ont une performance presque équivalente au ciment LC3.

Le président demande si l'on pourrait améliorer cette invite en proposant un autre type de ciment.

M^{me} Scrivener répond par l'affirmative. Il convient d'encourager les gens à utiliser les bétons qui émettent le moins de CO₂. Il y a plusieurs années, un rapport d'une fondation rédigé grâce à un professeur de Zurich a proposé quelques cibles d'émissions de CO₂, dues au béton et au ciment. Elle rappelle que ce n'est pas pertinent d'encourager les entreprises à utiliser du ciment LC3, il est préférable de privilégier les matières pour produire du béton qui émettent le moins de CO₂.

Le président demande d'avoir des précisions sur ces matières. Il comprend qu'il y a l'argile.

M^{me} Scrivener indique qu'il n'est pas question de l'argile, mais du contenu en ciment associé. Des méthodes de calcul actuelles permettent de calculer les émissions de CO₂ associées au béton. 200 kg CO₂/m³ serait un objectif raisonnable. À long terme, on peut envisager de diminuer encore cet objectif. Plusieurs organisations étudient ces questions, et elle mentionne des cibles publiées au niveau mondial. Plutôt que de prescrire les types de ciment à utiliser (p.ex. LC3), il est préférable de fixer des objectifs en termes d'émission totale de CO₂ par mètre cube.

Le président demande s'il convient d'incorporer cet objectif à la motion.

M^{me} Scrivener répond par l'affirmative.

Une commissaire comprend que le ciment traditionnel peut être remplacé par du ciment de synthèse, et cela permettrait de contrôler la quantité utilisée.

M^{me} Scrivener confirme les propos de la commissaire. Quand la production est faite correctement, on n'a pas besoin d'augmenter la quantité de ciment, et on

peut ainsi réduire les émissions de CO₂. Certaines technologies sont parfois mal appliquées, et les quantités utilisées augmentent. Ce n'est pas inévitable. C'est pour cette raison qu'il faut cibler les produits finaux, et ne pas penser uniquement au ciment.

Elle rappelle que l'acier aide à renforcer la consistance du béton.

M^{me} Scrivener confirme les propos de la commissaire. La quantité d'acier nécessaire à intégrer est indiquée dans les normes, en fonction de la capacité portante du béton. Ces quantités ne peuvent pas être modifiées, car cela risquerait d'impacter la performance du béton.

Le président mentionne la deuxième invite de la motion et demande si celle-ci est pertinente. M^{me} Scrivener répond par l'affirmative.

Le président s'interroge sur la norme écobéton SIA2030.

M^{me} Scrivener ne connaît pas dans les détails les normes SIA. Elle conclut que cette norme est une bonne cible.

Discussion et suite des travaux

Une commissaire propose que la commission auditionne une personne qui expliquerait aux commissaires les normes écobéton.

Le président rappelle que la commission a déjà voté les auditions de l'association «Architectes pour le climat» et de l'association SIA.

Elle indique qu'une équipe d'architectes et d'ingénieurs à Zurich utilise déjà d'autres matériaux pour construire une maison. Elle propose de les auditionner.

Le président propose dans un premier temps d'entendre les deux associations qui seront prochainement auditionnées. Si la commission a encore des questions à la suite des auditions, les commissaires pourront voter d'autres auditions.

Un commissaire propose d'auditionner M. Alain de Kalbermatten, qui est expert et peut expliquer à la commission la différence de prix des différents bétons. Peut-être que certains ciments peu employés sont meilleur marché. Actuellement, les normes SIA prévoient du ciment traditionnel et un objectif minimum à atteindre, mais généralement elles ne sont pas respectées dans le domaine de la construction. Selon l'entrepreneur, il y a parfois trop de sable et l'immeuble ne sera pas garanti ou trop de béton et les prix augmentent. Pourtant, lorsque les immeubles sont d'une certaine envergure, il y a des normes SIA à respecter. Si les immeubles sont plus petits, ce n'est pas utile d'utiliser de grandes quantités de ciment.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

L'audition de M. Alain de Kalbermatten est refusée par 10 non (2 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 EàG) contre 2 oui (MCG, UDC) et 3 abstentions (1 Ve, 2 LC).

Séance du 15 mars 2023

Audition de M. Friedrich Kalix, ingénieur civil et membre du comité de la SIA (en visioconférence)

M. Kalix commence par se présenter et explique que le béton recyclé est un béton qui provient de la démolition d'une construction, qui est ensuite broyé et réinjecté dans les graviers. Les expériences montrent aussi qu'il est possible de monter jusqu'à 50 à 60% de béton recyclé mais que la quantité d'eau est difficile à gérer étant donné que ce dernier engendre beaucoup de poussière. De nos jours, il est possible de demander au niveau de la centrale de fournir du béton recyclé selon la volonté du client (maître d'ouvrage) avec un prix assez bas équivalant à quelques francs au mètre cube. Il a cependant découvert un autre type de matériaux ayant des performances mécaniques comparables à celles du béton. Il faut néanmoins faire attention à la durabilité et à l'exposition du béton comme les ponts ou tunnels car il existe le problème de carbonatation, défini par l'éclatement du béton. Raison pour laquelle il est important de bien choisir la qualité du béton afin qu'il soit innovant et résistant aux intempéries. Il pense enfin que tous les bâtiments, immeubles et intérieurs protégés des intempéries nécessitent absolument des bétons qui consomment un minimum d'énergie, c'est-à-dire des bétons comme le béton recyclé qui remplit parfaitement les exigences requises.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il préconise ce type de béton lorsqu'il s'agit d'un ouvrage d'art comme le pont du Mont-Blanc.

M. Kalix pense qu'il faudrait être prudent pour l'instant avec tous les ouvrages exposés aux intempéries car il n'y a pas encore assez de retours sur expériences pour savoir si ces bétons se comportent correctement à long terme.

Il l'informe ensuite qu'ils sont en train d'étudier un projet d'agrandissement du MAH avec une extension sous la butte de l'Observatoire. Il demande donc si le béton recyclé pour ce projet lui semble pertinent. M. Kalix répond par l'affirmative.

Il demande si les autres bétons seraient appropriés aussi.

M. Kalix répond qu'il n'y a aucun souci pour les autres bétons à l'intérieur car ils sont soumis à peu d'agressions. Il faudra cependant vérifier leur durabilité.

Une commissaire demande quel est le bilan carbone du béton recyclé par rapport au béton traditionnel.

M. Kalix répond que c'est à la volonté du client.

Elle pense ne pas avoir bien posé la question et reformule. Étant donné que le béton recyclé ne demande pas de production de ciment, elle se demande si cela aide à améliorer le bilan carbone.

M. Kalix répond qu'il faut dans tous les cas rajouter du ciment mais le béton de démolition n'a pas à être mis en décharge et remplace les graviers d'excavation, ce qui améliore effectivement le bilan carbone. Il souligne ensuite que la quantité de gravas de recyclage doit être au moins de 25% selon la norme SIA 2030.

Elle demande s'il a un avis sur Terrabloc.

M. Kalix connaît bien et pense que c'est toujours la même problématique car il s'agit d'une brique en terre crue avec une très faible quantité de ciment dedans. Elle a des bonnes propriétés mécaniques mais elle se comporte mal face aux intempéries car elle se désagrège dans certains cas.

Une commissaire n'a pas compris ce que voulait dire écobéton 2030.

M. Kalix répond que c'est une norme qui définit les spécifications pour les bétons recyclés et donne les caractéristiques techniques, mais c'est un sujet technique.

Une commissaire demande si des études concernant la santé ont été faites en relation avec des gens qui habitent dans les bâtiments en béton pour savoir s'il pourrait éventuellement y avoir de l'amiante ou autre.

M. Kalix répond que le béton recyclé consiste à prendre du béton de démolition qui est propre sans matériau pollué au sein de la matière pour le recycler, il n'y a donc pas de raison que cela contienne de l'amiante.

Un commissaire demande si la carbonatation touche de la même manière ces bétons recyclés.

M. Kalix répond qu'il a lu une thèse qui disait que la carbonatation des bétons recyclés était plus fréquente que sur les bétons employés usuellement. Ils ont donc un défaut de tenue dans le temps.

Il demande ensuite ce qu'il en est de la durabilité

M. Kalix répond qu'il faudrait un retour sur vingt-cinq ans pour pouvoir se prononcer.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

Il demande ce qui se produit avec la carbonatation exactement.

M. Kalix répond que le béton est un milieu basique qui protège les armatures de la corrosion car cette dernière nécessite un milieu acide. Malheureusement, le béton change de propriété au contact du CO₂ et devient acide. Le CO₂ pénètre donc dans le béton avec le temps, rentre en contact avec l'armature qui finit par rouiller. Cette rouille développe ensuite un phénomène d'expansion de volume, ce qui fait ensuite éclater le béton en surface. La solution est de mettre les armatures plus à l'intérieur du béton ou sinon d'avoir un béton poreux qui retarde le phénomène de carbonatation.

Un commissaire commence par dire que sa question n'est pas propre au Mouvement citoyens genevois mais plutôt aux Verts car elle n'a pas réellement été posée. Il revient donc aux émanations de certains bétons et aimerait avoir plus de détails à ce sujet.

M. Kalix répond qu'il existe en effet un gaz qui peut être contenu dans la roche et qui s'appelle le radon. En effet, ce gaz peut causer des problèmes de santé si le niveau de radiations est trop élevé. Ce dernier provient des granulats, donc des cailloux qu'ils cassent et non pas du ciment.

Un commissaire souligne qu'il arrive qu'il y ait des infiltrations d'eau de la nappe phréatique. Il demande donc comment il évalue la résistance de ces bétons intérieurs dans ce cas.

M. Kalix répond que le béton tient bien l'eau et ne met pas en danger sa structure contrairement au gel par exemple.

Un commissaire revient sur la question du radon et demande dans quelle mesure cette substance est potentiellement présente dans le produit standard.

M. Kalix répond que le béton standard contenait effectivement aussi du radon.

Il demande s'il est suffisamment contenu dans le béton.

M. Kalix répond qu'il est contenu et émet un rayonnement, tout dépend de sa concentration.

Il demande s'il y a un suivi de ce problème pour évaluer la quantité de rayonnements émis.

M. Kalix répond que cette problématique n'a jamais été abordée à Genève en sa présence car il n'a pas de gravats contenant du radon mais ce problème a été identifié il y a une quinzaine d'années. Il pense qu'il doit sûrement y avoir des limites inscrites pour quantifier le radon, mais cela ne concerne pas vraiment la Ville de Genève.

Le président l'informe que lors d'une précédente audition, il leur a été dit qu'il était pertinent d'utiliser une quantité de CO₂ par mètre cube (200 kg de CO₂/m³) et lui demande ce qu'il en pense.

M. Kalix ne peut pas répondre car il n'est pas compétent en la question.

Séance du 5 avril 2023

Audition de M. Julien Pathé, ingénieur en génie civil chez Architectes pour le climat

M. Pathé se présente. Il représente l'association pour le climat fondée il y a deux ans par des architectes mais il y a différents profils qui se sont greffés, dont des ingénieurs civils, dont il fait partie, concernés par ces questions climatiques et la volonté d'avoir une transition sur la construction. Il est ingénieur civil depuis une dizaine d'années. Il est chargé de cours à l'école d'ingénieurs de Fribourg et ingénieur dans la pratique.

Il y a un rapport utile sur lequel on peut s'appuyer pour avoir quelques chiffres. L'idée de la motion est de réduire l'impact du béton. C'est un rapport sur la France mais il a le mérite de bien présenter les enjeux. Le rapport nous donne des messages clés sur la réduction de l'impact du béton. Le premier message est très généraliste, donc il ne va pas trop entrer dans les détails. Le deuxième message concerne le travail d'équipe dans l'idée de diminuer les quantités de béton et l'intensité du carbone de béton. Il y a deux choses: réduire les quantités de béton et réduire l'impact environnemental du béton, lequel a un impact différent car il a différents types de formulation. La définition d'un béton: aujourd'hui, on manque de définition, donc on parle de «béton bas carbone». Dans le rapport, on propose d'abaisser le seuil de béton bas carbone à l'avenir pour 2030. Pour 2050, il s'agit d'aller plus loin. La motion parle de béton alternatif avec le LC3 et le MPAL. On parle souvent du type de ciment qu'on mettrait pour fabriquer le béton, il y a notamment un bon levier, soit le ciment CEM3. Le ciment est constitué de clinker. La problématique du béton est que, dans la production chimique, il y a une émission de CO₂. En Suisse, le ciment Portland a une teneur en clinker de 95%. Il y a des ciments de différents types et de différentes caractéristiques. On remplace le clinker par autre chose. Le CEM3 est bien connu pour les travaux d'infrastructures où la moitié du clinker est remplacée par autre chose. Quand on veut faire un béton écologique, on propose le CEM3. Il est à peine plus cher. Il y a 20 à 25 francs de plus-value. On réduit entre 30 et 50% l'impact CO₂ du ciment. Les bétons à base de laitiers sont un sous-produit de la sidérurgie. On le met dans le ciment pour remplacer une partie du clinker. Il est aussi limité, car l'industrie sidérurgique a des quantités limitées de production. Le CEM3, c'est une bonne solution mais il n'est pas possible de faire toute la production de béton. Il y a

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

environ 20% de la production qui pourra être faite avec du CEM3. Une trame existe: réduire la quantité et aller sur des ciments qui sont plus économes en CO₂.

Il commente les conclusions de la motion. Sur le premier point de la motion: favoriser partout, c'est possible pour ces projets de construction avec des ciments alternatifs de type LC3 et MPAL. Concernant le MPAL, il ne peut pas en dire grand-chose, car il ne le connaît pas plus que cela. Le LC3 est un ciment alternatif qui doit encore faire l'objet de recherches. En tant que praticiens, le béton doit résister structurellement et il y a tout ce qui est durabilité vis-à-vis du sel par exemple, de la carbonatation, car le CO₂ dans l'air réagit avec le béton. Il pense que le LC3 doit faire ses preuves par rapport à cela. Cela paraît délicat de le recommander dès maintenant. Il irait plus sur des bétons de type CEM3.

Il expose les différents ciments. On retrouve le LC3 et on a l'impact CO₂ par tonne de ciment. Le CEM3 est à moitié de celui du CEM1. On utilise beaucoup de CEM1 et de CEM2 dans la pratique. Il y a déjà une partie du clinker qui est remplacée mais pas une grande partie. Si on veut aller plus loin, il faut aller sur le CEM3, mais il n'est pas possible de faire toute la construction béton avec cela. Il y a tout ce qui est géopolymère où il y a peu d'impacts car ce sont des bétons qui ont une autre forme de réaction pour la prise du béton. Le CEM4 et le CEM5 sont des ciments où on remplace le clinker. Le CEM3, on le remplace par un sous-produit de la sidérurgie, c'est un déchet et on arrive à le mettre dans le ciment. Le CEM4 est une roche qui vient des volcans. Le CEM5 est un mixte de CEM3 et CEM4.

Sur le deuxième point de la motion: systématiser à minima la norme écobéton SIA 2030 pour tous les projets de la Ville qui nécessitent l'emploi de béton. On nous parle de ce qu'on a beaucoup appelé, jusqu'à maintenant, le béton recyclé. A présent, on appelle cela du béton de granulats recyclés. Les granulats viennent d'un ancien béton qu'on a démolit. En revanche, il s'agit toujours de mettre du ciment et de l'eau. Cependant, on a remplacé la partie moins impactante en termes de CO₂ par des granulats d'un ancien béton. On a un vrai avantage dans l'utilisation des ressources. Cependant, au niveau du CO₂, il y a peu d'impact voire quasi nul. On parle de moins de 5% d'économie. Il y a les labels Minergie-éco qui préconisent l'utilisation des bétons de granulats recyclés. Dans ces cas, il n'y a plus de problème de ressources, car tout ce qui part en démolition arrive à être réutilisé dans les bétons en granulats. On arrive à régler le problème de la ressource, cependant avec le CO₂, il n'y a pas de grand impact, mais c'est bien de le faire, selon lui. Une des choses non abordées dans la motion, c'est la réduction des quantités de béton. Les méthodes de construction des années 1960 ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui, où on construit plus massif et épais. Les normes sont plus exigeantes. On fait passer beaucoup de choses dans les dalles de béton. On a, à la fois, du côté des ingénieurs civils et du côté des entreprises, on ne joue plus

vraiment le jeu de se dire que ce mur, on pourrait le faire en briques, par exemple. Maintenant, on prend le plan de l'architecte et tout passe en béton. Il pense que les ingénieurs civils doivent faire leur job en travaillant et en optimisant. Ensuite, l'entreprise doit faire son job en engageant des personnes qui savent faire de la maçonnerie. Il y a ce travail qui doit être fait afin d'éviter d'avoir une seule solution sur le chantier. Il y a un potentiel de 30-40% de réduction. Avec les deux leviers, on arrive à faire différents types de ciment et à faire des choses plus optimisées.

Questions des commissaires

Une commissaire rebondit sur la question du LC3, qui est le nouveau ciment à sortir, mais dans quel délai?

M. Pathé répond que c'est un délai qui appartient au laboratoire de M^{me} Scrivener.

La commissaire a compris que pour les CEM3 et CEM4, les réserves pour le créer ne sont pas infinies. Jusqu'à quand sera-t-il possible d'exploiter du CEM3 et du CEM4?

M. Pathé répond que pour le CEM3, tant qu'on a une production sidérurgique, on aura ce sous-produit, mais au niveau des quantités, si on reste avec la production de béton actuelle, on ne pourra produire que 20% du béton avec le CEM3. Le CEM4 est une source naturelle, donc il imagine qu'il n'y a pas de limites sur les quantités.

Elle a compris que, selon M. Pathé, dans les invites de la motion, il manque à ce qu'on utilise en moyenne 40% de béton en moins, dans tout ce qu'on construit pour le remplacer.

M. Pathé indique qu'il y a un enjeu d'optimisation des structures qui est réel. Il y a un vrai levier d'optimisation des structures. On peut parfois faire des structures plus simples. Les architectes n'ont pas une structure constructive rationnelle. Ils n'ont par exemple pas de murs porteurs, donc chaque dalle doit faire transiter les efforts, ce qui nous amène à faire des dalles très grosses. Dans les vieux bâtiments, cela n'existait pas. Il y a une rationalité et des choses qui permettent d'économiser la matière. Dans les parkings souterrains, on a une typologie dans les sous-sols, une autre au-dessus et dans les hauts immeubles, on a une énorme dalle pour faire transiter les efforts entre les piliers.

Un commissaire demande si le béton traditionnel est compatible avec le LC3. Est-ce que ces matériaux travaillent de la même manière ou pas? En effet, selon lui, cela peut se révéler difficile de mettre deux types de ciment-béton différents.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

M. Pathé indique que pour le LC3, il a du mal à répondre car il s'agit d'un produit particulier. Sur les CEM, ce sont des ciments normés. On connaît leurs propriétés de résistance aux agressions extérieures. On parlait de la carbonatation, c'est le CO₂ qui entre dans le béton et qui abaisse le pH, et du coup, on a des armatures abîmées. Il y a aussi les attaques par le sel. On a différentes formulations de ciment qui vont plus ou moins aider par rapport à cela. Aujourd'hui, pour tous les ciments, on arrive à des résistances suffisantes. En fonction des endroits d'exposition des différents bétons, on a des exigences de propriétés de résistances aux attaques extérieures. Cela est influencé par les types de béton mais cela est aussi réglé par la porosité du béton. Il y a le ciment, le sable, les cailloux qui doivent être de différentes tailles pour bien s'articuler ensemble. On peut régler cela en mettant plus de ciment car il est capable de combler les petits trous et les interstices. Il n'y a pas qu'un levier, mais il y en a plusieurs. Dans tous ces leviers, le type de ciment qu'on mettra exercera une influence. Dans le bâtiment, on utilise du CEM1, CEM2 et parfois du CEM3. Autrement le CEM3 est très utilisé pour les tunnels et les infrastructures car il aide à lutter contre les agressions chimiques qu'on trouve dans le sol. Au niveau de la carbonatation, il est légèrement plus faible. Tout cela est pondéré de base et ensuite, par le dosage en ciment, la granulométrie du béton, la cure du béton (comment on soigne sa prise, sur les premiers jours), une fois coulé.

Il imagine que pour le CEM4, il y a des silicates. Il demande à M. Pathé si en Suisse il pense que c'est une ressource restreinte. Il n'y a pas beaucoup de sites qui permettraient d'extraire le silicate.

M. Pathé répond qu'on parle de composés pouzzolaniques, car ils ont les propriétés des cendres des zones volcaniques italiennes. On complète le ciment par la silice et cela permet de monter en résistance. Il ne connaît pas dans le détail toutes les possibilités d'avoir des composés pouzzolaniques. Il pense qu'il faut vérifier.

Il demande si le CEM4 présente des garanties en matière de carbonatation, car ce n'est pas du calcaire.

M. Pathé répond qu'il y a une première réaction prise avec le calcaire et une deuxième réaction avec la silice qui donne encore plus de résistance. Il y a quand même du clinker dedans, entre 80 et 85%. Les CEM4 et CEM5 sont très peu utilisés, car ils sont très particuliers.

Un commissaire sait que tout ce qui est volcanique a une forte teneur en gaz; ce n'est peut-être pas l'idéal non plus pour la pollution. Il trouve regrettable qu'on ne construise pas comme aux Etats-Unis où on met du deen et du béton entre. Certaines constructions à Genève comme les Avanchets en sont constituées. La base de cette motion est de diminuer les flux polluants que dégage le ciment. Cela devient très complexe. La masse bétonneuse pollue plus que si les normes étaient

un peu réduites. Il demande pourquoi on ne construit pas de la même manière qu'aux Etats-Unis et pourquoi la ferraille est dans le béton.

M. Pathé tente de répondre. Le béton résout beaucoup de problèmes: problèmes acoustiques, on peut noyer des choses dedans, etc. On peut le laisser apparent. Il n'est pas si cher, il est robuste et durable. En Suisse, on a produit énormément de béton, car on a des barrages. Il y a des choses liées à la simplification dans le traitement d'ingénieur. D'autres procédés de constructions, il y en a. Les maisons aux Etats-Unis sont souvent en ossature de bois. Dans le rapport, il montre la part de marchés pour les modes constructifs. Il n'y a plus de maisons qui sont faites en béton en France. En Suisse, ce n'est plus le cas. Ce n'est pas économiquement viable, car on doit amener une grue, les dalles, on avait des poutrelles. Ce sont des habitudes qui se sont mises en place. Plus on coule de béton, plus on est payé, donc, en tant qu'ingénieurs, ils n'ont pas beaucoup d'intérêt à optimiser.

Une commissaire demande si les bétons ont été examinés contre les risques sismiques.

M. Pathé répond que ces différents types de ciment présentent une résistance à la compression qu'on utilisera pour rendre le bâtiment résistant au risque sismique; c'est dans la géométrie globale que le bâtiment va être rendu résistant. Pour ces bâtiments sismiques, on veut des murs de haut en bas. Ainsi, quand le bâtiment bouge, ce qui génère des efforts, ce sont les dalles d'étage qui sont lourdes et qui doivent être retenues. Le béton réagit très mal à la traction.

Elle indique que dans les pays souvent sujets à tremblement de terre, on leur a reproché qu'ils avaient utilisé peu de ciment.

M. Pathé répond que le problème est un problème de contrefaçon. Si le béton qu'on a doit avoir une certaine résistance mais en fait, on a enlevé la moitié du ciment et donc on a seulement un quart de la résistance, on aura beau avoir une conception correcte, on n'aura pas la résistance adéquate.

Elle lui demande s'il peut partager le document avec les commissaires.

M. Pathé l'enverra au secrétariat.

Discussion, prises de position et votes

La présidente indique que c'était la dernière audition concernant cet objet. Elle demande aux commissaires s'ils ont des amendements.

La motionnaire proposerait de rajouter une invite: viser à réduire la proportion de béton de 40% au profit de la maçonnerie afin d'assurer une moindre pollution due au clinker. C'est l'amendement qu'elle soumet. Elle soulève que M. Pathé a parlé d'une question de frugalité. En effet, cette manière de construire, avec 40% du béton en moins, engendre de moindres coûts. Elle ne sait pas si cela

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

vaut la peine que cela soit indiqué dans l'amendement, car cela sera établi de fait, avec cette invite.

Un commissaire du Parti libéral-radical est perturbé par la proposition d'amendement. Si on norme soi-même, dans une motion, des éléments et que cela change entre-temps, cela ne sera plus adéquat. Le Conseil administratif peut s'asseoir sur cette motion de toute manière. Le commissaire n'est pas enclin à soutenir ce genre d'amendement. Il trouve intéressant d'amener un soutien politique dans le sens de donner des contraintes afin de respecter les normes SIA, cela lui parle, mais donner des directives sur que faire ne lui semble pas opportun.

La motionnaire comprend et elle n'est pas familière au domaine. C'est une motion, le Conseil administratif peut s'asseoir dessus. Elle propose de dire «viser à réduire» mais il ne s'agit pas d'une obligation. «Viser» est un objectif lointain qu'on cherche à atteindre.

Une commissaire Verte indique qu'au niveau cantonal, il y a une motion qui s'adresse aux matériaux pouvant remplacer le béton et c'est quelque chose qui va arriver au premier degré. Ce sera quelque chose de complémentaire.

Le commissaire du Parti libéral-radical n'a pas de soucis pour mettre plus de contraintes. Cependant, mettre la pression sur l'exécutif pour qu'il exige que les fournisseurs soient au top, cela devrait couler de source. Cette exigence ne le choque pas du tout.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que dans les années 1990, il y avait de nouvelles normes de construction révolutionnaires. A l'heure actuelle, on s'est laissé glisser dans un déni épouvantable. On n'est plus que capable de faire des blocs en béton. Il n'y a pas d'améliorations, ni sur l'architecture, ni sur le design. A la base, il y a une guerre contre la pollution du béton. Il suffit de faire des bâtiments conformes aux normes évolutives. Elles existent largement et il ne comprend pas que les architectes continuent à faire des blocs chers. On peut construire avec du bambou et cela a une résistance à la température, sonore, il y a une certaine souplesse qui accepte les mouvements du terrain sismique, mais les architectes sont muselés par les ingénieurs qui restent attachés à leurs normes restrictives. On a cela à l'étranger et dans les pays sismiques. Ils font des piliers sans murs et les murs viennent après. En Espagne, par exemple, les bâtiments sont beaux et ont de belles structures. A Genève, ce qu'on construit, c'est laid et moche.

Un commissaire du Parti socialiste pense que dans la première invite mentionnant un type de ciment alternatif précis, il serait judicieux d'ajouter «par exemple».

Le commissaire d'Ensemble à gauche pense que tout le monde a vu que les immeubles effondrés en Turquie étaient en béton. Il est sensé de s'interroger sur la qualité du béton.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que les normes n'étaient pas respectées dans le mélange du béton. S'ils avaient mis des deens porteurs, cela n'aurait pas été détruit.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait ajouter que la qualité du béton n'est pas en cause. Le fait est que le béton commence à vibrer avec le séisme; il arrive à un point de rupture et il se casse.

La commissaire Verte propose de consulter pour les 40% d'économie et revenir pour voter.

Le commissaire d'Ensemble à gauche avance qu'une motion, c'est un vœu. Le Conseil administratif peut s'asseoir dessus. C'est une direction qu'on propose. Il ne faut pas trop entrer dans les détails.

La présidente met au vote les deux amendements.

M^{me} Marthaler Ghidoni reformule son premier amendement: «Viser à réduire la proportion de béton de 30 à 40% au profit de la maçonnerie afin d'assurer une moindre pollution due au clinker».

Premier amendement

Cet amendement est accepté par 11 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC).

Deuxième amendement: mettre «par exemple du ciment alternatif»

Cet amendement est accepté par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR).

Vote de la motion amendée

La motion amendée est acceptée par 12 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser, partout où c'est possible pour ses projets de constructions et rénovations, les solutions qui utilisent par exemple du ciment alternatif de type LC3, Empa;

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

- systématiser a minima la norme écobéton SIA2030 pour tous les projets de la Ville qui nécessitent l'emploi de béton;
- viser à réduire la proportion de béton de 30 à 40% au profit de la maçonnerie afin d'assurer une moindre pollution due au clinker.

—***—

Le président. Madame Marthaler Ghidoni, pouvez-vous présenter votre amendement, s'il vous plaît?

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste vous propose cet amendement, car lors de l'audition de la professeure Scrivener en commission, cette dernière a précisé qu'en Suisse on a tendance à construire des bâtiments massifs avec des sols épais. Elle trouve qu'il faut encourager les maîtres d'œuvre à réduire la quantité de béton. En France, une régulation a été introduite afin de définir une quantité de CO₂ à ne pas dépasser par bâtiment. Il serait intéressant de faire de même en Suisse, d'exiger un niveau de performance plutôt que de privilégier une matière en particulier comme le ciment LC3. En effet, ce ciment est une bonne idée au niveau mondial, mais on ne dispose pas des bonnes matières en Suisse pour en produire.

Cet amendement va dans le même sens que l'invite demandant de réduire la proportion de béton de 30 à 40% au profit de la maçonnerie. Aujourd'hui, en Suisse, on construit plus massif et plus épais que dans les années 1960. Actuellement, on prend le plan de l'architecte et tout passe en béton, alors qu'il existe la possibilité de construire 30 à 40% en brique. Pour cela, il faut changer les habitudes, à savoir que les ingénieurs civils optimisent leur travail et que l'entreprise engage des personnes qui savent faire de la maçonnerie. Il y aurait ainsi un potentiel de 30 à 40% de réduction de béton au profit de la maçonnerie afin d'assurer une moindre pollution due au clinker.

Projet d'amendement

Remplacer la première invite («Favoriser, partout où c'est possible pour ses projets de constructions et rénovations, les solutions qui utilisent par exemple du ciment alternatif de type LC3 ou Empa») par la suivante: De fixer lors de l'utilisation de béton dans les constructions de la Ville de Genève un niveau d'émission de CO₂ par mètre cube associé ne dépassant pas 200 kg CO₂/m³.

Motion: favoriser l'utilisation de ciment alternatif

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. J'ai fait les choses à l'envers, je suis désolé, Madame Fabienne Beaud; en tant que rapporteuse, voulez-vous prendre la parole? (*M^{me} Beaud décline.*) Est-ce que les présidents de la commission, M. Timothée Fontolliet et M^{me} Christel Saura, veulent prendre la parole? (*M^{me} Saura et M. Fontolliet déclinent.*) Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole? Non? D'accord. Je vous fais voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni est accepté par 42 oui contre 16 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la motion amendée, traitée sans débat, est accepté par 54 oui contre 1 non (8 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fixer lors de l'utilisation de béton dans les constructions de la Ville de Genève un niveau d'émission de CO₂ par m³ associé ne dépassant pas 200 kg CO₂/m³;
- systématiser *a minima* la norme écobéton SIA2030 pour tous les projets de la Ville qui nécessitent l'emploi de béton ;
- viser à réduire la proportion de béton de 30 à 40% au profit de la maçonnerie afin d'assurer une moindre pollution due au clinker.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. La catégorie des rapports traités sans débat est terminée. Nous passons donc aux rapports à fonction délibérative. Le point 12 de notre ordre du jour, soit le rapport PRD-253 A/B / PRD-254 A/B, étant gelé, je passe au point 13 avec les rapports PRD-305 A/B/C.

39. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 17 mai 2022 de M^{mes} et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse» (PRD-305 A/B/C)¹.

21 mars 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Laurence Corpataux.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni, les 16 juin, 25 août, 1^{er} septembre 2022 et le 2 février 2023. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, M^{mes} Alicia Nguyen et Patricia Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les jeunes de 15 à 25 ans représentent 14% de la population de la Ville;
- que les nombreux défis auxquels ils sont normalement confrontés se sont complexifiés avec les nouveaux enjeux de société (nouvelles technologies, enjeux de genre sur l'espace public, questions liées au climat, racisme, homo- et transphobie, ...) et que cela doit pouvoir trouver une réponse adéquate de la part des services de la Ville;
- que ces défis se sont durcis durant la pandémie, avec la difficulté rencontrée par les jeunes de trouver des places d'apprentissage et la mise à mal de leurs processus de socialisation par la fermeture des locaux et des salles de sport;
- que malgré le fait que la Ville s'était dotée comme objectif de sa Politique sociale de proximité en faveur de la jeunesse de «mettre en place une prévention des risques de rupture (scolaire, familiale ou sociale) ainsi que des mécanismes d'exclusion et d'auto-exclusion, et d'offrir un accompagnement aux jeunes les plus vulnérables», le nombre de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) reste insuffisant;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncé et motion d'ordonnement, N° 56, p. 9019.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

- que, en comparaison avec d'autres communes genevoises, l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève est clairement sous-dotée (correspondant à un taux de couverture d'environ 5% par tranche de 100 jeunes de 15 à 25 ans, contrairement au taux de 10 à 15% de la plupart des autres communes du canton) et ne peut donc pas répondre à l'ensemble des enjeux jeunesse et doit même renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers;
- que le nombre insuffisant de TSHM a été reconnu par le Conseil administratif lui-même dans sa réponse du 1^{er} février 2022 à la motion M-1478,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Séance du 16 juin 2022

Audition de M^{me} Oriana Brücker, auteure

Présentation

M^{me} Brücker rappelle qu'il est important augmenter le nombre de TSHM en Ville de Genève au rythme de 2 emplois plein temps (ETP) (1 ETP coûte 244 108 francs/an) par an d'ici à la fin de la législature actuelle. Pour cette raison, les socialistes avaient fait lors du budget 2022 un amendement pour 2 ETP TSHM, avec pour compensation financière une diminution des charges dédiées à la police municipale. Le but était de faire passer le message qu'il fallait autant de TSHM que d'agents municipaux. De plus, le secteur couvert par un TSHM est beaucoup plus grand que celui d'un agent municipal (APM). Il y a donc une sous-dotation de l'équipe. Dans sa réponse de février dernier à la proposition d'engager des correspondants de nuit et des TSHM (M-1478), le Conseil administratif a reconnu un manque de TSHM. Il y indique une sous-dotation par rapport aux autres communes: 5% en Ville de Genève contre 15% dans les communes dont Lancy. En Ville de Genève (VdG), les TSHM sont éparpillés et, du fait de leur faible nombre, sont peu visibles.

En Ville de Genève, il y a 13 TSHM (10,4 ETP), soit moins de 5% de TSHM par 100 jeunes de 12-25 ans. L'équipe de TSHM doit renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournée par conséquent.

A Lancy ou Vernier, c'est 15%. La population des petites communes est extrêmement convaincue par le travail des TSHM qu'elle peut constater, contrairement à celle de la VdG où ces professionnels sont en nombre insuffisant pour que leur impact soit observable.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Le besoin est aussi lié aux besoins des jeunes. D'ailleurs depuis la pandémie, la situation des jeunes s'est aggravée. De plus en plus d'entre eux ont vécu des ruptures. Le constat est que le nombre de jeunes qui traînent dans la rue augmente. Toutefois, sans données, il est difficile de cibler les besoins spécifiques. Selon les professionnels, le nombre des jeunes dans la rue est en hausse. Les jeunes ont besoin d'un accrochage institutionnel pour apprendre à maîtriser les codes attendus.

Le TSHM est un professionnel formé qui peut créer un lien de confiance avec des personnes en résistance. Ses missions sont principalement d'être «le dernier lien de proximité avant le néant» pour des jeunes qui sont en difficulté (ruptures), qui participent peu à la vie associative, qui ne maîtrisent pas les codes attendus dans le dialogue avec les autorités ou qui ont le sentiment de ne pas être entendus. Ces difficultés sont rendues visibles lorsque les jeunes se réunissent à l'extérieur (préaux, places, cours, halls d'immeubles, etc.) à des moments où ils ne devraient pas y être; et ils sont exposés aux réactions sociales négatives à leur égard. Il semble que leurs symptômes soient un appel.

En s'insérant dans l'espace local, en observant la réalité sociale, les TSHM identifient les besoins et créent des réseaux pour pouvoir en témoigner, expliquer ou proposer des actions aux différents partenaires. Ils sont en lien avec les jeunes en situation précaire et les mettent eux-mêmes en lien avec les autorités et la société finalement.

C'est une démarche éthique d'un professionnel de l'aide qui comprend la réalité de ces jeunes, respecte leur parcours et les raisons de leurs difficultés sans juger et qui reste dans l'action émancipatrice en incluant la participation active des personnes concernées. Les TSHM sont donc dans la prévention en identifiant les besoins en amont pour éviter les dérives (grande délinquance, radicalisation, extrême pauvreté) et pour accompagner les jeunes dans la vie active en créant un lien de confiance.

Le but de ce projet de délibération est de générer une action forte. Les dernières décisions du Service des affaires communales (SAFCO) tendent à annuler des projets de délibérations qui ne proposent pas de compensation. Si la CCSJ décide d'accepter le texte, il vaudrait la peine de discuter des compensations. Pour cela, M^{me} Brücker propose d'ajouter l'alinéa au projet de délibération qui suit: «Les charges prévues à l'engagement de nouveaux postes de TSHM seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par des nouveaux produits dans le budget de fonctionnement XXX de la Ville de Genève.»

Questions-réponses

Pour le financement, une autre alternative à la réduction des APM a-t-elle été envisagée?

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

C'est l'amendement proposé en décembre, qui n'est plus d'actualité. Cet amendement a été repris pour aider à comprendre la différence de mandat entre les APM, les correspondants de nuit et les TSHM qui sont complémentaires. Ils doivent travailler ensemble. Depuis juin 2020, la commission des pétitions traite une multitude de textes qui relèvent les nuisances sonores, de personnes qui se plaignent à la police sans résultat et qui avancent qu'elles ont besoin de TSHM plus que d'APM.

D'autres postes ont-ils été identifiés pour compenser l'augmentation du nombre de TSHM?

C'est à la CCSJ d'effectuer ses recherches en commençant par le DCSS.

Les auteurs ont-ils déjà demandé à M^{me} Kitsos où cela pourrait être compensé?

Non. Les auteurs ont décidé de déposer ce texte à la CCSJ pour que cette dernière prenne le temps de comprendre le métier des TSHM avant de faire des propositions.

Si le nombre de TSHM augmente, cela ne va-t-il pas enrayer le travail des correspondants de nuit?

Ce ne sont pas les mêmes mandats, les correspondants de nuit font un travail ponctuel de médiation lorsque c'est nécessaire. Les TSHM font un travail de longue durée; s'ils étaient assez nombreux, ils pourraient aller à la rencontre des jeunes dans tous les quartiers, créer des liens avec eux et le réseau local et les accompagner.

En engageant plus de TSHM, n'y aurait-il pas trop d'intervenants en charge de la Ville alors que cette dernière prend en charge aussi les jeunes d'autres communes qui traînent en ville?

Les TSHM de la Ville sont engagés par la VdG alors que pour les autres communes, ils sont engagés par la FASE.

Les TSHM ont l'avantage d'avoir une connaissance du terrain; avec une répartition adéquate des TSHM par secteur, ils pourront mieux identifier les jeunes et les nouveaux arrivants qui peuvent venir d'autres communes car les TSHM connaissent les jeunes et s'intéressent aussi à leur circulation. Elle pense donc qu'augmenter le nombre de TSHM est nécessaire pour être plus efficace et il est impossible de mieux lutter contre ces problématiques en diminuant leur nombre. C'est un outil de compréhension et d'observation de ce qu'il se passe au sein de la jeunesse.

Comment est qualifiée la qualité du travail des TSHM?

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

M^{me} Brücker renvoie aux sources de sa présentation. Les TSHM doivent, en plus d'insérer les jeunes dans un réseau, mettre en place des projets en les ciblant au mieux pour répondre aux besoins des jeunes, assurer un suivi adéquat, ainsi qu'organiser des groupes de travail pour développer certaines thématiques en lien direct avec les problématiques observées durant les projets. Le travail des TSHM est donc difficilement quantifiable mais ces pratiques démontrent une qualité certaine.

Existe-t-il actuellement une enquête de la Ville en cours sur la problématique des TSHM?

M^{me} Brücker répond qu'elle n'a pas entendu parler d'une telle enquête.

Dans sa réponse, le Conseil administratif mentionne une étude et de quoi il s'agit.

Il s'agit d'une étude de l'EPFL qui met en avant une problématique liée aux types d'actions sociales, en milieu ouvert ou clos, offertes à la population dans son ensemble. Cette enquête avance que le principe de libre adhésion est sacré mais que l'on ne peut pas tout attendre de la population.

Combien de personnes un TSHM peut-il gérer pour rester efficace?

Les communes périphériques ont des petites équipes très soudées pour une couverture de 15 TSHM par 100 jeunes. Mais le nombre de TSHM adéquat dépend aussi du type de quartier et des problématiques spécifiques.

Combien de personnes sont formées au métier de TSHM par an à la HETS?

Selon Laurent Wicht, professeur HES, les étudiants de la HETS ont la possibilité de choisir des modules en deuxième partie de formation. Celui lié au métier de TSHM est le plus prisé.

Pourquoi y a-t-il une telle différence entre la Ville et les communes suburbaines?

Selon M. Wicht, la Ville est grande. Ainsi les personnes qui prennent des décisions n'ont pas la possibilité d'observer les jeunes qui traînent alors qu'ils devraient être à l'école ou au travail et donc le travail des TSHM pour y pallier. Dans les communes suburbaines, les gens se connaissent et observent tout cela d'eux-mêmes.

Est-ce que dans les quartiers connus comme difficiles où les gens se connaissent, la population constate elle-même ces faits?

Le nombre de pétitions déposées à ce sujet révèle ce problème.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Est-ce que la HES réalise un travail en amont et sur les causes des problématiques des jeunes?

C'est le DIP qui peut faire du travail de prévention en amont pour les jeunes de moins de 15 ans via ses psychologues, éducateurs, etc.

Le but final est-il d'avoir moins de jeunes désœuvrés qui traînent dans la rue? Serait-ce l'indicateur qui permettrait de définir si l'action a porté ses fruits?

Il faut d'abord faire la distinction entre des jeunes qui traînent dans la rue qui ne sont pas en rupture et des jeunes en rupture qui ne traînent pas dans la rue. Par ailleurs, il est impossible d'empêcher les jeunes qui le veulent d'être dehors. Les TSHM ne sont pas là pour régler les problèmes des jeunes qui traînent car ils existeront toujours. Les politiques de la jeunesse doivent donc s'intéresser aux jeunes extra- et intra-muros pour réguler la problématique dans son ensemble.

Quel indicateur pourrait dire si l'action fonctionne ou non?

Selon M. Wicht, Genève est une des rares villes au monde où l'on peut garer une voiture de luxe où l'on veut sans qu'elle soit abîmée car l'on arrive encore à éviter la formation de bandes, de grande délinquance, etc. Il faut toutefois prendre les personnes à risque au bon moment pour qu'elles n'entrent pas dans ces expériences de vie. Or, c'est la mission des TSHM et il n'y en a pas assez, qui plus est après la période Covid.

Il est impossible de quantifier le travail social car le travail réalisé sur le terrain est un travail de l'ombre que l'on ne peut observer sans se rendre sur le terrain à la rencontre des TSHM. Il est possible de mesurer les effets sur le long terme comme la faible délinquance en Ville de Genève.

Existe-t-il un retour de la mise à disposition d'un local à l'Espace 99 à des jeunes de 18-25 ans suivis par des TSHM, mise à disposition qui s'arrête fin juin, et du potentiel besoin de la reproduire dans d'autres quartiers?

L'accueil s'arrête mais les TSHM ont des outils pour proposer des prestations à l'intérieur, comme des locaux en gestion accompagnée. Toutefois, tous les jeunes ne sont pas assez autonomes pour gérer ce type de locaux. Dans ce cas, le local sera mis sous la responsabilité des jeunes avec un accompagnement des TSHM.

Séance du 25 août 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe de service au département de la cohésion sociale et de la solidarité

Présentation

M^{me} Kitsos souligne que le manque de TSHM est une problématique qui existe depuis de nombreuses années. La Ville de Genève a un taux de couverture beaucoup plus bas que d'autres communes bien plus petites. Les TSHM sont dans un lien individuel avec les jeunes. C'est par un tel travail qu'on peut prévenir sur un certain nombre de situations. La population demande à la Ville d'intervenir sur plusieurs quartiers. Les effets bénéfiques de ce travail sont reconnus notamment par la police. La pandémie a été une période difficile, et les jeunes ont été très touchés par des problématiques de santé mentale. Leur santé mentale est travaillée par le réchauffement climatique, leur difficulté à trouver du boulot, leurs questionnements concernant une retraite qui ne leur est pas garantie. Les TSHM abordent aussi les questions d'addiction et de la sexualité, qui sont des sujets importants. Ils peuvent aussi jouer un rôle très important dans le décrochage scolaire. Pour pouvoir répondre à tous les besoins, il est urgent de pouvoir augmenter le nombre de TSHM. Elle admet qu'il n'y a pas de poste supplémentaire prévu dans le budget 2023, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un point urgent.

M^{me} Pédat relève que les TSHM font un suivi d'individus ayant plusieurs facteurs de vulnérabilité. Ils vont à la rencontre de ces jeunes qui n'ont pas les clefs pour pousser les portes des institutions qui sont là pour eux. Les TSHM ne peuvent pas avoir un nombre de suivis énorme, car ils doivent être présents pour les jeunes qu'ils suivent déjà. Un lien de confiance se crée souvent. Par manque de temps, ils ne peuvent pas ajouter de rues à leur tournée.

M^{me} Kitsos ajoute que via les subventions, il existe des projets associatifs se déroulant sur une année, ou au moins plusieurs semaines, afin de mobiliser le jeune par diverses activités. Le but est qu'à la fin de l'activité, le jeune ait un projet qui se dessine. Des petits jobs sont aussi proposés. Cela leur permet de se responsabiliser. Cinquante-trois jeunes ont travaillé cet été, cela s'est plutôt bien passé. Le budget qu'ils présentent ce soir leur permettrait de mettre en place d'autres activités et de les proposer à plus que cinquante-trois jeunes.

Ce sont les jeunes les plus fragilisés qui ont besoin de ce rapport de proximité. La hausse du nombre de TSHM permettrait de faire le lien avec d'autres leviers d'accompagnement de la Ville de Genève comme BAB-VIA, qui responsabilisent les jeunes et leur permettent de se découvrir et d'être valorisés.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Questions-réponses

N'existe-t-il pas déjà une motion pour les correspondants de nuit?

Les correspondants de nuit sont un autre dispositif qui est un dispositif collectif et de veille sociale. Ils font de la médiation, non un suivi individuel comme les TSHM.

Dans le budget, n'y a-t-il pas trop de postes dédiés au même but (TSHM, correspondant de nuit et APM)?

Leur collaboration est une richesse. Le travail de réseau facilite le travail de prévention de stigmatisation et de tentatives de suicides.

Pour M^{me} Kitsos, les correspondants de nuit ont un vrai impact. Le travail de réseau facilite tout cela, et aide à avoir une réponse concrète.

Quel est le taux de couverture souhaité?

M^{me} Kitsos répond qu'ils souhaiteraient atteindre au minimum les 15%. Ces chiffres sont délicats, car ils font aussi de la prévention.

Les TSHM travaillent-ils sur les agressions?

M^{me} Kitsos comprend qu'il y a une aggravation des actes de violence, cela peut cependant être amélioré grâce au travail des TSHM.

Pour M^{me} Pédat, l'intensité de la violence des jeunes en groupe est choquante, c'est le travail de répression de la police. Le TSHM peut travailler cette problématique avec les jeunes en après. Il faut d'abord que les informations arrivent aux oreilles des TSHM. Ces derniers essaient de travailler là-dessus, notamment sur les dynamiques de groupe, en collaboration avec des associations ou encore les parents si le jeune donne son accord. C'est un travail de longue haleine. Le TSHM essaie de travailler en montrant les bienfaits que ça peut avoir, y compris pour la personne qui a commis l'agression en lui fournissant un accompagnement. La réussite n'est pas à 100%, mais ce travail est nécessaire.

Quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer la réponse à cette politique publique?

M^{me} Pédat indique qu'ils participent à une recherche de l'Université de Genève en collaboration avec d'autres universités sur les jeunes et la place publique. Ils sont toujours dans un suivi personnel, et de là ils vont extraire des tendances.

Les retours de terrain permettront de dire si cela fonctionne ou non. Le métier de TSHM est aussi en train de changer: ils travaillent principalement avec une clientèle masculine, mais ça ne veut pas dire que les filles n'ont pas de besoin. La question est: où aller les chercher?

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Il ne semble pas facile de poser des critères d'analyse quantitatifs. Comme les TSHM ont un cahier des charges qui doit être assez large, existe-t-il une grille, un moyen pour mettre en évidence leur travail?

M^{me} Pédat a effectué un exercice sur trois mois en 2021 pour avoir une vision d'ensemble, et voir quels outils avaient le plus d'impact. Cela a eu pour effet de transférer un peu du temps de terrain sur du temps administratif. L'outil utilisé pourrait être optimisé afin d'avoir une vision plus claire. Cet exercice était plutôt expérimental. Le résultat n'était pas assez parlant ni scientifiquement mené. Cette idée devrait être poursuivie, mais par une personne capable de fournir des données qui soient exploitables. Des choses peuvent être faites en amont, telles que redéfinir quels sont les outils utilisés dans le travail.

Après le vote des postes au prochain budget, dans quels quartiers souhaitent-ils orienter leur projet?

M^{me} Pédat répond que ce ne sera pas dans le quartier Servette-Charmilles-Saint-Jean, qui a déjà un quatuor de TSHM. Actuellement, cela n'est pas décidé.

Quel est le quartier le plus dense?

M^{me} Kitsos pense que ce sont les Pâquis.

Est-ce que les Pâquis seront une priorité?

M^{me} Kitsos confirme.

Quand le nombre de TSHM de la Ville de Genève a-t-il été augmenté pour la dernière fois?

M^{me} Pédat indique qu'il y a eu une augmentation de TSHM, mais lors d'un transfert de postes dans une situation d'urgence, suite au meurtre qui a eu lieu aux Charmilles.

Séance du 1^{er} septembre 2022

Audition de M. Laurent Wicht, professeur à la HES-SO Genève

(cf. présentation en annexe)

M. Wicht informe qu'il a travaillé comme TSHM à Meyrin dans les années 1990. Il souligne que l'enfance est un âge incertain, où les jeunes sont appelés à expérimenter des choses autant sur le plan familial, amical avec des personnes dans la même situation. Ces jeunes sont aux prises avec une problématique multifactorielle. Il y a des facteurs relevant de la situation des individus, du contexte de la Suisse ainsi que de la diminution du périmètre d'action des protections collectives. L'échelle du quartier a une grande importance sur la socialisation des

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

jeunes. Cela peut avoir un impact positif et leur permettre de faire leurs premières armes associatives, mais peut aussi paradoxalement devenir une prison pour les jeunes qui sont en décrochage. Les TSHM sont dans un travail de proximité avec ces jeunes. Ces professionnels conduisent une action de travail social généraliste et polyvalente dans la proximité des lieux d'habitation des jeunes afin de soutenir leurs inscriptions dans les liens sociaux. Dans le cadre de la FASE, la mission du TSHM est l'observation, en s'insérant dans l'espace social, le quartier. Ces derniers n'ont pas de bureau, ils doivent se faire connaître et reconnaître. Ils vont développer des liens avec les jeunes, les adultes et autres acteurs afin d'être inclus dans le quartier. Un TSHM bien immergé est un baromètre par rapport aux difficultés que rencontre la jeunesse. La finalité du TSHM est de faire que le jeune soit reconnu dans son propre quartier. Il y a plus de 20 000 individus ayant entre 12 et 25 ans. Plus le territoire est grand, plus le nombre de jeunes est élevé et plus le travail des TSHM est difficile. A Lancy, le ratio est d'un TSHM pour 500 jeunes alors qu'en Ville de Genève, un TSHM s'occupe de 2000 jeunes. Les tissus urbains ne sont pas comparables et sont spécifiques à chaque quartier. Une étude a été menée à Fribourg, pour demander aux jeunes leur perception d'une action fribourgeoise de TSHM, dont le retour a été positif.

Questions-réponses

A-t-il remarqué que c'est de plus en plus difficile pour les diplômés d'une formation universitaire de trouver du travail, et que c'est encore plus difficile pour ceux qui n'ont pas de formation?

Il s'agit d'une période très difficile en termes d'emplois pour les jeunes, même pour ceux détenant un doctorat. Les TSHM remarquent aussi que des collègues sont stressés et ont de la peine à trouver un rythme, même s'ils sont sur la voie royale de la formation. C'est cher payé pour certains jeunes.

Détient-il des données ou statistiques concernant ces jeunes en difficulté?

Le décrochage scolaire touche plus les garçons que les filles. Le profil le plus à risque est celui de ceux qui viennent de milieux modestes et dont la famille ne parle pas bien le français. Certains TSHM ont des carnets où ils notent la situation des jeunes. Cette politique de non-intrusion fait que les TSHM développent d'abord une relation de confiance avec les jeunes avant de creuser les choses. Il y a une part d'auto-évaluation. Il trouve intéressant d'avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en donnant la parole aux jeunes. En mixant les deux, les résultats sont intéressants. Le territoire de la Ville est si étendu qu'entretenir des liens avec les jeunes est plus difficile que dans une commune plus petite.

Les TSHM s'occupent-ils principalement des jeunes en décrochage scolaire?

Les TSHM ont un mandat pour tous les jeunes d'une commune. Il faut cependant faire une priorisation. Des jeunes qui vont bien ont moins besoin d'un

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

TSHM. Les TSHM mettent donc la priorité sur les jeunes rencontrant des difficultés. Il y a une large part des jeunes avec lesquels les TSHM sont en contact qui sont en rupture scolaire. Les portes d'entrée pour les TSHM sont diverses, et ceux-ci gagnent à les multiplier. Il ne faut pas qu'il y ait uniquement des contacts dans la rue, car cela favorise par exemple le contact avec les garçons. Il faut trouver une autre solution pour entrer en contact avec les filles. Ces dernières ne veulent pas se réunir dans l'espace public. Il souligne que c'est souvent dans le cadre d'activités que les jeunes se confient le mieux.

Les jeunes qui sont dans des situations fragiles sont plus facilement considérés comme des décrocheurs. La nette diminution de décrochage scolaire à partir de 18 ans est un effet trompeur. En effet, en ajoutant l'effet du Covid, ces jeunes ne sont plus des décrocheurs scolaires mais des absents qui ne sont plus repérés par les statistiques. Ce qui est dangereux. Il y a environ 15% de jeunes qui sont en situation de décrochage chaque année.

Comment peut-on soulager la tâche des TSHM en termes de politique ou d'aide institutionnelle?

Le problème est que la Ville de Genève n'a pas développé une politique concertée. Il est maintenant compliqué de tout réorganiser. Malgré ce manque de coordination, ce qui a été mis en place est assez cohérent. Les acteurs de premier niveau sont les TSHM. Dans un territoire tel que la Ville, d'autres institutions comme BAB-VIA sont très utiles, et dont le relais est très intéressant. Il arrive aussi à BAB-VIA de rediriger les jeunes vers des institutions plus spécifiques. Le canton de Genève gagnerait à mettre en place une coordination.

Le problème est-il donc un problème de coordination, non de quantité d'acteurs?

M. Wicht confirme.

Quelle est la différence entre un TSHM et un correspondant de nuit? Quel est le rôle de chacun? Comment ces deux professions se complètent-elles?

Lorsque la délégation a été créée, et que le premier TSHM a été engagé en l'an 2000, le problème était les jeunes sans formation non repérés par les statistiques, mais qui font du bruit la nuit, notamment dans les préaux. Les TSHM ont alors été mandatés afin d'essayer de les calmer, mais cela est devenu compliqué car ils ont passé leur nuit à faire cela. D'un côté, la police municipale effectue un travail de proximité, et sanctionne les jeunes qui sortent des limites. De l'autre, il y a les TSHM. Certaines communes ont voulu faire émerger au milieu de ces deux acteurs des correspondants de nuit. L'Etat n'y était pas très favorable car la pratique française montrait quelques dérapages. Ce sont des personnes qui travaillent dans l'espace public sans l'assermentation de la police municipale. Il y a

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

quelques années, il a défendu l'idée d'une police municipale renforcée, qui effectue ce travail et répond aux demandes diverses de la population genevoise quant aux jeunes. Il admet que les correspondants de nuit commencent à bien s'organiser. La commune de Vernier a clarifié leur mandat. Cela a du sens pour une Ville comme celle de Genève. Dans l'idéal, il aurait préféré une intervention de la police municipale, mais il avoue que les correspondants de nuit ont développé des savoir-faire, et font de gros efforts pour clarifier leurs missions. Cependant, en intervenant sans l'assermentation de la police, quelques dérapages ont pu survenir. Lausanne a aussi développé ces fonctions-là. Il précise que les TSHM sont aussi très efficaces pour faire des médiations entre des jeunes et d'autres individus. Les liens entre la police municipale et les TSHM sont intéressants. Il existe un protocole donnant à chacun son rôle et ils se rencontrent fréquemment pour discuter de la situation des quartiers.

La Ville a-t-elle les moyens d'engager 15 TSHM?

M. Wicht répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il n'existe pas de formation de TSHM, mais que des cours à option sont proposés.

Y a-t-il un manque de dotation des effectifs, autant pour les TSHM que pour la police communale?

M. Wicht répond par l'affirmative.

Il indique qu'il avait fait en 2010 un rapport pour BAB-VIA, qui indiquait qu'il y avait entre 15 000 et 20 000 jeunes entre 15 et 25 ans. Il ajoute qu'il y a environ dix TSHM en Ville de Genève. Le taux de couverture est d'un TSHM pour 2000 jeunes, mais il n'est pas sûr que ce soit la meilleure manière de présenter les chiffres. Il répète, afin de donner un élément de comparaison, qu'un TSHM de Lancy prendrait en charge environ 500 jeunes. Il faut tenir compte aussi de la diversité du territoire. Selon les quartiers, certains TSHM sont confrontés à des cas particulièrement compliqués. En plus, les frontières des villes ne sont pas très bien définies, ce qui complexifie et agrandit les zones d'intervention.

Que peut-on faire pour les jeunes qui n'ont aucun lieu pour se réunir et sont livrés à eux-mêmes comme aux Pâquis?

Il faut des espaces pour que les jeunes puissent faire des expériences de façon sécurisée comme les locaux autogérés. Se réunir toujours à l'extérieur est problématique, ces jeunes n'ont pas les moyens d'aller au restaurant. C'est plus difficile aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Est-ce que les TSHM travailleraient mieux si de tels lieux existaient?

Le terme de TSHM est mal choisi: «hors murs» ne veut pas dire dans la rue, mais signifie hors des murs institutionnels. Avoir des locaux est un vrai support

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

pour les TSHM, mais certains ont plus de peine que d'autres à faire des demandes pour les obtenir. Les communes qui ont décidé de ne pas injecter d'argent dans des infrastructures pour les jeunes commettent une grave erreur.

Quelle est la pression vécue par un TSHM?

Seule la Ville pourrait mettre la pression aux TSHM, ce qu'elle ne fait pas. Il y a des équipes qui font de très bons rapports d'activité. Chacun des TSHM travaille de façon solitaire, il y a peu de support de la part de l'équipe.

Existe-t-il un modèle avec des critères qualitatifs sur lequel la Ville pourrait se baser?

Une partie de la responsabilité de produire des résultats qualitatifs et quantitatifs ainsi que des rapports qui ont du sens revient aux équipes de TSHM. Dans les communes suburbaines, il y a des réunions tripartites, ce qui fait qu'il y a une communication permanente entre les différents acteurs. Il y a une vraie culture de la proximité entre les TSHM, les jeunes et les élus. C'est plus difficile dans une Ville où il y a beaucoup plus de dossiers à gérer.

La drogue est-elle un sujet auquel sont confrontés les TSHM?

M. Wicht le confirme, et y ajoute l'alcool. Le souci actuel est la consommation de crack. Il arrive que des jeunes soient dans la dépendance et que les TSHM jouent un rôle. Ils ne sont cependant pas spécialisés dans le domaine des addictions.

Peut-on remplacer les animateurs par des TSHM?

Il arrive que des animateurs et TSHM travaillent main dans la main. Il est plus facile pour un TSHM d'entrer en contact avec les jeunes dans un centre d'accueil libre. Ce sont des fonctions qui sont très proches et gagnent à collaborer.

La mise à disposition de plus de locaux et d'animateurs qui proposeraient de l'accueil libre soulagerait-elle les TSHM?

La Ville est plutôt bien dotée en termes de densité et d'accueil libre. Le dispositif doit cependant être renouvelé, et peut-être ne plus se limiter à l'accueil des jeunes de moins de 18 ans. C'est un espace d'expérimentation et de sociabilisation extrêmement intéressant.

En Ville de Genève, il y a 17 maisons de quartier pour 28 000 jeunes entre 15 et 25 ans, cela n'est-il pas très peu?

Les maisons de quartier ont été créées dans les années soixante, dans d'autres contextes, notamment budgétaire. La densité de maisons de quartier est intéressante en Ville de Genève. Lors du basculement de certaines communes rurales

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

dans le suburbain, sans avoir assez d'équipement au début des années 1970-1980, ces communes ont rencontré des problèmes et ont voulu remplacer ces lieux d'accueil pour les jeunes par des TSHM. Il faut surtout faire attention aux nouveaux quartiers à mettre en place une maison de quartier qui est un espace d'expérimentation où il peut y avoir des turbulences faites par les jeunes qu'il faut accepter. Être animateur dans un espace d'accueil libre n'est pas toujours confortable. Il faut notamment réguler la consommation d'alcool et de cannabis.

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Présentation

La FASe travaille avec toutes les communes genevoises, excepté Collex-Bossy. De plus en plus de communes se sont équipées au fur et à mesure du temps, jusqu'en 2010. Quand il est arrivé, il a été confronté à des professionnels très seuls sur une commune peu structurée. Différentes modifications ont été mises en place dès 2010, notamment la constitution de 15 équipes de TSHM qui travaillent soit sur une commune, soit sur un espace intercommunal. La FASe est aujourd'hui constituée de 430 postes, dont 70 sont dédiés au travail social hors murs. Il y a d'un côté l'organe de pilotage, et de l'autre le magistrat en charge de la commune concernée. C'est en quelque sorte un jeu de partenariat où les acteurs se rencontrent deux fois par année afin de régler la question de l'orientation stratégique des équipes.

La situation actuelle de la Ville de Genève n'est pas très bonne en comparaison des autres communes genevoises. En 2019 il y avait 10,8 postes de TSHM. Dans les autres communes, la densité d'intervention est beaucoup plus élevée: certaines communes dépassent les 16 postes. Cependant, ces communes n'ont souvent pas les mêmes dispositifs qu'en Ville de Genève, notamment de maisons de quartier. La densité est aujourd'hui faible par rapport aux besoins.

Questions-réponses

Existe-t-il un modèle que la Ville de Genève pourrait appliquer pour démontrer la plus-value du travail des TSHM en termes quantitatifs et qualitatifs?

Il ne maîtrise pas ce que font les TSHM de la Ville de Genève. Il est nécessaire de réguler, parfois l'absence des TSHM ou de maisons de quartier en Ville de Genève. Aujourd'hui entre 1200 et 1500 jeunes sont suivis et bénéficient de plusieurs entretiens par année. La problématique de la formation constitue 65% des problématiques rencontrées. Dès que ces jeunes sont inclus dans un dispositif, il y a un travail qui est entrepris. En tant que secrétaire général, il lui arrive de

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

rediriger des personnes vers diverses structures. Le meilleur exemple de la qualité du travail se réalise à travers les conseillers municipaux des autres communes et des magistrats. Il indique qu'en 2019, la FASe disposait de 58 postes dédiés au travail social hors murs, maintenant il y en a 70. Il y a donc une demande communale de poursuivre l'investissement sur ces questions. Le suivi des jeunes s'est aussi beaucoup amélioré. Auparavant, ceux qui quittaient l'école obligatoire à l'âge de quinze ans disparaissaient dans la nature, alors qu'aujourd'hui on sait où est chaque jeune, quel est son parcours et les relais qui ont été faits. Il y a cependant toujours un jeune sur deux qui est en grande difficulté qui ne parvient pas, dans les deux-trois ans après la fin de son suivi, à obtenir un diplôme certifiant. Il y a donc encore un grand nombre de jeunes qui ne trouvent pas de place. Genève est le plus mauvais des cantons sur le plan fédéral. Depuis 2008, la plupart des jeunes n'ayant pas de formation de secondaire achevée entrent à l'Hospice général à l'âge adulte. Le lien de causalité est très fort. Dans les autres cantons, la filière professionnelle est beaucoup plus valorisée. Le pourcentage de jeunes ayant une maturité gymnasiale est plus basse qu'à Genève. La jeunesse genevoise est extrêmement bien formée, mais paradoxalement, le canton a aussi le plus haut taux de jeunes qui n'ont pas de formation à 25 ans.

Quelles sont les causes et hypothèses d'un tel phénomène? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une volonté politique d'améliorer la situation auparavant?

La question de la causalité est compliquée. Le travail des TSHM est préventif et aussi contraint d'être curatif. Pour éviter qu'un jeune de 15 ans ne soit désorienté et ne parte en errance dans son parcours, il faut travailler en amont. La FASe agit notamment par les maisons de quartier et centres de loisirs pour promouvoir le bien vivre ensemble. Il y a un vrai accompagnement à faire grandir ces jeunes. L'éducation scolaire joue ici un grand rôle. Il faut questionner la façon de considérer l'enfant à l'école, et comment on l'accompagne dans ses choix. Tous les chiffres montrent qu'il y a une vraie interrogation sur ce qu'on offre, à quel profil de jeune et à quel moment. C'est un travail qui est énorme. Il faut être beaucoup plus fin dans le parcours des jeunes. Il rappelle que la population genevoise privilégie énormément la voie gymnasiale. Concernant l'aspect politique, il rappelle qu'il y a eu une volonté politique très forte de M. Tornare de développer le travail social hors murs dans une période où il y avait des innovations très fortes.

Existe-t-il assez de lieux pour accueillir des jeunes qui ont besoin d'un lieu fermé pour se réunir?

Ce que peut faire un TSHM dans les autres communes ne peut pas être fait en Ville de Genève. Par exemple les autres communes offrent une soixantaine de locaux en gestion accompagnée: ce sont des locaux auto-gérés avec une surveillance très légère, ce qui permet de mobiliser les jeunes autour de différents projets. Les TSHM FASe ont un taux d'accompagnement et de présence de rue

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

plus élevé, ce qui les fait rencontrer des jeunes plus facilement. Cela leur permet d'aller vers les jeunes, les connaître, mais aussi se faire repérer dans le quartier comme étant un personnage vers lequel un jeune peut se tourner quand il a des problématiques particulières. Le troisième volet du TSHM est lié au sport. Il y a six salles de sport en Ville de Genève. Offrir ce type d'espace permet de fournir aux jeunes de quoi vivre et s'amuser. Les TSHM ne sont pas seulement là pour aider les personnes dans des situations désastreuses, mais aussi pour permettre à des collectifs de jeunes de s'exprimer et de trouver du sens à leur passion et leurs projets. La compréhension du fonctionnement d'une commune par les jeunes est très importante, d'autant plus que ces derniers s'intéressent de moins en moins à la politique.

Pourquoi les TSHM de la Ville de Genève ne sont-ils pas engagés par la FASE, contrairement aux autres communes? S'agit-il d'une volonté politique?

Il y a eu, à un moment, un conflit ou une mésentente entre la personne qui allait représenter la FASE et le magistrat en charge.

Y avait-il un lien avec les compétences et le cahier des charges?

Il ne croit pas. Il y avait une volonté multiple d'avoir une équipe dédiée à la population de la Ville. Une des problèmes de fond du TSHM est l'allégeance qu'il doit avoir vis-à-vis du politique. Suivant le magistrat, cela peut être très compliqué. Le TSHM n'a pas pour fonction d'être une brigade anti-incivilités ou une société de sécurité. Il y a eu des frottements très forts avec certains magistrats, ce qui n'est cependant plus le cas. Peut-être que le fonctionnement de la FASE ne convenait tout simplement pas à la Ville.

Le but du TSHM est-il de ramener le jeune sur les rails d'une intégration scolaire ou professionnelle?

La FASE ne joue pas un rôle de suivi jusqu'à la formation, mais de repérage et de rattachage. Il y a des organismes spécialisés qui vont prendre en charge les jeunes. La mission de la FASE sera d'amener les jeunes dans ces structures. Par exemple, BAB-VIA propose des emplois dans lesquels les jeunes sont entièrement accompagnés et apprennent notamment comment est fait un contrat de travail.

Ont-ils réfléchi à la mise en place de nouvelles expériences et d'une façon de travailler dans les projets sociaux afin d'aider les jeunes en décrochage scolaire?

Il y a eu une rencontre fédérale, où chacun est venu présenter son travail et écouter l'expérience des autres. Cela est absolument nécessaire.

Sortent-ils en quelque sorte les jeunes de la rue?

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

M. Boggio confirme.

Existe-t-il une collaboration entre la Ville et la FASE? Cette dernière est-elle sollicitée sur des questions particulières?

La Ville est un partenaire très proche de la FASE. Il s'agit d'ailleurs d'un aspect très fort du métier de TSHM. Les jeunes ne connaissent pas les frontières communales. Sur l'aspect de développement des compétences, l'équipe de TSHM de la Ville de Genève est systématiquement invitée aux formations proposées par la FASE. Cela montre une forte volonté de collaborer et permet aux différents acteurs d'avancer ensemble.

Peut-il chiffrer les besoins?

M. Boggio indique qu'il y a 2,4% de couverture dans le budget 2019 alors que les grandes communes périurbaines ont une couverture qui oscille entre 10 et 15%. Si la Ville souhaite rejoindre la moyenne des communes urbaines, elle devrait rajouter 28 postes. L'effet de rattrapage est considérable.

Serait-il possible de trouver des candidat-e-s si 28 postes venaient à être créés?

Les conditions de travail sont difficiles, et peu de personnes sont enclines à devenir TSHM. Les animateurs socioculturels sont engagés prioritairement, mais il n'y en a pas assez par volée. Il y a encore moins de TSHM ayant déjà quelques années d'expérience.

Les TSHM venaient auparavant de France car ils avaient plus d'expérience. Maintenant, seulement 10-15% ont suivi la filière française. La FASE n'a pas de difficulté majeure à engager, mais il faut abandonner l'idée d'engager des gens qui ont des formations d'animateurs car leur nombre est très bas. Il arrive aussi que des personnes venant d'autres domaines, telles que des urbanistes, des psychologues ou encore des ethnologues, soient engagées comme TSHM. Ce sont des profils qui sont très intéressants. On est dans une période de transformation spatiale: il est nécessaire d'avoir des personnes dans chaque équipe capable de comprendre les enjeux de cohésion sociale que rencontrent les différents quartiers.

La FASE s'occupe-t-elle des 200 animateurs qui sont en Ville de Genève?

Les salaires du personnel des maisons de quartier sont versés par un cofinancement du canton et des communes. La FASE gère tout le personnel des ludothèques ainsi que des contrats de BAB-VIA et de café Cornavin.

Il y a six espaces de sport auto-gérés par des jeunes en Ville de Genève. Le développement de ce type de terrains pour les jeunes compenserait-il le manque de terrains à l'intérieur?

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Il a de la peine à répondre. Plus il y aura d'espaces dédiés à la pratique sportive, mieux ça sera. Il pense que les deux sont légitimes. Les espaces sportifs à l'extérieur faciliteraient le travail des TSHM. Le skate-park près du centre commercial de la Praille, qui avait été à un moment géré par des jeunes et qui se situe sur un terrain appartenant aux CFF, en est un bon exemple. L'équipe de TSHM a longtemps accompagné les jeunes gérant cet espace dans leur relation avec la commune.

Comment se portent les enfants de Confignon?

Ils vont bien. Il évoque la commune de Cressy, où le quartier a été construit sans prévoir le début d'un espace d'accompagnement des habitants. Cela a mis cinq à six ans pour redresser la situation. Maintenant, la situation est bien meilleure. Cela montre le prix à payer lorsqu'on ne réfléchit pas lors de la construction d'un quartier. Il faudrait cependant questionner des familles sur leur perception de la situation actuelle. Il souligne que la commune de Genève est la plus âgée du canton, où seulement 19% de la population a moins de 25 ans.

Séance du 2 février 2023

Discussion, prises de position et votes

Les Vert-e-s trouvent intéressant d'augmenter le nombre de TSHM. Cependant, ils trouvent problématique qu'il s'agisse d'un projet de délibération, car un projet de délibération concerne le budget d'une année donnée, alors que ce qui est demandé s'étend sur plusieurs années. Ils proposent de changer le projet de délibération PRD-305 en motion. Ce seront ensuite les arbitrages budgétaires qui décideront.

Le Parti libéral-radical avait la même réflexion. Il soutient l'idée d'augmenter le nombre de TSHM, mais il n'est pas favorable à une augmentation du budget. Il propose par là même un amendement: ces postes doivent être compensés sur le budget de département de M^{me} Kitsos car lorsqu'un magistrat veut davantage de postes, a besoin de plus de ressources ou veut donner plus de subventions, il doit les prendre dans son département.

Les Vert-e-s ont le souci de l'équilibre budgétaire, cependant la discussion porte sur la motion; ils ne sont pas dans un débat budgétaire. Les Vert-e-s ne soutiendront donc pas la recommandation du Parti libéral-radical.

Le Centre ne soutiendra pas cette motion: les compensations doivent être faites avec des postes existants inutiles dans le département de M^{me} Kitsos. Le bilan demandé sur sa politique sociale est toujours attendu.

Pour le Parti socialiste, il faudrait 20 TSHM supplémentaires pour être cohérent par rapport aux autres communes. Il n'apprécie pas l'appellation «postes

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

inutiles», surtout concernant le département de M^{me} Kitsos. Il est d'accord de changer le projet de délibération en motion. Il suggère de reporter le vote, car tout le monde semble convaincu de l'aspect indispensable de ces postes de TSHM.

Le Parti libéral-radical est convaincu qu'il faut plus de TSHM, mais il estime que gérer la Ville en dépensant toujours plus n'est pas une solution, car cela impacte la vie des générations futures. Il rappelle que M^{me} Kitsos a décidé de municipaliser par morceaux la petite enfance, ce que M. Tornare avait refusé lors de la législature 2007-2011 à cause de son coût élevé. Au vu du nombre de crèches qui ont été ouvertes depuis, cela coûtera encore plus cher. Le choix de M^{me} Kitsos pèse lourdement sur les ressources de la Ville. Le Parti libéral-radical est favorable à des TSHM supplémentaires, mais n'est pas d'accord que cela pèse encore plus sur le budget. C'est pourquoi le Parti libéral-radical recommande de compenser dans le département de M^{me} Kitsos. Si la recommandation n'est pas votée, le Parti libéral-radical ne votera pas la motion.

L'Union démocratique du centre trouve intéressante la réponse du Conseil administratif qui précise que la Ville de Genève est sous-dotée en TSHM par rapport aux autres villes et non dans l'absolu. Le Conseil administratif y indique également que la Ville fournit un travail de qualité mais a du mal à faire face à toutes les charges en période de Covid. Or, nous ne sommes plus en période de Covid, donc la charge est redevenue normale. Cela ajouté aux restrictions budgétaires mentionnées par le Parti libéral-radical qui font que ce n'est pas le bon moment pour ajouter des postes.

Le Centre rappelle qu'il y a quelques années, avant les TSHM et les antennes sociales de proximité (ASP), il y avait les unités d'accueil communautaire (UAC), au sujet desquelles un audit indépendant a été lancé en 2016 par M^{me} Alder. Ce rapport a mis en exergue un certain nombre de besoins par quartier et a établi qu'il y avait plus d'UAC par habitant en Ville de Genève que dans les autres communes. Le travail a été entamé, mais il n'est pas abouti. Cet audit a révélé que la Ville de Genève était surdotée dans les UAC. Le Centre estime qu'il n'est pas possible d'agir uniquement en cas de sous-dotation et de ne rien faire en situation de sur-dotation. Une réorganisation a été entamée par M^{me} Alder qui n'est pas finie. Ce travail de réorganisation est à terminer avant d'engager, d'autant plus que si des TSHM sont engagés, d'autres engagements pour des politiques publiques importantes ne pourront pas être faits.

Le Mouvement citoyens genevois va s'abstenir afin de lire le rapport sur les UAC. Il précise que ce qui le dérange c'est que la motion demande deux TSHM chaque année et des correspondants de nuit. Il ne voudrait pas qu'il y ait des doublons dans les quartiers.

Ensemble à gauche ne trouve pas pertinent de lire un document de 2016 pour construire sa réflexion car il y a eu depuis une série de changements de travail et

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

de pratiques. Il estime qu'il faudrait attendre le bilan en cours et ajoute qu'enlever aux plus âgés pour donner aux plus jeunes et inversement n'est pas une solution.

La raison pour laquelle le Parti libéral-radical propose que M^{me} Kitsos prenne les ressources en interne, c'est que c'est à M^{me} Kitsos de faire un arbitrage et de trouver ses ressources en interne. Le rapport sur les UAC soulevait le problème du surplus de hiérarchies et la mauvaise définition du cahier des charges par rapport aux tâches. Cela a évolué et le département a effectué un bon travail, mais il comprend le souhait d'avoir la suite de l'analyse. La magistrate a des personnes qualifiées pour faire les analyses, c'est à eux de trouver les ressources.

Transformation du projet de délibération en motion

Cette transformation est acceptée par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

Le Parti libéral-radical propose d'ajouter à la phrase déjà existante: «[...] en prenant les ressources nécessaires dans le département de la cohésion sociale»; ce qui est refusé par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 6 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Vote de la motion

La motion est acceptée par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Deux rapports de minorité sont annoncés: un du Parti libéral-radical et un du Centre.

*15 mai 2023***B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.**

Le projet de délibération PRD-305 demande d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP par année dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Le Parti libéral-radical trouve intéressant de demander une augmentation du nombre de TSHM, mais trouve problématique qu'il s'agisse d'un projet de délibération, car cela concerne normalement le budget d'une année donnée, alors que ce qui est demandé s'étend sur plusieurs années.

De plus, le Parti libéral-radical estime que ces postes doivent être compensées sur le budget de M^{me} Kitsos.

Le Parti libéral-radical a été convaincu par les auditions, mais pense que lorsqu'un magistrat veut davantage de postes, a besoin de plus de ressources ou veut donner plus de subventions, il doit les prendre dans son département. Le Parti libéral-radical a donc proposé que cela soit compensé à l'intérieur du département de M^{me} Kitsos, ce qui a été refusé par une majorité de la commission.

La réponse du Conseil administratif qui précise que la Ville de Genève est sous-dotée en TSHM mais seulement par rapport aux autres villes et non dans l'absolu est intéressante.

Le Conseil administratif y indique également que la Ville fournit un travail de qualité mais a du mal à faire face à toutes les charges en période de Covid. Or, nous ne sommes plus en période de Covid, donc la charge est redevenue normale!

Le Parti libéral-radical estime que gérer la Ville en dépensant toujours plus n'est pas une solution, car cela impacte la vie des générations futures.

M^{me} Kitsos a décidé de municipaliser par morceaux la petite enfance, ce que M. Tornare avait refusé lors de la législature 2007-2011 à cause de son coût élevé. Au vu du nombre de crèches qui ont été ouvertes depuis, cela coûtera encore plus cher actuellement. Le choix que M^{me} Kitsos a pris pèse lourdement sur les ressources de la Ville.

Le Parti libéral-radical est favorable à des TSHM supplémentaires, mais n'accepte pas que cela pèse encore plus sur le budget.

C'est à M^{me} Kitsos de faire un arbitrage et trouver ses ressources en interne.

La magistrate a des personnes qualifiées pour faire les analyses, c'est à elles de trouver les ressources.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs
sociaux hors murs en ville de Genève

Le Parti libéral-radical proposera donc d'ajouter à la phrase déjà existante: «[...] en prenant les ressources nécessaires dans le département de la cohésion sociale».

En espérant que le Conseil municipal comprendra la demande et acceptera l'amendement, qui permettra alors au Parti libéral-radical de voter cette motion.

*15 mai 2023***C. Rapport de minorité de M^{me} Fabienne Beaud.**

Le but de ce projet de délibération est d'avoir un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse.

Le texte proposé par ce projet de délibération explique bien le contexte de difficultés que rencontrent une partie des jeunes de notre ville mais n'évalue pas le travail des TSHM.

Le projet de délibération explique que les TSHM doivent insérer les jeunes dans un réseau, mettre en place des types de projets en les ciblant au mieux pour répondre aux besoins des jeunes.

Le travail social est difficilement quantifiable mais sur le long terme il est possible de le mesurer par rapport au taux de délinquance.

Le Centre refusera de voter ce projet de délibération. Dans les années 2016, avant les TSHM et les ASP, il y avait les UAC au sujet desquelles un audit indépendant a été lancé par M^{me} Alder. Cet audit a révélé que la Ville était surdotée en UAC.

Le Centre estime qu'il n'est pas possible d'agir uniquement en cas de sous-dotation et de ne rien faire en situation de sur-dotation.

Une réorganisation a été entamée par M^{me} Adler qui n'est pas terminée. Lors de l'audition de M. Wicht, professeur à la HES, il relève le manque de politique de concertation au sein de la Ville et aussi le fait que chacun se développe de son côté sans coordination.

Il y a donc un travail de réorganisation à terminer avant d'engager des TSHM, d'autant que si des TSHM sont recrutés d'autres engagements pour des politiques publiques ne pourront être réalisés.

Pour ces raisons, Le Centre refusera le projet de délibération PRD-305.

Annexe: présentation de M. Laurent Wicht

Travail social hors murs (TSHM)

Soutenir l'inscription des jeunes
dans leur commune

Jeunesse: transition vers l'autonomie

Enfance —————> Adulte

Expérimenter la transformation des liens sociaux

- Liens familiaux
- Liens amicaux
- Liens avec la formation et l'emploi
- Liens de citoyenneté

Jeunesse: transition vers l'autonomie

Enfance —————> Adulte

Expérimenter la transformation des liens sociaux

- Liens familiaux
- Liens amicaux
- Liens avec la formation et l'emploi
- Liens de citoyenneté

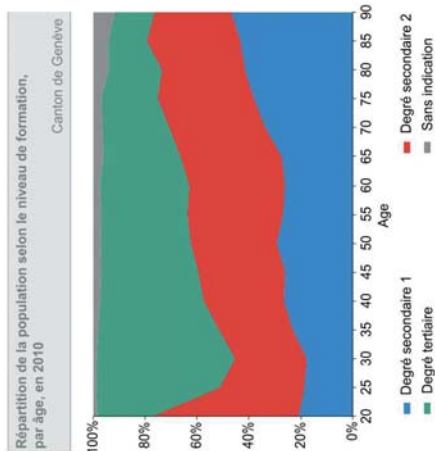
Inégalités en matière de ressources et de supports pour aborder ces transformations

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Le cas des difficultés en lien avec la formation

Enfance → Adulte

Obtention d'une certification - Entrée dans l'emploi - Départ du foyer d'origine



Source : Office fédéral de la statistique / OCSTAT - Relevé structurel 2010

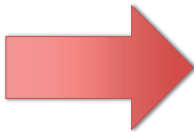
Le cas des difficultés en lien avec la formation

Enfance

Adulte

Obtention d'une certification

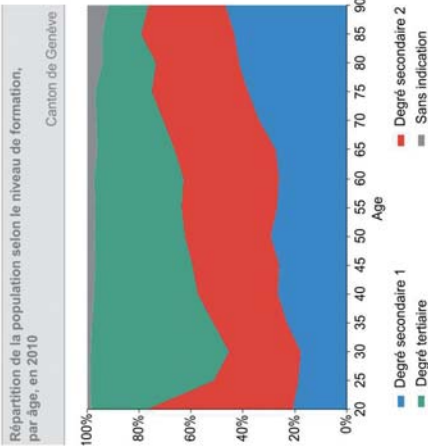
Entrée dans l'emploi - Départ du foyer d'origine



Rupture de formation
Décrochage scolaire

Effets collatéraux dans l'inscription dans les liens

- Familiaux
- Amicaux
- De citoyenneté

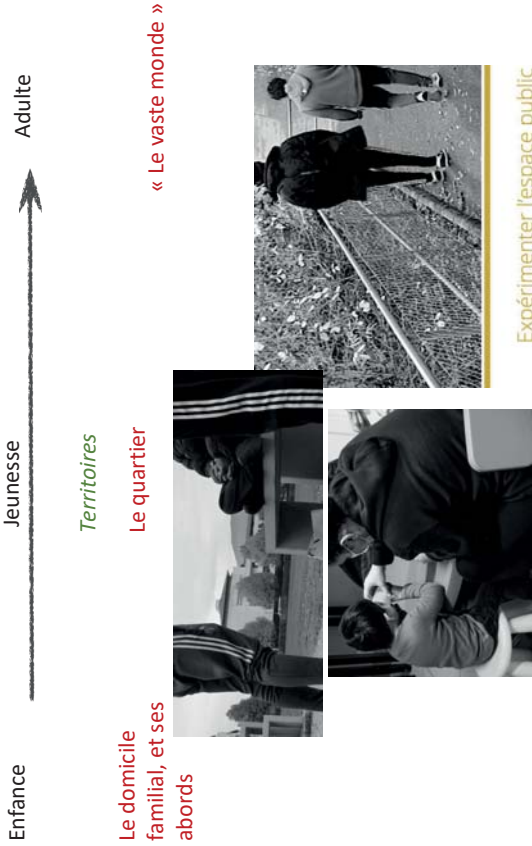


A propos de la situation des jeunes en rupture de formation

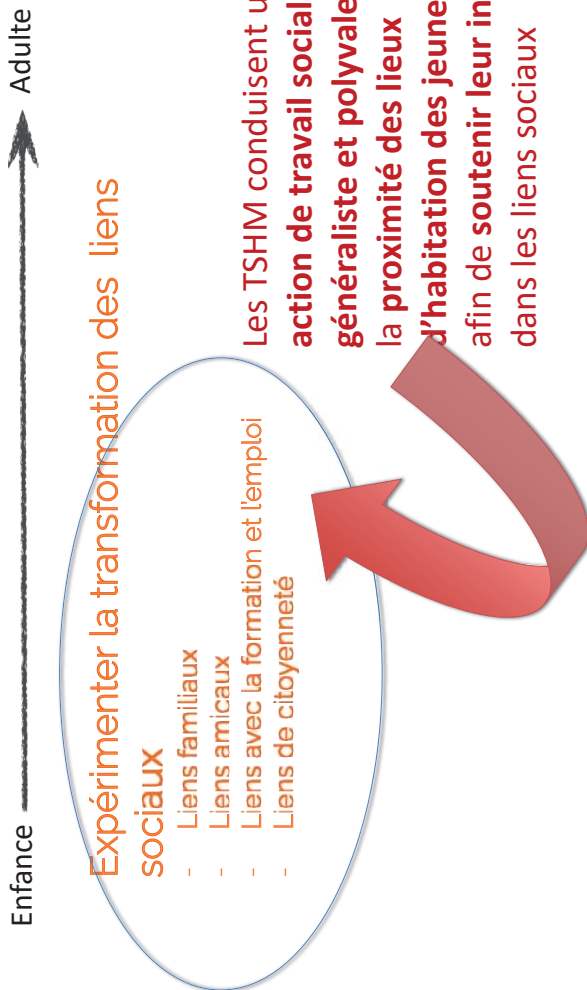
- Des jeunes aux prises avec une problématique multifactorielle

Facteurs relevant de la situation des individus	Facteurs relevant du contexte suisse
<p>Des jeunes qui manquent de ressources en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital scolaire • Capital social <p>Et de supports</p> <ul style="list-style-type: none"> • des dispositifs de formation ou périscolaires de leur environnement familial ou proche <p>Peu de ressources pour quitter le foyer d'origine et devenir indépendant</p>	<p>Un marché de l'emploi qui requiert un haut niveau de certification, mais aussi de compétences sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux inférieur aux pays de l'OCDE de jeunes en décrochage scolaire, mais élevé lorsque les jeunes cumulent certains facteurs • Un taux de formation professionnelle et de places d'apprentissage très variables entre les différentes régions du pays.
<p>Facteurs relevant de la diminution du périmètre d'action des protections collectives</p> <p>Remise en cause d'un « compromis social » qui garantissait des formes de protection et de stabilisation des moins favorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficile mise en place de politiques publiques en matière de soutien aux jeunes en rupture de formation • Réduction sensible des durées d'indemnisation des jeunes de 15 à 24 ans en matière de chômage • Approche restrictive en matière d'aide sociale et financière pour les jeunes sans formation • Généralisation du principe d'activation 	

Le rôle essentiel de la commune et du quartier dans le processus de socialisation des jeunes



Essence de la mission des TSHM



Le cadre de la mission



Perception d'une action fribourgeoise de TSHM par les jeunes

- La très grande **accessibilité** et la **qualité de l'accueil**
- La **mise en activité rapide et pragmatique** pour expérimenter, se remettre en mouvement
- La **non-intrusion des intervenant-es** qui leur laissent du temps pour exposer leur situation,
- La **qualité du lien** et de l'attention
- La **prise en charge globale**
- Evoluer dans un espace dans lequel ils-elles se sentent **protégé-es et reconnu-es**

(Wicht, Eser-Davolio & Solcà, 2021)

C'est un ami qui était là, il était venu deux trois fois travailler. Il faisait des Mini-jobs. Du coup, je suis venu deux ou trois fois ici et j'ai commencé à connaître les gens de la permanence. (Fred, 18 ans)

Le Tuk-Tuk c'était gratuit pour les gens. On favorisait les personnes âgées. C'était principalement pour ceux qui voulaient se déplacer pour aller faire des commissions, on les aidait, on les suivait si elles avaient besoin d'aide. (Luciano, 20 ans)

Parce que 4 ans et demi à la rue il ne faut pas forcer les choses. Moi, je me connais. Si tout va trop vite, ça va. Là vraiment, les choses sont mises en place tranquillement, gentiment, petit à petit, pas de pression. C'est parfait comme ça. (Hugo, 18 ans)

—***—

Le président. Je vous rappelle seulement que ce projet de délibération a été transformé en motion par la commission et que c'est sur celle-ci que nous voterons. Le rapport de majorité est de M^{me} Laurence Corpataux, les rapports de minorité sont de M^{mes} Fabienne Beaud et Patricia Richard. Avant, je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni, qui ne la prend pas. Je donne maintenant la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Laurence Corpataux, qui la prend; allez-y, Madame la rapporteuse.

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse de majorité (Ve). Merci, Monsieur le président. Pour commencer, je désire signaler une erreur en page 2 du rapport, au début de la section dédiée à la séance du 16 juin 2022. Il est écrit qu'un ETP coûte 244 108 francs/an, alors qu'il s'agit du coût de deux ETP. Cette erreur provient de moi, je m'en excuse; eh oui, de temps en temps on fait des fautes. Cette motion demande la hausse du taux de couverture des TSHM en ville de Genève, soit deux travailleurs sociaux par an jusqu'à la fin de la législature, en juin 2025, pour permettre à la Ville de Genève de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate et de répondre aux enjeux actuels. Les objectifs principaux sont de prévenir les risques de rupture et par là même d'exclusion, ainsi que de repérer et de raccrocher les jeunes qui traînent dans la rue pour des raisons multiples et dont le nombre serait en hausse. Selon M. Yann Boggio, secrétaire général à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), depuis 2008 à Genève la plupart des jeunes qui n'ont pas fini leur formation secondaire sont à l'Hospice général à l'âge adulte. Genève est aussi le canton qui a le plus fort taux de jeunes sans formation à 25 ans, malgré le fait que la jeunesse genevoise soit bien formée. Un jeune sur deux est en grande difficulté et ne parvient pas à obtenir un diplôme dans les deux, trois ans après la fin de son suivi.

Le TSHM est un professionnel qui fait un travail de proximité en extérieur, dans un périmètre fixe. Il mène une action sociale généraliste et polyvalente vers les lieux d'habitation des jeunes. Il suit en priorité les jeunes en difficulté, dont une partie est en rupture scolaire, et qui n'ont pas les clés pour pousser les portes des institutions qui pourraient les aider. Par là même et afin d'être présent auprès de chaque individu, il est difficile pour le TSHM de suivre un nombre important de jeunes gens. Avec eux, il définit des projets répondant au mieux à leurs besoins et les met en lien avec le réseau pour diverses activités, par exemple pour des petits jobs. Ces activités mobilisent, valorisent, responsabilisent les jeunes, elles leur donnent confiance pour qu'ils se rattachent ensuite à une formation, par

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

exemple à un apprentissage. Le TSHM est majoritairement en contact avec des hommes, car les filles se réunissent peu dans l'espace public. En Ville de Genève, il y a 13 TSHM, ce qui équivaut à 10,4 ETP. Comparé aux autres communes, la Ville a le taux de couverture le plus bas, soit 1 TSHM pour 2000 jeunes de 12 à 25 ans, soit 5% de taux de couverture, contre 1 TSHM pour 500 jeunes, soit 15% de taux de couverture dans les communes, dont Lancy. Cela étant, les communes n'ont pas les mêmes dispositifs que la Ville de Genève, notamment en termes de maisons de quartier. La Ville de Genève propose aussi d'autres institutions comme BAB-VIA, dont le relais est intéressant et qui redirige parfois les jeunes vers d'autres institutions plus spécifiques.

Les cahiers des charges et la collaboration entre les TSHM, les APM et les correspondants de nuit ont été questionnés tout au long des auditions. Il en ressort que ces trois métiers sont complémentaires. En résumé, la police municipale fait un travail de proximité et peut sanctionner, les TSHM assurent un suivi individuel et les correspondants de nuit font un travail de médiation. Les trois métiers sont importants pour encadrer et accompagner les jeunes et les professionnels se rencontrent fréquemment pour discuter de la situation dans les quartiers; une bonne collaboration entre eux est indispensable, de même qu'une bonne collaboration avec les animateurs et animatrices des maisons de quartier.

Plusieurs questions concernaient les critères quantitatifs et qualitatifs qui permettraient d'identifier le travail fourni par les TSHM. Or, il semble difficile de quantifier leur travail, car le TSHM a une politique de non-intrusion. La relation de confiance prime. Cependant, il serait intéressant d'obtenir ces éléments quantitatifs et qualitatifs en donnant la parole aux jeunes. Il serait aussi possible de mesurer les effets sur le long terme de manière indirecte, par exemple par le taux de délinquance, qui est faible en ville de Genève. Selon le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), les retours du terrain permettent de voir si cela fonctionne ou non. Avec du temps supplémentaire dédié, il serait aussi envisageable de mettre en place un outil pour fournir des données exploitables.

Pour finir, ce projet de délibération a été transformé en motion par la commission à cause des libellés de l'invite. Il y a aussi eu une proposition d'amendement qui, je le suppose, sera formulée dans les rapports de minorité, lequel demandait de prendre les ressources nécessaires à l'intérieur du département, ce qui a été refusé par la majorité, soit Ensemble à gauche, le Parti socialiste et les Verts. Au final, la motion a été acceptée par 8 oui, d'Ensemble à gauche, du Parti socialiste et des Verts, contre 7 non, du Centre, du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. Je laisse la parole aux rapporteuses de minorité.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Je tiens à vous rappeler que si nous voulons que la ventilation marche, il faut laisser les grandes portes fermées, sinon on va tous cramer, ici. Madame la rapporteuse de minorité Patricia Richard, vous avez la parole. Après, ce sera à M^{me} Fabienne Beaud, aussi rapporteuse de minorité.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Merci, Monsieur le président. Je tiens tout d'abord à préciser que le Parti libéral-radical a été convaincu par ces auditions et par le fait que les TSHM répondaient à un besoin en ville de Genève, dans certains quartiers plus que d'autres, et qu'il était important que nous ayons ces postes. Néanmoins, le Parti libéral-radical est contre l'engagement de personnel supplémentaire et pense que la magistrature doit pouvoir compenser à l'interne du département lorsque d'autres postes se libèrent ou lorsque certains peuvent se convertir. Nous avons essayé de proposer un amendement dans ce sens en commission, qui a été refusé. Ce soir, Monsieur le président, une fois ma prise de parole terminée, je viendrai déposer sur votre bureau un nouvel amendement qui demande de rajouter à l'invite la précision que je viens de mentionner.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours, *en prenant les ressources nécessaires dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

Nous voulons bien faire comprendre que nous ne souhaitons pas engager de dépenses supplémentaires, mais qu'on doit pouvoir faire l'effort de compenser à l'interne en cas de nécessité de changement ou d'ajustement de personnel au niveau de la Ville de Genève, que ce soit au sein même du département concerné ou peut-être même dans d'autres départements. On oublie souvent que lorsque, pour des raisons de santé ou autres, des fonctionnaires décident de changer de poste, ils changent de département avec leur poste. Pour nous, ces changements devraient être notés d'une certaine manière et pouvoir être compensés à l'interne. Je perçois des regards un peu étranges de la part du Conseil administratif, or je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps que cela M^{me} Marie Barbey-Chappuis

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

nous a expliqué que lorsque des APM changeaient de département, pour des raisons d'âge ou de santé, ils prenaient leur poste avec eux, raison pour laquelle M^{me} Barbey-Chappuis a beaucoup de peine à obtenir des nouveaux postes au sein de la police municipale.

Nous pensons que ce genre de comptes d'apothicaire devraient se tenir de manière bien plus sérieuse et que les nouveaux postes de TSHM, avec lesquels nous sommes tout à fait d'accord, doivent être pris à l'intérieur du département ou par le biais d'échanges. Nous sommes contre le fait d'avoir des fonctionnaires supplémentaires, mais en faveur des TSHM. En fin de compte, le Parti libéral-radical a refusé cette motion. Ce soir, il vous propose le même amendement que celui déposé en commission, qui demande de prendre les ressources nécessaires dans le DCSS, sans quoi nous serions malheureusement au plus grand regret de devoir refuser cette motion.

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse de minorité (LC). Merci, Monsieur le président. Le Centre s'est effectivement opposé à cette motion, qui était au départ un projet de délibération. Il estime que le DCSS peut trouver les ressources à l'interne. Nous en sommes convaincus puisque lors de son audition M. Laurent Wicht, professeur à la Haute école du travail social (HETS), nous a expliqué qu'en 2016 un audit indépendant commandé par M^{me} Esther Alder, alors conseillère administrative à la tête du DCSS, avait révélé que la Ville était surdotée en unités d'accueil communautaire (UAC), bien qu'on puisse répondre que 2016 c'est loin, que ça fait sept ans et que les populations ainsi que les problématiques de la jeunesse ont évolué et changé.

Le Centre ne s'oppose pas aux TSHM, car il estime que cette profession est importante pour nos jeunes, pour les encadrer et s'occuper de leurs problématiques. Nous nous opposons à l'augmentation de ces postes, parce que nous pensons que nous avons les ressources à l'interne du département pour les créer. Je tiens aussi à préciser que lors de son audition M^{me} Kitsos nous a expliqué qu'il était difficile de recruter des TSHM. Les trois postes de TSHM qui lui ont été octroyés dans le budget 2022 n'ont toujours pas été pourvus à ce jour. Nous estimons donc qu'elle peut trouver des travailleurs à l'interne pour occuper ces postes. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette motion, mais que nous soutiendrons l'amendement du Parti libéral-radical.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, deuxième vice-président.)

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

M^{me} Oriana Brücker (S). Nous sommes en train de traiter un objet que le groupe socialiste avait déposé avec Ensemble à gauche il y a exactement une année, en juin 2022. Cet objet contient une demande très simple, celle d'engager des TSHM à hauteur de deux ETP par année jusqu'à la fin de la législature, ce qui signifie six nouveaux TSHM pour la ville de Genève d'ici au mois de mai 2025. Cette demande d'engager des TSHM pour la Ville de Genève n'est pas la première que nous formulons au sein de ce Conseil municipal, elle est récurrente. Si on regarde dans les archives et qu'on retrace l'historique, on trouve la motion M-54, datée de janvier 2000, qui demandait d'engager au moins deux TSHM. Dix-neuf ans et 1438 motions plus tard, la motion M-1478 demandait encore une fois d'augmenter le nombre de TSHM afin d'arriver à un taux de couverture équivalent au taux de couverture de 15% qu'on trouve dans les communes suburbaines; en ville, on a un taux de couverture de 5%. En décembre 2021, de nouveau, le groupe socialiste avait déposé un amendement au budget 2022 pour engager deux nouveaux TSHM, qui n'avait pas été accepté. Ce ne sont pas seulement les objets déposés par les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui demandent l'engagement de TSHM, ce sont aussi les pétitions des citoyens et des citoyennes. Lorsqu'on les accueille en commission des pétitions et qu'ils nous demandent d'intervenir pour apaiser des quartiers, on entend tout le temps qu'il n'y a pas assez de TSHM en ville. Il n'y a pas de problèmes avec les APM, il y en a assez, mais on a besoin de TSHM.

Mais alors, qu'est-ce qu'un TSHM? Ça a été très bien présenté tout à l'heure par la rapporteuse de majorité, c'est un généraliste, c'est surtout une personne avec une formation universitaire, qui intervient auprès des jeunes. Il intervient auprès de jeunes en rupture sociale, familiale, scolaire et professionnelle. La plupart du temps, quand on parle de jeunes en rupture scolaire, on parle de personnes qui sont sorties des statistiques et qu'on ne voit plus, sauf dans la rue. Il faut qu'on ait assez de TSHM pour assurer une présence dans les rues de la ville de Genève. On les appelle travailleurs sociaux hors murs, car en réalité ils sont en dehors des murs institutionnels; ils peuvent aussi travailler dans les maisons de quartier et dans les centres sportifs. Que font ces professionnels? Ils se promènent et reconnaissent les jeunes qui traînent dans la rue, pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas de stage, pas de place d'apprentissage, ils ne sont plus à l'école et ils sont là, sans filet social. Le TSHM, on l'appelle d'ailleurs le dernier lien de proximité pour ces jeunes avant le néant, il fait un travail de prévention et permet justement de recréer ce lien social; il peut leur trouver une place de stage, leur apprendre à dialoguer avec les autorités. Il est là justement pour faire un travail de prévention et éviter des dérives majeures comme la grande délinquance, les phénomènes de radicalisation, l'extrême pauvreté ou d'autres formes d'addiction.

Les TSHM sont des professionnels dont on a besoin, comme l'ont bien montré les auditions qui ont été faites en commission. Pourquoi? Les professionnels

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

qui travaillent avec les jeunes le disent, depuis la crise du Covid-19 ils remarquent qu'il y a encore plus de difficultés auprès des jeunes. On commence à parler de la santé psychique des jeunes qui ne vont pas bien, pas seulement à cause des perspectives professionnelles futures ou liées à la crise climatique, mais aussi à cause des droits et des acquis sociaux. Le droit à la retraite, pour la plupart d'entre nous, c'est un acquis, pour les jeunes qui ont 20 ans maintenant, pas du tout. Pour les personnes entre 15 et 25 ans qui vivent aujourd'hui en ville de Genève, s'imaginer dans un avenir positif n'est pas du tout une chose facile et ce n'est pas un hasard. Les TSHM sont là pour se promener dans la rue et reconnaître ces jeunes. Or, pour ce faire et afin de rattraper le décalage avec d'autres communes, on a besoin qu'ils soient nombreux, comme à Lancy où il y a un TSHM pour 500 jeunes, alors qu'en ville de Genève il y en a un pour 2000 jeunes.

Le président. Il va falloir conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Oriana Brücker. Je vais arrêter dans quelques secondes. Si on voulait rattraper Lancy il faudrait engager 28 TSHM, alors qu'avec ce projet de délibération que le Parti socialiste est d'accord de transformer en motion, on en demande six. Nous vous demandons d'accepter cette motion.

M^{me} Christel Saura (S). Je risque de répéter un peu ce qui vient d'être dit. L'objectif de ce projet de délibération est de soutenir l'augmentation du nombre de TSHM. Il a été transformé en motion afin de permettre son applicabilité sur plusieurs années, ce qui a été soutenu par tous les partis sauf le Centre qui s'est abstenu. Actuellement, en ville de Genève, il faudrait 20 TSHM supplémentaires pour être cohérents ou en adéquation avec les autres communes. La politique sociale de proximité en faveur de la jeunesse permet notamment de mettre en place une prévention des risques de rupture, qu'elle soit scolaire, familiale ou sociale, ainsi que des mécanismes d'exclusion et d'auto-exclusion. Elle permet aussi d'offrir un accompagnement aux jeunes les plus vulnérables.

Le travail des TSHM est délicat, il propose un suivi pour accompagner des jeunes regroupant bien souvent différents facteurs de vulnérabilité. Ce rapport de force est important, il facilite le lien entre les jeunes et d'autres leviers d'accompagnement tels que BAB-VIA, par exemple. Très brièvement, pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas, BAB-VIA applique un programme qui responsabilise les jeunes, leur permet de se découvrir et d'être valorisés. Les TSHM peuvent aussi travailler sur la violence des jeunes après avoir récolté les informations de leur réseau, en accord avec les jeunes bien entendu. Un travail de réseau peut

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

ainsi être déployé en opérant de concert avec les parents, en collaboration avec les associations, afin d'analyser la dynamique de groupe et proposer des améliorations.

Nous pouvons également parler du grand nombre de pétitions que nous traitons, notamment concernant les nuisances sonores. Ce sont des pétitions de personnes qui se plaignent régulièrement à la police, sans résultat, et qui assurent avoir davantage besoin de TSHM que d'APM. Il nous semble important de soutenir cette motion, car elle correspond à un besoin identifié en ville de Genève, tant par les acteurs du terrain que par la population elle-même.

En ville de Genève, le quartier prioritaire pour l'emploi supplémentaire de TSHM est celui des Pâquis. Afin de proposer en premier lieu une aide aux habitants des Pâquis dans leur vie quotidienne, le Parti socialiste votera cette motion et vous recommande de faire de même.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à la conseillère municipale Zbinden.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Merci, Monsieur le président de séance de Kalbermatten. (*Rire.*) Je pense que tout a été dit. Mes collègues du Parti socialiste ont largement et très bien exprimé les enjeux ainsi que les perceptions fines qu'on doit avoir quand on parle des TSHM. Petit récapitulatif du côté d'Ensemble à gauche, quand même: les enjeux sont multiples pour les jeunes des communes, on les a vus et ça tombe bien, puisque les compétences des TSHM sont multiples elles aussi. C'est quelque chose de très important, ça veut dire qu'ils peuvent agir sur plusieurs fronts, comme on l'a dit. Ils n'ont pas une approche unilatérale, mais s'adaptent aux besoins des jeunes.

Il peut y avoir de la mise en lien avec les associations ou le développement du pouvoir d'agir, qui a déjà été évoqué entre les lignes, mais c'est très important de le redire. Beaucoup de jeunes n'ont pas encore ces capacités et ces compétences qui permettent de s'autonomiser et d'avoir du pouvoir d'agir. Un TSHM va utiliser plusieurs outils pour créer ce pouvoir d'agir chez les jeunes, qui est fondamental. On ne peut pas remplacer un TSHM par un APM, on l'a dit, comme on ne peut pas remplacer un TSHM par un correspondant de nuit, c'est vraiment une fonction spécifique qui a tout son sens. On est très heureux de voir ce soir que l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux ont compris l'importance de ce job.

On a parlé de la relation de confiance, elle est importante. Quand on est trop peu de TSHM pour un nombre trop large de jeunes, on n'arrive pas à avoir

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

suffisamment de temps pour créer une relation de confiance, on n'arrive pas à cibler suffisamment bien les besoins des jeunes. C'est pourquoi ce projet de délibération transformé en motion est hyper important, on a besoin d'avoir des conditions suffisamment bonnes pour que les TSHM puissent faire leur job correctement et avoir les impacts positifs qu'ils ont déjà auprès des jeunes malgré les conditions difficiles dont il a été fait état. Ensemble à gauche se joint au Parti socialiste et vous demande de voter en faveur de cette motion.

M. Christian Zaugg (EàG). Deuxième prise de parole pour Ensemble à gauche. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'aucuns souhaitent déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais est-ce une bonne solution? Pensez-vous vraiment que les choses marchent comme cela? Comment pouvez-vous assumer auprès de la population de cette ville votre souhait d'aider la jeunesse au détriment d'autres publics qui ont également de vrais besoins, comme les aînés ou les associations qui œuvrent tous les jours pour améliorer les conditions de vie de certaines personnes en situation de précarité? Nous savons à quel point il est important de développer les prestations en faveur de la jeunesse, mais ce soir les partis de droite nous demandent de choisir l'impossible; ils nous demandent de préférer la jeunesse aux associations de terrain, de soutenir la jeunesse au détriment des adultes précarisés ou des familles. Ensemble à gauche refusera ce chantage, car il vide de tout son contenu le projet qui avait été présenté.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, première vice-présidente.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je pense que vous parliez de l'amendement, n'est-ce pas? (*M. Zaugg confirme.*) D'accord, car vous ne l'aviez pas précisé au début de votre intervention. La parole est donnée à présent à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez fait un certain nombre de constats, d'études et d'auditions à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui vous amènent à proposer ce texte. On peut bien accepter le principe d'une meilleure action sur le terrain, parce qu'il y a des soucis. Cela dit, à l'impossible nul n'est tenu. A titre personnel, je ne crois pas que c'est en multipliant de façon démesurée ce genre d'acteurs qu'on va régler le problème de notre jeunesse, je n'y crois pas, d'ailleurs on voit souvent que ce sont les associations

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

qui sont efficaces dans les quartiers. Les TSHM qui ont œuvré dans le quartier des Charmilles n'ont pas empêché le fameux meurtre dans le parking, rien du tout. On peut accepter cet augure, mais, de grâce, ne rajoutez pas des postes aux postes. C'est toujours le même système, celui du cliquet, vous le connaissez; un cliquet, c'est toujours en avant, toujours plus, toujours plus de personnel et on ne se pose pas la question de savoir si un certain nombre d'employés ne pourraient pas être déplacés.

Je vais revenir à la base, ce qu'on appelle aujourd'hui les antennes sociales de proximité, les anciennes UAC, qui elles-mêmes ont remplacé les assistants sociaux de la ville de Genève du temps où la Ville de Genève menait une action individuelle, avant que tout cela ne soit repris par l'Etat; ça date d'un certain nombre d'années. Ces missions avaient disparu mais les personnes sont restées, pour faire quoi? On se pose la question. Elles ont été transformées en UAC, on a eu 36 000 rapports d'activité là-dessus. Or, comme beaucoup ici, je n'ai pas été convaincu de l'efficacité du travail de ces personnes, parce qu'une partie de la mission avait disparu sans toutefois qu'elles soient licenciées; je peux le comprendre, mais peut-être qu'il faudrait les requalifier, peut-être qu'elles-mêmes demandent justement à être formées pour pouvoir intervenir en tant que TSHM plutôt que de perdurer dans ces transformations successives d'assistants sociaux devenus UAC, dont on ne savait pas trop ce qu'elles faisaient, pour ensuite passer aux antennes sociales de proximité, dont finalement on ne connaît pas bien non plus l'efficacité aujourd'hui. J'aimerais bien un rapport d'activité à ce sujet. Que font ces agents sur le terrain ou dans les antennes sociales? Combien d'assistants sociaux de l'époque reste-t-il encore aujourd'hui? On ne le sait pas. On pose des questions, mais pour l'instant on n'a pas le détail. Il faut recycler ces personnes-là, faisons ce changement. Oui, ce sont ces personnes qui doivent aller sur le terrain et devenir des TSHM ou des correspondants de nuit. On les forme, il y a des formations, alors on peut le faire. Au moins on a la garantie que ce sont des gens d'ici, qui habitent ici et qui travaillent déjà ici. Ces formations sont quand même particulières, ce n'est pas facile d'être un TSHM ou un correspondant de nuit, il vaut mieux les chercher ici que de l'autre côté de la frontière où on ne connaît pas les formations et les qualifications. Non, on n'est pas d'accord avec ça, raison pour laquelle on votera l'amendement du Parti libéral-radical.

Je pense qu'on peut trouver ces ressources à l'interne – en tout cas pour partie –, dans ces antennes sociales de proximité qui sont les anciennes UAC et les anciens assistants sociaux de la Ville de Genève, je le rappelle encore une fois. Un certain nombre d'entre eux peuvent tout à fait être requalifiés et faire la première partie du travail que vous demandez, puisque vous demandez six nouveaux postes. Ça me paraît être une priorité absolue...

Le président. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal...

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé. J'ai entendu tout à l'heure qu'il faudrait 28 TSHM; vous imaginez combien coûtent 28 postes à 150 000 francs par année au minimum, charges comprises? Je pense que ce n'est pas raisonnable et qu'il faut voter l'amendement du Parti libéral-radical. Oui à ces travailleurs sociaux sur le terrain pour faire quelque chose, mais prenons-les à l'intérieur du département et requalifions-les.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts ont accepté cette motion en commission car il est important de prévenir la rupture et l'errance chez les jeunes, qui ont des effets néfastes tout au long de leur vie. Ils peuvent par exemple être rapidement exclus ou endettés à vie, amenant de très graves conséquences sociales. Comme d'ailleurs indiqué dans mon rapport, les auditions ont montré que l'accompagnement et l'encadrement des jeunes nécessitent une collaboration et une coordination entre différents corps de métier, j'ai cité les correspondants de nuit, les TSHM, les APM, qui sont aussi en sous-effectif – je le souligne également. Sans qu'on lui pose la question, M. Laurent Wicht, professeur HES, a indiqué que leur présence était primordiale dans la rue, car ils ont un rôle de proximité et de sanction; chaque professionnel sur le terrain a un rôle spécifique différent et donc essentiel. Tout à l'heure des personnes ont mentionné l'importance des associations, qui font aussi un travail auprès des jeunes en collaboration avec les TSHM et différents services de la Ville et qui, pour une grande partie, sont soutenues par la Ville. D'ailleurs, la Ville soutient beaucoup plus d'associations que d'autres communes, même si on peut toujours faire mieux.

Les Verts acceptent le principe de soutenir et de continuer à soutenir les jeunes, c'est la raison pour laquelle nous accepterons cette motion. Cependant, notre vote favorable ne présage en rien du vote des postes de TSHM supplémentaires au budget 2024, car il manque aussi des postes chez les APM et dans d'autres services. Il va falloir faire des arbitrages budgétaires, tous les services ont des besoins d'une manière ou d'une autre. Enfin, je voulais dire que nous refuserons l'amendement du Parti libéral-radical, car pour nous ces postes appartiennent au débat budgétaire et non au vote de cette motion.

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

M. Christian Steiner (MCG). J'aimerais rajouter quelque chose, en particulier sur le terme utilisé par ma préopinante. Ce n'est pas l'ensemble des personnels, correspondants de nuit et TSHM, qui est concerné, il est uniquement question de pallier une situation défailante. Ce n'est pas lié à un manque d'infrastructure dans un quartier, comme l'a très bien exprimé le secrétaire général de la FASE à la commission des pétitions. Ce qu'on ne prévoit pas

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

d'entrée coûte très cher après coup, c'est exactement là que nous sommes. Quand on construit un nouveau quartier et qu'on élabore un PLQ, il faudrait commencer par prévoir des structures sociales et communautaires pour éviter de devoir engager des correspondants de nuit ou des TSHM plus tard. En l'état, je pense qu'il n'y a pas d'autre solution, il faudra des TSHM là où le mal est fait et là où les infrastructures manquent. Cela étant dit, il faudrait quand même essayer de mettre en place des actions préventives sur le plan social.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Suite à l'intervention de M^{me} Beaud sur la position du Centre, je voulais rajouter une autre raison motivant notre refus. Cette motion propose d'anticiper et de demander deux postes de TSHM par année, or il nous semble que cette question du nombre de postes par an relève typiquement du débat budgétaire et qu'elle doit être étudiée en appréciation des autres postes demandés par M^{me} Kitsos dans son département, ainsi peut-être que ceux demandés par les autres départements. Demander d'emblée deux postes par année c'est faire fi de la question budgétaire et d'enjeux qui peuvent être importants, car peut-être qu'on aura besoin de plus d'APM ou de postes supplémentaires au sein du DCSS. Je rappelle qu'on attend toujours un rapport documenté et justifié pour solliciter ces postes. Je pense que décider ici d'emblée pour les années à venir est une décision très légère. Pour ces motifs, nous refusons ces deux postes.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Au sein du DCSS, on est en contact avec la population à tous les âges, de la petite enfance aux pompes funèbres, si je peux m'exprimer ainsi; c'est la particularité de ce département qui accompagne la population dans les différents moments de la vie et lors de transitions qui peuvent fragiliser une personne. On vit toutes et tous ces transitions-là de manière différente, on n'est pas à égalité pour les traverser, certaines personnes ont un réseau familial, des capacités financières, un réseau social, une profession ou même des capacités de résilience plus grandes. C'est là l'importance du département, d'une part afin de prévenir les situations et faire en sorte que les personnes ne sombrent pas lorsqu'elles se retrouvent dans ces situations de transition; d'autre part, afin de délivrer des prestations sociales qui visent l'égalité et la justice sociales. Quand je vous entends, je suis quelque peu perturbée, parce que toutes les politiques publiques au sein du DCSS sont reliées.

Si on regarde les facteurs de vulnérabilité – vous avez été plusieurs à en parler et à dire que c'était quelque chose de partagé –, la question des capacités financières apparaît parmi les premiers facteurs dans les différentes études qui travaillent sur les problématiques de la jeunesse. Pas seulement les capacités des jeunes hommes et des jeunes femmes, aussi celles de leurs familles. Dans les phénomènes de rupture sociale et scolaire, on observe souvent que les jeunes inter-

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

rompent leurs études pour travailler, donner une partie de l'argent gagné à leurs parents et garder le reste pour eux. Généralement, ils ne terminent pas leur formation, les années passent et il devient difficile de se raccrocher à un projet. Quand vous dites qu'il n'y a qu'à couper dans tel ou tel autre domaine finalement, j'aimerais dire, sans entrer maintenant dans des considérations relatives aux autres politiques, que c'est compliqué, même si on ne se focalise que sur les jeunes. On voit que cette thématique est complètement liée aux autres. Un autre élément qui apparaît parmi les trois premiers facteurs de vulnérabilité concerne la question de la santé, notamment psychique, c'est-à-dire le bien-être. On le voit dans une étude réalisée après la pandémie, qui relève que cette dernière a eu un impact très important chez les jeunes, entraînant des phénomènes de décompensation.

Si on veut accompagner les jeunes de manière réellement efficace et efficace on doit évidemment renforcer le travail social hors murs, mais ça ne suffit pas. On doit aussi travailler sur des aides ponctuelles, sur l'accompagnement social des jeunes, mais aussi de leurs familles et des fratries; ça renvoie à des politiques beaucoup plus larges. Vous avez dit, je ne sais plus qui exactement, que ça n'empêche pas tel meurtre ou tel acte, mais heureusement que ces situations dramatiques ne se produisent pas tous les jours, même si on observe des phénomènes entre les quartiers qui entraînent un certain nombre de violences juvéniles. Ça ne veut pas dire que ça n'a pas existé par le passé, mais c'est vrai que ces situations existent et sont toujours multifactorielles, c'est pourquoi la seule intervention de l'institution ne peut pas tout régler. Cela étant, avoir un service public fort avec des équipes en nombre suffisant a son importance. Contrairement à ce qui a été dit, les TSHM ne travaillent pas que sur un aspect collectif, même s'il est important; ils assurent aussi un suivi individuel. On a justement besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir effectuer ce suivi individuel et faire les liens avec les différents acteurs qui travaillent aux côtés des jeunes.

Vous avez également parlé de la politique sociale de proximité. C'est vrai que dans les années 2000 il avait été demandé aux communes de se focaliser sur des politiques dites collectives, voire communautaires; la Ville a été très bonne élève, contrairement à d'autres communes. Le Canton, lui, devait alors se concentrer sur l'aide sociale individuelle. A partir de là, la Ville a développé une nouvelle approche avec les UAC, comme ça a été dit. Maintenant, on voit qu'avec la nouvelle répartition des compétences on doit faire de l'orientation, notamment avec l'exemple de Pro Senectute et de l'aide sociale individuelle; on est déjà en train de revenir sur ce qui a été décidé dans les années 2000. Cela dit, sachez que dans ces années-là la Ville avait transféré une vingtaine de postes à l'Hospice général; dire qu'ils sont restés en Ville n'est donc pas vrai. C'est d'ailleurs une des problématiques que nous rencontrons, sinon on aurait pu nous-mêmes créer un service de suivi individuel, par exemple pour les seniors. Or, on ne peut pas le faire, parce qu'on n'a ni les profils formés ni les ressources suffisantes pour cela, alors que dans les années 2000 on avait ces postes-là, effectivement.

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs sociaux hors murs en ville de Genève

On ne va pas refaire le passé, mais aujourd'hui je peux vous dire que la politique sociale de proximité se décline en trois axes. Le premier est celui de la stimulation des liens sociaux, avec la mise en place de ce qu'on pourrait appeler un pouvoir d'agir, c'est-à-dire faire en sorte que les citoyennes et citoyens puissent faire valoir leur action, leur participation, qu'ils puissent s'organiser sous forme d'association et bénéficier de lieux fournis par la Ville pour lutter contre les différentes formes d'isolement; tout cela est nécessaire. C'est aussi une forme d'expression de la démocratie dont on peut vraiment être fiers, car elle est très présente en Suisse; c'est un trait d'union de nos démocraties contemporaines. Grâce au réseau, on peut aussi travailler sur le non-recours. En ville de Genève on a 11 espaces de quartier et 200 activités proposées par 171 partenaires soutenus par la politique sociale de proximité. Plus de 230 000 passages et 400 prêts de salles sont enregistrés, c'est énorme. Il y a 174 activités pour toutes et tous, accessibles gratuitement, 95 activités destinées en particulier aux seniors et 38 plateformes de quartier. Ça, c'est pour le premier axe, où le travail effectué est conséquent.

Le deuxième axe concerne la lutte contre le non-recours aux prestations. On sait qu'environ 50% des personnes ne recourent pas aux prestations auxquelles elles ont droit. Ça génère aussi des formes de paupérisation et de précarité très importantes. Ce deuxième axe vise la primo-information et l'orientation sociale; c'est ce qui est délivré actuellement dans les deux Points info de la Ville de Genève, qui assurent trente-quatre heures d'ouverture hebdomadaire. Nous allons aussi rouvrir le Bureau d'information sociale (BIS) en collaboration avec le Canton et l'Hospice général.

Le troisième axe concerne les projets spécifiques dans les quartiers prioritaires. En ville de Genève, on observe malheureusement des poches de précarité, malgré la croissance économique, un taux de chômage pas si élevé et des finances qui se portent bien. Ce sont des quartiers qui vont cumuler un certain nombre de facteurs, notamment le revenu des familles plus bas qu'ailleurs, le recours à l'aide sociale ou au chômage plus élevé, le mal-logement, les subsides... Si on considère ces différents facteurs, on voit que les personnes concernées sont regroupées dans les mêmes quartiers. Après, on peut aussi trouver des corrélations dans le domaine de la santé, avec des problématiques liées à l'obésité, aux caries dentaires et même aux cancers du sein. Des études sont en cours...

Le président. Vous en êtes à dix minutes, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je vais conclure. On observe des corrélations très fortes. Ce troisième axe a pour objectif de cibler des actions concrètes à partir des diagnostics qu'on effectue dans les quartiers, notamment

Projet de délibération: augmentation du nombre de travailleurs
sociaux hors murs en ville de Genève

des actions en collaboration avec d'autres partenaires comme les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et d'autres institutions. On travaille sur des problématiques plus larges, comme la santé, sur des questions de prévention, mais aussi sur des projets de mentorat pour les enfants en fragilité sociale et chez qui ces conditions de vie difficiles impactent le parcours scolaire. Ce sont des projets spécifiques que nous sommes en train de développer.

Pour conclure, compte tenu de la paupérisation de la population, de la croissance démographique, des évolutions sociétales, je voulais vous dire que pour un département comme celui de la cohésion sociale et de la solidarité il n'est pas possible de maintenir et renforcer l'égalité et la justice sociales en voulant couper ailleurs, à part si on veut diminuer les prestations, ce que je ne peux pas concevoir du point de vue politique.

Concernant les TSHM, on a vu leur importance, pas seulement vis-à-vis de la complexité des enjeux et des difficultés rencontrées aujourd'hui, exacerbées par la pandémie, mais aussi en réponse à la croissance démographique qui a vu le nombre de jeunes augmenter sans que le nombre de personnes qui travaillent dans ces équipes ne soit augmenté depuis de nombreuses années, malgré la petite augmentation au budget 2023. Je vous remercie de voter en faveur de cette motion et de refuser l'amendement du Parti libéral-radical.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Patricia Richard est refusé par 36 non contre 24 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 25 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION M-1787

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

40. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Marie Barbey-Chappuis: «Indemnités versées aux membres du Conseil municipal» (PRD-194 A)¹.

22 mai 2023

Rapport de M^{me} Elena Ursache.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 janvier 2022. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Amar Madani les 16 et 23 mars ainsi que le 6 avril 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg et M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Les articles 131 et 132 du règlement du Conseil municipal sont modifiés comme suit:

Art. 131 Membres du Conseil municipal (ajout)

»¹ Le Conseil municipal, sur proposition de son Bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux groupes politiques représentés en son sein. *Le Bureau peut décider de supprimer l'indemnité repas en cas de mise à disposition d'une cafétéria.*

Art. 132 Membres du Bureau (supprimé)

¹ *Mémorial* 179^e année: Développé, N° 37, p. 5425.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Séance du 16 mars 2022

Audition de M^{me} Alia Chaker Mangeat, auteure du projet de délibération

M^{me} Chaker Mangeat commence par dire que ce projet de délibération vise les indemnités du Conseil municipal et en particulier celles du Bureau du Conseil municipal. Ces indemnités sont fixées par le règlement, et en début de législature un projet de délibération qui fixe les montants est voté. Elle ajoute que l'indemnité versée est de 3300 francs par an et par membre du Bureau. Ce projet de délibération a deux objets distincts, le premier étant désormais sans objet car il concernait la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il s'agissait d'assurer un certain nombre de repas par soir d'ouverture et il y a des groupes qui étaient réticents à s'y rendre, ce qui remettait en cause le principe de la cafétéria à l'OMM. Ils sont depuis lors revenus à l'Hôtel de Ville et cette question ne se pose plus.

Le deuxième objet concerne les indemnités pour les membres du Bureau et le règlement actuel explique que c'est en vue de couvrir les frais de représentations des membres du Bureau. Or, les frais de représentation effectifs sont aussi remboursés par le Service du Conseil municipal (SCM) et les signataires de ce projet de délibération considèrent qu'il n'est pas possible d'avoir une indemnité forfaitaire importante et en même temps de pouvoir réclamer le remboursement des frais effectifs. Ce faisant, elle demande tout simplement l'abrogation de l'art. 132 qui concerne cette indemnité de frais de représentation.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le remboursement des frais effectifs est une règle précise gravée dans le marbre.

M^{me} Chaker Mangeat répond qu'à son avis cela reste une pratique qui n'est pas rédigée dans le règlement. Il faut aussi savoir qu'il y a très peu de frais effectifs, donc elle ne sait pas vraiment à quoi sert cette indemnité. La seule personne qui devrait la recevoir est le président du Conseil municipal car il y a un vrai travail de représentation obligatoire pour les enterrements, mariages et autres.

Une commissaire remarque que le travail de représentation est tout de même réparti entre les trois membres de la présidence; elle demande donc quel est le champ d'application de son projet.

M^{me} Chaker Mangeat répond qu'elle n'avait pas l'impression que les vice-présidents remplaçaient souvent le président.

Un commissaire ajoute qu'en principe et en appliquant le règlement, les montants des jetons de présence et des indemnités doivent être fixés en début de législature. Comme il n'est pas précisé de quelles indemnités il s'agit, le montant des

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

indemnités aux membres du Bureau de la présidence doivent aussi théoriquement être fixés. Il demande donc si c'est une pratique qui est bien suivie.

M^{me} Chaker Mangeat répond par la positive.

Un commissaire ajoute que dans le projet il est question d'abroger l'art. 132 («Membres du Bureau»). Or, il n'est pas sûr qu'il y ait un article qui parle spécifiquement du président et cela pose problème.

M^{me} Chaker Mangeat propose alors d'amender et de rajouter «à l'exception d'indemnités pour le président ou la présidente».

Un commissaire a une question concernant l'art. 131 al. 1 qui est en rapport avec la première proposition et demande si elle la retire étant donné qu'elle est désormais sans objet.

M^{me} Chaker Mangeat répond qu'elle devient effectivement inutile mais pense que ce n'est pas le cœur du sujet en l'état.

Un commissaire a une autre question concernant l'art. 132, lequel stipule ceci: «Le Bureau du Conseil municipal a droit à une indemnité en vue de couvrir ses frais de représentation.» Il n'est pas indiqué qu'il s'agit d'une indemnité forfaitaire. Il demande donc si ce ne serait pas plus judicieux de rajouter «selon les frais effectifs» au lieu d'abroger l'article.

M^{me} Chaker Mangeat répond que ce serait plutôt de dire que les membres du Bureau ont le droit au remboursement de leurs frais effectifs seulement.

Discussion

Un commissaire pense qu'il ne serait pas nécessaire d'abroger l'art. 132 mais plutôt de le modifier comme ce que M^{me} Chaker Mangeat a proposé avec la phrase suivante, «les membres du Bureau ont le droit au remboursement de leurs frais effectifs», et ensuite de remplacer la teneur de l'article existant par la phrase suivante: «Le président du Conseil municipal a droit à une indemnité en vue de couvrir ses frais de représentation.» Un autre commissaire soutient cet avis.

Une commissaire est d'avis que les frais effectifs sont quasi inexistantes étant donné que la Ville prend en charge tous les déplacements.

Le président n'était même pas au courant qu'il y avait un système de remboursement des frais.

Un commissaire pense que la question à se poser est surtout de savoir si les 3300 francs versés aux membres du Bureau sont légitimes si la personne a réellement amorti la totalité de cette somme.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Alors qu'une commissaire ne souhaite pas évincer la vice-présidence dans la proposition de modification de l'art. 132, un autre commissaire propose alors de parler des «membres de la présidence».

Vote de principe pour l'audition des cheffes de service du SCM soit M^{mes} Cabussat et Roch-Pentucci.

La proposition d'audition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 23 mars 2022

Audition de M^{mes} Isabelle Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), et Marie-Christine Cabussat, ancienne cheffe du SCM

M^{me} Cabussat proposerait, pour le premier objet de ce projet de délibération, que ce ne soit pas un ajout. Cela se discute normalement au moment où ils décident d'aller siéger dans une autre salle et que le problème se pose. Cela est déjà arrivé dans le passé mais ce n'est plus d'actualité étant donné qu'il y a une nouvelle salle. Il pourrait éventuellement y avoir un incendie ou une inondation comme ce qu'elle a déjà vécu, mais elle a par la suite simplement trouvé un restaurant dans les alentours que le service a pris en charge.

Un commissaire revient sur la proposition de décider du prix de l'indemnité repas mais c'est un peu contradictoire avec ce qui précède car c'était au plénum de décider du montant des jetons de présence.

M^{me} Cabussat répond qu'effectivement c'est une question traitée dans la délibération.

Le même commissaire ajoute que, dans ce cas, le plénum peut décider de supprimer l'indemnité repas, mais ne peut le faire que tous les cinq ans. Il suppose que l'intention derrière ce projet de délibération serait de donner au Bureau la possibilité d'intervenir en cas d'événement imprévisible.

M^{me} Cabussat acquiesce et trouve que c'est une bonne idée dans ce sens. Elle ajoute que le Bureau est tout de même là pour prendre quelques décisions de temps en temps. Il manquera toujours quelque chose et les gens ne seront jamais entièrement satisfaits.

Un commissaire revient sur le deuxième point qui consiste en la suppression de l'indemnité des membres du Bureau et demande si cette indemnité se justifie.

M^{me} Cabussat répond qu'elle se justifie car cela reste du travail. Elle pense que les présidents et secrétaires devraient avoir une certaine représentation, qui a baissé ces deux dernières années à cause du Covid. Autrement, cela représente un certain travail avec les sorties, qui incluent des frais de taxi, par exemple. Ce sont des indemnités globales versées au président et aux membres du Bureau.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Un commissaire revient sur la proposition de remplacement de la teneur de l'article 132 par la phrase suivante: «Les membres du Bureau ont le droit au remboursement de leurs frais effectifs.» Il demande l'avis de M^{me} Cabussat.

M^{me} Cabussat pense que c'est une très mauvaise idée et que ce serait préférable de garder une indemnité fixe car cela représenterait un travail monstre pour le service. Elle insiste en outre sur le fait que cette indemnité doit aussi servir pour l'habillement et le code vestimentaire exigé.

Une commissaire est d'accord car il y a vraiment des membres du Bureau qui viennent habillés aléatoirement.

M^{me} Cabussat rappelle que c'est une condition qu'il serait possible de rappeler et d'exiger son respect par les membres du Bureau.

Une commissaire demande s'il y a plus de détails sur ce qu'inclut cette indemnité.

M^{me} Cabussat répond que c'est une somme décidée pour pallier tous les frais occasionnés lorsque les membres du Bureau sont amenés à aller représenter le Bureau à certaines cérémonies, ce qui implique des frais.

Le président confirme les propos de M^{me} Cabussat et ajoute qu'un costume par semestre coûte aux environs de 700-800 francs.

M^{me} Cabussat ajoute qu'elle a assisté à une dégradation vestimentaire au fur et à mesure des années et pense qu'il pourrait être exigé de s'habiller convenablement étant donné qu'ils représentent la Ville.

Un commissaire revient sur les frais effectifs qui seraient remboursés car le débat tournait autour de cela.

M^{me} Cabussat répond que les frais effectifs ne sont pas remboursés.

M^{me} Roch-Pentucci confirme et ajoute qu'il s'agit d'une indemnité annuelle. Ils ont reçu le Bureau du Conseil municipal de Zurich vendredi dernier, le président et le secrétaire sont restés toute la journée avec eux et n'ont pas reçu de jetons de présence, car cela fait partie de leurs frais de représentation sous forme d'indemnités annuelles.

M^{me} Cabussat répond que c'est encore autre chose car le Bureau peut décider d'un remboursement en cas de gros frais.

Un commissaire propose un retour aux groupes et un report. Le président est d'accord pour le report.

Séance du 6 avril 2022*Discussion*

Une commissaire libérale-radical considère que l'invite sur les repas n'est plus d'actualité. Concernant les frais du Bureau, la dernière audition a montré qu'un forfait peut se justifier. Surtout, l'initiatrice du projet a trouvé pertinent de convertir une partie du forfait en bons d'achat pour que la tenue des membres du Bureau soit adéquate à leur fonction. Le Parti libéral-radical proposera une recommandation en ce sens.

Un commissaire socialiste annonce que son parti refusera le projet de délibération PRD-194. La question de l'indemnité de repas ne se pose plus. L'idée de supprimer l'indemnité forfaitaire à l'article 132 n'est pas facile à mettre en place. Quant à la proposition de convertir une partie du forfait en bons d'achat, elle n'a pas de sens. En sus, les membres du Bureau ne sont pas tenus de respecter un code vestimentaire.

Un commissaire du Centre déclare que son parti va refuser le rajout sur l'article 131. Concernant l'article 132, il semblerait que certains remboursements soient effectifs. Dans ce cas, on ne peut pas refuser cet article, raison pour laquelle le Centre va suivre la recommandation du Parti libéral-radical.

Une commissaire Verte suggère qu'une partie des indemnités soit versée en lémans, afin de favoriser les entreprises locales.

Une commissaire libérale-radical propose de rédiger une recommandation commune.

Un commissaire socialiste propose de remplacer le projet de délibération PRD-194 par la modification de l'article 132 suivante: «Le Bureau du Conseil municipal a droit à une indemnité en lémans en vue de couvrir ses frais de représentation.» Une autre commissaire précise que cette proposition ne porte que sur une partie des indemnités.

Une commissaire Verte demande ce que couvrent les frais de représentation. D'après l'initiatrice du projet, certaines dépenses (par exemple les déplacements en taxi) sont déjà couvertes.

Le président lui répond que ces dépenses ne sont pas remboursées, mais couvertes par le forfait.

M^{me} Roch-Pentucci précise que certains frais effectifs sont payés. Lors de la rencontre avec les membres du Bureau de Zurich, les repas des élu-e-s genevois-e-s ont été payés. Ces éléments ne font pas partie du forfait. Quant aux déplacements en taxi, ils n'ont jamais été remboursés.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Un commissaire du Centre relève que les frais effectifs concernent des paiements qui n'entrent pas dans l'indemnité de 3300 francs. Les déplacements en taxi en sont un exemple. En outre, il faut différencier ces frais du montant pour les voyages de commission qui est prévu dans le règlement annexe financier.

Un commissaire socialiste comprend des explications de M^{me} Cabussat, qui stipulent que les frais qui dépassent l'indemnité existante ne sont pas remboursés, mais directement pris en charge par la Ville, qu'il n'y a pas besoin de modifier le règlement étant donné que les élu-e-s n'ont rien à payer.

Un commissaire du Centre note qu'il existe des frais effectifs en plus des frais forfaitaires.

Une commissaire libérale-radical estime que les membres du Bureau devraient mieux se présenter devant la population. C'est pourquoi elle soutient la proposition de convertir les frais en bons d'achat. La démarche est pédagogique.

Un commissaire socialiste remarque que cette démarche implique d'inscrire des critères de représentation. A son avis, chacun-e a le droit de s'habiller comme bon lui semble.

Une commissaire Verte aimerait avoir des précisions sur le montant de 3300 francs à l'année.

Un commissaire socialiste relève qu'il peut s'agir de pertes de gain ou de salaire.

Une commissaire considère que le nom de ce montant n'est pas adéquat.

Une commissaire Verte formule l'amendement suivant: «Le Bureau du Conseil municipal a droit à une indemnité en vue de couvrir ses frais de représentation, dont une partie est payée en lémans.»

Le président déclare que le Mouvement citoyens genevois va refuser le projet de délibération PRD-194 et l'amendement. Il dénonce ce procédé qui donne une image négative des élu-e-s. Malgré le rapport de la Cour des comptes (CdC), tous les projets de délibérations déposés par le Conseil municipal ont été retouchés. Au final, le Conseil administratif s'en sort indemne. Il garde même ses indemnités et ses frais forfaitaires. Sachant que les élu-e-s n'ont pas tous et toutes les mêmes moyens financiers, l'indemnité est justifiée pour autant qu'on l'utilise à bon escient.

Un commissaire socialiste s'interroge sur le but de rémunérer les membres du Bureau en lémans étant donné que cette monnaie peut être dépensée ailleurs qu'à Genève.

Une commissaire Verte lui indique que le recours à cette monnaie permet de favoriser les entreprises locales, voire régionales.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Le président demande si le SCM pourra verser des lémans aux élu-e-s, et M^{me} Roch-Pentucci lui répond que le SCM étudiera cette question si l'amendement est voté.

Une commissaire Verte rappelle que des bons virtuels ont été versés durant la pandémie.

Une commissaire du Centre considère que la part de frais forfaitaires doit être définie et que la modification du règlement doit être complète.

Un commissaire socialiste suggère une démarche en deux temps. En premier lieu, la commission se prononce sur le projet de délibération PRD-194. Puis, il réfléchit à une motion qui demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de verser une partie des indemnités en lémans. Inscrire dans le règlement la part des indemnités à verser paraît assez baroque.

Une commissaire libérale-radical demande le report du vote pour réfléchir à ces questions.

Le même commissaire socialiste ajoute que la motion permet d'étudier la faisabilité du projet. A contrario, une modification du règlement devient obligatoire une fois le délai référendaire passé.

Un commissaire du Centre note que la proportion des indemnités pourrait être fixée à chaque début de législature comme c'est le cas pour les jetons de présence. Il est possible de soumettre les modalités d'application à la plénière.

Une commissaire d'Ensemble à gauche considère qu'il n'est pas judicieux d'intégrer le paiement en lémans au projet de délibération. Il est préférable de se prononcer sur cette question dans un deuxième temps.

En rejoignant cet avis, une commissaire Verte propose de se prononcer ce soir sur le projet de délibération et de se donner du temps pour étudier la question du versement des indemnités en lémans.

M^{me} Roch-Pentucci note qu'elle peut demander à M. Gomez s'il est envisageable que les jetons soient payés en lémans. Un report du vote est proposé dans l'attente d'une réponse de M. Gomez. Si cette dernière est positive, la commission pourra amender le projet de délibération PRD-194 plutôt que de passer par une motion.

Un commissaire socialiste estime que la question du versement des indemnités en lémans doit être intégrée dans le projet de délibération PRD-194 et non dans le règlement.

Toutefois, un commissaire du Centre demande si l'introduction de cette question en plénière n'arrive pas trop tard dans le processus.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Le même commissaire socialiste relève que la motion permet d'anticiper le débat.

Une commissaire du Centre estime que la création d'une motion complique le sujet. Chaque membre de la commission peut rapporter la question des lémans à son groupe politique. Cela permettra de se positionner lorsque M. Gomez aura formulé une réponse.

Enfin, un commissaire socialiste rappelle que la commission doit se prononcer sur le projet de délibération PRD-194 et non sur la question du versement en lémans.

Votes

Le président met au vote le report du vote du projet de délibération PRD-194.

Par 9 non (1 MCG, 4 S, 2 Ve, 2 PLR) contre 3 oui (2 LC, 1 PLR) et 1 abstention (EàG), le report du vote est refusé.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose l'amendement suivant: suppression de l'article 131 et modification de l'article 132 comme suit: «Une partie des indemnités peut être remise à travers des bons d'achat ou en monnaie léman pour couvrir les frais de présentation.»

Le président met au vote cet amendement.

Par 11 non (1 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 PLR, 1 EàG, 2 LC) contre 1 oui (PLR) et 2 abstentions (Ve), l'amendement est refusé.

Le président met au vote le projet de délibération PRD-194.

Par 13 non (1 MCG, 4 S, 3 Ve, 2 PLR, 2 LC, 1 EàG) contre 1 oui (PLR), le projet de délibération PRD-194 est refusé.

—***—

(Brouhaha.)

Le président. Est-ce que je serai invité à la fête du Parti socialiste à la fin de la séance? (*Réactions.*) Non, je reprends... Je donne la parole à M. le président de la commission du règlement Amar Madani, qui ne la prend pas. Je donne maintenant la parole à M^{me} la rapporteuse Elena Ursache, qui la prend.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

M^{me} Elena Ursache, rapporteuse (Ve). Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du 26 janvier 2022. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Amar Madani les 16 et 23 mars ainsi que le 6 avril 2022. La question de l'indemnité repas modifiant l'article 131 du RCM, qui concernait la cafétéria de l'Organisation mondiale de la météo (OMM), a été retirée de l'objet étant donné qu'elle n'est plus d'actualité depuis le retour du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville. La proposition de révision du règlement des indemnités du Conseil municipal présentée par M^{me} Alia Chaker Mangeat vise donc principalement à abroger l'article 132, qui concerne les indemnités de frais de représentation des membres du bureau du Conseil municipal. L'argument principal avancé par l'autrice est que le forfait annuel perçu par les membres du bureau ne correspond pas aux frais effectifs engagés. On ne saurait donc pas vraiment à quoi sert cette indemnité, c'est pourquoi elle estime que les membres du bureau devraient uniquement avoir droit au remboursement de leurs frais effectifs. Toutefois, elle précise que la seule personne qui devrait recevoir une indemnité annuelle est le président ou la présidente du Conseil municipal étant donné son véritable travail de représentation.

Lors des discussions qui ont suivi en commission du règlement, la question des frais effectifs et de leur justification a été largement débattue. Entre autres, il a été suggéré de modifier l'article 132 pour préciser que seuls les frais effectifs soient remboursés. Certains membres ont proposé de limiter l'indemnité annuelle au président et aux vice-présidents du Conseil. M^{me} Marie-Christine Cabussat, ancienne cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), a été auditionnée et a exprimé son désaccord avec la proposition de remboursement des frais réels, invoquant notamment le surplus de travail que cela engendrerait pour le service. Elle a expliqué que les indemnités globales couvrent des frais divers encourus par les membres du bureau, y compris les frais de déplacement et ceux liés au code vestimentaire lors des représentations officielles. Cela a été appuyé par plusieurs commissaires qui ont souligné l'importance de l'apparence vestimentaire des membres du bureau, qui apparemment laisse à désirer. (*Rires dans la salle.*) C'est comme ça. M^{me} Cabussat a en outre expliqué que l'indemnité est justifiée... (*rires de l'oratrice*), car elle sert à rémunérer en partie le travail accompli par les membres du bureau, qui est très prenant et qui dans certains cas empêche sur l'activité professionnelle, causant même des pertes de gain et de salaire.

Plusieurs autres propositions ont été formulées, notamment de convertir une partie de l'indemnité en bons d'achat pour assurer la tenue vestimentaire... (*Rires de l'oratrice et dans la salle.*)

M^{me} Elena Ursache. ... adéquate des membres du bureau...

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Le président. Prenez votre temps, Madame la rapporteuse. On a tout le temps... (*Rires.*)

M^{me} Elena Ursache. ... ou de payer certaines indemnités... (*M^{me} Ursache est prise d'un fou rire.*) Pardon... Bref! (*Rires dans la salle.*) Il a été estimé que chaque membre devrait être libre de s'habiller comme il le souhaite. (*Rires.*) La suggestion que l'indemnité soit payée en monnaie locale (*éclats de rire*) a été rejetée. Finalement, après discussion approfondie, la proposition du projet de délibération PRD-194 a été rejetée par 13 non contre 1 oui. (*Applaudissements.*)

Le président. Bravo, Madame la rapporteuse. (*Commentaire.*)

Peut-être que j'ai des Birkenstock sous le pupitre... Qui sait... Pardon. J'ouvre le premier débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent. Monsieur Pascal Altenbach, allez-y.

Premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération fait croire que les élus, notamment au bureau du Conseil municipal, sont rémunérés d'une manière indue; cela n'est pas justifié. Les élus ne sont pas des professionnels de la politique, on l'a vu, et ont des professions qui les occupent grandement. Ils sont donc volontaires pour travailler en plus et servir la collectivité. D'autres n'ont pas de moyens financiers suffisants et ont aussi besoin de ces indemnités qui sont loin d'être exagérées. A titre d'exemple, le Grand Conseil a voté une augmentation substantielle du traitement des députés il y a un grand nombre d'années, alors qu'il n'en a pas été de même pour les conseillers municipaux de la Ville de Genève, qui n'ont vu aucune augmentation de leur traitement malgré la hausse du coût de la vie qui touche tout le monde depuis de nombreuses années, en particulier ces derniers temps. Il n'est pas justifié de négotier sur les indemnités dont il est question ici. On sait que les membres du bureau qui ont des frais supérieurs à l'indemnité existante ne sont pas remboursés, mais directement pris en charge par la Ville. Par conséquent, il n'y a pas besoin de modifier le règlement en la matière.

Les présidents et les secrétaires du bureau doivent assurer un devoir de représentation qui implique bien sûr un certain travail lors de sorties officielles et engendre des frais de transport et d'habillement. Des indemnités globales sont déjà versées actuellement au président et aux membres du bureau. C'est une indemnité fixe qu'il convient de garder, car calculer au centime près chaque frais

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

pour chaque représentation constituerait un très grand travail pour le SCM qui a déjà assez de travail comme ça. Cette indemnité doit servir en outre pour se conformer au code vestimentaire exigé, qu'il convient de faire respecter par tous les membres du bureau. On évalue qu'un costume coûte environ 700 francs par semestre. Actuellement, l'indemnité annuelle remplace le remboursement des frais effectifs; il en est de même pour le bureau du Conseil municipal de Zurich, par exemple.

La suppression de l'article 132 du RCM proposée dans ce projet de délibération en vue de l'instauration d'un remboursement des frais effectifs des membres du bureau est trop compliquée par rapport au système actuel. Les frais de représentation justifiés sont actuellement remboursés avec l'indemnité forfaitaire. Certains demandent qu'il faille calculer ces frais effectifs, or c'est beaucoup trop compliqué, notamment, on l'a dit, compte tenu du travail que ça engendre pour le SCM; c'est du temps perdu pour ses employés. Il s'agit là de mégoter, en quelque sorte. Cela donne un mauvais reflet de l'indemnisation justifiée pour le travail des membres du bureau de notre Conseil municipal. L'Union démocratique du centre refuse ce projet de délibération PRD-194, comme d'ailleurs la majorité des membres de la commission du règlement, cela à juste raison.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a encore six demandes de parole. Je donne maintenant la parole à M. Luc Zimmermann, mais à 23 h nous arrêterons et nous reprendrons demain vers 18 h.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président. Pour recontextualiser ce projet de délibération issu du Parti démocrate-chrétien, maintenant le Centre, l'idée était d'abord de remettre en question des frais de représentation dont on ignorait la méthode de calcul. Deuxièmement, le Parti démocrate-chrétien avait l'impression qu'en parallèle de cette indemnité forfaitaire il y avait aussi un remboursement de frais effectifs, sans toutefois que cela soit marqué quelque part. Soit on choisit le paiement forfaitaire de jetons de présence, soit on choisit les frais effectifs. Lors de son audition, M^{me} Marie-Christine Cabussat, ancienne cheffe du SCM, nous a confirmé que dorénavant il n'y avait plus de remboursement des frais effectifs des membres du bureau du Conseil municipal. Le Parti démocrate-chrétien a pu s'accommoder de ces explications et du fait qu'il n'y avait pas de systèmes tarifaires différents pour payer les frais de représentation des membres du bureau. Par conséquent, les membres du Parti démocrate-chrétien, actuellement le Centre, ont refusé ce projet en commission après ces explications semi-satisfaisantes, on va dire. Par conséquent, nous vous invitons à refuser ce projet de délibération.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Quand ce projet de délibération a été déposé, il y avait effectivement cette histoire de cafétéria qui est maintenant obsolète. Les auditions ont permis de constater qu'il n'y a aucune nécessité de modifier le règlement. Comme l'a dit mon préopinant, la proposition était également trop complexe. Ensemble à gauche la refusera et vous invite à faire de même.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de délibération a été mû par une bonne réaction d'une de nos excellentes collègues qui, membre du bureau, s'est vue gratifiée en fin d'année d'une somme de 3300 francs à sa grande surprise. Toutefois, les travaux de la commission, notamment l'audition de l'ancienne secrétaire administrative du Conseil municipal comme de l'actuelle titulaire de ce poste, ont convaincu la commission de la pertinence du système actuel. En particulier, il a été clairement établi qu'il n'y avait pas de double indemnisation des frais par remboursement des frais effectifs et par le forfait institué par notre règlement. Pour le surplus, de l'avis même des initiants, la première partie de la proposition est devenue désuète par le retour de notre Conseil dans cette noble salle. La question d'une éventuelle cafétéria à la disposition des conseillers ne se pose donc plus. Ainsi, comme l'ensemble des membres de la commission du règlement, les commissaires socialistes ont refusé ce projet de délibération et nous vous invitons à faire de même.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Cette question avait été soulevée à bon escient et à juste titre par le Centre, notamment par M^{me} Alia Chaker Mangeat, au moment où nous nous posions la question du remboursement des notes de frais du Conseil administratif. C'était la grande période où l'on remettait à plat toutes les indemnités que les uns et les autres élus recevaient à quelque échelon que ce soit. Il était de bon aloi que lorsque nous remettions en question les indemnités du Conseil administratif nous nous posions également la question de la pertinence de ce que nous recevions pour ce que nous produisions. La question était bonne, elle a été traitée de la bonne manière.

Il est vrai que nous avons passé un certain temps à nous interroger sur l'utilisation de ce forfait dont on ne peut pas déterminer précisément à quoi il peut servir. Si certaines fois il sert, tant mieux, mais on voit d'autres fois qu'il n'est pas forcément indispensable et qu'il vaudrait mieux rembourser les élus du bureau en fonction de leur prestation et non pas uniquement en fonction de leur attribution et de leur accession au bureau. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes posé la question de leur représentativité et de leur habillement, notamment.

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Il est vrai que nous interroger sur la manière dont nous nous présentons devant le public nous a pris pas mal de temps, par respect pour ceux qui nous écoutent, qui nous regardent et par respect pour la population qui nous a élus. Toutefois, vous pouvez bien imaginer que cette question étant à ce point subjective, il est difficile d'y apporter une réponse. Nous nous sommes finalement rabattus sur une pratique assez courante, qui est celle du Grand Conseil et d'autres municipalités, d'en rester à une somme forfaitaire, n'arrivant pas à déterminer de manière suffisamment précise ce qui pourrait obliger à un changement.

J'avais proposé un rapport de minorité, parce que je défendais la bonne question de M^{me} Chaker Mangeat et du Centre. Ma foi, nous nous rallierons à la majorité de ce Conseil municipal s'il estime que la formule actuelle est suffisante et adéquate. Nous vous invitons à faire de même.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout a été dit à ce sujet. Je donne la position du Mouvement citoyens genevois, qui comme en commission refuse ce projet de délibération PRD-194 qui ne répond pas à la réalité de fonctionnement de notre institution. En dépit de leur bonne foi, les auteurs ne tiennent pas compte du caractère milicien de notre parlement. Les auditions en commission ont levé le voile sur les ambiguïtés posées par ce texte. En étudiant les différentes propositions, la commission dans son immense majorité a été convaincue que le système actuel est le plus adapté au fonctionnement de notre institution sans se perdre dans une usine à gaz, comme proposé par quelques commissaires. C'est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois ne vote pas en faveur de ce texte et vous invite à faire de même.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Il faut quand même souligner que tout travail mérite salaire. Il y en a combien qui ne veulent pas, qui ne s'engagent pas? Il y en a qui sont élus là et qui pensent que c'est facile, qu'il n'y a qu'à faire, or on ne les voit jamais bouger, il n'y en a pas un qui dit quelque chose, et surtout ils ne veulent pas aller au bureau. J'estime qu'à l'heure actuelle ça marche très bien comme ça, on vient de le dire. Vous pourriez même aller au-delà, depuis le temps que les conseillers municipaux n'ont pas été augmentés. La vie augmente chaque année, alors pourquoi n'aurions-nous pas un petit plus? On gère une ville, malgré tout, et une des plus importantes de Suisse. Je sais qu'il y en a pas mal qui se vantent d'être conseiller municipal en Ville de Genève (*rires*), n'est-ce pas? Non, mais attendez... La population compte sur nous pour qu'on aille dans le bon sens, le bureau ici présent est le chef d'orchestre, c'est un commandant, un général, si vous préférez; je ne vois pas pourquoi on changerait ces choses-là. Aujourd'hui,

Projet de délibération: indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Mesdames et Messieurs, la révolution, c'est bien gentil, mais faisons-la quand elle est équilibrée, honorable et surtout honnête. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et les *afters* sont ouverts.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je crois que j'ai dit une bêtise, il n'y a plus qu'une seule personne qui va prendre la parole, puis on pourra voter cet objet, si ça vous va. Monsieur Charles-Antoine Kuszli, c'est à vous.

M. Charles-Antoine Kuszli (Ve). Merci, Monsieur le président. Au terme des discussions en commission du règlement, il apparaît évident que les membres du bureau fournissent un travail conséquent. Tous les membres du bureau, et non pas seulement les membres de la présidence, ont un rôle important à jouer devant la population, notamment en représentant la Ville lors de cérémonies officielles. Etant donné les frais supplémentaires que cela occasionne, il paraît tout à fait justifié de maintenir l'indemnité annuelle telle que prévue par le RCM à son article 132. Dès lors, les Vertes et les Verts s'opposent à la suppression de cet article et invitent les membres du Conseil municipal à refuser le projet de délibération PRD-194.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Alia Chaker Mangeat, vous voulez prendre la parole?

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Oui. Je voulais prendre la parole parce que c'est ma dernière séance (*réactions, rires*), et je voulais être la dernière! Merci. Mais, à part ça, ce n'est pas sympa de ne pas soutenir ma proposition pour ma dernière séance... (*Rires.*) Je ne suis pas rancunière...

Le président. Vous revenez demain, à 17 h 30, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Alia Chaker Mangeat. Absolument! Merci.

Le président. Nous vous souhaitons tout le bonheur à la députation, en tout cas. On vous voit demain à 17 h 30 pour la dernière sortie. Je passe maintenant au vote du projet de délibération PRD-194.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est refusé par 50 non contre 4 oui (4 abstentions).

(Ndlr. Le président omet d'annoncer la tenue ultérieure du troisième débat, obligatoire pour les textes modifiant le RCM.)

41. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

42. Interpellations.

Néant.

43. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 22 h 55, je lève la séance. Comme le disait notre ancien président Carlos Medeiros, les *afters* sont ouverts, Monsieur Daniel Dany Pastore! (*Réactions.*)

Une voix. Exact!

Le président. Je vous annonce que demain à 17 h 30 nous commencerons par la prestation de serment pour le Centre et les suppléants, ainsi qu'avec les hommages pour M^{me} Alia Chaker Mangeat, qui les mérite largement.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	690
2. Communications du Conseil administratif	690
3. Communications du bureau du Conseil municipal	690
4. Réponse du Conseil administratif du 10 mai 2023 à l'interpellation écrite du 8 mars 2023 de MM. Olivier Gurtner et Alain de Kalbermatten: «PLQ 30 025 Petite-Boissière: quelle version?» (IE-125). . .	691
5. Réponse du Conseil administratif du 12 mai 2023 à l'interpellation écrite du 12 décembre 2022 de M ^{me} Alia Chaker Mangeat et M. Alain Miserez: «Quid des jetons de présence pour les membres du bureau du Conseil municipal?» (IE-122)	693
(Interventions).	694
6. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 16 février 2011 de MM. Georges Queloz, Armand Schweingruber, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe, Simon Brandt, Benaouda Belghoul, Alpha Dramé, Christophe Buemi, M ^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Corinne Goehner-da Cruz, Silvia Machado, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung et Odette Saez: «Pour la sécurité des piétons face aux chantiers sur le domaine public» (M-966)	695
7. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 25 juin 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie» (M-1091).	697
8. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 27 avril 2022 de M. Valentin Dujoux: «Combinaison entre vélos et transports publics: comment développer les places de stationnement pour faciliter les transbordements?» (QE-652).	699
9. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la question écrite du 23 janvier 2023 de M ^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini: «Décarboner ou déculturer la ville?» (QE-684)	702

10. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Profitions des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques» (M-1476) 706
11. Réponse du Conseil administratif du 27 avril 2023 à la motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274) 709
12. Réponse du Conseil administratif du 3 mai 2023 à la motion du 10 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Natacha Buffet-Desfayes et Olivier Gurtner: «Pour des salles communales accessibles à toutes et à tous» (M-1198)..... 712
13. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 7 septembre 2022 de M. Omar Azzabi: «Quelle place pour les productions des compagnies indépendantes dans les salles de spectacle de la Ville de Genève?» (QE-659) 719
(Interventions)..... 722
14. Réponse du Conseil administratif du 17 mai 2023 à la pétition du 26 avril 2022: «Pour la prévention des incivilités dans le square Simon-Durand (Acacias)» (P-462)..... 723
15. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 30 novembre 2022 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Pourquoi la borne devant la crèche de Saint-Jean reste-t-elle ouverte?» (QE-675) 726
16. Réponse du Conseil administratif du 24 mai 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Bancs publics intelligents» (QE-695) 727
(Interventions)..... 728

- | | |
|--|-----|
| 17. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à question écrite du 26 avril 2023 de M ^{me} Yasmine Menétrey: «Suroccupation dans les logements de la GIM» (QE-705) | 729 |
| (Interventions)..... | 730 |
| 18. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la pétition du 17 mai 2022: «Pour des retouches et un entretien des allées du parc Bertrand» (P-465) | 732 |
| 19. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la question écrite du 26 avril 2023 de M. Pascal Holenweg et M ^{me} Brigitte Studer: «Naufrage du Crédit Suisse: des inquiétudes et des questions persistantes» (QE-701) | 733 |
| (Interventions)..... | 735 |
| 20. Réponse du Conseil administratif du 31 mai 2023 à la question écrite du 23 janvier 2023 de M ^{me} Florence Kraft-Babel et M. Maxime Provini: «Pourquoi empêcher les producteurs locaux de faire de la publicité en ville de Genève?» (QE-683) | 737 |
| 21. Réponse du Conseil administratif du 7 juin 2023 à la motion du 8 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279) | 739 |
| 22. Réponse du Conseil administratif du 7 juin 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de M. Yves Herren: «Inventaire et mise à jour de la gestion des arbres en milieu urbain» (QE-690) | 741 |
| (Interventions)..... | 743 |
| 23. Réponse du Conseil administratif du 3 mai 2023 à la question écrite du 29 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Une drone d'idée» (QE-696) | 744 |
| 24. Réponse du Conseil administratif du 4 mai 2023 à la question écrite du 29 mars 2023 de M. Eric Bertinat: «Cadre de la PCi indélicat?» (QE-697)..... | 746 |
| 25. Motions d'ordonnancement | 747 |
| 26. Motion du 22 mai 2023 de M ^{mes} et MM. Omar Azzabi, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Charles-Antoine Kuszli, Delphine Wuest, Matthias | |

- Erhardt, Hanumsha Qerkini, Denis Ruyschaert, Bernard Delacoste, Alpha Oumar Dramé, Yves Herren, Léonore Baehler, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Leyma Milena Wisard Prado: «Création d'une caisse alimentaire commune en ville de Genève» (M-1773) . . . 752
27. Motion du 26 juin 2023 de M. Pascal Holenweg: «Financer l'élargissement des prestations sociales de la Ville» (M-1784) 765
28. Motion du 17 mai 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Pierre de Bocard, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat et Kevin Schmid: «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex» (M-1771) 767
29. Motion du 26 juin 2023 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Aurélien Borgeaud, Alia Chaker Mangeat, Oana Cotoï, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez et Luc Zimmermann: «Un geste de la Ville pour les aînés lors de l'achat d'un abonnement annuel TPG» (M-1783) 768
30. Motion du 26 juin 2023 de M. Yves Herren: «Praille-Acacias-Vernets – Acacias 1 – Pour 22 nouvelles rues aux noms féminins» (M-1780) 770
31. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 725 000 francs destiné à l'équipement de plusieurs structures d'accueil préscolaire créées dans des bâtiments privés dont les projets verront le jour entre 2024 et 2027 (PR-1572) 771
32. Proposition du Conseil administratif du 31 mai 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné à renouveler le système informatisé de gestion de bibliothèque des Bibliothèques municipales (PR-1573) 779
33. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2024 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1574) 795

34. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex», à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex», dont à déduire 9 677 600 francs de recettes, soit un montant total net de 11 100 100 francs, qui se décompose comme suit:

- Délibération I: 14 874 200 francs bruts, destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite «axe Frontenex» et à l'aménagement de l'espace public associé, dont à déduire la part du cofinancement fédéral (PA) de 1 791 000 francs, la part de la subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) de 3 947 000 francs et la part de la subvention cantonale (H 1 55.04) de 1 280 000 francs, soit 7 856 200 francs net;
- Délibération II: 5 903 500 francs bruts destinés à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet «axe Frontenex», dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 2 423 300 francs et la récupération de la TVA d'un montant de 236 300 francs, soit 3 243 900 francs (PR-1575)

801

35. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 9 000 000 de francs, soit:

- 8 500 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) destinés à l'acquisition de bureaux, dépôts et boxes selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14, par Philippe Charriol International Limited;
- 500 000 francs, destinés à financer les études d'aménagement des locaux selon les lots PPE 1.16, 2.03, 2.04, 2.10, 2.22, 3.01, 4.05 situés sur la parcelle N° 3153, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 12, et les lots PPE 1.01, 1.02, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 1.08, 2.04, 2.27, 3.01, 3.02, 4.02 situés sur

la parcelle N° 3152, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise rue Le-Corbusier 14 (PR-1569 A)	820
(Interventions)	845
36. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 février 2023 de M ^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Elena Ursache, Omar Azzabi, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Brigitte Studer, Monica Granda, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Christian Steiner, Danièle Magnin, Valentin Dujoux et Léonore Baehler: «Pour une voie vraiment verte» (PRD-322 A) . . .	848
(Interventions)	854
37. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 juin 2022 de M ^{mes} Paule Mangeat, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Livia Zbinden: «Un plan d'action immédiat et spécifique pour les Pâquis» (M-1718 A)	855
(Interventions)	913
38. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 30 novembre 2022 de M ^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Christel Saura, Ahmed Jama, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet et Olivier Gurtner: «Laisse béton» (M-1747 A)	916
(Interventions)	937
39. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 17 mai 2022 de M ^{mes} et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse» (PRD-305 A/B/C)	939
(Interventions)	972
Motion du 17 mai 2022 de M ^{mes} et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal	

Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse» (M-1787).....	985
40. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 13 novembre 2018 de M ^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Marie Barbey-Chappuis: «Indemnités versées aux membres du Conseil municipal» (PRD-194 A)	986
(Interventions).....	994
41. Propositions des conseillers municipaux	1001
42. Interpellations	1001
43. Questions écrites	1001

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi